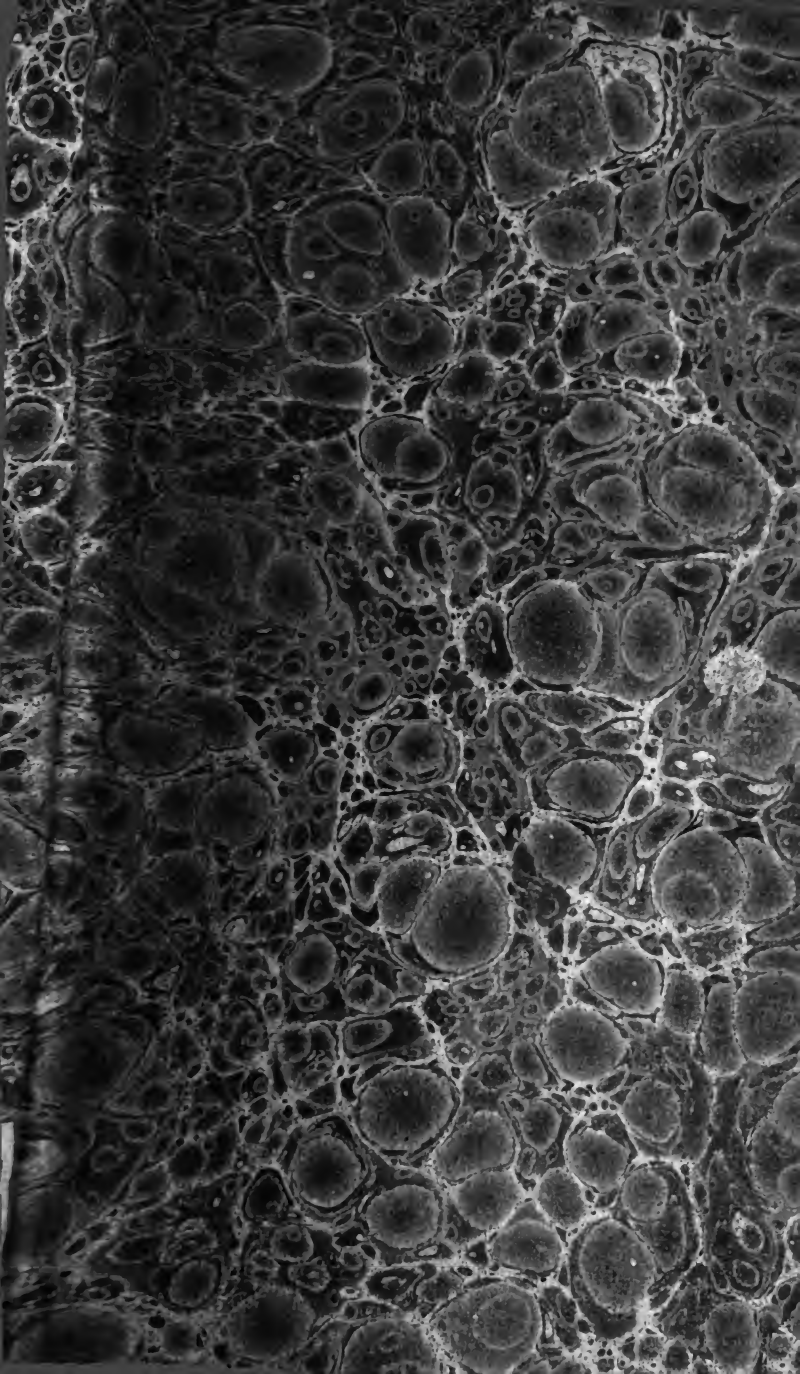

COLLEGE STANISLAS.



ABRÉGÉ

DE L'HISTOIRE

D'ANGLETERRE.

TOME I.

IMPRIMERIE ET FONDERIE DE J. PINARD,
RUE D'ANJOU-DAUPHINE, N. 8, A PARIS.

ABRÉGÉ
DE L'HISTOIRE
D'ANGLETERRE,

DEPUIS

LA PREMIÈRE INVASION DES ROMAINS,

D'APRÈS

LA GRANDE HISTOIRE

DU DR JOHN LINGARD,

PAR

M. LE CHEVALIER DE ROUJOUX,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS DES SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS, DEPUIS LES SIÈCLES HISTORIQUES JUSQU'A NOS JOURS.

ET M. J.-L. VINCENT,

ANCIEN CENSEUR DES ÉTUDES A L'ACADÉMIE DE PARIS.

TOME I.

PARIS,

CHEZ MLLE CARIÉ DE LA CHARIE,

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE,

RUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE, N° 4.

1827.


BIBLIOTHECA GANDAVENSIS

PRÉFACE.

La publication de l'Histoire d'Angleterre par le docteur John Lingard, est un des événements littéraires les plus remarquables de notre époque; et la révolution qu'elle a produite dans les esprits, non pas seulement dans la patrie de l'auteur, mais en France et dans l'Europe entière, est de celles dont les résultats promettent d'être durables. Un prêtre catholique a conçu la pensée courageuse de combattre, au sein d'une nation *protestante*, une coalition d'historiens protestants, et particulièrement de lutter contre l'autorité du plus renommé de ces historiens, *autorité* devenue européenne, et que les philosophes du dix-huitième siècle avoient eu l'art de créer, d'agrandir, de cimenter, au point de la rendre respectable, même à leurs plus grands ennemis. Pour vaincre dans un tel combat, cet écrivain n'a employé d'autres armes que la vérité : il l'a cherchée avec des soins infatigables; il l'a présentée avec can-

deur et simplicité : à ses clartés se sont évanouies les erreurs grossières, les assertions hasardées, les impostures astucieusement concertées; et ce Hume tant vanté, ce prince de l'histoire, a paru, sans compter tout le reste (1), ce qu'il est réellement, un écrivain superficiel et un dangereux romancier.

C'est vainement que quelques esprits, obstinés dans leurs préventions, essaient encore de ranimer cette vieille admiration qu'il leur fâche de voir s'éteindre pour cette vieille idole du philosophisme : malgré leurs efforts qui, de jour en jour, deviennent visiblement plus timides, le coup est porté et Hume ne s'en relèvera pas. Ou tous les antiques monuments, tous les titres originaux de l'Angleterre catholique, sont des pièces apocryphes et des sources mensongères, ou il est évident que cet écrivain ne les a pas étudiées, et n'a pas même soupçonné l'existence d'un grand nombre de ces précieux matériaux : voilà la preuve d'ignorance. Ou il faut rejeter, en ce qui concerne l'Angleterre réformée, les témoignages des contemporains dans tous les partis, et les documents officiels les plus positifs et les plus authentiques, ou c'est une nécessité de

(1) Ce reste se compose d'impiétés de tout genre, ou sérieuses ou badines, dont il assaisonne ses bévues et ses mensonges.

convenir que, s'il en est encore un grand nombre et des plus importants, qu'il n'a pas connus (car, ainsi que l'affirme, avec connoissance de cause, son savant antagoniste, l'érudition de Hume ne va jamais plus loin que la lecture des livres et des pièces imprimées), il a certainement dénaturé avec intention, présenté sous un jour faux et artificieux, ceux qu'il n'a pu méconnoître; voilà la preuve de la mauvaise foi.

C'est sur ces titres originaux, c'est sur ces témoignages et ces documents authentiques des annales anciennes et modernes de son pays, que le D. John Lingard a élevé un monument historique, qui n'a rien à redouter du temps ni des passions des hommes, parce que les fondements en sont inébranlables; et lui appliquant, dans un sens contraire, ce que nous venons de dire de l'historien protestant: ou il faudra désormais prouver que toutes ces sources historiques sont erronnées, ou ce sera une nécessité de convenir que le rival de Hume réunit les deux principales qualités qu'on exige de celui qui entreprend d'écrire l'histoire : la connoissance approfondie des faits et l'amour de la vérité.

Ce caractère qui lui appartient exclusivement, et qui le place, non pas seulement au-dessus, ce ne seroit point assez dire, mais à part de tous les autres historiens modernes de son pays, se fait remarquer, dès

les premières pages de sa narration, et ne se dément pas un seul instant, soit qu'il recueille avec sagacité, au milieu des ténèbres des premiers siècles, les faits épars dans leurs chroniques obscures et incomplètes, pour en former un tissu historique plus clair, moins incohérent, que tout ce qui avoit été entrepris jusqu'à lui sur ces antiquités nationales; soit qu'il suive, à travers les révolutions du gouvernement féodal, les traces d'abord presque insensibles des institutions parlementaires, qui depuis ont tant influé sur les destinées de la nation angloise et du monde entier, et qu'il en développe savamment l'accroissement et les vicissitudes; soit qu'il raconte les guerres continentales des deux monarques conquérants dont s'enorgueillit l'Angleterre, les désastres de leurs successeurs, les querelles acharnées des deux maisons rivales, qui se disputèrent si long-temps un trône inondé de leur propre sang; partout il abonde en faits nouveaux, inattendus, toujours soutenus de leurs preuves incontestables, faits qui remplissent les lacunes laissées par ses devanciers, dissipent les obscurités qu'ils n'avoient pas su éclaircir, et complètent une suite de tableaux, dont toutes les parties sont coordonnées entre elles, et dont l'esprit saisit, à la fois et facilement, l'ensemble et les détails.

Mais, quoique le D. Lingard se montre, dans cette partie de son travail, érudit plus

profond, narrateur plus exact et plus habile que ceux qui l'ont précédé; cependant il est vrai de dire que, si l'on en excepte les rapports du Saint-Siége avec l'Angleterre et les actes des pontifes à l'égard de ses rois, circonstances historiques de la plus grande importance et qu'il présente seul sous leur véritable point de vue, cet historien n'a pas souvent occasion de s'écarter des voies communes que tant d'autres ont suivies; et que pour être plus exacte, plus claire, plus abondante, l'histoire de l'Angleterre catholique conserve, dans son livre, à peu près son ancien caractère. C'est à l'époque de la réforme, que tout y prend une face nouvelle: ici finissent les erreurs et les omissions quelquefois innocentes, et commencent les mensonges volontaires et calculés des historiens protestants; ici l'histoire devient, sous la plume du D. Lingard comme une révélation nouvelle des plus horribles et des plus effrayantes vérités; ici sont exposés, dans leur affreuse nudité, les règnes hideux de Henri VIII, d'Edouard VI, ou plutôt de ses tuteurs et conseillers, d'Elisabeth, qui combla la mesure des crimes et des cruautés de sa race. Les passions orgueilleuses et indomptables de Henri VIII séparent violemment l'Eglise d'Angleterre du centre de la catholicité, et la laisse cependant, jusqu'à un certain point, catholique; sous Edouard VI, le fanatisme astucieux de ceux qui gouvernoient ce

roi-enfant, jette les premiers fondements de l'Eglise anglicane et protestante; le règne trop court de Marie voit la nation retourner avec joie, et comme par une pente naturelle, au catholicisme; Elisabeth et ses ministres la ramènent bientôt vers la réforme, par une suite d'atrocités légales et de manœuvres machiavéliques, qui forment, du règne de ce tyran femelle, l'époque peut-être la plus atroce et la plus révoltante d'une histoire si féconde en crimes politiques et en grandes catastrophes. Les malheurs, la captivité, la mort de la reine d'Ecosse, se rattachent aux intrigues basses et criminelles du cabinet anglois par une foule de liens jusqu'alors invisibles, que le D. Lingard sait, pour la première fois, mettre à découvert; et pour la première fois, l'infortunée Marie Stuart trouve un défenseur, qui démontre son innocence, non par de vaines déclamations, mais par des faits concluants et d'une incontestable authenticité. Cependant, du sein d'un système de religion fondé sur l'anarchie des croyances, s'élève, par degrés, une opposition qui menace le pouvoir politique, en même temps qu'elle repousse toute autorité religieuse : elle commence à donner ses premiers signes de vie sous Elisabeth même et vers ses dernières années, et s'élève déjà menaçante, sous le premier des Stuarts, dont elle intimide la foiblesse vaniteuse, et qu'elle réduit, presque malgré lui, à se faire

l'instrument hypocrite et cruel de son intolérance fanatique. Ce règne débile achève d'user les ressorts déjà affoiblis du gouvernement monarchique : le système imprudent dans lequel s'engage le successeur de Jacques, système qui offre le mélange déplorable du despotisme et de l'impuissance, les brise avec éclat ; et la réforme angloise, qui a commencé par offrir un roi pontife, réunissant sur sa tête tous les pouvoirs divins et humains, nous montre, après un siècle à peine écoulé, un roi dont la tête tombe sur un échafaud ; et ce siècle, où des persécutions inouies et sans relâche sont exercées contre les catholiques, où leur sang n'a cessé de couler, devient, au milieu de ces révolutions politiques, une ère nouvelle, et jusqu'à ce jour inconnue, de martyrs et de confesseurs.

La mort tragique de Charles Ier est le point où se trouve suspendue jusqu'à ce jour la narration du nouvel historien : il achève en ce moment le grand et terrible tableau de cette révolution, décidé qu'il est à s'arrêter à cette autre révolution de 1688, laquelle a fait l'Angleterre telle que nous la voyons aujourd'hui. Il est facile de concevoir pourquoi le docteur Lingard ne veut pas aller plus loin : il seroit téméraire à un prêtre catholique de raconter, dans son propre pays, l'histoire d'une dynastie protestante qui règne encore, dont il est le sujet, et qui compte

à peine cent ans d'existence. Cette nouvelle histoire dont toutes les parties sont intimement liées entre elles, parce que tout y est le résultat, en quelque sorte nécessaire, d'un système nouveau de politique, dont il n'y a point d'exemple dans les fastes du monde, attend encore son dénouement ; elle ne peut être bien faite que quand ce dénouement sera arrivé.

Il n'est pas besoin, sans doute, de beaucoup de raisonnements pour prouver que ce grand et beau monument, fait pour l'instruction de l'âge mûr, ne pouvoit être trop tôt abrégé dans l'intérêt de la jeunesse, pour qui, depuis plus de cinquante ans, on abrége l'histoire de Hume sous toutes les formes; pour qui, d'après un tel guide, l'histoire d'Angleterre est devenue une école de mensonges historiques et d'impiétés philosophiques.

L'un de nous avoit donc à peine achevé la traduction de l'ouvrage du docteur Lingard, que nous nous sommes hâtés d'entreprendre ce nouveau travail, persuadés qu'il étoit non seulement utile, mais d'une indispensable nécessité.

Cette entreprise ne laissoit pas que d'offrir d'assez grandes difficultés : il n'est rien sans doute de plus rebelle à l'analyse qu'un livre dont chaque page, quelquefois même chaque ligne, est le récit d'un fait, et dans lequel s'enchaînent tellement ces faits si mul-

tipliés, qu'ils s'expliquent presque toujours les uns par les autres ; d'où il résulte qu'il est rare qu'on en puisse supprimer un seul sans répandre de l'obscurité sur les faits subséquents. Ces difficultés, avons-nous réussi à les vaincre ? nous l'espérons, et nous sommes assez heureux pour en apporter une preuve qui pourra sembler satisfaisante : les tables des matières de notre abrégé « sont les mêmes » que celles de la grande histoire : elles en ont été fidèlement et scrupuleusement copiées, et à peine a-t-il été retranché, sur la totalité de ces dix tables, dix articles plus ou moins insignifiants. Ainsi nous avançons dans nos récits, sans cesse appuyés sur l'autorité du savant historien, qui lui-même ne fait pas un seul pas sans être soutenu par les anciens témoignages et les documents originaux. Notre abrégé a donc, sur tous les points, la même authenticité que la grande histoire.

Mais si nous suivons avec ces soins scrupuleux le docteur Lingard, dans le récit des faits, il nous arrive quelquefois de ne pas adopter les conséquences qu'il lui plaît d'en tirer. Tout catholique qu'il est, les réflexions extrêmement rares qu'il entremêle à ses récits, sont assez souvent empreintes de ses préjugés nationaux : la fidélité de notre imitation ne pouvoit aller jusqu'à partager des idées qui nous sembloient manquer de justesse ; et dans les aperçus ou politiques

ou religieux, qu'il nous arrive de faire ressortir des événements, il nous étoit permis sans doute d'être *spéculativement* plus catholiques que lui.

Cet abrégé dans lequel deux écrivains ont associé leurs veilles, afin de pouvoir le livrer plus tôt au public, a été ensuite revu soigneusement par un seul qui s'est efforcé d'en coordonner toutes les parties, de manière à y effacer toutes les traces de deux manières différentes d'écrire et de présenter les objets. S'ils sont assez heureux pour avoir atteint le but qu'ils se sont proposé, ils s'engagent à publier la fin de ce travail, immédiatement après que le docteur Lingard aura publié la fin de son histoire. (1)

Nota. On trouvera, à la fin de notre premier volume, l'abrégé de la dissertation du D. Lingard sur le gouvernement des Anglo-Saxons.

Nous n'avons adopté la division par chapitre, employée dans la grande histoire, que pour ces premières dynasties anglo-saxonnes. A partir de la conquête, nous suivons la simple division des règnes, plus convenable et plus commode dans un abrégé.

---

(1) Il a lui-même annoncé cette publication pour la fin du printemps de 1828.

TABLE

DES MOTS D'ORIGINE ANGLOISE, QUI REPAROISSENT LE PLUS SOUVENT DANS CET ABRÉGÉ, ET QUI N'ONT POINT D'ÉQUIVALENT DANS LA LANGUE FRANÇOISE.

Acre. L'acre est une mesure angloise, en usage dans toute l'Angleterre et dans l'Amérique septentrionale; elle répond à l'arpent de 100 perches de 20 pieds de côté. Deux acres font à peu près un hectare.

Allegiance, ou *allegeance*, foi et hommage, vassalité : le serment d'allégeance est celui du sujet à son souverain, par lequel il se déclare son homme-lige.

Amerciament, châtiment qui consistoit à mettre un coupable à la merci du roi, qui lui imposoit ou une amende proportionnée au délit, ou une confiscation complète, selon le plus ou le moins d'avidité ou d'équité du prince régnant.

Bill, projet d'acte du parlement, ou l'acte lui-même après son adoption.

Bretwalda, roi saxon, suzerain des rois ou chef des provinces angloises.

Canfinny, prince ou chef de Clan, en Irlande.

Caracute, cent acres de terrain.

Ceorl, vassal laboureur, tenu de suivre son maître à la guerre.

Chiule, sorte de bateau long et plat, propre à remonter les grandes rivières.

Clan. Le Clan étoit en Irlande, et est encore en Ecosse chez les montagnards, une tribu ou réunion de familles, ayant une origine commune. Chaque *clan* a un chef nommé *Canfinny*, et chaque branche un chef inférieur appelé *Chieftain*.

Covenant, convention ou pacte entre plusieurs personnes. Ce mot s'applique particulièrement, dans l'histoire d'Angleterre, aux traités faits par les membres des sectes religieuses, et répond à ce que nous appelons *la ligue*.

Danegelt, impôt danois, établi, dans l'origine, pour racheter une ou plusieurs provinces angloises des incursions des pirates.

Domesday, livre terrier de l'Angleterre, ou cadastre de Guillaume-le-Conquérant.

Ealdorman, gouverneur de province, commandant des troupes et grand propriétaire, tenancier de la couronne.

Echiquier, administration des finances ou trésorerie. Le sceau de ce ministère représente un échiquier.

Etheling, premier prince du sang royal.

Gavelkind, système de possession des terres en Irlande. A la mort de chaque propriétaire, ses terres et toutes celles du clan étoient réunies en une masse, que le chef du clan divisoit entre tous les chefs de famille, selon son équité ou son caprice.

Hide, étendue de terre évaluée par quelques uns à quarante arpents; par d'autres à cent, et même plus. Nous avons suivi la première évaluation, parce que la seconde nous a paru quelquefois hors de mesure dans l'applica-

tion ; mais sans aucun autre motif pour nous déterminer. Nous prierons d'observer que le hide se composoit de quatre yards-land, et que le yard-land est évalué selon les lieux à seize, vingt-quatre, et même soixante acres, l'acre étant égal à l'arpent de Paris. Ainsi le hide pourroit même valoir deux cent quarante arpents ; mais si l'on veut remarquer que les fiefs de chevaliers, les plus foibles de tous, se composoient de quatre à cinq hides, quelquefois plus et jamais moins ; que ces fiefs étoient concédés pour l'entretien des chevaux et des armes par les tenanciers directs de la couronne à leurs propres vassaux, afin de compléter la cavalerie qu'ils devoient au roi, et que leur nombre s'élevoit à plus de *soixante mille* ; on sera peut-être porté à penser comme nous que ces fiefs ne pouvoient guère dépasser deux cents arpents ; ce qui porte le hide à quarante ou cinquante, au plus. Il est très souvent question de cette mesure dans l'histoire d'Angleterre, et le lecteur auroit pu s'étonner des difficultés de son évaluation, si nous ne lui avions soumis cette remarque.

Hundredmote, cour ou tribunal de canton.

Iarl, comte danois.

Knight, chevalier, tenancier d'un fief de quatre hides de terre.

Mancuse, ancienne monnoie de la valeur d'environ trente sous d'argent.

Mille. Le mille anglois est de mille pas géométriques : trois font une lieue commune de France.

Orateur, c'est sous ce titre spécial que l'on désigne le président de la chambre des communes, et, quelquefois par extension, celui de la chambre des pairs.

Prorogation signifie l'ajournement du parlement à une époque fixe, par ordre du roi. L'interruption des séances, du consentement des chambres, comme aux vacances de Noël et de Pâques, s'appelle *suspension*. La fin de la session est désignée par le mot *clôture*. Si la

chambre des communes est cassée, en vertu de la prérogative royale, cela s'appelle *dissolution*.

Scutage, commutation pécuniaire du service féodal militaire. Les grands-tenanciers qui devoient fournir au roi un certain nombre d'hommes, lui payoient une somme d'argent par tête, et gardoient leurs vassaux sur lesquels ils levoient à leur tour un scutage pour s'indemniser.

Sea-king, roi de la mer, chef des pirates.

Shériff, Officier du roi dans le *Shire*, ou comté. On le qualifie de *gardien de la paix du roi*. C'est un fonctionnaire temporaire, investi de grandes attributions administratives, judiciaires et de police. Nous ne pouvons mieux les définir qu'en disant qu'il réunit une grande partie de celles qui sont attribuées en France aux préfets, aux juges d'instruction et aux juges de paix. Ses fonctions sont gratuites et même très onéreuses.

Shiremote, cour ou tribunal d'une province.

Subside, ou *subvention*. C'étoit dans l'origine un secours en argent que la couronne recevoit des états du royaume, ou des assemblées provinciales, ou des corps. Aujourd'hui cette dénomination s'applique aux impôts votés par le parlement pour les besoins de l'état. Un subside équivaut à la dixième partie du revenu.

Tanistry et *Tanist*, ordre de succession à la couronne en Irlande. La loi de Tanistry excluoit l'héritier direct pour faire passer l'héritage à un parent. *Tanist* étoit le titre de la personne désignée pour succéder au prince régnant.

Thane, propriétaire noble d'une certaine étendue de terre. Il y en avoit deux classes : l'une relevoit immédiatement de la couronne, l'autre des grands-tenanciers civils et ecclésiastiques.

Thingmanna, garde royale des monarques anglois de race danoise.

Thingman, un de ces gardes.

Verdict, ou *vere dictum*, déclaration d'une cour de justice ou de jury, sur la question de culpabilité d'un accusé.

Warrant, ordre délivré pour l'exécution d'une loi ou d'un jugement. Ce mot s'applique particulièrement à l'acte, en vertu duquel le sheriff est requis de faire exécuter une sentence criminelle.

Welsh, Gallois.

Welshman, habitant du pays de Galles.

Witan, membre du conseil royal ou des états du royaume.

Witena-gemot, états du royaume, assemblée des witans, cour ou tribunal.



ABRÉGÉ
DE L'HISTOIRE
D'ANGLETERRE.

CHAPITRE PREMIER.

BRETAGNE ROMAINE.

Dans le court espace de trois années, J. César avoit porté ses armes victorieuses, du pied des Alpes à l'embouchure du Rhin. Des côtes du pays des Morins, le conquérant des Gaules avoit aperçu les blanches falaises de l'île voisine, et il aspiroit à ranger la Bretagne sous la domination romaine. Il ne lui falloit plus qu'un prétexte : il le trouva. Les Bretons avoient porté du secours aux Venètes ses ennemis. Il entreprit de les *en* punir; (26 août av. J.-C., 55) il quitte Ca*lais*, met à la voile avec l'infanterie de deux légions; en peu d'heures le détroit est franchi, et l'on jette l'ancre au lieu maintenant occupé par la ville de Déal. Les naturels, sans s'effrayer, accourent de toutes parts, observent tous les mouvements de la flotte, poussent audacieusement leurs chevaux jusque dans les vagues, et par leurs gestes, par leurs cris, ils défient leurs envahis-

seurs. L'aspect de ces Barbares presque nus, la crainte d'offenser les dieux de ce sol étranger, frappent d'abord les Romains d'une terreur momentanée. Mais bientôt l'intrépidité d'un porte-enseigne la dissipe. Cet homme courageux, appelant à lui ses compagnons, saute dans la mer avec son aigle; les autres s'élancent des vaisseaux les plus proches; en un instant le rivage est conquis, et la valeur inexpérimentée des indigènes a cédé aux armes et à la discipline de leurs ennemis.

Les Romains, si habiles dans la guerre, ignoroient l'art nautique. La quatrième nuit après leur arrivée, un vent furieux fait gonfler les vagues, comme dans une marée de printemps. Les vaisseaux tirés sur le rivage se remplissent d'eau; la mer entraîne ceux qui sont à l'ancre. Un convoi venant des Gaules est dispersé; la consternation est au camp. Des chefs bretons qui s'y étoient rendus pour solliciter la paix, ne l'ont pas plutôt remarqué, qu'ils se retirent séparément sous divers prétextes, se cachent en embuscade avec leurs troupes dans les bois voisins, et quand César est instruit de leurs projets, la septième légion étoit déjà entourée et presque détruite. L'arrivée du reste de l'armée préserva seule les survivants d'une perte certaine. Mais les Bretons, fermes dans leur plan, dépêchent aux tribus voisines. Un assaut général et subit contre le camp romain, quoique sans succès, force César à réfléchir sur le danger de sa situation, si l'inclémence de la saison venoit à interrompre ses communications avec les Gaules, et à le confiner, l'hiver, sans renforts ni provisions, sur un rivage étranger. Pour sauver sa

réputation, il accepte de grand cœur une promesse illusoire de soumission, faite par un petit nombre d'indigènes, et se hâte de regagner les Gaules, après une expédition de trois mois, dont il eut peu de motifs de se vanter. A Rome, on rendit aux dieux des actions de grâces pendant vingt jours.

L'hiver suivant (av.-J.-C. 54), on fait, de part et d'autre, les dispositions les plus actives. Au printemps, cinq légions et deux mille chevaux quittent les côtes de la Gaule sur une flotte de plus de huit cents vaisseaux. A la vue de cet immense armement, les Bretons se retirent dans leurs forêts, et les envahisseurs descendent sans opposition à la même place qu'ils avoient déjà occupée l'année précédente. César marche immédiatement à la poursuite des naturels ; mais il est rappelé, le jour suivant, par la nouvelle d'un second désastre. Une tempête s'étoit élevée dans la nuit; elle avoit totalement détruit quarante vaisseaux, et en avoit jeté un plus grand nombre sur le rivage. Après s'être précautionné contre le retour d'un pareil fléau, il reprend le cours de ses exploits. Chaque jour étoit marqué par quelques rencontres partielles, dans lesquelles il paroît que les naturels obtenoient fréquemment de l'avantage. César eut besoin de tout son talent pour frapper sérieusement un ennemi si actif. A la fin, trois légions étant au fourrage, avec tous les hommes de cheval, leur désordre apparent devient un attrait perfide pour les Bretons. Ils descendent des hauteurs, s'élancent de toutes parts, pénètrent jusqu'aux enseignes. Les vétérans les reçoivent avec sang-froid. La retraite

leur est coupée, et un petit nombre regagne les montagnes et les bois. Plusieurs des tribus confédérées se découragent et se retirent. Cassibelan, roi de Cassie, le chef des alliés, accepte seul tout le poids de la guerre. Abandonné de ses confédérés, il se retire sur son propre territoire, et tente de mettre la Tamise entre les assaillants et lui. Il commande qu'à l'endroit du gué des pieux pointus soient enfoncés dans le lit du fleuve, fait garnir la rive de palissades, et se poste derrière avec son principal corps d'armée. Tout fut inutile. La cavalerie romaine entre sans hésiter dans le fleuve; l'infanterie la suivoit, quoiqu'elle eut de l'eau jusqu'aux épaules; et les Bretons intimidés par l'intrépidité de leurs ennemis, s'enfuient dans les bois. Il paroît qu'un éléphant contribua beaucoup à la victoire par la terreur qu'il inspira aux indigènes.

Cassibelan ne se décourage pas. Pour arrêter les progrès des vainqueurs, il ravage son propre pays, incendie les maisons, emmène les troupeaux, détruit les provisions; lui-même, suivi de quatre mille chariots, il épie avec soin tous les mouvements de l'ennemi. Mais cet infortuné capitaine, outre ses ennemis étrangers, avoit encore à lutter contre la jalousie et les ressentiments de ses propres concitoyens. Il avoit jadis soumis les Trinobantes, nation voisine de la sienne; leur roi, Immanuentius, avoit été tué dans le combat, et son fils, Mandrubatius, actuellement exilé, servoit dans l'armée des envahisseurs. Les Trinobantes offrent de se soumettre, à condition qu'ils seront gouvernés par le fils d'Immanuentius.

Plusieurs tribus imitent cet exemple, et sollicitent la protection de César. Il est conduit par elles vers la capitale de Cassibelan, située sur le lieu où depuis a été construite la petite ville de Verulam. Les retranchements en sont aisément franchis par les Romains; et les troupeaux de Cassibelan, son principal trésor, sont la proie des conquérants. Cassibelan se détermine à solliciter la paix. César qui redoutoit l'approche de l'équinoxe, se contente de lui prescrire quelques légères conditions; telles que de remettre des otages, de vivre amicalement avec les Trinobantes, et de payer sa portion d'un tribut annuel, qu'il imposoit à la Bretagne. Les Romains regagnent immédiatement la côte, et retournent dans les Gaules vers le mois de septembre, sans conserver un seul pied de terrain sur le sol breton : ce qui n'empêche pas les citoyens de Rome de célébrer avec enthousiasme les victoires de leur général favori.

César, dans sa description des habitants de la Bretagne, ne parle, comme étant de sa connoissance personnelle, que des tribus qui habitoient les bords de la Tamise; et il nous apprend qu'elles descendoient des Belges. Leurs ancêtres, à une époque qui n'étoit pas encore très éloignée, avoient envahi cette île, chassé des côtes les premiers habitants; et, tranquilles dans leurs nouveaux établissements, ils avoient conservé les noms des états qui leur avoient donné naissance. Plus loin existoient d'autres tribus moins civilisées. Quand on demandoit à celles-ci leur origine, elles répondoient que leurs ancêtres avoient été spontanément pro

duits par la terre. Des découvertes plus récentes prouvèrent qu'elles étoient Celtes, et qu'elles descendoient des premières colonies qui peuplèrent la Bretagne. La population de toute l'île étoit divisée en plus de quarante tribus, dont plusieurs, qui conservoient leurs noms primitifs, avoient été privées de leur indépendance, tandis que d'autres s'étoient emparées du pouvoir et de la prééminence, au milieu des révolutions de deux ou trois siècles. Le vaste pays qui sépare la Severn de la Tamise, étoit inégalement partagé entre dix nations, parmi lesquelles on remarquoit celle des Cantiens, à présent le pays de Kent; les Belges, ou les habitants des comtés actuels de Hampshire et Wilts; et les Damnoniens, qui, de la rivière d'Ex, s'étoient étendus jusqu'au promontoire de l'ouest. Des deux côtés du bras de mer, que l'on nomme aujourd'hui le canal de Bristol, étoit placée la puissante tribu des Silures. Des rives de la Wye, leur position originaire, ils avoient porté leurs armes vers la Dée et l'Océan. Leur suprématie étoit reconnue des Ordovices et des Dimètes, habitants des montagnes du nord et de l'ouest du pays de Galles. Sur la côte orientale de l'île, entre la Tamise et le Stour, se trouvoient les Trinobantes, dont la ville de Londres étoit la capitale; et, du Stour à l'Humber, s'étendoient les deux nations alliées des Icènes, nommées les Cenimagnes et les Coitannes. Les Dobunes et les Cassiens, sous les ordres de Cassibelan, se prolongeoient sur la rive gauche de la Tamise, de la Severn aux Trinobantes; et au-delà résidoient les Carnobiens et plusieurs clans de peu de conséquence.

Les Brigantes passoient pour les plus puissants entre toutes les nations bretonnes. Ils étoient limités au sud par l'Humber, au nord par la Tyne; et ils avoient subjugué les Volances et les Sistunces de la côte de l'ouest. Au nord des Brigantes, on comptoit cinq tribus sous la dénomination générale de Maœtes; et plus loin erroient, au milieu des lacs et des montagnes, divers clans, parmi lesquels les Calédoniens se targuoient d'un courage supérieur et d'une férocité sans égale.

Tous les habitants de la Bretagne sont indistinctement appelés *Barbares* par les auteurs romains. Cependant les tribus belges pouvoient être considérées comme grandement civilisées en comparaison de celles du nord. Leurs vêtements étoient tissus dans leurs propres fabriques. Un manteau carré recouvroit un habit et des pantalons, ou une tunique de lin plissée avec un soin extrême. Ils portoient une ceinture; des anneaux ornoient le second doigt de chaque main, et une chaîne de fer ou de cuivre étoit suspendue à leur cou. Leurs cabanes ressembloient à celles des Gaulois. Des fondations en pierres soutenoient une muraille circulaire en bois de charpente et en roseaux, sur laquelle étoit posé un toit conique, propre à recevoir la lumière et à faciliter la sortie de la fumée. Ils étoient fort habiles en agriculture, savoient fertiliser la terre par des engrais, recueilloient plus de blé qu'il ne leur en falloit, et le conservoient jusqu'à la moisson suivante, en le déposant dans des cavités creusées dans le roc. Mais au-delà des frontières des tribus méridionales, ces foibles traces de ci-

vilisation disparoissoient par degrés. Plus de connoissance d'agriculture ou de manufacture ; leurs richesses consistoient dans l'étendue des pâturages et le nombre des troupeaux. Ils satisfaisoient leurs appétits les plus exigeants avec du lait et de la viande, et, sous des vêtements de peau, ils bravoient l'inclémence des saisons. Les brebis étoient à peine connues dans la plus grande partie du nord, et les hordes sauvages de la Calédonie n'avoient souvent pour nourriture que les produits incertains de la chasse. Ils alloient presque nus, et ne connoissoient d'autres abris que les bois et les cavernes de leurs montagnes. Cette situation endurcissoit à la fois leurs caractères et leurs corps. Et quand Sévère s'empara de cette contrée, ses légions s'étonnèrent de la force, de l'activité, de l'opiniâtreté hardie et de la férocité de ces Bretons du nord.

Les historiens attribuent la civilisation supérieure des peuplades méridionales, à leurs relations avec les étrangers, que les avantages du commerce attiroient sur leurs côtes. Quand les mines d'étain d'Espagne commencèrent à s'épuiser, on y suppléa principalement par celles de la Bretagne. Ce furent des Phéniciens aventureux venus de Cadix, qui, les premiers, exportèrent ce métal de l'île, et le débitèrent dans les différents ports de la Méditerranée. Ils gardèrent si bien leur secret, que, cinq siècles avant Jésus-Christ, Hérodote avouoit qu'il lui avoit été impossible de découvrir la position des Cassitérides ou Iles d'Etain. Les Phéniciens de Carthage furent plus heureux. Sous la conduite d'Himilcon, ayant entrepris un voyage

de découverte, ils s'élancèrent dans le grand Océan, et, après quatre mois environ, trouvèrent l'objet qui avoit motivé leur voyage. Les Œstrymnides (car Himilcon les appelle ainsi dans son journal) étoient éloignées, de dix journées de voile, de l'île sacrée des Hiberniens, et celle-ci étoit située près de l'île d'Albion. Vers le même temps, Pythéas, célèbre navigateur de Marseille, les découvrit aussi. On en comptoit dix, toutes abondantes en étain et en plomb, dont la plus étendue se nommoit Silure ou Figdilis. Neuf d'entre elles étoient peuplées; et l'on a dépeint leurs habitants comme une race d'hommes paisible et industrieuse.

Par suite de ces découvertes successives, leur commerce fut enfin ouvert aux nations et partagé entre elles. Le Romain Lucius Crassus employa les insulaires au travail des mines avec de grands avantages. Les mineurs bretons convertissoient l'étain en blocs cubiques, et l'apportoient dans l'île de Wight, où étoit leur dépôt général. De là il étoit exporté, par des commerçants gaulois, jusqu'aux embouchures de la Seine, de la Loire et de la Garonne. Il remontoit ces fleuves; puis, chargé sur des chevaux, il traversoit les terres, jusqu'à ce qu'on pût de nouveau le faire arriver par eau dans les grandes et commerçantes cités de Marseille et de Narbonne. En échange, les Bretons recevoient du fer, de la poterie et du cuivre.

Bientôt l'industrie des indigènes s'éveilla, à l'aide du commerce. A l'exploitation de l'étain ils joignirent celle des peaux, fournies

en immense quantité par les tribus de l'intérieur, celle du plomb, celle du fer. Des rapports exagérés avoient même fait croire aux Romains que les côtes de ces îles abondoient en perles, et que le sol y recéloit les métaux les plus précieux. Leur avarice fut trompée. Après la conquête, ils ne trouvèrent pas la plus légère trace d'or et d'argent, quoique, depuis, les habitants en aient découvert; et les perles de la Bretagne n'étoient ni d'une grosseur, ni d'une couleur propres à compenser la peine de la recherche.

Dans quelques parties de l'île, les Bretons avoient l'étrange et dégoûtante coutume de se peindre le corps. Les deux sexes en faisoient également usage; et cette pratique étoit consacrée, dans leur estime, par des cérémonies religieuses. Ils y joignoient la coutume plus barbare encore de se tatouer, et cette extravagance a été long-temps de mode parmi les habitants de la partie du nord. Le Breton étoit fier de ce hideux ornement; et, dans un jour de bataille, il avoit soin de se dépouiller de ses vêtements pour le montrer à ses ennemis.

Leur religion étoit celle des druides, qu'ils avoient, selon toute apparence, apportée eux-mêmes des Gaules. Les druides adoroient, sous des noms différents, les mêmes dieux que les Grecs et les Romains. Ils regardoient Pluton comme leur créateur. Quelques écrivains enthousiastes ont prétendu qu'une notion sublime, quoique imparfaite de la divinité, les avoit portés à proscrire les temples. Mais il est vraisemblable que l'absence totale de ces monuments doit plutôt être attribuée à

l'ignorance de ces peuples dans l'architecture. Ils avoient pour le chêne un respect spécial. L'arbre et ses productions étoient sacrés. Ils attachoient à son tronc la victime dévouée à la mort, et, de ses feuilles, formoient des guirlandes, dont ils se décoroient pendant le sacrifice. S'il arrivoit que le gui vînt à croître sur un chêne, toute la tribu étoit convoquée ; on immoloit deux génisses blanches sous ses rameaux ; le chef des druides coupoit la plante sacrée avec une serpette d'or, et une fête religieuse terminoit les cérémonies de ce jour.

Les druides se retiroient dans des huttes ou des cavernes, au milieu du silence et de l'obscurité des bois. Là, à l'heure de midi, à celle de minuit, quand ils supposoient que la divinité honoroit ce lieu saint de sa présence, le dévôt tremblant étoit admis, afin d'y proférer sa prière et d'entendre les réponses du ministre sacré. Pendant la paix, ils offroient les fruits de la terre ; pendant la guerre, ils vouoient aux dieux des combats les dépouilles de l'ennemi, immoloient des troupeaux en son honneur; et un trophée, formé des restes du butin, lui étoit consacré. Mais à l'heure du danger ou de la détresse, les sacrifices humains étoient régardés comme les plus efficaces. Excité par cette superstition qui étouffe tout sentiment d'humanité, le sacrificateur plongeoit le couteau dans le sein de sa victime, qui étoit ordinairement un captif ou un malfaiteur. Et, de la rapidité avec laquelle le sang jaillissoit de la blessure, des convulsions dans lesquelles expiroit le mourant, il présageoit le bonheur ou les calamités futures de son pays.

Outre le caractère sacerdotal, les druides se recommandoient aux respects du peuple, par la réputation d'un grand savoir. Ils se disoient dépositaires d'une science mystérieuse, bien au-dessus des conceptions du vulgaire. Telle étoit leur renommée, que les druides de Gaule ne dédaignoient pas de venir se perfectionner auprès de leurs frères de Bretagne. Ils enjoignoient aux initiés le secret le plus inviolable, et l'on rapporte que plusieurs aspirants avoient la patience de consacrer vingt années à ce noviciat.

Les druides prétendoient connoître la nature, le pouvoir et les desseins de la divinité; la figure, la grandeur, la formation et la destruction finale de la terre; les astres, leur position, leurs mouvements et leur influence supposée sur les choses humaines. Ils avoient aussi des prétentions en médecine; mais leurs connoissances se bornoient à l'usage du gui, de la verveine, de la sabine et du trèfle. Le grand but de leur ordre étoit, selon eux, *de réformer les mœurs, d'assurer la paix, et d'encourager la vertu*. Ils essayoient, dans ce but, d'inculquer au peuple la leçon suivante : *Les trois premiers principes de la sagesse sont, d'obéir aux lois de Dieu, de concourir au bonheur de l'homme, et de s'armer de courage contre les accidents de la vie*. Ils croyoient à l'immortalité de l'ame; à la métempsychose, au libre arbitre, aux peines et aux récompenses à venir. Ils exerçoient l'influence la plus absolue sur l'esprit de leurs compatriotes. Dans les délibérations de quelque importance, on demandoit toujours et l'on adoptoit généralement

leur opinion : les procès étoient soumis à leur décision, et la punition des crimes réservée à leur justice. L'exclusion des mystères étoit le châtiment de la désobéissance.

Les druides donnoient leurs leçons en vers, et pour cela ils devoient avoir quelque connoissance de la poésie : aussi trouvons-nous parmi eux une classe particulière, distinguée par le nom de Bardes. Le barde étoit à la fois musicien et poète, et toujours sa voix accompagnoit les accords de sa harpe : chaque capitaine en conservoit un ou plusieurs à son service ; ils le suivoient dans son palais, vantoient sa générosité et sa valeur, et chantoient les louanges et l'histoire de leur pays.

On sait peu de choses sur la forme de gouvernement adoptée par les tribus bretonnes : dans quelques unes, l'autorité suprême paroît avoir été partagée entre plusieurs chefs ; dans la plupart, elle étoit confiée à un seul ; mais dans toutes le peuple conservoit une grande influence. Quant au mode de succession, tantôt le père distribuoit ses domaines à ses enfants, tantôt le prince régnant laissoit sa couronne à sa veuve ; mais aucune loi n'ayant fixé l'ordre des successions, il est probable que la force l'emportoit souvent sur le droit. On rapporte que les Bretons étoient querelleurs, avides, enclins à la vengeance ; des dissentions intestines tourmentoient chaque nation, et les prétextes ne manquoient jamais pour justifier l'oppression, quand elle pouvoit être commise avec impunité. Ces querelles invétérées, qui se perpétuoient entre les tribus, amenè-

rent, selon la remarque de Tacite, leur assujettissement à la puissance romaine, en les empêchant de se réunir pour la combattre.

Tels étoient ces Bretons, dont la bravoure et la persévérance firent échouer les desseins du premier et du plus belliqueux des Césars. Depuis lui jusqu'à Claude, durant quatre-vingt-dix-sept ans, grâce aux guerres civiles des Romains, ils conservèrent leur indépendance originaire. Auguste manifesta trois fois l'intention de réunir la Bretagne à l'empire; mais le danger fut détourné d'abord par une ambassade qui annonçoit la soumission des insulaires, et dans la suite par l'existence d'intérêts plus importants : au lieu d'exiger le tribut imposé par César, Auguste se contenta de lever des taxes sur le commerce établi entre la Gaule et la Bretagne. Cette mesure enrichit le trésor de sommes considérables, et les Bretons la supportèrent sans murmure.

Tibère, qui prétendoit que l'empire étoit déjà trop étendu, laissa les Bretons en repos; (ap. J.-C. 40) Caligula, son neveu et son successeur, pour contraster avec ce système, donna au monde un de ces spectacles grotesques auxquels il l'avoit accoutumé. Adminius, fils de Cunobeline, le plus puissant des successeurs de Cassibelan, exilé par son père, et réfugié à Rome, regardant apparemment la Bretagne comme son patrimoine, déposa un acte de résignation de ses droits entre les mains de Caligula. Deux cent mille hommes reçoivent aussitôt l'ordre de se rassembler sur les côtes de Gesorianum (Boulogne); l'empereur arrive, range ses lé-

gions sur le rivage, monte sur la galère impériale, revient à terre, et donne le signal du combat. Les soldats immobiles, stupéfaits, demandent l'ennemi; Caligula leur annonce qu'ils viennent de conquérir l'Océan, et leur ordonne de ramasser ses dépouilles, c'est-à-dire les coquilles du rivage, comme des preuves de leur victoire.

Les horreurs d'une invasion véritable suivirent bientôt cette vaine et folle démonstration. Excité par Béric, chef breton expatrié, Claude ordonna à Aulus Plautius de conduire quatre légions, et leurs auxiliaires, dans la Bretagne. Les Bretons, sous les ordres de Caractacus et de Togidumnus, tous deux fils de Cunobeline, s'efforcèrent de fatiguer, plutôt que de repousser les assaillants. Les auxiliaires germains, plus propres à ce genre de guerre que les soldats des légions, repoussent l'ennemi, après avoir tué Togidumnus, sur la rive septentrionale de la Tamise. L'empereur prend alors lui-même le commandement de l'armée, s'avance jusqu'à Camalodunum (Malden), et reçoit la soumission de toutes les peuplades voisines, confie la rive gauche de la Tamise aux soins de Plautius, la droite à ceux de Vespasien, qui fut depuis empereur, et retourne à Rome, où il est reçu en triomphe. Ses lieutenants eurent à lutter contre la résistance la plus opiniâtre. Vespasien livra au moins trente batailles pour soumettre les Belges. Plautius, durant les cinq dernières années de son gouvernement, eut constamment à combattre contre Caractacus, chef des Cassiens et des Silures,

qui, malgré de fréquentes défaites, revenoient sans cesse à la charge. Plautius n'obtint que l'ovation.

Il eut pour successeur Ostorius Scapula (50) : celui-ci, pour réprimer les incursions des Bretons insoumis, éleva deux chaînes de forteresses, l'une au nord, le long de la rivière de l'Avon ; l'autre à l'ouest, sur la rive gauche de la Severn. Les tribus subjuguées furent peu à peu gouvernées comme des provinces romaines : l'indépendance de la Bretagne se réfugia chez les Silures, peuple comparable aux anciens Sicambres, ennemis jurés du nom romain. Dans le Shropshire s'élève une haute montagne appelée Caër-Caradoc, sur laquelle on trouve encore des restes d'anciennes fortifications ; c'est là que Caractacus et les Silures résolurent de sauver la liberté de leur patrie ou de mourir : à leur aspect, Ostorius lui-même hésite ; mais, cédant au cri de ses légions, il donne le signal du combat ; les Silures sont défaits ; la femme et la fille de Caractacus tombent au pouvoir des vainqueurs ; ses frères se rendent ; lui-même, chargé de chaînes, est livré à Ostorius par sa belle-mère Cartismandua, reine des Brigantes, chez qui il s'étoit réfugié. Caractacus est emmené captif à Rome, et bien reçu par Claude ; en traversant la ville impériale, il s'étonna que des hommes qui possédoient des palais si superbes, les quittassent pour enlever aux Bretons leurs misérables cabanes. Les Silures continuèrent de combattre ; seulement ils changèrent de tactique ; pour fatiguer l'en-

nemi, ils se contentent de le harceler dans ses quartiers, de rompre ses communications, de surprendre ses détachements: s'ils éprouvèrent plus d'une défaite, plus d'une victoire les rendit redoutables. Ostorius, épuisé de travaux, lassé de leurs importunes attaques, succomba, dit-on, à ses chagrins.

Aulus Didius, son successeur, eut une nouvelle guerre à soutenir (52). Vénusius, chef des Jugantes, avoit épousé Cartismandua; tous deux étoient fidèles alliés des Romains; mais la reine, peu de temps après son mariage, se sépara de Vénusius pour suivre un Breton, nommé Vellocatus: des hostilités s'en suivirent. Cartismandua, en vertu de ses anciens services, implora le secours des Romains; les Brigantes, en haine de l'adultère, embrassèrent le parti de Vénusius. Après plusieurs combats, la reine fut contrainte d'abandonner le trône à son époux, et de traîner, dans l'humiliation, le reste de sa vie, sous la protection de ses alliés.

A Didius succéda Véranius, et à ce dernier Suétonius Paulinus, général habile et d'une grande réputation (61). L'île d'Anglesey, berceau et séjour principal des druides, leur avoit jusque-là offert une retraite sûre; pour la réduire, il donna l'ordre à sa cavalerie de traverser le détroit à la nage, tandis que l'infanterie le passeroit dans des bateaux. En approchant de l'île sacrée, les Romains virent rangés sur le rivage, non seulement des guerriers, mais des bandes de druides des deux sexes. Les premiers élevant leurs armes vers le ciel, vouoient les usurpateurs au dieu de la guerre; les autres

en habits de deuil, les cheveux flottants, tenant des torches allumées, couroient dans toutes les directions. Au premier moment, les Romains saisis d'une terreur superstitieuse, refusèrent d'avancer. Mais la honte et les reproches de leurs chefs, les provoquèrent à l'attaque, et leur facile victoire ne fut point sanglante. En ce jour, la puissance des druides reçut une atteinte mortelle; leurs autels furent renversés, leurs bois sacrés tombèrent sous la hache des légions, les prêtres et les prêtresses furent consumés dans les flammes, qu'ils avoient allumées pour leurs captifs.

Le séjour de Suétone dans cette île fut le signal d'une plus formidable insurrection. Prasutagus, roi des Icènes, avoit, en mourant, nommé l'empereur son héritier, conjointement avec ses propres filles. Mais l'avarice romaine étoit insatiable. Catus, procurateur impérial, saisit immédiatement toute la succession. Boadicée, veuve de Prasutagus, qui voulut s'en plaindre, fut châtiée comme une esclave; des officiers romains firent violence à ses filles. Le récit de ces outrages rappela à chacun ses propres souffrances. En peu de jours, la plupart des tribus conquises se trouvèrent sous les armes. Camalodunum, où l'on avoit érigé un temple à la divinité de Claude, conquérant de la Bretagne, éprouva, la première, la fureur de ce torrent. La ville, prise au premier assaut, fut réduite en cendres; les murs du temple protégèrent, pour deux jours seulement, le sort de la garnison. Petilius vint à son secours avec la neuvième légion, qui fut écrasée par les insurgés.

Suétone étoit alors retourné à Londres, ville déjà considérable et florissante par son commerce; ne pouvant la défendre, il la brûla ainsi que Vérulam. La rage des Bretons leur fit traiter en ennemis tous ceux qui ne s'étoient pas joints à eux. S'ils ne périssoient pas par le fer, ils étoient immolés d'une manière bien plus cruelle en l'honneur d'Andraste, déesse de la victoire. Le massacre de soixante-dix mille victimes, sans distinction de sexe ou d'âge, de rang ou de pays, atteste l'horreur de la vengeance.

Suétone fut contraint de faire face à l'ennemi. Il avait rassemblé environ dix mille hommes, et choisi une position où il ne pouvoit être attaqué que de front. La bataille fut longue et courageusement soutenue. A la fin les Romains triomphèrent. Les Bretons laissèrent huit mille hommes sur le champ de bataille. Boadicée ne voulut point survivre à cette défaite, et se tua.

(62) Si cette brillante action rendit aux armes romaines tout leur ascendant, elle ne mit pas fin à la guerre. L'opinion que l'entêtement des Bretons provenoit de la crainte qu'inspiroit la sévérité de Suétone, prévalut à la cour. Il fut rappelé, et sous l'administration plus douce de ses trois successeurs, Turpilianus, Trebellius, et Bolanus, les indigènes furent amenés peu à peu à se soumettre au joug. Jusqu'à Vespasien on ne fit aucune tentative contre la partie indépendante de la Bretagne (70); mais alors commença une ère nouvelle.

Petilius Cerealis reçut ordre de soumettre les Brigantes. Il employa cinq ans à cette conquête. (75) Julius Frontinus qui lui succéda,

dans le cours de trois années, subjugua presque en entier la nation guerrière des Silures.

(78) Cependant la réputation de tous ces gouverneurs fut éclipsée par celle de Cneïus Julius Agricola. Il rappela dans les camps l'armée répandue dans des quartiers d'hiver; soumit, anéantit presque les Ordovices, réunit une seconde fois l'île sacrée à l'empire, établit des garnisons dans tous les lieux importants, et ses succès continuels éteignirent les feux de la révolte. Du détroit de Forth à celui de la Clyde, il établit une ligne de forteresses qui assura une puissante frontière aux conquêtes romaines, et commanda la crainte aux insurgés les plus reculés vers le nord. Il consacra ses hivers aux arts moins éclatants, mais plus utiles de la paix. Il réforma l'administration civile, établit un système d'impôts plus équitable, écouta avec bonté les plaintes des habitants, et punit sévèrement la tyrannie des officiers inférieurs. Les peuples charmés le proclamoient leur bienfaiteur. L'usage de la toge l'emporta sur celui des manteaux bretons, et, dans leurs maisons, leurs bains et leurs temples, on reconnut l'architecture romaine. La langue latine fut enseignée aux enfants; mais l'esprit d'innovation étouffa le besoin de l'indépendance, et ces fiers guerriers devinrent peu à peu des sujets mous et efféminés.

L'ambition et la curiosité engagèrent alors Agricola à porter sa conquête au-delà des bornes qu'il s'étoit prescrites. Il s'avança le long de la côte orientale. Mais, pendant une nuit obscure, les Bretons attaquèrent les quartiers de la neuvième légion, pénétrèrent dans le camp et

soutinrent un combat douteux dans les retranchements, jusqu'à l'arrivée des autres légions. Cette campagne fut loin d'ajouter à la gloire de l'empire. L'année suivante, Agricola réunit toutes ses forces; trente mille Calédoniens sous les ordres de Galgacus, entreprennent de défendre le passage des monts Grampians. Ils y réussirent le premier jour; le lendemain ils succombèrent. Quatre cents Romains restèrent sur le champ de bataille et dix mille Calédoniens. Les autres se sauvèrent après avoir brûlé leurs chaumières.

Les Romains vainqueurs retournèrent dans leurs quartiers d'hiver. Agricola ne reçut que les ornements et non la pompe du triomphe, se présenta devant Domitius, son maître, se perdit dans l'obscurité de la vie privée, et laissa le commandement à Lucullus.

La puissance romaine fut alors solidement établie dans l'île; et les successeurs d'Agricola, au lieu de mener les légions au combat, s'occupèrent à protéger la tranquillité publique, à fixer les règles du gouvernement, en assimilant l'état de la Bretagne à celui des autres provinces, déjà incorporées à l'empire.

Il y avoit un gouverneur qui, sous le titre de préfet ou de propréteur de Bretagne, exerçoit un pouvoir suprême, révocable à la volonté de l'empereur. Il commandoit l'armée et étoit investi de l'administration de la justice. Cet immense pouvoir des préfets, qui devoit souvent donner lieu à des abus, fut limité par Adrien, dans ses édits perpétuels destinés à créer une administration uniforme

de la justice pour toutes les provinces de l'empire.

Le procurateur ou questeur étoit subordonné au préfet, mais nommé par l'empereur. Il levoit les taxes et administroit les revenus de la province, provenant de divers impôts. Il remplissoit aussi le honteux office d'espion, et ses rapports renfermoient souvent des détails exagérés sur la richesse, le pouvoir et l'ambition du préfet.

Le nombre des troupes fixées en Bretagne a dû varier. Quand Plautius entreprit la réduction de l'île, il étoit à la tête de quatre légions avec leurs auxiliaires ; ce qui, suivant un calcul modéré, dépasseroit cinquante mille hommes. Dans les premiers temps de la conquête, les stations militaires, en général très-rapprochées, nécessitèrent sans doute des troupes encore plus nombreuses. Mais à mesure que la puissance romaine s'affermissoit dans la Bretagne, il est probable que plusieurs de ces postes furent abandonnés. Les Bretons étoient aussi employés comme auxiliaires; mais les Romains, craignant qu'ils n'usassent tôt ou tard de leurs armes pour reconquérir leur indépendance, avoient soin de les expatrier.

Les Romains divisèrent leurs conquêtes en six provinces irrégulières, confiées à des préteurs choisis par le préfet. La plus riche des provinces britanniques renfermoit le vaste espace contenu entre l'extrémité occidentale du Corn-Wall et la partie méridionale du Foreland, dans le comté de Kent. On lui donna le nom de Bretagne première. La Bretagne se-

conde comprenoit la principauté actuelle de Galles. Flavia Cæsariensis étoit la troisième province et la plus considérable en étendue. De deux côtés elle étoit bornée par les précédentes, et, de deux autres, par l'Humber, le Don et l'Océan germanique. Au nord de l'Humber se trouvoit la province Maxima. Elle étoit circonscrite par les deux rivières de Tyne et d'Eden, et aux deux extrêmités par les deux mers de l'est et de l'ouest. Les tribus placées au-delà des détroits de la Clyde et du Forth formoient le sixième gouvernement de Vespasien. Une longue chaîne de montagnes les séparoit des Calédoniens; mais ils ne furent soumis qu'un instant. Tout Breton de naissance étoit exclu, dans son pays natal, des emplois de confiance et d'autorité, et quiconque se trouvoit pourvu de quelque fonction semblable, perdoit la faculté d'épouser une indigène ou d'acquérir des propriétés dans l'île.

Les villes et les stations militaires y étoient très nombreuses. Les unes devoient leur origine aux Bretons, et les autres aux Romains. Elles étoient divisées en quatre classes. Le premier rang étoit réclamé par les colonies. Pour les former, Rome accordoit à ses vétérans des portions de terre dans le pays conquis. Chaque colonie étoit, en petit, la représentation de la mère-patrie. Elle en adoptoit les coutumes, étoit gouvernée par les mêmes lois, et conféroit à ses magistrats des titres semblables avec une même autorité. Il y en avoit neuf en Bretagne, deux sous le gouvernement civil, sept sous le gouvernement militaire. Ces

dernières avoient des rapports frappants avec les institutions féodales. Le vétéran recevoit sa terre de la munificence de l'empereur, et s'astreignoit à enrôler ses fils, dès qu'ils seroient en âge. La disgrace, les prisons, et même la mort, étoient les châtiments de ces jeunes gens quand ils refusoient de servir. Les priviléges des villes municipales égaloient presque et surpassoient quelquefois les avantages des colonies. Leurs habitants pouvoient se soustraire aux statuts impériaux. Revêtus du titre de citoyens romains, ils possédoient le droit d'élire leurs décurions ou magistrats, et de suivre leurs propres lois. Il n'y en avoit que deux en Bretagne, Vérulam et York. Quant au *Jus Latii*, dix des villes britanniques l'avoient obtenu de différents empereurs. En vertu de ce droit, elles pouvoient élire leurs magistrats, qui, à l'expiration de l'année, abdiquoient et réclamoient le droit ambitionné de bourgeoisie romaine. Les autres villes étoient stipendiaires, obligées à payer tribut, et gouvernées par des officiers romains nommés par le préteur. Antonin accorda le droit de bourgeoisie à quiconque avoit un rang et de la fortune. Caracalla l'étendit à toute la nation.

Les Calédoniens défaits, mais non subjugués par Agricola, continuèrent d'insulter à la puissance romaine. Leurs succès nombreux ranimèrent, dans les cœurs de leurs compatriotes, l'amour de l'indépendance. En moins de trente ans, la situation de la Bretagne étoit devenue très précaire, et il fallut que l'empereur Adrien allât en personne chasser les Barbares, et recouvrer les provinces perdues.

(120). Ce fut lui qui, jugeant insuffisant le cordon de frontières établi par Agricola, résolut d'opposer une seconde barrière à leurs incursions, en faisant creuser un fossé et élever un rempart dans une longueur de plus de soixante milles, depuis la baie de Solway, sur la côte occidentale, jusqu'à l'embouchure de la Tyne, sur la côte orientale. Ce monument militaire a, jusqu'ici, bravé les ravages du temps.

(146) La tranquillité, rétablie par Adrien, fut souvent troublée sous le règne d'Antonin, son successeur. Lollius Urbicus, nommé propréteur, réprima les Brigantes et les Maœtes, qui s'étoient révoltés; et, à l'imitation d'Adrien, construisit une autre muraille depuis Caërriden, sur le Forth, jusqu'à Alchuid, sur la Clyde; et en l'honneur de l'empereur, il l'appela le rempart d'Antonin.

(180.) Les hostilités étoient devenues habituelles entre les Calédoniens et les Romains. Excités par l'animosité nationale et par l'amour du butin, les intraitables Barbares attaquoient tous les ans la muraille d'Antonin, et répandoient la dévastation sur la province. Mais sous le règne de Commode, leurs incursions prirent un caractère plus formidable, et le mécontentement des légions alarma l'empereur sur la sûreté de la Grande-Bretagne. Ulpius Marcellus, soldat d'une valeur et d'une intégrité éprouvées, fut fait propréteur; ses services furent payés d'ingratitude. Pour avoir rétabli la discipline dans l'armée, il encourut la haine des soldats qui voulurent même attenter à ses jours; et sa gloire excita la jalousie de Com-

mode, qui se contenta pourtant de le priver de son commandement, et se fit violence en lui laissant la vie. Cependant les légions britanniques firent partir une députation de quinze cents hommes, pour demander la tête du ministre Perennis. Ces dangereux pétitionnaires furent rencontrés, aux portes de Rome, par Commode lui-même. C'étoit peu de chose, pour un pareil monstre, que la vie d'un favori. Perennis leur fut abandonné. Après l'avoir fustigé, ils lui tranchèrent la tête; sa femme et ses filles furent immolées sur son cadavre.

(190-195) Clodius Albinus reçut ensuite le gouvernement de la Bretagne. Commode, pour s'assurer de sa fidélité, ou plutôt pour éprouver son ambition, lui offrit le rang et l'autorité de César, qu'il n'accepta point. Plus tard il l'accepta de l'empereur Sévère; mais on ne tarda pas à découvrir que, sous une apparence d'amitié, Sévère étoit son mortel ennemi. Sur l'avis de ses partisans, Albin revêt la pourpre impériale, et conduit en Gaule les légions britanniques. Les deux armées, composées de deux cent mille hommes, en viennent aux mains à Trévoux, près de Lyon. Albin est vaincu, et paie de sa tête le crime de son ambition. Sévère, pour qu'une semblable querelle ne se renouvelât plus, partagea la Bretagne en deux gouvernements (198); confia l'un à Héraclianus, et l'autre à Varius Lupus. Ce dernier, incapable, avec une armée composée de nouvelles levées, de résister aux Maœtes et aux Calédoniens, achète d'abord la paix, et est enfin obligé de solliciter la présence de l'em-

pereur et le secours d'une nombreuse armée.

(207-211) Sévère, malgré son âge avancé, se rendit, avec ses deux fils, Caracalla et Géta, aux instances de son lieutenant. Il partit d'York, après des préparatifs immenses. Les naturels qui n'avoient d'autre arme défensive qu'un étroit bouclier, une lourde épée suspendue à la ceinture, et une courte lance à l'extrémité de laquelle se balançoit une cloche, ne s'attendoient point à une si terrible invasion. Ils se défendirent cependant avec un courage et une adresse admirables. Cinquante mille Romains périrent dans cette expédition. Sévère s'avança jusqu'au détroit de Cromarty; là, il condescendit à recevoir les offres de soumission qu'il avoit d'abord formellement refusées; et, pour se donner l'air de punir l'opiniâtreté des insulaires, il en exigea l'abandon nominal d'une partie de leur territoire. Ce fut là tout l'avantage de la campagne. Revenu à York, et persuadé qu'un rempart de gazon ne pouvoit résister aux assauts de ces Barbares actifs et persévérants, il fit élever une solide muraille de pierre, à quelque distance, au nord, de celle d'Adrien. Elle étoit haute de douze pieds, et ses fondations varioient de deux à trois verges; en avant, on avoit creusé un fossé de la même dimension que celui d'Adrien. La garde en fut confiée à une armée de dix mille hommes, qui occupoient dix-huit postes sur la ligne du mur. Les voyageurs admirent encore aujourd'hui les débris de cette étonnante construction.

Les Macetes reprirent les hostilités aussitôt que les Romains eurent évacué leur territoire. Sévère, trop affoibli, donna le commandement

de l'armée à Caracalla qui, au lieu de la conduire contre les Barbares, chercha à se l'attacher par l'indulgence et les largesses, pour exclure de la succession son frère Géta. A peine son père eut-il expiré à York, qu'il licencia l'armée et retourna à Rome.

(211-284) Durant l'espace de soixante-dix ans, après la mort de Sévère, il n'est plus parlé des Bretons dans les annales anciennes, d'où nous devons conclure que ces années s'écoulèrent pour eux dans une tranquillité et un bonheur relatifs. D'après les monnoies trouvées dans l'île, on suppose que Posthumus, Lollianus, Victorinus, Tetricus, Bonosus et Alianus furent successivement reconnus en Bretagne.

Il est probable que ce pays suivit constamment le sort de la Gaule. L'état de désordre de l'empire inspira de nouveaux projets aux Barbares connus sous le nom de Francs et de Saxons qui possédoient toutes les côtes, depuis l'embouchure du Rhin jusqu'à l'extrémité de la Chersonèse cimbrique. Ils balayèrent de leurs ports tout le commerce des détroits, et insultèrent, par leurs pirateries, le littoral de la Gaule et de la Bretagne. (284) Les empereurs Dioclétien et Maximien donnèrent à Carausius, Ménapien de naissance, le commandement d'une flotte puissante avec le titre de Comte ou gouverneur des rives saxonnes. Mais Carausius se laissa gagner par les pirates, partagea les prises avec eux; et quand les empereurs voulurent l'en punir, leva le masque, passa en Bretagne et se fit proclamer Auguste. Son règne fut heureux et plein de gloire. (293) Les Calédoniens prirent la fuite

devant ses armes : la côte occidentale de la Gaule reconnut son autorité, et de nombreux vaisseaux portèrent la terreur de son nom jusqu'à l'entrée de la Méditerranée. Enfin les empereurs envoyèrent contre lui Constance. Carausius perdit Boulogne sans se décourager; mais tandis qu'il songeoit à se prémunir contre un péril éloigné, il périt victime d'une trahison domestique. Allectus, ministre ambitieux qui avoit trompé sa confiance, l'assassina dans la huitième année de son règne et jouit trois ans du fruit de sa perfidie. Constance met ce temps à profit; divise sa flotte en deux escadres, dont l'une, sous ses ordres, stationne devant Boulogne; et l'autre, commandée par Asclépiodote, à l'embouchure de la Seine. Celle-ci part la première. Au bruit de l'arrivée d'Asclépiodote, l'usurpateur court à sa rencontre, est défait et tué. Après quelques autres succès, les habitants proclament Constance lui-même leur souverain et leur libérateur; et il rétablit immédiatement l'autorité impériale. La Bretagne devint sa résidence favorite; et les insulaires jouirent d'une administration douce et équitable, jusqu'à ce qu'une persécution religieuse vint troubler leur bonheur.

Après tant d'années, il est impossible de découvrir par qui le christianisme fut enseigné dans l'île. Il est certain que, dès les premiers siècles, il existoit des chrétiens dans la Bretagne. Pomponia Gracina, femme du proconsul Plautius, le premier qui y eût fait des conquêtes durables, et Claudia, dame illustre de Bretagne, qui avoit épousé le sénateur Pudens, sont, avec quelque raison, considérées comme

ayant été chrétiennes ; mais que ce soit la piété de ces femmes, ou celle de tout autre, qui ait introduit chez les Bretons la doctrine du christianisme, elle ne tarda pas à pénétrer jusqu'aux extrémités de l'île, et à conquérir les peuples mêmes qui avoient échappé à la conquête des Romains. On sait combien les traditions bretonnes ont été embellies ou défigurées par les fictions des Bardes. Néanmoins, après en avoir retranché tout ce qui paroît invraisemblable, il est permis de croire que l'autorité, conférée par Claude à Cogidunus, fut transmise à sa famille; que Lucius, un de ses premiers descendants, surnommé *Levermaur* ou *la grande lumière*, connoissoit l'évangile; qu'il envoya à Rome Fagan et Dervan pour se faire instruire plus parfaitement dans la foi chrétienne ; et que les envoyés, ayant reçu les ordres sacrés du pape Evariste ou Eleuthère, accrurent à leur retour le nombre des prosélytes, et fondèrent l'église bretonne. On a la preuve que ces prosélytes étoient nombreux, et qu'une hiérarchie régulière avait été instituée avant la fin du troisième siècle. En effet, les écrivains contemporains placent l'église bretonne au même rang que celles d'Espagne et des Gaules; et, dans un des premiers conciles occidentaux, celui d'Arles (314), on trouve trois évêques bretons, Eborius d'York, Restitutus de Londres, Adelphius de Richborough.

(303 — 305) Les persécutions ne commencèrent en Bretagne qu'au commencement du quatrième siècle. Dioclétien et Maximien prescrivirent alors de détruire les églises dans chaque province; et firent, du refus d'a-

dorer les dieux du paganisme, un crime punissable de mort. Constance eut beau montrer personnellement qu'il étoit ennemi des persécutions religieuses; les subalternes n'en agirent pas avec moins de rigueur. Les églises furent rasées en plusieurs districts, beaucoup de chrétiens cherchèrent un asile dans les forêts et les montagnes, d'autres souffrirent avec courage les tortures et la mort. C'est à cette époque qu'il faut placer le martyre de St.-Alban, dont la mémoire fut long-temps honorée dans sa patrie, et parmi les nations voisines. Mais, en moins de deux années, Dioclétien et Maximien quittèrent la pourpre; Constance et Galère prirent le titre d'empereur, et la liberté des cultes ramena le christianisme dans l'île.

(306) Constance avoit épousé Hélène, née en Bithinie, selon quelques uns, fille d'un prince breton, selon d'autres; et il en avoit eu un fils, le célèbre Constantin, surnommé *le Grand.* Le jeune prince fut élevé comme un noble otage, d'abord à la cour de Dioclétien, et ensuite à celle de Galère; mais, apprenant que la santé de son père déclinoit rapidement, il s'échappe à propos, coupe, à chaque relais, les jarrets des chevaux qui ne lui étoient pas nécessaires, afin de retarder ceux qui le poursuivoient, arrive à York peu de jours avant la mort de Constance, qui le recommande à l'affection des soldats, et prend, avec leur approbation, le titre de César et d'Auguste. Devenu seul empereur, il sépara avec soin l'administration militaire de l'administration civile. Par cet arrangement, la Bretagne se trouva placée sous la juridiction

du préfet des Gaules, dont l'autorité s'étendoit depuis la muraille d'Antonin jusqu'aux limites méridionales de la Mauritanie Tingitane. Son envoyé, revêtu du titre de vicaire de la Bretagne, résidoit à York. Le gouvernement intérieur des provinces étoit partagé entre deux consulaires, à Valentia et à Maxima, et trois présidents à Flavia; dans la Bretagne première et dans la seconde, on laissa les finances et la justice entre les mains des mêmes ministres. Le commandement de l'armée fut divisé entre trois officiers : 1° le duc de Bretagne, depuis la limite septentrionale jusqu'à l'Humber; 2° le comte du rivage saxon, chargé de la côte depuis l'Humber jusqu'à l'extrémité du pays de Cornwall; 3° le comte de Bretagne, de qui dépendoient toutes les autres garnisons de l'île.

Sous Constantin et ses fils, la Bretagne fut tranquille pendant plus de cinquante ans. La cruauté et l'avarice de Paulus, notaire espagnol, portèrent la première atteinte à la prospérité publique. L'empereur l'avoit chargé d'aller en Bretagne pour examiner la conduite qu'avoient tenue les officiers qui, pendant la défection générale des troupes occidentales, avoient reconnu l'usurpateur Magnence. Paulus étoit expert dans l'art de la rapine et de la chicane : il traita comme coupable quiconque possédoit des richesses. Constance loua sa fidélité; Julien, en arrivant au trône, le fit brûler vif.

Pendant que Julien administroit la préfecture des Gaules, un événement vint prouver combien les ressources de la Bretagne étoient

grandes. Ses greniers offrirent un secours immédiat et puissant aux contrées de la rive gauche du Rhin, qui venoient d'être dévastées par une inondation de Barbares, heureusement repoussés par ce César; et ce n'étoit pas seulement un secours temporaire que l'île pouvoit fournir en ce genre : elle exportoit annuellement de grandes quantités de blé sur le continent.

C'est à dater de cette époque que les Calédoniens et les Maœtes cessent d'être nommés par les historiens, et qu'on ne trouve plus à leur place que les Pictes et les Ecossois, peuples venus originairement de l'Irlande. L'Irlande, ainsi que l'Angleterre, avoit été peuplée par des colonies d'aventuriers venus de différents pays, les uns de la Belgique et de la Germanie, les autres de l'Espagne : ces derniers étoient établis sur divers points de la côte, tandis que des clans nombreux d'Ecossois occupoient l'intérieur des terres. Dans le quatrième siècle, plusieurs d'entre eux s'unirent aux Attacottiens, pour dévaster les riches provinces des Bretons romains; mais les Ecossois aspiroient à quelque chose de plus permanent que le pillage. Ils s'emparent bientôt de la partie septentrionale de la Bretagne, prennent l'ascendant sur les indigènes appelés Pictes, et donnent à tout le pays le nom d'Ecosse. Les deux nations se fondirent difficilement; au douzième siècle, on voit encore les Pictes distingués des Ecossois.

Sous le règne de Constance, on voit les Pictes et les Ecossois pénétrer en grand nombre dans la province romaine. Le César Julien ne pou-

voit quitter les Gaules; Lupicinus, qu'il envoya comme son représentant, n'osa marcher contre les envahisseurs, que cette faiblesse ne fit que enhardir. Valentinien, alarmé de leurs progrès, envoya Fallofaudes, qui périt par trahison : Nectarides, comte de la côte saxonne, périt en combattant. Il fallut donner le commandement à l'intendant du palais impérial, Jovinus, d'abord, puis Théodose. Ce dernier, après avoir divisé ses troupes en plusieurs corps, attaqua et défit les partis de Barbares qui se livroient au pillage, entra à Londres en triomphe, et s'occupa de reconstruire l'ancien mécanisme du gouvernement. Il partit de la Bretagne au milieu d'un concert d'actions de grâces. Gratien monta sur le trône après son père Valentinien, et revêtit de la pourpre Théodose-le-Jeune, fils du libérateur de la Bretagne. Maxime, qui s'y trouvoit alors officier d'une grande habileté, mais d'une ambition plus grande, jaloux de l'élévation d'un homme qui avoit été son égal, intrigue parmi les soldats, se fait nommer Auguste. Enhardi par ce premier succès, il convoite tout l'empire d'Occident ; s'embarque avec l'armée bretonne ; fait voile vers les bouches du Rhin : la Gaule est dans ses mains. Valentinien fuit; et une grande partie de l'Italie reconnoît Maxime. Il régna avec dignité et châtia sévèrement les Pictes et les Ecossois. Théodose, qui l'avoit d'abord reconnu, fut enfin réveillé par la honte et la crainte : il prit les armes. Maxime reçut un premier échec en Pannonie. Bientôt la ville d'Aquilée le vit dépouillé des ornements

impériaux et décapité par les ordres de son rival victorieux (388). Les Bretons qui avoient suivi ses drapeaux ne revirent jamais leur patrie.

(388—400) Les Pictes et les Ecossois profitèrent de cette occasion ; ils pillèrent les provinces. Les Bretons, fatigués de leurs invasions multipliées, mirent sous les yeux de l'empereur le tableau de leurs désastres. Stilicho, le maître de la cavalerie et de l'infanterie, envoya à leur secours un corps de troupes, qui repoussa les assaillants.

Mais alors le grand édifice de la puissance romaine étoit ébranlé de tous côtés par des nuées de Barbares, Goths, Vandales, Alains, sorties des régions inconnues de l'est et du nord. On fut contraint de rappeler les troupes des lieux éloignés, et entre autres celles qui étoient stationnées le long des murailles de la Bretagne. Les Pictes profitèrent encore de leur absence (403). Mais, victorieuses à Pollentia, ces troupes retournèrent de suite à leurs anciens postes et les chassèrent. A peine deux ou trois ans s'étoient écoulés que les nations de la Germanie ayant inondé la Gaule, les légions de Bretagne, qui se trouvoient privées de toute communication avec l'empereur Honorius, choisirent pour empereur, Marcus, un de leurs officiers, qui périt bientôt dans une sédition. Ils lui donnèrent pour successeur Gratien, qui, au bout de quatre mois, éprouva le même sort. Constantin, simple soldat, s'offrit aux suffrages de ses camarades : son audace lui réussit. Son fils Constant fut nommé César et s'empara de l'Espagne, pendant que son père délivroit la pro-

vince du fléau des Barbares (411). Leur prospérité fut courte : le fils fut tué à Vienne ; et le père décapité à Arles, par l'ordre de Constance, qui commandoit les armées d'Honorius.

Pendant l'absence de Constantin, la Bretagne étoit le théâtre d'une révolution importante. Les habitants, las d'une autorité qui ne protégeoit plus, déposent les magistrats romains, proclament leur indépendance, prennent les armes, chassent les Barbares. Quand cette nouvelle parvint à Ravenne, Honorius écrivit aux *états* de la Bretagne *qu'ils eussent à pourvoir à leur propre sûreté*. Ces *états* étoient sans doute les villes dont nous avons parlé plus haut.

Ici les lumières cessent ; les historiens étrangers ne parlent plus de la Bretagne ; les nationaux ne font que des narrations fabuleuses. Sans doute les colonies, les municipes et les villes latines conservèrent encore quelque temps la forme du gouvernement auquel elles étoient accoutumées ; mais quelques chefs heureux surent aussi mettre à profit le besoin que l'on avoit d'eux, pour repousser les Pictes et les Ecossois, et les traces du gouvernement populaire disparurent par degrés. De là une foule de petits rois, les uns bretons, les autres d'origine romaine.

Peu de temps après que les Bretons eurent proclamé leur indépendance, leur pays, ainsi que le reste de l'Europe, fut dévasté par la peste et la famine. Les Ecossois et les Pictes mirent encore à profit la confusion générale. Les Bretons sollicitèrent en vain la protection d'Aëtius, général romain dans la Gaule. D'autres, sous la conduite de Vortigern, le plus

puissant des rois bretons, recoururent à un expédient qui eut les résultats les plus funestes. Les Armoricains qui, à l'exemple des Bretons, avoient brisé le joug romain, conservoient tranquillement leur indépendance, avec le secours des Saxons. Vortigern résolut de se servir de la même politique. Une escadre saxonne croisoit dans le canal, cherchant aventure. Les deux frères qui commandoient, Hengist et Horsa, acceptèrent ses offres avec empressement. Ils abordèrent à Ebbsfleet, et furent cantonnés dans l'île de Thanet.

L'hérésie de Pélage et celle de l'Écossois Célestin naquirent au milieu de ces troubles. Les prélats bretons, peu faits aux subtilités de la controverse, demandèrent l'assistance de leurs voisins, les évêques des Gaules. Germain d'Auxerre entreprit deux fois le voyage de Bretagne, la première en 429 et la seconde en 446. Par son autorité, la doctrine de Pélage fut condamnée, et le prélat gaulois, qui s'étoit distingué dans sa jeunesse par de grands traits de courage, en donna ici une nouvelle preuve. Il se met à la tête des Bretons, marche contre les Pictes et les Saxons, se poste dans une embuscade; à un signal convenu, il ordonne aux soldats de pousser tous ensemble le cri d'*alleluia*. Ce cri, répété par les échos des collines environnantes, effraie les ennemis; ils prennent la fuite, et un grand nombre périssent dans une rivière voisine. Ainsi la Bretagne dut sa délivrance à ce pieux et intrépide missionnaire, comme elle lui dut la conservation de sa foi.

CHAPITRE II.

ANGLO-SAXONS.

Vers le milieu du deuxième siècle, les Saxons, obscure tribu de Barbares, occupoient le territoire situé entre l'Elbe et l'Eyder, sur l'isthme de la Chersonèse cimbrique. Pendant plus de deux cents ans, on a compris sous la même dénomination, toutes les nations placées entre l'extrémité de la péninsule et le Rhin, et sur les bords du Véser et de l'Ems. Le pillage sur la terre et la piraterie sur mer étoient leur unique occupation. La flotte romaine les avoit souvent tenus en échec; mais leur audace s'accrut quand la puissance de l'empire commença à décliner. Leurs expéditions devinrent plus fréquentes et plus destructives : du pillage cependant ils en vinrent à la colonisation, et les mêmes hommes qui avoient dépeuplé la Bretagne, furent ceux qui la repeuplèrent. Les Angles étoient leurs voisins du côté du nord, à peu près jusqu'au territoire occupé par la ville actuelle de Flensburgh; au-delà des Angles résidoient les Jutes, dont la contrée n'avoit d'autres bornes que l'Océan.

D'après le langage des Saxons, leurs institutions et leur stature gigantesque, il est évident qu'ils descendent des Goths : leur

temps étoit alternativement partagé entre le vol et la paresse ; ils regardoient comme indigne d'un homme libre d'acquérir par le travail ce qu'il pouvoit se procurer par la force. Chez eux la culture des terres, le soin des troupeaux étoient l'occupation des femmes et des esclaves ; chaque guerrier s'attachoit à la fortune de quelque chef favori, et le suivoit dans ses expéditions déprédatrices. Ces chefs présidoient les conseils de la tribu ; et, dans les temps de danger, on choisissoit parmi eux un général, qui exerçoit la souveraine puissance, que l'on honoroit du titre de Conyng ou King (roi). Son autorité n'étoit que temporaire ; elle expiroit avec l'événement qui l'avoit créée.

D'abord mal armés, les Saxons, dans le cours de leurs hostilités avec les Romains, apprirent à suppléer à ce qui leur manquoit ; ils portoient un bouclier au bras gauche, et employoient, pour l'attaque, le dard, l'épée et la hache de bataille ; ils combattoient d'abord à pied ; mais, après leur établissement en Bretagne, leurs chefs et les plus riches de leurs partisans, parurent dans les camps, montés sur des chevaux. En privant ces animaux belliqueux du sens de l'ouie, ils prétendoient les consacrer au dieu de la guerre ; et ils avoient dès lors pour eux une sorte de vénération.

Dans l'enfance de la puissance navale des Saxons, rien de plus grossier que leurs vaisseaux ; mais au cinquième siècle, leurs chiules (ou vaisseaux de guerre), avoient déjà la plus formidable apparence. C'est dans ces navires que les Saxons sortoient fréquemment de leurs ports ; tantôt se dirigeant vers un point déter-

miné, tantôt s'abandonnant au gré des vents; mais toujours dans le but invariable de surprendre et de piller les habitants inoffensifs de quelques parties des côtes de la Bretagne ou des Gaules.

Nous avons déjà dit qu'Hengist et Horsa, deux chefs de Saxons, furent invités, en 449, par Vortigern, à partager les périls de ses combats; ils le servirent pendant six ans avec fidélité. Les Pictes furent forcés au respect, et les Bretons désirèrent vivement récompenser leurs alliés. Hengist obtint la permission de demander des renforts dans son propre pays. Ses messages sont bien reçus; les capitaines saxons conduisent successivement leurs troupes à Thanet: l'île est couverte d'étrangers; les Bretons en conçoivent de la crainte et de la jalousie. On leur demande un surcroît de provisions; ils refusent: la guerre s'ensuit. Les Saxons marchent vers le Medway, et les indigènes se placent à Aylesford (445). Les étrangers triomphent. Une seconde bataille, livrée plus à l'est, sur les rives de la Cray, est encore plus désastreuse pour les Bretons. Quatre de leurs généraux restent sur le champ de bataille; les débris de leurs troupes s'enfuient vers Londres; tout le pays de Kent est aux envahisseurs (463). Huit ans plus tard, les Bretons éprouvèrent encore un échec plus sanglant. La dernière victoire d'Hengist porte la date de 473. Le conquérant vécut encore quinze ans, et mourut en 488, laissant à son fils Æsca la paisible possession de Kent.

Ce petit état étoit protégé au nord, à l'est et au sud par la Tamise et la mer. Du côté de

l'ouest, il étoit défendu contre les attaques des indigènes par l'interposition d'une nouvelle troupe d'aventuriers, commandée par Ælla et ses trois fils : en 477, ces pillards saxons avoient pris terre à Cymensore, dans l'île de Selsey. Ils défirent, il est vrai, les Bretons; mais leurs progrès furent lents. Ce ne fut qu'en 490 qu'ils pénétrèrent jusqu'à la ville d'Anderid, regardée comme une citadelle imprenable; mais qu'ils prirent pourtant, malgré les efforts multipliés et extraordinaires des Bretons. Anderid fut réduite en cendres, tous les habitants passés au fil de l'épée. Cette victoire assura à Ælla ses conquêtes antérieures, et il devint ainsi le fondateur du royaume de Sussex.

(465) Cinq ans après, une flotte de cinq chiules, commandée par Cerdic, parut dans le détroit, et débarqua plus à l'ouest, dans un lieu nommé depuis Cerdicsora. Natanleod, roi de ce district, s'opposa à l'invasion avec courage, et quelquefois avec succès; il défit même Cerdic en 508; mais tandis qu'il le poursuivoit, il fut attaqué luimême par Kenric, et périt sur le champ de bataille, avec cinq mille Bretons. En 514 il reçut un renfort considérable par l'arrivée de ses deux neveux, Stuffa et Whitgar, étendit ses conquêtes, et, en 519, la grande bataille de Charford, livrée sur l'Avon, le rendit maître définitif du royaume de Wessex, ou des Saxons de l'ouest. Il associa son fils Kenric à la royauté, donna à ses neveux la souveraineté de l'île de Wight, dont il resta le suzerain, et mourut en 534.

Les succès de ces aventuriers engagèrent les Saxons à former de nouvelles colonies. Les plus entreprenants de leurs chefs cherchèrent des climats plus heureux et furent suivis de leurs partisans (530). Toute la côte orientale, depuis le détroit de Forth jusqu'à l'embouchure de la Tamise, fut visitée par des hordes de Barbares. En 530, Erkenwin s'étoit approprié la souveraineté de l'Essex, ou des Saxons de l'est. Plusieurs divisions d'Angles débarquèrent et se fixèrent vers le nord des Saxons de l'est; elles se choisirent pour roi Uffa, dont les successeurs furent appelés Uffingas. Leur puissance étoit si grande, qu'en même temps qu'elles poursuivoient leurs conquêtes sur les Bretons, elles fournissoient des hommes pour une expédition étrangère contre Radigis, roi des Varniens, qui habitoient la rive septentrionale du Rhin; Radigis avait promis d'épouser une princesse, fille d'un de leurs chefs; mais il l'avoit ensuite négligée pour épouser sa belle-mère, fille du franc Théodebert. L'affront fut puni. Les Varniens furent défaits; leur pays saccagé. Radigis, chargé de chaînes, fut amené aux pieds de la dame d'Est-Anglie, forcé de répudier la sœur de Théodebert, et de l'épouser.

(547) Le nombre toujours croissant des Angles les poussoit d'eux-mêmes vers le nord. Ida, avec une flotte de quarante chiules, après de rudes combats, réussit à s'établir en un lieu qu'il appela Bebbanburgh, en mémoire de Bebba, son épouse: créé roi en 547, il régna douze ans sur le royaume de Bernicie. Ses états étoient bornés au midi par

la Tees. Les Bretons, nommés Deiriens, occupoient la rive droite de cette rivière; Seomil les assaillit avec ses Angles, les mit en déroute; et un de ses descendants, nommé Sella, parvint, en 560, à posséder cette contrée, sans compétiteurs. Son royaume garda son nom breton de Deira.

En 586, une autre colonie, commandée par Cridda, passa la rivière, expulsa les Bretons de la côte, porta ses conquêtes jusqu'au centre de l'île: leur pays étoit marécageux (marshy), ce qui leur fit donner le nom de Marciens.

Dans une période de cent cinquante ans, depuis l'arrivée d'Hengist jusqu'aux derniers succès de Cridda, les naturels, ayant successivement laissé le champ libre aux ennemis, *huit* royaumes s'étoient formés. Durant cette longue suite d'années, les Bretons, malgré leurs continuels désastres, avoient donné de grandes preuves de courage et de résolution. Seuls parmi tant de peuples conquis par l'empire, ils profitèrent, pour essayer de se mettre en liberté, de la lutte engagée entre les forces impériales et les Barbares. Si pendant la guerre ils perdirent la plus belle partie de l'île, la cause réelle doit en être cherchée dans le défaut d'union, et non dans le manque de courage. Leurs écrivains parlent de rois qui, à cette époque, ont étendu leur pouvoir sur toute la Bretagne; mais aucune trace d'une semblable autorité ne se retrouve dans une histoire digne de foi. Les Romains et les Saxons, plus tard, n'éprouvèrent que des résistances locales: les autres tribus s'inquiétoient peu du danger qui pouvoit menacer un

point de l'île différent de celui qu'elles habitoient. Pendant que les Barbares fondoient des royaumes au sud-ouest de l'île, douze mille Bretons, sous les ordres de Riothamus, faisoient voile de la côte de Cornouaille vers l'embouchure de la Loire, et remontoient cette rivière pour combattre les Visigoths dans le voisinage de Bourges.

On cite parmi les chefs qui se distinguèrent entre les Saxons, Aurélius Ambrosius, Romain d'origine, brave, modeste, fidèle guerrier. Il paroît avoir combattu contre Hengist. Nathanléod, antagoniste de Cerdic, qui périt glorieusement au lieu qui a conservé son nom, dans le Hampshire. Le Nord montre encore le territoire d'Urien, et le théâtre de ses exploits. Il se signala contre Ida et ses Angles, et perdit la vie par la jalousie d'un chef allié, nommé Morcant. Mais la renommée d'Arthur a éclipsé celle de tous les autres. On dit qu'il livra et gagna douze batailles. Ses exploits ont été célébrés par les bardes, qui ont peut-être, comme tous les poètes, exagéré un peu son mérite. On l'enterra à Glastonbury, où ses restes furent découverts sous le règne de Henri II.

Les conquêtes des Saxons replongèrent l'île dans la barbarie. Dès que la résistante sembloit inutile aux indigènes, ils se réfugioient dans les forêts et les montagnes; c'est là que luttant contre la pauvreté, engagés dans des combats continuels, ils oublièrent promptement le peu de politesse et de civilisation qu'ils avoient acquises, et retombèrent dans plusieurs habitudes de la vie sauvage. D'autres, sous la conduite de leurs prélats et de leurs chefs, abandonnè-

rent leur patrie. Traversant l'Océan, ils débarquèrent sur les plages désertes de l'Armorique, enchaînèrent l'indépendance des villes voisines, et donnèrent au pays qu'ils avoient subjugué le nom de leur mère-patrie. Elle est encore appelée la Bretagne. Le reste de la nation fut réduit à l'esclavage le plus rude. Les captifs, sans distinction d'âge, de sexe, de rang, de profession, furent, ainsi que les terres, partagés entre les conquérants. Ils devinrent la propriété, les biens, les troupeaux d'un seigneur, sujets à ses caprices et vendables à sa volonté. Les archives de Doomsday attestent que le même sort fut réservé à leurs descendants, et que, jusqu'au onzième siècle, la majeure partie de la population de l'Angleterre resta dans l'esclavage.

Sans suivre en ligne directe ou collatérale l'histoire des huit dynasties, dont nous avons parlé, on peut acquérir une connoissance exacte de l'époque qui précède la domination des rois saxons de l'Est, en considérant les règnes des monarques les plus puissants. Dans le nombre il s'en trouvoit fréquemment un, dont l'autorité étoit reconnue par tous, ou par la majorité de ses contemporains. On le désignoit sous le nom de Bretwalda, gouverneur ou souverain de la Bretagne. On en compte sept d'après Bède.

ÆLLA, Ier BRETWALDA.

(480) Nous avons déjà parlé de l'irruption et des succès d'Ælla, sur la côte méridionale. Le royaume de Sussex, qu'il fonda, étoit la moins

puissante des nouvelles principautés. Ce qui fait que l'on ignore par quels moyens il acquit la préséance sur les chefs alliés. Peut-être la devoit-il à quelque prérogative dont il jouissoit dans sa patrie, ou à quelques exploits dont le souvenir aura péri.

CEAWLIN, IIe BRETWALDA.

(568) Ceawlin eut pour compétiteur Ethelbert, quatrième roi de Kent, que, dès l'âge de seize ans, l'on avoit entretenu dans l'idée que, comme représentant d'Hengist, il avait droit à la dignité de Bretwalda. Le roi de Wessex, petit-fils de Cerdic, en triompha à Wimbleton. Il triompha de même des Bretons, à la bataille de Cuthwin (571); et six ans après, la victoire de Derham en Glocestershire (577), fut marquée par la chute de trois rois bretons, Conmail, Condidan et Farinmail, et suivie de la reddition des importantes cités de Glocester, Cirencester et Bath. (584) Nouvelles conquêtes sur les Bretons. A la mort de Cissa, fils d'Ælla, roi de Sussex, Ceawlin joignit ses états à ses domaines; mais la fortune l'abandonna au faîte de la puissance. Ses sujets rebelles le déposèrent (591). Il mourut en 593.

ETHELBERT, IIIe BRETWALDA.

A la mort de Ceawlin, Ethelbert, roi de Kent, avoit enfin obtenu, par des moyens que nous ignorons, la dignité de Bretwalda, dont il jouit pendant toute la durée d'un règne long

et prospère. Tous les princes saxons du midi de l'Humber reconnoissoient son autorité.

(596) Vers cette époque, il reçut quarante missionnaires, que lui envoyoit le pape Grégoire-le-Grand, pour convertir les païens. Ethelbert avoit sans doute dès lors quelques notions du christianisme. Il reçut Augustin et ses collègues sous un chêne. Ses prêtres lui avoient dit qu'en pleine campagne les enchantements des magiciens étrangers perdroient leur influence. Augustin fut amené près du roi : on portoit devant lui une croix d'argent et une bannière représentant le Rédempteur. Ses compagnons le suivoient en procession; l'air retentissoit de cantiques pieux. L'interprète expliqua les motifs de l'ambassade. Ethelbert répondit qu'il ne pouvoit quitter le culte de ses pères pour une adoration nouvelle et douteuse; mais que, l'intention de ces étrangers lui paroissant bienveillante, ils pouvoient prêcher sans craindre d'être inquiétés, et qu'ils seroient défrayés à ses dépens : réponse qui les combla de joie. La reine, fille du roi de Paris Charibert, avoit déjà pris soin de préparer une résidence aux nouveaux apôtres. La curiosité attira d'abord les Saxons; ils admirèrent les cérémonies du nouveau culte, comparèrent les mœurs et la conduite des prêtres chrétiens à celles des prêtres païens. La grâce acheva le reste. A la fête de la Pentecôte, de l'année 597, Ethelbert reçut le baptême; au jour de Noël suivant, dix mille de ses sujets imitèrent son exemple. Le zèle prudent du royal néophyte, les vertus des missionnaires, la coopération soutenue du Saint-Siége, eurent

les succès les plus heureux et les plus rapides. La foi s'étendit jusqu'aux frontières du royaume, et les temples païens se changeoient en autant d'églises. Augustin conféra la dignité épiscopale à Justus, qui fixa sa résidence à Rochester.

(604) Le royaume d'Essex étoit alors gouverné par Saberet, neveu d'Ethelbert. L'oncle usa de son influence pour introduire dans les conseils du jeune prince un missionnaire, l'abbé Mellitus. Saberet reçut le baptême. Mellitus, sacré évêque, fut installé à Londres, ville dès lors populeuse et commerciale. Après ces succès, Augustin réforma la discipline de l'Eglise bretonne, qui, pendant tant de siècles, au milieu de tant de révolutions, avoit dû s'affoiblir; mais il ne put jamais obtenir trois choses : 1° qu'ils adoptassent le *Comput catholique* pour la fête de Pâques; 2° qu'ils suivissent le *Rít romain* dans l'administration du baptême; 3° qu'ils permissent leur coopération, etc.

Ethelbert régna cinquante-six ans. Avant sa mort, il publia un code qui régularisoit l'administration de la justice. On dut cette amélioration aux conseils des missionnaires. Dans ce code, le principe de la compensation pécuniaire adopté par toutes les nations du Nord, étoit sagement conservé. Le vol, dans ses divers degrés, le meurtre, le sacrilége, l'attentat à la chasteté des femmes, les infractions à la *paix* du roi et à celle de l'Eglise : tous ces crimes étoient punis d'une amende qui croissoit en proportion de l'importance du personnage offensé.

Ethelbert mourut en 616. Eadbald, son fils,

lui succède. Ce jeune prince, dominé par des passions fougueuses, épouse sa belle-mère, veuve d'Ethelbert. Les missionnaires entreprennent de lui faire rompre ce mariage illégal; il aime mieux quitter la religion chrétienne, et replonge ainsi toute la nation dans l'idolâtrie. Vers le même temps, les trois fils de Saberet relèvent les autels des dieux. Mellitus et Justus se réfugient dans les Gaules. Laurentius, successeur d'Augustin, se disposoit à prendre le même parti; mais il veut tenter un dernier effort. Son éloquence triomphe d'Eadbald. Le roi répudie sa belle-mère, rappelle les prélats; et le christianisme, soutenu par son influence, prend un ascendant qu'il conservera désormais.

REDWALD, IVe BRETWALDA.

Le fils d'Ethelbert ne fut point Bretwalda. Cette dignité passa des Pictes aux nations plus puissantes des Angles. Redwald, le second Uffinga, occupoit alors le trône de West-Anglie. Il avoit d'abord embrassé le christianisme à la sollicitation d'Ethelbert; puis, par foiblesse, assailli des importunités de sa femme, tourmenté de l'opposition de son peuple, il avoit été ébranlé dans ses résolutions. Seulement, pour apaiser le cri de sa conscience, il voulut réunir les deux cultes; et, dans le même temple, près de la statue de Woden, il consacra un autel au Dieu des chrétiens. Il eut à soutenir une guerre longue et sanglante contre Edilfrid, petit-fils d'Ida, roi de Northumbrie, prince entreprenant et sanguinaire. La dernière bataille se donna sur la

rive gauche de l'Idel, dans le Nottinghamshire. Edilfrid y fut tué en combattant avec courage; ses enfants se sauvèrent dans le nord de l'île, et les Berniciens se trouvèrent heureux de se soumettre au fils d'Ælla. Redwald, après avoir placé son ami sur le trône de deux royaumes, rentra en triomphe dans ses états.

EDWIN, Ve BRETWALDA.

(616) On ignore par quels degrés Edwin, roi de Northumbrie, s'éleva à la dignité de Bretwalda, et comment il réussit à la transmettre à ses successeurs immédiats. Bède nous a conservé l'histoire de la conversion de ce prince. (625) Il avoit épousé, dans la neuvième année de son règne, la fille d'Ethelbert, roi de Kent, depuis long-temps décédé. On avoit stipulé que la princesse pratiqueroit sa religion; et le roi avoit promis d'approfondir les dogmes de la croyance chrétienne. Paulinus, évêque et missionnaire romain, accompagnoit la reine. Edwin tint fidèlement sa parole; mais quoiqu'il ne fît aucun effort pour altérer la foi d'Edilberge, il ne montroit lui-même aucun penchant à embrasser sa religion. Ce fut en vain que Paulinus l'y exhorta, qu'il en fut prié par la reine, que le pape Boniface lui écrivit et lui envoya des présents: Edwin paroissoit invariablement attaché au culte de ses pères.

(626) Le royaume de Wessex étoit alors gouverné par deux princes jaloux de la supériorité d'Edwin, qui voulurent le faire assassiner. Sans le dévouement du fidèle Lilla,

c'en étoit fait de sa vie. Le poignard traversa de part en part cet infortuné serviteur, et blessa encore le prince lui-même. La nuit précédente, Edilberge avoit mis au monde une fille, et Edwin adressa publiquement des actions de grâces à ses dieux pour l'avoir ainsi préservé, et pour la santé de sa femme. Paulinus saisit cette occasion d'attribuer ces deux événements à la protection du Christ, dont la reine avoit, le jour même, célébré la résurrection. Ce discours fit impression sur le roi, qui lui permit de baptiser sa fille et promit de se faire chrétien, s'il revenoit vainqueur de l'expédition qu'il méditoit contre le royaume de Wessex. Il marche en effet contre ses ennemis avec une puissante armée, les défait et saccage la contrée. Paulinus lui rappelle alors sa promesse. De ce moment, il renonça bien au culte de ses dieux; mais il hésitoit encore à embrasser le christianisme. Il consultoit alternativement ses prêtres et les missionnaires, et examinoit, dans la solitude, leurs arguments opposés. Il prend enfin sa résolution, convoque ses conseillers et enjoint à chacun d'eux d'exposer son opinion. Coiffi, grand-prêtre des dieux, conseilla le premier l'adoption du culte nouveau, sur un motif singulier. Il disoit que personne n'avoit servi les dieux avec plus de zèle que lui-même, et que, cependant, personne n'avoit été moins heureux; que, las de ces divinités si ingrates et si indifférentes, il chercheroit volontiers un meilleur sort dans le sein d'une nouvelle religion. A ce profond théologien succède un thane, dont le discours, qui prouve le bon sens de l'auteur, offre en même temps une

peinture frappante des mœurs de ce temps. Il cherchoit à connoître l'origine et la destinée de l'homme. « Souvent, disoit-il, ô roi! dans « le cœur de l'hiver, lorsque vous vous réjouis« sez avec vos thanes, que le feu brille dans le « foyer au milieu du palais, vous avez aperçu « un oiseau, pressé par l'orage, entrer par une « porte et s'échapper par l'autre. Tandis qu'il « passoit, on pouvoit le voir: mais d'où venoit-il, « où alloit-il ?.... Vous l'ignorez. Telle est, ce « me semble, la vie de l'homme. Il réside sur la « terre pendant quelques années; mais nous ne « pouvons dire ce qui précède sa naissance ni ce « qui suit sa mort. Sans doute, si la nouvelle re« ligion peut expliquer ces importants secrets, « elle doit être digne de toute notre attention. » A la demande générale, Paulinus est introduit. Coiffi se déclare chrétien, et, pour prouver sa sincérité, il offre de mettre le feu au temple voisin de Godmundham. Il demande un cheval et des armes, deux choses interdites aux prêtres chez les Angles : il court; la foule le croit dans un accès de folie ; mais, au grand étonnement, il porte un défi aux dieux de ses pères, enfonce sa lance dans le mur du temple. Le peuple s'attendoit à voir les feux du ciel venger le sacrilége ; mais l'impunité de l'apostat dissipe les alarmes, et le peuple, entraîné par son exemple et ses discours, allume des flammes qui dévorent à la fois et le temple et la divinité.

Le zèle d'Edwin ne se contenta pas de la conversion de ses propres sujets. On le vit, bientôt après, profiter d'une occasion favorable pour jeter les premières semences du christianisme

parmi les Est-Angles, et préparer leur conversion réservée à Sigebert, son frère, à ses successeurs, et à Félix, prélat bourguignon.

(631) L'empire d'Edwin fut plus étendu que celui des Bretwalda, ses prédécesseurs. Les îles d'Anglesey et de Man étoient soumises à son autorité; tous les princes bretons lui payoient tribut. Comme symbole de sa prééminence, il s'arrogea une distinction inconnue aux Saxons. Il faisoit porter devant lui, lorsqu'il paroissoit en public, le tufa, enseigne militaire d'origine romaine. Il établit partout sûreté pour les biens et pour les personnes, et poussa l'humanité jusqu'à faire placer sur les grandes routes, à de certaines distances, des citernes destinées à recevoir les eaux des fontaines; et y fit attacher des coupes de cuivre, afin que les voyageurs pussent s'y rafraîchir : bienfait qui lui attira les louanges et la reconnoissance du siècle.

Après la mort de Ceorl, roi de Mercie, Penda, fils de son prédécesseur, sans prendre le titre de roi, en eut l'autorité. Ligué avec Céadwalla, roi de Gwynez ou de Nord-Walles, il leva l'étendard de la révolte contre Edwin, dont il supportoit impatiemment le joug depuis sept ans. Edwin périt dans cette guerre. De ses deux fils, l'un perdit la vie dans une bataille, l'autre fut assassiné : Edilberge et Paulinus s'échappèrent, et se réfugièrent dans le royaume de Kent.

OSWALD, VIe BRETWALDA.

La famille d'Ælla conserva la suprématie chez les Deiriens. Le sceptre fut confié, non pas à la vérité aux enfants d'Edwin, mais à leur cousin Osric. Après la mort d'Osric, ce fut à Oswald, le plus jeune des fils d'Edilfrid, qu'échut le devoir de venger sa famille et son pays. Il s'en acquitta bien. Ayant surpris les Bretons négligemment campés dans le voisinage d'Hexham, il ordonne de dresser une croix de bois (car il n'avoit point imité l'apostasie de son frère), fait fléchir le genou à ses soldats et demande la victoire au Dieu des armées. Elle devint la récompense de leur valeur et de leur piété. Céadwalla fut tué, son armée anéantie. Oswald, du consentement unanime des Berniciens et des Deiriens, prit le commandement des deux nations.

Oswald étoit pieux; il avoit demandé des missionnaires pour instruire son peuple. Corman, moine d'un caractère sévère et mélancolique, lui fut d'abord envoyé, n'eut aucun succès et se retira. Mais lorsqu'en présence de la communauté, il accusa d'ignorance et de barbarie les habitants de la Northumbrie, il reçut cette réprimande vive et judicieuse : «Mon frère, dit une voix, n'accusez que vous; vous exigez des païens plus que leur foiblesse ne peut accorder. Vous deviez d'abord descendre jusqu'à eux, et graduellement élever leur esprit aux sublimes vérités de l'Evangile.» En entendant cette voix, tous les yeux se fixèrent sur l'orateur, simple moine nommé Aidan;

d'un suffrage unanime on le donne pour successeur à Corman ; et avec un tel maître, le christianisme devint bientôt la religion dominante de la Northumbrie.

Comme Edwin, Oswald eut à combattre Penda et les Merciens : comme lui aussi, il succomba dans cette lutte. Entouré d'ennemis, il fut tué. « Que Dieu, dit en tombant ce prince pieux, ait pitié des ames de mon peuple. » La férocité de Penda n'épargna pas même son cadavre : il lui coupa la tête et les bras, et les suspendit à une potence (642).

OSWIO, VII[e] BRETWALDA.

Penda, après avoir inutilement tenté d'abord de prendre, puis de brûler la ville de Bamborough, se retira mécontent et confus. Sa retraite donna aux thanes northumbres le loisir d'élire le successeur d'Oswald. Leur choix tomba sur Oswio, son frère, qui hérita aussi de ses talents, et qui, pour affermir son trône, épousa Eanfled, fille d'Edwin.

(644) La seconde année de son règne, il fut effrayé des prétentions d'un compétiteur dangereux, Oswin, fils d'Osric, de la maison d'*Ælla*. La prudence et la nécessité l'amenèrent à consentir un compromis, par lequel il céda Deira à son rival, en se réservant la Bernicie et le pays conquis dans le nord. Après sept ans d'une apparente amitié, la guerre éclate. Oswin, se voyant trahi de la fortune, licencie son armée et se retire chez l'ealdorman Hunwald. Ce perfide thane le livre à ses ennemis, et sa mort seule put satisfaire

la cruelle politique d'Oswio. Le fils d'Oswald, Oidilwald, soutenu sans doute par l'influence supérieure de Penda, se place sur le trône de Deira.

(652) Penda, vers cette époque, fit de nouveaux efforts pour arriver à la dignité de Bretwalda; mais Oswio, instruit par le sort de ses prédécesseurs immédiats, fit tous ses efforts pour calmer la colère de son formidable ennemi. Il lui fit porter des présents du plus grand prix; son second fils, Egfrid, fut envoyé comme otage à la reine, épouse de Penda, et Alchfrid, son fils aîné, fut marié à Cyneburge, fille du Mercien. L'alliance des deux familles engagea Péada, fils de Penda, à se rendre à la cour de Northumbrie, pour visiter sa sœur. Il y vit et admira Alchflède, fille d'Oswio; mais la différence de religion eût opposé à leur union un obstacle insurmontable, si Alchfrid n'eût obtenu de son ami qu'il se fît instruire et qu'il embrassât la religion chrétienne. Quand on l'interrogea sur sa sincérité, il répondit avec chaleur que nulle considération, pas même la volonté d'Alchflède, ne le forceroit à retourner au culte de Woden. Il fit instruire les Merciens, et le vieux roi, tout en persévérant dans ses croyances, témoigna son admiration pour l'Evangile et permit de l'enseigner à ses sujets. Sigeberet, roi d'Essex, suivit l'exemple de Penda, grâces aux soins d'Oswio, et fut baptisé par Finan, à Wanbottle en Northumbrie (653).

L'année suivante (654), Penda et ses Merciens prirent encore les armes. Vainement Oswio essaya de se soustraire au danger, en lui offrant

le sacrifice de son indépendance et un tribut. Le Mercien lui déclara que son projet étoit d'exterminer toute sa nation. Le désespoir ranime alors le courage d'Oswio : il passe une nuit entière en prière, voue Ælflède, la plus jeune de ses filles, à la profession monastique, et, plein de confiance en Dieu, accompagné de son fils Alchflid et d'une poignée de gens résolus, il s'avance sans crainte contre la multitude de ses ennemis. La valeur et le désespoir des Northumbres l'emportèrent. Penda ne survécut point à son armée. Ce vétéran, blanchi dans les combats, qui avoit atteint sa quatre-vingtième année, qui avoit trempé son épée dans le sang de trois rois des Est-Angles et de deux rois des Northumbres, avoit été entraîné hors du champ de bataille par une troupe de fuyards; mais il fut pris et mis à mort par ceux qui le poursuivoient. Oswio parcourut rapidement la Mercie et l'Est-Anglie, subjugua les habitants stupéfaits, et leur rendit les maux qu'ils avoient si souvent fait éprouver aux autres. Pour accomplir son vœu, il confia à l'abbesse Hilda sa fille Ælflède, à peine âgée d'un an.

De la sorte, Oswio se trouva bretwalda dans le sens le plus étendu. La réunion de la Mercie à la Northumbrie avoit mis sous sa domination beaucoup plus de terres qu'aucun de ses prédécesseurs n'en avoit possédé. Les princes bretons et saxons se soumirent unanimement à son autorité ; et la plus grande partie des Pictes et des Ecossois évitèrent d'encourir son inimitié en payant un tribut annuel.

Vers la fin de son règne, Oswio quitta la

politique et s'occupa de ce qui concernoit la religion. (664) Il régla deux questions importantes, l'une relative à la fête de Pâques, que les Saxons chrétiens célébroient à des époques différentes, selon qu'ils avoient été instruits par des missionnaires écossois, romains ou gaulois; l'autre, relative à la tonsure ecclésiastique, que les Ecossois portoient en forme de croissant sur le devant du front, au lieu que les Romains se rasoient une couronne sur la tête. Oswio déclara qu'il préféroit les institutions de saint Pierre, et cette décision toute catholique fut applaudie par l'assemblée.

Dans la même année, la vingt-deuxième du règne d'Oswio, le commencement du mois de mai fut remarquable par une éclipse totale de soleil. L'été fut d'une extrême sécheresse, et une peste des plus calamiteuses, nommée la peste jaune, dépeupla l'île. Elle fit sa première apparition sur les côtes méridionales, d'où s'avançant graduellement vers le nord, elle avoit, avant l'hiver, désolé les cantons de Deira et de Bernicie. Durant vingt ans, ce fléau parut et reparut successivement dans toutes les provinces de la Bretagne et de l'Irlande. Un ancien écrivain porte le nombre des victimes, dans ce dernier pays, aux deux tiers des habitants.

Oswio mourut en 670. Avec lui disparurent le titre et l'autorité de bretwalda. La puissance de la Northumbrie baissoit, tandis que le royaume de Mercie grandissoit en forces, et que celui de Wessex réussissoit par des progrès lents, mais sûrs, à préparer l'assujettissement des Bretons.

CHAPITRE III.

ROIS DE NORTHUMBRIE, DE MERCIE ET DE WESSEX.

DES mains d'Oswio le sceptre de la Northumbrie passa dans celles d'Egfrid, l'aîné de ses fils. Les Pictes méprisant sa jeunesse, se soulevèrent, de concert avec le prince Bernherth, et ressaisirent leur indépendance; mais Egfrid, avec une vigueur qui les surprit et les consterna, se mit à la tête d'un corps de cavalerie, pénétra sur leur territoire, les défit dans une sanglante bataille, et les força de reconnoître encore la suprématie des Northumbres. Avec un succès pareil, il parvint à déjouer les projets de Wulphère, roi de Mercie, qui comptoit parmi ses vassaux la plupart des chefs du midi. Wulphère mourut peu de temps après; et son royaume, occupé d'abord par les Northumbres, fut ensuite rétabli par Ethelred qui avoit épousé une sœur d'Egfrid.

La première femme d'Egfrid se nommoit Ediltbryde; elle étoit fille d'Anna, roi des Est-Angles, et veuve de Tondberet, éaldorman des Girviens. Dans sa première jeunesse, elle s'étoit liée par un vœu de virginité qui fut respecté par la piété de son mari. Oswio avoit essayé de la déterminer à renoncer à ce vœu, mais

tout fut inutile; elle prit le voile à Coldingham, et le roi épousa Ermenburge, princesse dont le caractère violent excita le mécontentement du peuple et les remontrances de l'évêque. La liberté des avertissements du prélat mortifia l'orgueil de la reine, qui trouva dans son mari le ministre complaisant de sa vengeance. Wilfrid fut emprisonné d'abord, puis exilé. Dans son exil, il alla chercher l'hospitalité chez les païens de Sussex qu'il convertit au christianisme.

Dans l'année qui précéda celle de sa mort, Egfrid, sans que l'on en sache la raison, envoya Beorht ravager la côte de l'Irlande. Les Irlandois étoient un peuple doux et bienveillant. Beorht ravagea leur pays, brûla les églises et les monastères. Les habitants, incapables de repousser l'assaillant par la force, appelèrent la vengeance céleste sur l'auteur de leurs maux; et leurs imprécations parurent exaucées l'année suivante. Egfrid, malgré l'avis de son conseil, conduisoit une armée contre les Pictes. Brude, leur roi, fit d'abord semblant de se retirer devant un ennemi supérieur en forces: mais il tomba à propos sur l'armée d'Egfrid, à Drumnechtan, tailla en pièces presque tous ses Northumbres. Egfrid lui-même fut trouvé sur le champ de bataille par les vainqueurs, et enterré avec pompe dans l'île d'Hii. Les Pictes, les Ecossois, quelques tribus de Bretons recouvrèrent alors leur indépendance.

Egfrid n'avoit pas eu d'enfants d'Ermenburge. Les Thanes northumbres offrirent la couronne à Aldfrid, fils illégitime d'Oswio, surnommé le *Roi lettré*. On ne dit point s'il dirigea en personne quelque expédition militaire; mais

le fameux Beorht essaya, par son ordre, d'effacer la honte que la dernière défaite avoit attirée sur les armes des Northumbres; et, comme le malheureux Egfrid, il perdit à la fois, dans cette tentative, la vie et son armée. Aldfrid avoit rétabli Wilfrid; puis, à la sollicitation des ennemis du prélat, il l'exila de nouveau : acte de violence, dont ce prince témoigna, à sa mort, qu'il se repentoit. Il mourut en 705.

Jusqu'ici, les actions et les talents des rois northumbres ont exigé d'assez grands détails. L'histoire de leurs successeurs n'offre plus qu'un spectacle continuel de perfidies, de trahisons et de meurtres, que nous supprimerons, parce qu'il ne s'y rattache aucun fait important. Il suffit de dire que, dans une période de cent ans, quarante rois prirent le sceptre, et que, dans ce nombre, à peine en compte-t-on un seul qui soit mort en paisible possession de la royauté. Sept furent tués, six détrônés par leurs sujets rebelles. La même anarchie et la même perfidie prévalurent jusqu'au moment où les Danois éteignirent complétement cette dynastie (867).

De ces princes sans dignité, victimes dévouées à l'ambition, l'ame se repose avec plaisir sur le caractère de deux personnages bien différents, qui, dans une position moins élevée, devinrent les bienfaiteurs de leur siècle et de leur pays. Tels furent Bede et Alcuin, savants northumbres, dont la supériorité littéraire a été reconnue par leurs contemporains. C'est à leurs efforts que l'Europe dut principalement le peu de savoir qu'elle posséda, du huitième au onzième siècle. Le premier, moine

de profession, naquit à Sunderland, et mourut à Jarow, en 733. Le second, né à York, ou dans les environs, mourut à Tours où il s'étoit retiré pour s'y livrer à l'étude. Le plus estimé des ouvrages de Bede, est son histoire ecclésiastique de la nation des Angles. Les ouvrages d'Alcuin sont nombreux; ils consistent principalement en poèmes, introductions à diverses sciences, traités théologiques et correspondance intéressante avec les personnages les plus célèbres du siècle.

MERCIE.

Nous avons déjà parlé de l'avénement de Wulphère à la couronne de Mercie. Il lutta glorieusement d'abord contre les Northumbres, et ensuite contre les rois de Wessex. Dès le commencement de la guerre avec ces derniers, Wulphère se vit le prisonnier de Coinwalch; mais aussitôt qu'il eut recouvré sa liberté, il effaça la honte de sa défaite à la bataille de Pontisbury; les forces du Wessex furent dispersées (661). Les vainqueurs ravagèrent le territoire de leurs ennemis, et les habitants de l'île de Wight se soumirent à la domination de Wulphère. Ce prince étoit devenu le plus puissant de ceux qui régnoient au sud de l'Humber; et il employa son autorité à faciliter la propagation du christianisme parmi ses sujets. L'idolâtrie disparut en Mercie; les habitants de l'Essex qui, pendant la peste étoient retournés au culte de Woden, furent rendus à celui du Christ, par les prédications de l'é-

vêque Jaenbercht; et Edilwach, roi de Sussex, persuadé par Wulphère, se déclara chrétien.

Le pouvoir de Wulphère déclina aussi rapidement qu'il s'étoit élevé. Sur la fin de son règne, il fut défait par les Northumbres, et perdit la province de Lindiswaras ; les habitants du Wessex tentèrent de nouveau le sort de la guerre, et livrèrent aux Merciens une bataille qui, quoiqu'elle ne fût pas décisive, contribua à détruire la puissance de Wulphère, qui mourut dans ces entrefaites.

(675) Ethelred, frère de Wulphère, fut porté au trône de Mercie (676). Il leva une armée contre Lothaire, roi de Kent, brûla les villages et les églises, et détruisit la ville de Rochester, après en avoir chassé les habitants. Bientôt il demanda et obtint par la force la province de Lindiswaras (679). Il régna plusieurs années honorablement; mais le meurtre de la reine Osthryde (697) par les Suthenhymbres, affecta sensiblement son esprit. Il donna le commandement du district mécontent, à son neveu Cœnred, fils de Wulphère, et abdiqua en sa faveur (704), quoiqu'il eût lui-même des enfants, mais en bas âge. Ethelred prononça ses vœux dans le monastère de Bardeney, fut élevé à la dignité d'abbé, et mourut très avancé en âge, en 716.

Les anciennes chroniques font un grand éloge de Cœnred, prince pieux et ami de la paix. Mais son règne, qui ne dura que cinq ans, n'offre qu'un sujet stérile à l'histoire. Il résigna sa couronne à Céolred, fils d'Ethelred, et se rendant à Rome, y reçut l'habit monastique des mains du pontife (709).

Le règne de Céolred fut presque aussi tranquille que celui de son prédécesseur. Une seule fois il eut recours à la fortune des armes contre Ina, roi de Wessex. La bataille se donna près de Wodensbury, et la victoire fut réclamée par les deux nations. L'histoire remarque que Céolred dégénéra de la piété de ses ancêtres. La huitième année de son règne, comme il se mettoit à table avec ses thanes, il perdit tout à coup la raison, et expira bientôt dans de cruelles souffrances (716).

Ethelbald, descendant d'Alwin, frère de Penda, pour échapper à la jalousie de Céolred, qui le regardoit comme un rival, s'étoit caché dans les marais de Croyland. Dès qu'il eut appris la mort de son persécuteur, il sortit de sa retraite, et se saisit du sceptre sans opposition. Le caractère d'Ethelbad fut un mélange de vices et de vertus. Libéral envers les pauvres et ses serviteurs, veillant à l'administration de la justice; réprimant les haines héréditaires qui divisoient les thanes de Mercie et affoiblissoient la nation; mais aussi envahissant, sans scrupule, les droits de ses sujets, et dédaignant les liens du mariage, pour ne point limiter ses plaisirs. Boniface, pieux missionnaire, lui écrivit, du fond de la Germanie, une lettre pleine des reproches les plus véhéments. On ne dit pas quelle influence elle eut sur sa conduite. Mais bientôt après il assista à un synode, pour la réformation des mœurs, et long-temps avant de mourir, il avoit renoncé aux folies et aux vices de sa jeunesse.

Des rois, qui jusqu'alors avoient porté le

sceptre de Mercie, Ethelbald étoit le plus puissant. Depuis l'Humber jusqu'au canal du Midi, il força chaque tribu à reconnoître son autorité. Mais il paroît avoir respecté, le premier, l'habileté des monarques northumbres. S'il tenta deux fois d'envahir leur territoire, ce fut pendant que ces rois combattoient dans le Nord contre les Pictes (737), et les dépouilles qu'il en tira, furent chèrement payées par l'infamie de l'agression. Dans le Midi, les efforts que firent les rois de Wessex, ne servirent qu'à river leurs fers. Enfin, en 752, Cuthred entreprit de se délivrer, ainsi que son pays. Dans l'espace ouvert entre les deux armées, Edilhun, qui portoit le dragon d'or, bannière de Wessex, tua le porte-étendard d'Ethelbald : ce qui fut regardé par ses concitoyens comme un présage de victoire. Pendant la mêlée, le hasard conduisit Ethelbald devant Edilhun ; mais il fut tellement effrayé de la taille gigantesque et du fer ensanglanté de son ennemi, qu'il donna à ses compagnons l'exemple d'une fuite précipitée.

Ethelbald ne survécut pas long-temps à cette disgrace. Béornred, noble mercien, qui aspiroit au trône, lui livra une bataille sur le mont Seggeswold (757). Le roi périt dans la mêlée, ou fut tué par ses propres gardes, la nuit suivante.

Béornred jouit quelque temps du fruit de sa victoire ; mais les thanes épousèrent les intérêts d'Offa, prince du sang royal. Au bout de quelques mois, l'usurpateur fut défait en bataille rangée et chassé de Mercie. Le nouveau monarque employa quatorze ans à soumettre

ses ennemis domestiques; ce qu'il ne put effectuer sans répandre beaucoup de sang. En 771, il subjugua les Hestinges; (774) trois ans plus tard, il envahit le royaume de Kent. En 777, il entra dans l'Oxfordshire, qui appartenoit alors au Wessex, fit fuir devant lui Cynewulf, roi des West-Saxons; s'empara de Bensington, résidence royale, et le territoire de la rive gauche de la Tamise, devint la récompense du conquérant. Les Bretons furent les dernières victimes de son ambition; et des colonies saxonnes couvrirent une partie de leurs pays.

A cette époque, Adrien occupoit le siége de saint Pierre. Deux légats du pape, suivis d'un envoyé de Charlemagne, débarquèrent en Angleterre, convoquèrent un synode dans lequel un code de lois ecclésiastiques, qu'ils proposèrent pour la réformation de l'Eglise anglo-saxone, fut écouté avec respect, et adopté de tous les membres. Offa ne perdit pas l'occasion d'humilier Jaenbercht, qui l'avoit autrefois offensé, et de diminuer sa juridiction, comme archevêque de Canterbury. Il fit nommer un archevêque pour le royaume de Mercie, malgré tous les efforts que fit Jaenbercht pour l'en empêcher. Avant la fin du concile, Egferth, fils d'Offa, fut solennellement couronné, et régna depuis conjointement avec son père. Le roi fit serment entre les mains des légats, d'envoyer tous les ans à l'église de Saint-Pierre-de-Rome, une somme de 365 mancuses.

Alcuin, le précepteur anglo-saxon de Charlemagne, servit d'intermédiaire pour établir

une correspondance épistolaire entre son royal pupille et le roi de Mercie ; mais l'intimité des deux princes fut troublée, d'abord, par des intérêts commerciaux. On se plaignit de ce que l'avarice de quelques manufacturiers anglois les avoit portés à rétrécir les dimensions des robes de laine qu'ils vendoient sur le continent. Cette difficulté s'arrangea à l'amiable ; mais il s'en présenta une qui détruisit toute harmonie, pour plusieurs années. Charlemagne, en témoignage d'amitié, proposa un mariage entre la fille d'Offa et Charles, son fils illégitime. Le roi de Mercie, pour prix de son consentement, demanda une princesse françoise pour son fils Egferth. Cette proposition blessa l'orgueil de Charlemagne. Il rompit toute relation avec le roi de Mercie, et tout commerce avec ses peuples. Mais Alcuin parvint à rétablir l'union.

Les plus puissants des princes saxons recherchoient l'alliance de la famille d'Offa. Les rois de Wessex et de Northumbrie avoient déjà épousé ses deux filles ; et Ethelbert, jeune roi d'Est-Anglie, prétendoit à la main de leur sœur Ethelthride ; mais il fut assassiné dans le palais, peut-être par les ordres d'Offa. S'il est vrai qu'Offa annexa immédiatement l'Est-Anglie à ses possessions, on ne peut douter qu'il n'eût commandé un meurtre, dont il se pressoit tant de recueillir le fruit. Offa essaya vainement de calmer ses remords en honorant la mémoire du prince dont il avoit versé le sang. Son ame et son corps étoient rongés par le chagrin. Au bout de deux ans, il suivit Ethel-

bert dans la tombe. Ethelthride s'enferma dans l'abbaye de Croyland. Egferth succéda à son père et mourut sans postérité, après un règne de 141 jours.

Le trône de la Mercie fut ensuite occupé par Cenulf, descendant d'un autre frère de Penda. Il se chargea, dès le commencement de son règne, de punir la désobéissance d'un ecclésiastique descendant de Cerdic, nommé Eadbert, qui, après la mort d'Aluric, dernier descendant d'Hengist, s'étoit fait proclamer roi de Kent. Le pape l'avoit excommunié et menacé, s'il ne retournoit à la profession ecclésiastique, d'exhorter tous les habitants de la Bretagne à se réunir contre lui. Il fut pris; on lui creva les yeux; on lui coupa les mains. Cuthred, créature du parti vainqueur, reçut le trône avec le titre, mais non l'autorité de roi (803). La seconde entreprise d'Offa fut de rendre aux successeurs de Saint-Augustin les prérogatives dont ils avoient été privés à la demande impérieuse d'Offa. Il réussit; et le métropolitain de Lichfield fut réduit à reprendre son rang parmi les suffragants de Canterbury.

L'archevèque Wulfrid, comme son prédécesseur, fut, pour quelque temps, le favori de Cenulf. Mais bientôt la plus violente inimitié éclata entre eux. Le roi dépouilla Wulfrid d'un manoir de douze mille arpents qu'il possédoit à Yongesham, outre cent vingt livres d'argent; et ne tint lui-même aucune des conditions que le prélat avoit mises à cet acte de cession forcée. Le roi n'eut pas plutôt obtenu le manoir et l'argent, qu'il se moqua de la crédulité de Wulfrid, qui, forcé de se

soumettre en silence, n'attendit de dédommagement que de l'équité du successeur de Cenulf.

Après un règne prospère de vingt-six ans, le roi fut tué dans une expédition contre les Est-Angles. Il eut pour successeur son fils unique Kenelm, enfant de sept ans. Quelques mois après, le jeune prince fut assassiné d'une manière barbare. Sa mort fut attribuée à sa sœur aînée. Mais, si elle étoit l'auteur de cet attentat, ses vues ambitieuses furent déconcertées; car Céolwulf, son oncle, monta sur le trône.

(821) Le règne de Céolwulf fut court. A la seconde année, il fut détrôné par le mercien Béornwulf, qui n'avait d'autre titre que son pouvoir et sa richesse. Son habileté n'étoit point, dit-on, au niveau de son rang; (824) et il fut obligé de céder au génie supérieur d'Egbert, roi de Wessex.

WESSEX.

Revenons aux descendants de Cerdic.

On a déjà rapporté la mort du Bretwalda Céawlin et l'avénement de son neveu Céolric. (597) A Céolric, après cinq ans de règne, succéda son frère Céolwulf, dont le génie entreprenant s'engagea dans des querelles continuelles avec les Saxons, les Bretons, les Ecossois et les Pictes.

(611) Céolwulf eut pour successeur Cynegils, fils de Céolric, qui partagea son royaume avec Cuichelm, son frère. Cet arrangement ne diminua point les forces de la nation (614). Les deux frères réunirent leurs efforts pour la prospérité publique. Ils défirent les Bretons à

Bampton ; et les trois fils de Saberet, héritiers du royaume d'Essex, les ayant provoqués, furent tués sur le champ de bataille, avec presque tous leurs guerriers (623). On reproche à Cuichelm d'avoir fait assassiner par Eomer, Edwin, roi de Northumbrie (626). Ces deux princes reçurent le baptême des mains de l'évêque Birinus. Cynegils survécut à son frère environ sept années, et mourut en 642.

(642) Le trône fut ensuite occupé par Coinwalch, fils du dernier monarque. Il avoit refusé d'embrasser le christianisme, et avoit épousé une sœur de Penda ; mais dès qu'il eut obtenu la couronne, il la répudia ignominieusement, et donna sa main à une princesse qu'il lui préféroit. Le roi de Mercie, ne respirant que la vengeance, entra dans le Wessex, défit Coinwalch et le chassa de ses états. Il se réfugia sur les terres d'Anna, le vertueux roi des Est-Angles, qui lui fit abjurer le paganisme, et le replaça sur le trône, trois ans après. Il mit alors tous ses soins à l'exécution des legs pieux de son père, et à l'érection d'une église et d'un monastère dans la ville de Winchester. Il étonna ses sujets par la grandeur et la magnificence de cet édifice.

(652 — 658) Après quelques succès remportés sur les Bretons, après s'être vu forcé lui-même de céder à la puissance supérieure de Wulphère, roi de Mercie, qu'il avoit d'abord fait prisonnier, Coinwalch mourut sans enfants. Sa veuve Sexburge, dont l'esprit et l'habileté étoient dignes de la couronne, se hâta de saisir les rênes du gouvernement. A la tête d'une armée, on la vit quelque temps se

faire redouter des princes voisins, jaloux d'humilier la puissance de Wessex, et par la douceur de son gouvernement réconcilier ses sujets avec la nouveauté d'un règne féminin : bientôt le mécontentement l'emporta. Elle eût été chassée du trône, si sa mort n'avoit prévenu cet attentat. Le gouvernement de Wessex prit alors une forme aristocratique. Les Thanes les plus puissants se liguèrent pour leur commune défense; et, en cas de guerre, ils conféroient à l'un d'eux le titre de roi. Le premier de ces rois fut Æscuin ; il livra bataille à Wulphère, et mourut ou fut expulsé l'année suivante. Centwin, frère de Coinwalch, lui succéda, et repoussa les Bretons jusqu'aux bords de l'Océan.

Parmi les princes de la famille de Cerdic, on comptoit alors Cœadwalla. Sa jeunesse, son activité, son courage le rendirent suspect : il n'échappa au danger qu'en se retirant sur le territoire de Sussex. Sans mendier les secours de personne, il conserva son indépendance dans les vastes forêts d'Andredswald et de Chiltène. Il s'y lia d'amitié avec Wilfrid, évêque d'York, exilé comme lui, se fit de nombreux partisans, et hasarda une irruption sur le territoire de Sussex. Heureux d'abord, il auroit peut-être ensuite succombé, sans la nouvelle de la mort de son persécuteur, Centwin. Ce prince, en mourant, avait eu la générosité de le nommer son successeur, et rien ne l'empêcha plus de monter sur le trône de Cerdic.

Son premier soin fut de venger l'affront qu'il avoit récemment reçu dans le Sussex. Il soumit toute la contrée jusqu'à Kent, et re-

vint chargé de beaucoup de richesses. Cœadwalla songea ensuite à soumettre l'île de Wight. Quoique païen, il implora pour cette expédition le dieu des chrétiens, et fit vœu, s'il étoit victorieux, de consacrer un quart de sa conquête au service de la religion. Après le succès, qu'il obtint avec peine, il remplit religieusement son vœu, et à la faveur de cette donation, le christianisme fut établi dans l'île.

Pendant cette invasion, deux jeunes princes, frères du roi de Wight, s'étoient échappés, et avoient cherché un asile parmi les Jutes de la côte opposée. Cœadwalla connut leur retraite et ordonna de les tuer. Cynibert, abbé de Redbrigde, obtint un délai, afin de pouvoir baptiser les deux jeunes infortunés. Il alla sur-le-champ les trouver, leur apprit leur fin prochaine, les consola par l'espoir d'un bonheur futur, et leur expliqua les principaux points du christianisme. Ils l'écoutèrent avec reconnoissance; on accomplit la cérémonie de leur baptême, et les deux frères présentèrent sans regret leurs têtes à la hache des bourreaux.

Après avoir tiré une vengeance éclatante de ceux de Kent, qui avoient surpris et assassiné son frère Mollo, commandant de l'armée saxonne, Cœadwalla songea à exécuter un projet qu'il avoit conçu depuis long-temps. Il se résolut à embrasser la foi de l'Evangile; mais il voulut recevoir le baptême des mains du pape. Il se mit donc en route pour l'Italie, reçut le baptême la veille de Pâques (688), et mourut quelques jours après dans la trentième

année de son règne. Le pape Sergius le fit inhumer dans l'église de St.-Pierre.

Ina, descendant de Ceawlin, lui succéda. Comme guerrier, il égala les plus illustres de ses prédécesseurs ; comme législateur, il les surpassa tous. Dans la cinquième année de son règne, il rassembla le Witena-Gemot, espèce de parlement ; et de l'avis de son frère Cenred, des évêques Hedda et Erconwald, il publia soixante-dix-neuf lois pleines de sagesse. L'Essex, le pays de Kent furent de nouveau soumis. Il annexa successivement plusieurs districts de Bretons aux provinces occidentales de son empire, chassa le roi de Cornwal; mais n'obtint qu'un succès douteux contre Ceolred, roi de Mercie. La bataille fut donnée à *Wodensbury*, et chacun des deux partis aima mieux s'attribuer la victoire que de recommencer le combat (715).

Ina, au bout de trente-deux ans de règne, eut à combattre Cénulf, qui se hasarda à réclamer l'autorité royale, comme héritier du roi défunt, et qui expia promptement son ambition (721). L'année suivante, son exemple fut imité par un autre prétendant, nommé Eadbyrht, qui ne réussit pas mieux. Après trois ans de combats, la mort d'*Eadbyrht* consomma l'assujettissement de Sussex (725).

Ina fut l'ami et le bienfaiteur des ecclésiastiques. Les sentiments religieux dont il étoit pénétré depuis son jeune âge, se gravèrent plus profondément dans son cœur, en raison du nombre de ses années ; et leur influence s'y maintint par les exhortations de

la reine, qui soupiroit depuis long-temps après une retraite claustrale. Ina, considérant sans doute qu'il avoit déjà régné trente-sept ans; que la paix de ses vieux jours étoit troublée par la rébellion; que son corps étoit usé par les infirmités, et son esprit dévoré par les soucis, résolut d'abandonner spontanément cette situation, qu'il ne pouvoit plus soutenir avec dignité. Dans un Witena-Gemot, il abdiqua, et se rendit avec son épouse à Rome, au tombeau des apôtres St.-Pierre et St.-Paul. Il y mourut dans les pratiques de l'humilité et de la pénitence, et fut bientôt suivi, dans le tombeau, par Ethelburge, fidèle compagne de sa grandeur, de sa pauvreté et de son repentir.

Ina, en renonçant au trône, avoit désigné pour ses successeurs Ethelhéard, frère de la reine, et Oswald, descendant de Céawlin. Les deux princes devinrent bientôt ennemis. Oswald, quoique vaincu, ne renonça pas à ses prétentions; et Ethelhéard, jusqu'à sa mort, ne régna que dans l'inquiétude. Il eut à combattre les Bretons et les Merciens. Ethelbald, roi de ces derniers, le força à reconnoître son autorité; et après un règne sans gloire de treize ans, il laissa la couronne à son frère Cuthred.

(748) Cuthred signala son règne par deux actions d'éclat. Il punit des séditieux qui, dans un tumulte, avoient assassiné son fils Cenric, et avoient pris les armes sous la conduite de l'Ealdorman Edlhiune. Généreux dans la victoire, il rendit son amitié à Edlhiune, et l'employa même et contre les Bretons, et contre les Merciens. Par son secours, il assura

l'indépendance de Wessex (752), et à la suite d'une expédition contre les Bretons, ajouta à ses états un district considérable.

(754) Sigebyrcht hérita de la couronne; bientôt son autorité étant méconnue partout, et le peuple se prononçant pour Cinewulf, il s'enfuit précipitamment dans la forêt d'Andredswald. Après y avoir erré pendant un an, il est découvert par hasard à Prevet, par un des vassaux de Cumbra, Ealdorman de Hampshire, qu'il avoit fait mettre à mort, et qui, pour venger son maître, lui passa sa lance au travers du corps.

On ne sait du long règne de Cinewulf que très peu de choses. Il remporta plusieurs victoires sur les Bretons, et céda honteusement Bensington aux Merciens (784). Mais l'histoire de sa mort fera connoître les deux traits distinctifs du caractère anglo-saxon : le dévouement dans l'amitié, et la férocité dans la vengeance. Sigebyrcht avoit laissé un frère, nommé Cineheard, qui avoit pris la fuite, et consoloit son exil par l'espoir de la vengeance. Après trente et un ans d'attente, Cinewulf, étant venu à Merton, pour visiter une dame à laquelle il étoit vivement attaché, Cineheard, avec vingt-quatre de ses partisans, se tient caché dans les bois, sort en silence de sa retraite pendant la nuit, trouve les gardes dispersés et le roi endormi avec sa maîtresse : le malheureux prince est assassiné, et tous ses gens, qui étoient accourus, se font massacrer pour lui, quoiqu'on offrît de leur laisser la vie et leurs possessions. Le triomphe de Cineheard, si c'en étoit un, ne fut pas long : en vain il

voulut entrer dans Merton et s'y faire proclamer ; il fallut combattre auprès de la ville, et le combat ne cessa qu'à défaut de combattants; un seul des compagnons de Cineheard fut sauvé.

Le trône étoit vacant; Brihtric s'en empara. Les historiens gardent le silence sur les exploits de son règne de seize années : les conséquences qui résultèrent de sa mort ont seules fixé leur attention. Il avoit épousé Eadburge, fille d'Offa, princesse aussi dépravée que son père. Son ambition ne put souffrir l'influence auprès du roi d'un jeune seigneur nommé Worr; elle lui prépara une potion empoisonnée; mais malheureusement le roi but dans la même coupe, et suivit son favori dans le tombeau (800). Les West-Saxons se répandirent en imprécations contre la meurtrière, qui passa en France avec ses trésors. Elle fut présentée à Charlemagne. Ce prince lui demanda qui des deux elle préféroit, lui ou son fils : votre fils, répliqua-t-elle, parce qu'il est le plus jeune. L'empereur fut, ou affecta d'être mécontent; mais il lui fit présent d'un riche monastère, où elle résida avec le titre d'abbesse. Sa conduite dissolue scandalisa bientôt les sœurs et le public; elle fut ignominieusement chassée, et après plusieurs aventures, termina sa misérable existence à Pavie, où la fille du roi de Mercie, la veuve du roi de Wessex, couverte de lambeaux, imploroit souvent la charité des passants.

EGBERT.

Nous avons déjà parlé de l'expulsion d'Egbert, et de sa réception à la cour de Charlemagne. Il servit trois ans dans l'armée de cet empereur, et employa le temps de son exil à perfectionner ses connoissances dans l'art de la guerre et dans celui du gouvernement. La mort de Brihtric le rappela dans sa patrie; il étoit le seul descendant de Cerdic. Les Thanes West-Saxons reconnurent unanimement ses droits, et le jour de son couronnement fut marqué par une victoire signalée contre les Merciens.

Egbert consacra le commencement de son règne à faire fleurir la paix, et se dévoua au bonheur de son peuple. Ce ne fut qu'en 809 qu'il tira l'épée pour la première fois; mais à dater de cette époque, chaque année fut marquée par de nouvelles victoires et des conquêtes. Il s'appropria une partie du pays des Bretons, porta les ravages de la guerre jusqu'aux extrémités occidentales de l'île, épuisa par des défaites, et soumit les habitants de Cornwal, tailla en pièces, sur les bords du Willy (823), les Merciens de Beornwulf, réunit à son royaume ceux de Kent et d'Essex. Par la soumission des Merciens et des Est-Angles, Egbert touchoit aux frontières de la Northumbrie à moitié subjuguée déjà par la terreur de son nom. (828) Les chefs, Eanfrid à leur tête, allèrent à sa rencontre à Dore, le reconnurent comme suzerain, et lui livrèrent des otages, en témoignage de leur obéissance;

cela fait, il se tourna contre les Bretons, pénétra jusqu'au centre de la Nord-Galles, et planta son étendard victorieux dans l'île d'Anglesey. Tant de succès lui valurent le titre de huitième brethwalda.

A peine avoit-il acquis cette suprématie, qu'il eut à combattre un ennemi étranger bien plus dangereux. A cette époque, sur la péninsule de Jutland, dans les îles de la Baltique, sur les côtes de la Scandinavie, existoit une race d'hommes qui passoient la plus grande partie de leur vie sur les eaux, méprisoient les jouissances de la paix, et préféroient les produits de la rapine aux laborieux profits de l'industrie. Des lois absurdes de succession, qui prévaloient universellement au milieu d'une multitude de capitaines, ne laissoient à la majorité de leurs enfants, que la profession de pirates. Le fils aîné possédoit seul tout le patrimoine de sa famille; les autres ne recevoient d'autre héritage que leur épée et des navires, avec lesquels ils pouvoient espérer d'acquérir de la réputation et des richesses. Jusqu'au huitième siècle, les rois de la mer, ainsi étoient appelés les principaux de ces aventuriers, bornèrent leurs déprédations aux mers du nord; mais ils entendirent parler des riches provinces du sud, et ils tentèrent de s'y introduire. Leurs premières attaques furent contre les îles britanniques; ils ravagèrent les côtes de France et d'Espagne, franchirent le détroit qui sépare l'Europe de l'Afrique, et apprirent aux habitants des côtes de la Méditerranée à trembler au nom des Danois et des Normands.

En 833, une flotte de trente-cinq voiles entra dans le Dart, et Egbert eut la mortification de voir ses West-Saxons s'enfuir devant les assaillants. Il rassemble ses vassaux à Londres, leur explique les mesures qu'il avoit résolu d'adopter en cas d'une nouvelle attaque, et attend avec anxiété la première descente des ennemis. Leur habileté ne fut pas inférieure à celle du roi. Ils débarquent sur la côte de Cornwall (835), corrompent par des offres d'amitié la fidélité des Bretons, et hasardent une bataille à Hengstone-hill, avec toutes leurs forces réunies. Le roi de Wessex commandoit en personne; une victoire sanglante, mais décisive, rendit à ses armes toute leur gloire, dissipa la rébellion des Bretons, et força les envahisseurs à chercher un refuge dans leurs vaisseaux. Egbert mourut l'année suivante (836).

ETHELWULF.

Ethelwulf succéda à son père. On a souvent observé que ce monarque étoit plus fait pour vêtir le capuchon que pour porter le sceptre; mais dans les plus anciens annalistes, Ethelwulf est présenté sous un jour moins défavorable. Son éducation fut confiée à Swithin, prévôt de Winchester. Des leçons de son précepteur, le jeune prince passa à l'étude de l'art militaire, sous les auspices de son père. Il commanda l'armée qui expulsa Baldred, roi de Kent, de ses possessions, et annexa cette province avec le Sussex et l'Essex, à l'ancien patrimoine de Cerdic.

(837) Toute l'île étoit alors entourée des escadres des pirates ; tandis que l'une d'elles occupoit l'attention d'Ethelwulf, une flotte de trente-trois voiles entra dans le port de Southampton, et une troisième débarquoit dans le Portland. Cette campagne fut mêlée, pour les deux partis, de succès et de revers ; au printemps suivant, une puissante armée débarqua dans le Lincolnshire ; les Barbares poussèrent leurs victoires à travers l'Est-Anglie jusqu'à la Tamise. L'année d'après (839), trois batailles sanglantes eurent lieu à Rochester, à Canterbury et à Londres. Ethelwulf lui-même fut défait à Charmouth par trente-cinq navires ennemis.

Cependant cette résistance opiniâtre découragea les Barbares qui tournèrent leurs vues du côté de la France, déchirée alors par des divisions intestines. Pendant dix ans, ils abandonnèrent la Bretagne, mais en 852 plusieurs escadres y retournèrent, comme d'un commun accord. Une armée débarquée l'automne précédent, dans l'île de Thanet, y avoit passé l'hiver; circonstance qui consternoit les Saxons, et leur annonçoit le projet d'une conquête permanente. Au printemps, une flotte de trois cent cinquante voiles remonta la Tamise. Canterbury et Londres sont saccagés. Bertulf, roi tributaire de Mercie, est défait; les Barbares inondent le Sussex. Ethelwulf les y attendoit à Okeley et les y défit dans une bataille sanglante, qui a été le sujet d'un poème. Les autres divisions des forces saxonnes eurent également des succès, et les Normands, pendant le reste du règne

d'Ethelwulf, respectèrent les rivages de la Bretagne.

(854) Les invasions répétées des Barbares engagèrent Ethelwulf à consulter fréquemment l'assemblée de ses Thanes. Dans une de ces occasions, d'après leur avis, et de leur consentement, il publia une charte, dont les copies sont si différentes, et le langage si obscur, qu'il n'est pas facile d'en déterminer l'objet, soit qu'elle ait eu pour but de soustraire à tout usage séculier la dixième partie de chaque manoir, quel qu'en fût le possesseur, ou d'annexer cette portion de terre aux possessions déjà données à l'église. Quoi qu'il en soit, il est évident que cette concession étoit très avantageuse au clergé, par l'engagement que prirent les évêques de Sherburne et de Winchester, qui désignèrent le mercredi de chaque semaine comme un jour de prière publique, pour implorer l'assistance divine contre les Danois. Cette charte, d'abord particulière au Wessex, fut ensuite, dans un conseil des états tributaires, étendue à toutes les nations saxonnes.

La pieuse curiosité qui avoit porté tant de princes saxons et de prélats à visiter la ville de Rome, n'étoit pas encore éteinte dans leurs descendants. En 855, la tranquillité dont jouissoit l'Angleterre, encouragea Ethelwulf à entreprendre le même voyage. Accompagné d'une suite brillante et de son fils Alfred, qui déjà avoit visité Rome avec l'évêque de Winchester, le pélerin royal traversa le détroit, visita les églises des Gaules les plus renommées; fut reçu somptueusement par le roi Charles-le-

Chauve. Arrivé à Rome, il employa plusieurs mois à visiter les restes magnifiques de cette ville, et satisfit sa dévotion aux châsses des apôtres. A son retour, il visita encore le monarque françois; et après trois mois de recherches et de galanteries, il épousa sa fille Judith à peine âgée de douze ans. La cérémonie fut faite par Hincmar, archevêque de Reims.

Ethelwulf, à son retour, eut à déjouer une conspiration tramée par son propre fils, nommé Ethelbald, qui avait projeté de s'emparer de l'autorité. Ethelwulf, naturellement modéré, au lieu de perdre son fils, comme il l'auroit pu, aima mieux consentir au partage de ses possessions. Il résigna à Ethelbald le royaume de Wessex, et se contenta des provinces qu'Athelstan avoit gouvernées sous le titre de roi. Il mourut deux ans après, laissant le royaume de Kent à son second fils Ethelbert, et le royaume de Wessex à Ethelbald, Ethelred et Alfred, ses autres fils, par rang d'âge. Il partagea son patrimoine privé entre ses enfants, à la charge d'entretenir un pauvre, par chaque hide (1) de terre, et de payer une rente annuelle de trois cents mancuses (2) au pape.

ETHELBALD.

Après la mort d'Ethelwulf, Ethelbald continua à régner sur le Wessex, et Ethelbert, en conséquence du testament de son père, prit le gou-

(1) Quarante arpents.
(2) La mancuse valoit 1 fr. 50 c.

vernement de Kent, d'Essex et de Surrey (858). Le nouveau roi avoit été le premier à condamner le mariage d'Ethelwulf avec la fille du monarque françois. Il oublia alors son ancienne inimitié et épousa la jeune veuve. Ce lien incestueux scandalisa les peuples du Wessex. L'évêque de Winchester fit de sévères remontrances, et le roi consentit à une séparation. Judith revint en France où son père la confina dans un couvent; mais elle s'en échappa déguisée, avec Baudoin, grand forestier de France. Charles obtint d'abord de ses évêques l'excommunication de Baudoin; mais le pape désapprouva cette rigueur. A sa sollicitation, Charles, quoique avec regret, consentit à leur mariage, et leur donna le comté de Flandre où ils vécurent avec grande magnificence. De cette union descendit Mathilde, femme de Guillaume-le-Conquérant, qui donna à l'Angleterre une longue race de souverains.

Ethelbald n'eut aucune occasion de développer son courage, dont il avoit donné des preuves sous Ethelwulf; néanmoins son caractère martial l'avoit rendu si cher à la jeunesse du Wessex, qu'on pleura sa mort comme une calamité nationale (860).

ETHELBERT.

Par les dispositions insérées au testament d'Ethelwulf, la couronne de Wessex devoit appartenir à Ethelred, le troisième des frères; mais Ethelbert qui, jusqu'alors, avoit possédé le royaume de Kent, fit valoir son droit d'ai-

nesse, et ses prétentions furent admises par le grand conseil du Wessex.

(864) Sous son règne, qui fut court, la ville de Winchester fut saccagée par les gens du nord. Comme ils transportoient leur butin à Southampton, ils furent défaits, avec un grand carnage, par les Ealdormans d'Hampshire et de Berkshire. Une autre armée de ces Barbares débarqua dans l'île de Thanet : moyennant une somme d'argent, ils promirent à ceux de Kent de s'abstenir du pillage; mais dès qu'ils eurent touché la rançon, les perfides se moquèrent de ceux qui l'avoient fournie, et les pillèrent. Sous ce règne encore, Ragnar, un des rois de la mer, qui venoit de piller la France et de rançonner Paris, fut jeté par la tempête sur les côtes de Northumbrie. Il n'y fut pas plutôt, lui et ses compagnons, que, sans calculer les conséquences, ils commencèrent leurs déprédations ordinaires. Au premier avis de la descente des gens du nord, les habitants de Northumbrie oublient les dissentions auxquelles ils étoient alors en proie. Ælla, un des deux prétendants à la couronne, livre bataille aux pillards, prend Ragnar et le fait mettre à mort sur-le-champ. Bientôt ses fils, comme il l'avoit prédit, vinrent pour venger sa mort.

ETHELRED.

(866) A peine la couronne de Wessex fut-elle dévolue à Ethelred, troisième fils d'Ethelwulf, que les menaces de Ragnar s'accomplirent. Une flotte du nord, portant vingt mille guerriers,

conduite par Inguar et Ubbo, deux des fils de Ragnar, atteignirent la côte de l'est de l'Angleterre. Ils débarquèrent sans opposition, campèrent en attendant des renforts, et au printemps, commencèrent leur expédition en s'emparant d'York. Ælla et son rival, unis pour la défense commune, les y attaquent; les repoussent d'abord, mais le désespoir redouble les efforts des guerriers du nord; les assaillants fuient à leur tour. Osbert est tué avec ses Northumbres; Ælla est pris vivant; Inguar et Ubbo jouissent du plaisir exquis, pour de tels barbares, de torturer l'homme qui avoit fait mourir leur père. Ainsi les Danois deviennent maîtres paisibles des contrées méridionales de la Tyne.

(868) L'armée des Barbares se divisa alors en deux corps : le plus petit resta à York, pour y cultiver la terre; le plus nombreux marcha vers le sud, et prit possession de Notthingham qu'Ethelred les força bientôt d'abandonner.

L'expédition suivante des gens du nord, se dirigea vers le Lincolnshire. Ils débarquèrent à Lindesey, brûlèrent le riche monastère de Bardeney, et passèrent les habitants au fil de l'épée. En septembre, ils traversèrent le Witham, et pénétrèrent dans le Kesteven. Algar réunit toute la jeunesse des environs, les repoussa d'abord, et fut lui-même défait le lendemain. Les vainqueurs continuèrent leur marche pendant la nuit, à la lueur des incendies. Lorsque les flammes atteignirent le monastère de Croyland, les plus jeunes moines s'échappèrent dans des bateaux, en traversant le lac; les plus âgés, avec les enfants, se retirèrent dans l'é-

glise. Oskytul, chef danois, y pénétra; l'abbé eut la tête tranchée sur les marches de l'autel, et ses compagnons, à l'exception d'un jeune garçon, furent massacrés dans les appartements de l'abbaye. Medshamstede et Huntingdon éprouvèrent les mêmes horreurs. De là, les Barbares passèrent à l'île d'Ely, se livrèrent, envers les religieuses du monastère, à toutes sortes d'infamies, pillèrent les trésors et brûlèrent l'édifice.

De la Mercie, les Normands entrèrent dans la contrée des Est-Angles; mais le roi Edmond, ayant la conscience de son impuissance contre la force supérieure des assaillants, et craignant d'irriter leur ressentiment par une résistance inutile, licencia ses troupes, et se retira dans son château de Framlingham. Il fut pris et conduit à Inguar. Les propositions du roi de la mer furent rejetées par le captif, comme contraires à son honneur et à sa religion. Pour arracher son consentement, on l'attacha nu à un arbre, et l'on déchira son corps à coups de fouet. Quelques uns des spectateurs, avec une dextérité cruelle, lui lancèrent des flèches dans les bras et dans les jambes; et le Danois, outré de la résistance du martyr, ordonna de lui couper la tête. Inguar retourna de là en Northumbrie; Gothrun prit le sceptre de l'Est-Anglie, qui devint un royaume danois. Halfdène et Bacseg surprirent la ville de Reading, dans le Wessex; mais ils voulurent en vain s'y retrancher. L'ealdorman Ethelwulf les attaque à Englefield, tue l'un de leurs commandants, et repousse leurs ouvriers dans le camp. Ethelred, sentant bien que sa couronne étoit chancelante,

fit les plus grands efforts. Avec son frère, Alfred, il les tailla en pièces à Escesdune, et les poursuivit en désordre jusqu'à Reading. Un de leurs rois, cinq de leurs jarls ou comtes, furent trouvés parmi les morts. Quinze jours après ce combat meurtrier, il s'en livra encore un autre à Basing, dans lequel les envahisseurs prirent une terrible revanche. Ils reçurent, sur ces entrefaites, des renforts venant de la Baltique, et livrèrent encore une grande bataille à Morton, où ils restèrent maîtres du champ de bataille. Ethelred qui y fut blessé, mourut peu de jours après.

CHAPITRE IV.

ANGLO-SAXONS.

ALFRED-LE-GRAND.

Alfred, surnommé le Grand, naquit à Wantage en 849. Il étoit le plus jeune des quatre fils qu'Osburge, fille d'Oslac, donna à Ethelwulf. La beauté, la vivacité et l'enjouement de cet enfant, le rendoient cher à ses parents qui prévoyoient qu'il seroit un jour le plus bel ornement de la race de Cerdic. Nous avons déjà parlé de ses deux voyages à Rome. Pour exciter l'émulation de ses enfants, un jour Osburge, tenant à la main un poème saxon, élégamment écrit et agréablement enluminé, elle l'offrit comme une récompense à celui d'entre eux qui, le premier, seroit capable de le lire. Alfred, plein d'ardeur, court à son maître, s'applique diligemment à cette tâche, la remplit à la satisfaction de la reine, et reçoit le prix de son travail.

Mais bientôt après, par la mort de ses parents, l'éducation du jeune prince fut dévolue

à ses frères aînés, qui n'avoient, ainsi que les thanes d'alors, en cela bien dégénéré de leurs ancêtres, que du mépris pour les connoissances littéraires. Sous leur direction, ses progrès se bornèrent à l'art de lire. Ce fut pour lui cependant une acquisition importante ; car il dut à cette lecture, les progrès qu'il fit dans la suite. Elle lui fournit le moyen d'exploiter l'histoire, les sciences, et même de s'appliquer à l'étude de la langue latine, mais dans un âge trop avancé. Il déploroit souvent le tort qu'on lui avoit fait, en lui laissant perdre les années de sa jeunesse dans des occupations dont il n'avoit retiré qu'ignorance et regret.

Alfred avoit été profondément imbu de sentiments religieux ; ils furent la règle de sa conduite pendant toute sa vie. A l'âge de vingt ans, il se détermina à se marier par motif de vertu. Il choisit pour épouse Alswithe, fille d'un Ealdorman mercien et d'une princesse de la race de Penda. Mais, au milieu du festin dans lequel Alfred traitoit les thanes des deux royaumes, il fut soudainement saisi d'une attaque des plus douloureuses. Le siége de la maladie étoit intérieur. Son origine et sa nature se trouvèrent inconnus aux médecins saxons les plus expérimentés et les plus habiles. Cette maladie mystérieuse continua à le tourmenter durant tout le cours de sa longue carrière.

Pendant le règne de ses frères, il ne gouverna qu'un petit district avec le titre de roi. A la mort d'Ethelred il fut appelé au trône par les vœux unanimes des West-Saxons. Il le refusa d'abord, alléguant son incapacité, et la multitude toujours croissante des Danois. En-

fin l'archevêque de Canterbury plaça la couronne sur sa tête, et le nom d'Alfred rendit à tous l'espérance. Il reprit aussitôt les armes et se remit en campagne. Les Normands étoient toujours stationnés à Réading; ils avoient même reçu des renforts. Il vole les attaquer : ils sont d'abord mis en désordre, mais se rallient, et par leur nombre plutôt que par leur valeur, ils arrachent la victoire des mains de leurs adversaires. Alfred fut réduit à négocier, et par des présents, obtint l'évacuation de ses domaines.

(872) De là, Halfdène conduisit ses Barbares à Londres. Burrhed, roi de Mercie, leur fit aussi un don considérable; en revanche, ils devoient traverser ses états paisiblement. Arrivés dans le Linconhire, ils oublièrent leur parole; il fallut un nouveau don, et ils ne tinrent pas mieux leur nouvelle promesse (873). Ils s'emparèrent de Repton, monastère qui faisoit l'orgueil des Merciens, le pillèrent et le brûlèrent. L'année suivante, de nombreux renforts arrivèrent sous la conduite de trois rois. Le monarque de Mercie, perdit tout espoir; il renonça au trône, se rendit en pélerinage à Rome, et y mourut quelques jours après son arrivée.

Les Barbares donnèrent le sceptre à Céolwulf, l'un des thanes de la contrée, sous la condition ignominieuse de leur payer un tribut annuel. Céolwulf accepta tout. Mais dès qu'il cessa de pouvoir extorquer de l'argent à ses malheureux compatriotes, on lui arracha la vie avec sa royauté éphémère. Il n'y eut plus après lui de roi de Mercie.

(875) Tout le territoire des Anglo-Saxons étoit alors au pouvoir des envahisseurs, à l'exception des districts, situés au sud de la Tamise et au nord de la Tyne. En 875, les Barbares se divisèrent en deux corps : les nouveaux venus avec leurs trois rois, marchèrent vers le sud et occupèrent Cambridge. Halfdène et ses compagnons s'embarquent à l'embouchure de la Trent, longent le Deira, entrent dans la Tyne, qu'ils remontent jusqu'à l'embouchure de la Tamise. Ils restent là tout l'hiver ; au printemps, Tynemouth, l'abbaye de Lindisfarne, sont détruits de fond en comble. A Coldengham, les religieuses, animées par l'exemple de leur abbesse, se défigurent par des blessures, afin d'échapper aux insultes, et périssent dans les flammes. Partout la dévastation indiquoit la marche d'Halfdène. En automne, il retourna dans la Bernicie, partagea cette contrée à ses compagnons, et les exhorta à cultiver, par leur industrie, ce sol qu'ils devoient à leur valeur.

Ceux des Barbares qui avoient occupé Cambridge, restèrent inactifs dans le voisinage, pendant une année entière. Une nuit, les Barbares se dirigent subitement vers leur flotte, s'embarquent et disparoissent. Ils se dirigèrent vers les côtes de Dorset, où ils surprirent le château fort et le monastère de Warcham. Mais à l'arrivée d'Alfred, ils se renfermèrent dans leurs retranchements. Les Saxons n'osèrent les y attaquer : depuis le jour où Ethelred fut défait devant Reading, la prudence leur avoit enseigné à respecter les fortifications

danoises. Alfred négocia ; ils consentirent pour une somme considérable à se retirer du Wessex. Le roi demanda des otages, on lui en donna. Il requit des serments ; ils jurèrent par leurs bracelets. Alfred crut les lier davantage en les obligeant à jurer par les reliques des saints chrétiens : tout fut inutile. Alfred attendoit leur départ; pendant la nuit, un détachement de leur armée sort du château, tombe sur la cavalerie saxonne, monte les chevaux des tués, et par une marche rapide prend possession d'Exeter.

Alfred comprit enfin la nécessité d'attaquer les Danois sur leur élément ; pour cela, il travailla sans relâche à se créer une marine. Il ne tarda pas à obtenir un succès marqué à l'entrée de l'Ex, où les Barbares perdirent cent vingt voiles. Ce succès ne fut pas de longue durée ; Gothrun, le plus artificieux des hommes du nord, imagina un stratagème qui changea la face des affaires. Une campagne d'hiver avoit été jusqu'alors inconnue dans les annales de la dévastation des Danois. Gothrun, retiré à Glocester, paroissoit absorbé par le soin de partager le pays à ses compagnons. Sans doute ceux-ci, aussi bien que les Saxons, ignoroient ses projets. Dans les premiers jours de 878, ils reçurent l'ordre inattendu d'aller le rejoindre à cheval, dans un lieu désigné ; et dans la nuit du 6 janvier, ils se mirent en possession de Chippenham, résidence royale, sur la rive gauche de l'Aven. Alfred eut le bonheur de s'échapper; et bientôt on le vit, seul et à pied, aller chercher une retraite sûre dans une petite

île située au milieu d'un marais formé par le confluent de la Thone et du Parret, au centre du Sommersetshire.

Tout plia, de ce moment, à l'orage. Un seul comté, le Sommersetshire, resta fidèle au roi; et même dans ce comté, il étoit réduit à se cacher. Le secret de sa résidence fut enfin révélé. Ses plus fidèles sujets le rejoignirent, et quelquefois il sortoit avec eux de sa retraite pour attaquer les détachements séparés des Danois. Il y retournoit chargé des dépouilles, ordinairement de l'ennemi; mais aussi parfois (et cela par une dure nécessité), de celles de son propre peuple.

Tandis qu'Alfred s'occupoit ainsi de l'ennemi qui s'étoit emparé des provinces orientales, un second orage se formoit à l'occident. Un autre fils de Ragnar, le sanguinaire Ubbo, avec vingt-trois vaisseaux, ravageoit la Demetie, et débarquoit ses troupes aux environs d'Apledore. Il paroît que les deux frères s'étoient entendus pour écraser le roi, en le pressant entre leurs deux armées.

Alarmé de ce nouveau débarquement, l'éaldorman Odun se renferma dans le château imprenable de Kynwith, avec plusieurs thanes. Le chef danois, campé au pied de la citadelle, attendoit que la soif forçât les assiégés à en sortir; mais Odun se précipita sur lui à l'improviste, le tua avec douze cents des siens, et mit le reste en fuite. Outre le butin qu'ils firent, le plus beau trophée pour les Saxons fut le Réafan, ou l'étendard mystérieux du corbeau, tissu, d'un midi à l'autre, par les trois filles de Ragnar.

Ce succès ranima tous les courages. Alfred se vit bientôt entouré d'une multitude qui accouroit de toutes parts sous l'étendard royal. Il transporta son camp à Icgléa, vaste plaine voisine de la forêt de Selwood, et couverte, à ses limites, par des marais. Gothrun faisoit aussi ses préparatifs. Le choc fut terrible. Les Danois déployèrent un courage digne de leur renommée; les Saxons, animés par tout ce qui est capable d'émouvoir le cœur de l'homme, surmontèrent tous les obstacles. Après un horrible massacre, ils cernèrent les restes de l'armée danoise dans son camp, et quinze jours après, Gothrun fut réduit à capituler. Alfred imposa pour condition, que le roi et les principaux chefs embrasseroient le christianisme; qu'ils évacueroient entièrement leurs conquêtes, et s'engageroient à exécuter le traité par serment et en donnant des otages. Peu de semaines après, Gothrun fut baptisé, prit le nom d'Athelstan et eut Alfred pour parrain. Trente de ses officiers reçurent en même temps le baptême. Huit jours après, Gothrun prit congé de son père adoptif, dont il avoit maintenant appris à connoître et à admirer la générosité, comme il connoissoit auparavant sa valeur. De Chippenham, il marche vers la Mercie, fixe son quartier-général à Cirencester, et ordonne à ses compagnons de cultiver la terre. Il n'y resta qu'un an et retourna dans son ancien royaume d'Est-Anglie. Un armement danois étant entré dans la Tamise, commandé par Hastings, on le sollicita vainement de recommencer la guerre; il tint fidèlement à ses engagements avec Alfred.

Une tranquillité de quinze années suivit la délivrance de Wessex. Alfred s'occupa de la civilisation et du bonheur de son pays. Il avoit compris la nécessité d'être toujours prêt à combattre ; la défense des villes et des cités fut confiée au courage et à la fidélité des habitants. Le reste de la population libre fut divisé en deux classes, qui faisoient alternativement le service pendant un temps déterminé. Elles étoient commandées par le roi ou l'éaldorman du comté, et, au lieu de paie, recevoient des vivres provenant des magasins nationaux.

Il songea à fortifier son pays, et, malgré les obstacles qu'il rencontra dans les préventions et l'indolence de ses sujets, il eut la satisfaction, avant la fin de son règne, de voir plus de cinquante châteaux construits d'après ses instructions, et en état d'arrêter la marche des Danois, s'ils tentoient, dans le pays, de nouvelles expéditions. Nous avons parlé de ses efforts pour créer une marine : il accompagna souvent ses escadres dans leurs expéditions ; soit pour acquérir des connoissances, soit pour honorer la profession de marin. Dans plusieurs circonstances il défit en personne les Danois. Mais un jour qu'il leur avoit pris treize vaisseaux, il fut lui-même défait à son tour par une autre escadre. Toutefois, ces pertes mêmes l'instruisirent. Il fit construire des vaisseaux d'une plus grande dimension que ceux des Danois ; le ponton fut plus élevé et la longueur double. Cette élévation offroit aux marins un avantage réel sur leurs ennemis, qui furent obligés de diriger leurs traits de bas en haut; et la masse de ces vais-

seaux ajoutoit aussi à leur stabilité sur l'eau, sans nuire à la célérité de leurs évolutions, parce que le nombre des rames fut augmenté.

Les guerres continuelles contre les étrangers avoient singulièrement relâché tous les ressorts du gouvernement civil. Les Saxons, à l'imitation des Danois, étoient imbus d'un esprit d'insubordination et de mépris pour la paix, la justice et la religion. Alfred songea à remédier à des maux si graves. Des ordonnances d'Ina, d'Ethelbert, d'Offa et autres princes saxons, il forma un code approprié aux circonstances et aux coutumes de ses sujets. Parmi les hommes investis du pouvoir judiciaire, il en étoit peu que l'on pût regarder comme propres à remplir des fonctions aussi importantes. La plupart étoient ignorants; plusieurs étoient despotes. Les hommes puissants refusoient d'acquiescer à leurs décisions; les foibles se plaignoient. Tous avoient recours à l'équité d'Alfred. Il écoutoit tout. Dans les cas importants, il vérifioit lui-même la procédure pendant ses loisirs; et les magistrats inférieurs trembloient devant l'impartialité et la sévérité de leur souverain. Si leurs fautes provenoient d'ignorance, ils étoient réprimandés ou changés. Si le juge étoit méchant et corrompu; ni la naissance, ni l'amitié, ni la puissance ne pouvoient l'empêcher d'être condamné à subir la peine qu'il avoit injustement infligée. Afin d'avoir une preuve palpable de la réformation des mœurs de ses sujets, on dit qu'Alfred fit suspendre près d'une grande route des bracelets d'un grand prix, et que personne ne tenta de les prendre.

Les invasions des Danois avoient aussi rapidement aidé la décadence des lettres. Quand Alfred monta sur le trône, le Wessex ne possédoit pas un seul érudit en état de traduire un livre latin en langue angloise. Le roi qui, dès son jeune âge, avoit eu la plus vive passion pour les sciences, chercha à réveiller le même goût dans tout ce qui l'environnoit. A cet effet, il invita à sa cour les savants les plus distingués de son pays et des pays étrangers, tels que Raymond et Werfrith, Ethelstan et Werwulf, Jean et Asser, et Grimbald envoyé par Hincmar, de Reims. Lui-même traduisit en anglois l'Histoire ecclésiastique de Bède, l'Epitomé d'Orosius, la Consolation de la philosophie, par Boëce, et l'Instruction particulière de Grégoire-le-Grand.

Dans la disposition de son temps, de ses finances et de ses occupations domestiques, Alfred étoit exact et méthodique. Son trésorier avoit l'ordre de diviser ses revenus en deux moitiés. La première se subdivisoit en trois parts, dont l'une étoit pour récompenser ses ministres et ses domestiques, une autre pour faire des présents aux étrangers qui visitoient sa cour, et une troisième pour payer un nombre considérable d'ouvriers, qu'il employoit à bâtir ou à embellir ses palais. L'autre moitié étoit divisée en quatre portions : une pour l'entretien des écoles qu'il avoit fondées; une autre pour les monastères; la troisième pour le soulagement des pauvres. De la quatrième, il tiroit les aumônes qu'il distribuoit annuellement aux églises tant nationales qu'étrangères. Souvent il envoya

des présents considérables à Rome, quelquefois aux nations de la Méditerranée et à Jérusalem, et une fois même dans l'Inde, aux chrétiens de Méliapour. Swithelm en rapporta au roi plusieurs perles orientales et des liqueurs aromatiques.

Alfred étoit alors au plus haut point de sa puissance : il jouissoit sur les princes bretons d'une prééminence momentanée; les Est-Angles et les Danois de Northumbrie reconnoissoient son autorité. Le royaume de Mercie n'existoit plus. Plusieurs rois des Welsh ou Gallois, fatigués de leurs dissentions intestines, s'étoient mis d'eux-mêmes sous sa protection. Mais tout à coup Alfred voit l'orage qui avoit si long-temps désolé les plus belles contrées de la Gaule, traverser le détroit et éclater sur son propre territoire (893). Hastings, le plus renommé et le plus heureux des rois de la mer, après quarante années de massacres et de pillage, entreprend, à l'imitation de Gothrun, de se faire pour lui-même un royaume dans la Bretagne. Il part de Boulogne avec deux cent quarante voiles divisées en deux escadres. La première se dirige vers l'embouchure de la Limène, et prend possession d'Apuldre sur le Rother. L'autre, de quatre-vingts navires, sous les ordres d'Hastings lui-même, fait voile plus au nord, entre dans la Swule et fortifie une position à Milton. Jamais Alfred ne montra plus d'habileté, ni les Barbares plus de ténacité, que dans cette guerre.

Dès qu'Alfred eut rassemblé ses forces, il entra dans le pays de Kent et occupa une forte position entre Milton et Apuldre. Placé sur

une hauteur, il pouvoit surveiller les mouvements des deux divisions ennemies, qui elles-mêmes ne pouvoient plus communiquer entre elles, tandis qu'un bois très étendu d'un côté et un marais profond de l'autre défendoient ses flancs de toute surprise. Chaque armée étoit par là obligée de rester inactive dans son camp; ou si l'une d'elles se fût hasardée à faire un mouvement, elle se seroit probablement exposée à être détruite. Hastings se tira par perfidie de ce mauvais pas. Il offrit de quitter le pays moyennant une somme d'argent, donna des otages, permit à ses deux fils de recevoir le baptême. Mais dans le même moment, une partie de l'armée d'Apuldre s'évadoit à travers la forêt d'Andresdwald et recommençoit à ravager les comtés du Wessex. Atteints à Farnham par Alfred et par son fils Edouard, ils combattirent; mais les Saxons furent victorieux. Très peu survécurent à la bataille: ils se retirèrent à Torney, où des partis successifs de Saxons les surveillèrent, jusqu'à ce qu'on leur permît de se retirer aux conditions stipulées avec Hastings.

Les Danois, sujets d'Alfred, crurent avoir trouvé le moment de se révolter (894). Ils équipèrent deux flottes puissantes, avec l'une desquelles ils assiégeoient Exeter, tandis que l'autre ravageoit la côte nord du Devonshire. Hastings, au lieu d'exécuter sa promesse, n'avoit fait que traverser la rivière et prendre possession de Beamfleet, où il avoit été rejoint par la flotte d'Apuldre. Alfred divisa ses forces: avec sa cavalerie, il se porta en toute hâte sur Exeter, et chassa les assiégeants sur leurs na-

vires. Ethered, avec l'infanterie, surprit Beamfleet en l'absence d'Hastings, et s'empara de ses trésors, de sa femme et de ses enfants. Hastings promit alors de quitter l'île pour toujours, et, en effet, il n'y reparut plus. Quant aux aventuriers d'Apuldre, ils prirent possession de Shobury, sur la côte d'Essex. Quand leur nombre se fut accru par l'arrivée d'auxiliaires venus de l'Est-Anglie et de la Northumbrie, ils sortent de leurs cantonnements, longent la rive gauche de la Tamise, traversent toute la contrée jusqu'à la Severn. A la première alarme, toute la population se lève contre eux, et ils se trouvent cernés dans Buttington; mais la faim les force d'en sortir. Après une perte immense, ils se fraient un chemin à travers l'ennemi, et regagnent leur forteresse de Shobury. Bientôt ils prennent possession de Chester et Wirall. Alfred se rend promptement au Wirall; puis, désespérant de pouvoir les y forcer, il ravage le pays. Les Barbares tentent de nouvelles aventures et pillent le Nord-Gall (895); mais trouvant l'armée royale sur leur route, ils se retirent soudainement, dirigent leur marche sur l'Est-Anglie, en traversant la Northumbrie, et par ce circuit regagnent leur première station en Essex. Bientôt ils s'embarquent; Alfred crut son pays délivré, mais peu de jours après, on les découvrit sur la Tamise, près de Londres; et, se dirigeant vers le Léa, ils choisirent une forte position à environ vingt milles de la capitale, et en firent leur quartier-général pendant l'hiver.

Au printemps suivant, Alfred, pour surveiller leurs mouvements, vint camper sur le

Léa. Un jour, en se promenant, il découvrit un lieu où il étoit facile de détourner le cours de l'eau et d'obstruer le lit de la rivière, pour empêcher la sortie de la flotte ennemie. Ce stratagème réussit; les Barbares abandonnent leur position, et, quoique poursuivis par la cavalerie saxonne, ils regagnent Bridgenorth sur la Severn. La dissention éclata parmi leurs chefs : au printemps ils se dispersèrent.

La mort d'Alfred-le-Grand arriva le 26 octobre de l'année 900 ou 901. Il laissa deux fils : Edouard, qui lui succéda, et Ethelwerd, qui reçut de son père une éducation savante, et dont les fils périrent à la célèbre bataille de Brunanburg.

ÉDOUARD.

Le droit d'Édouard à la couronne lui fut contesté par son cousin Ethelwood, qui la réclamoit comme le représentant d'Ethered, frère aîné du dernier monarque; mais le sort des armes décida en faveur d'Edouard. Il se donna une grande bataille dans laquelle Ethelwood fut tué, et ce seul événement, qui suffit pour consoler Edouard des pertes énormes qu'il avoit faites, fut pour lui d'une plus grande conséquence que la plus éclatante victoire.

De ce moment, deux choses fixèrent toute l'attention du roi : la réunion de la Mercie à ses propres domaines, et la soumission des Northumbres et des Danois de l'Est-Anglie. Pendant quelques années, durant les fréquentes infir-

mités d'Ethered, le gouvernement de la Mercie fut confié à Ethelflède, princesse dont les mâles vertus et les exploits guerriers sont célèbres. A la mort de son mari, Edouard s'empara de Londres et d'Oxfort, et les réunit au Wessex. Ethelflède, comme si elle ne s'en fût point aperçue, continua à gouverner le reste avec le titre de souveraine. Mais le respect qu'Edouard avoit pour le mérite de sa sœur, il le refusa à la foiblesse de sa nièce Elfwina. A la mort de la mère, il fit la fille prisonnière, et réunit ses états au Wessex.

Après la mort d'Ethelwood, cinq ans se passèrent sans aucun acte important d'hostilité de la part des Danois, toujours affoiblis par leur peu d'union. En 910, Edouard conduisit son armée dans la Northumbrie, passa cinq semaines à ravager le pays. L'année suivante, les gens du Nord lui rendirent sa visite : ils pénétrèrent jusqu'à l'Avon ; mais ils furent surpris dans leur retraite et défaits. Edouard alors adopta le plan de son père, celui de bâtir des forteresses pour défendre ses domaines et harceler continuellement l'ennemi. Il eut bientôt occasion d'en reconnoître l'utilité. Les Barbares, après avoir ravagé les côtes du pays de Galles, tentèrent de pénétrer dans le Herefordshire ; mais ils en furent repoussés à l'aide des garnisons enfermées dans les places.

Le roi et la reine Ethelflède ayant ainsi pourvu à la sûreté de leur territoire, se préparèrent à attaquer celui de leurs ennemis. Ethelflède emporta Derby sur les Danois, assiégea et prit Leicester qui, avec le pays adjacent, fut conquis par la seule terreur de ses armes,

Edouard, de son côté, bâtit deux citadelles à Buckingham, prit Bedfort par capitulation, et fortifia Towcester dans le Northamptonshire. En vain les Danois assiégèrent, l'une après l'autre, chacune des places fortes qu'il leur avoit opposées : ils échouèrent; et, découragés par tant de pertes, tous leurs chefs, depuis le Willand jusqu'à l'embouchure de la Tamise, se soumirent au vainqueur en qualité de vassaux.

Par ses victoires, Edouard acquit plus de puissance réelle que n'en eurent jamais ses prédécesseurs. Toutes les tribus, depuis la Northumbrie jusqu'au détroit, ne formèrent plus qu'un seul royaume soumis à sa domination immédiate (924). Tandis que les autres nations de l'île, instruites par le sort de leurs voisins, sollicitoient avec empressement son amitié, les Danois et les Angles du Nord lui offrirent de se soumettre. Les rois des Ecossois et des Strath-Clydes Bretons le choisirent pour leur *lord* et leur *père;* et les princes du pays de Galles lui payoient un tribut annuel: mais il ne jouit pas long-temps de sa prééminence; il mourut l'an 925 à Farington, laissant trois fils, qui montèrent tous les trois successivement sur le trône, Athelsthan, Edmond et Edred.

Edouard avoit su imprimer à ses conquêtes plus de solidité que son père. Partout où il pénétroit, il choisissoit une position avantageuse; et tandis qu'une multitude d'ouvriers la fortifioient d'une circonvallation en pierre, il campoit dans les environs pour les protéger. Ce qui prouve que ces fortifications remplissoient leur objet, c'est qu'aucune d'elles ne

fut jamais prise par l'ennemi, et qu'elles eurent dans la suite des avantages que le monarque ne pouvoit alors prévoir. Elles devinrent longtemps après les principales villes d'Angleterre, et servirent à multiplier une classe d'hommes d'un ordre supérieur aux Céorls, ou laboureurs, et distingués par de plus grands priviléges. Vivant en société et portant les armes, ces bourgeois soldats acquirent de la considération, et parvinrent insensiblement à un tel degré de puissance et de richesse, qu'ils purent à la fin ouvrir à leurs représentants les portes du conseil national, et jeter ainsi les fondements de cette influence, dont jouit le peuple sur la constitution actuelle de l'Angleterre.

ATHELSTAN, Ier ROI D'ANGLETERRE.

Athelstan, fils aîné d'Edouard, âgé de trente ans, fut couronné roi, d'après la volonté de son père. Ses droits furent reconnus immédiatement par les Thanes de Mercie, et peu de temps après par ceux de Wessex.

Athelstan eut à se défier, dans le Wessex, des desseins secrets de ses ennemis, dont le plus dangereux étoit l'Etheling Alfred. Les complices de ce prince étoient convenus de saisir la personne du roi à Winchester, et de le priver de la vue. Le complot fut découvert. Alfred demanda, selon la coutume saxonne, à se disculper par un serment. Athelstan, qui n'osa pas refuser ce privilége, l'envoya à Rome sous la garde de ses messagers, afin de parfaire

la cérémonie en présence du pontife. Le malheureux Etheling osa faire le serment; mais son parjure fut bientôt puni : il n'y survécut que trois jours.

Sightric, le roi danois de la Northumbrie, qui avoit bravé la puissance d'Edouard, sollicita l'amitié d'Athelstan et la main de sa sœur Edith. Sightric fut baptisé, épousa Edith, et accepta d'Athelstan un présent qu'il possédoit déjà, le pays situé entre le Tees et le détroit de Forth. On dit que ce barbare se repentit bientôt de son choix, et abandonna sa femme et sa religion. Il mourut au bout de l'année, et Athelstan saisit cette occasion pour réunir la Northumbrie à ses propres domaines.

L'ambition d'Athelstan tendit alors à la souveraineté de l'île entière : dans le nord, il rasa de fond en comble le château d'York, principal boulevart de la puissance danoise. Eadulf, chef saxon, fut contraint de lui céder la forteresse de Bamborough. Le roi d'Ecosse, le prince de Cumberland reconnurent sa suprématie. Dans l'ouest, il intimida les Bretons de Galles et de Cornwall.

En 937, la suprématie du roi d'Angleterre fut menacée par une confédération des plus formidables. Une flotte de six cent quinze vaisseaux jeta l'ancre dans l'Humber ; elle obéissoit aux ordres d'Anlaff, qui venoit avec une armée d'Irlandois et d'aventuriers du nord, reconquérir les possessions de son père. Son arrivée fut le signal de la guerre pour les confédérés écossois et bretons. Les lieutenants d'Athelstan, ne pouvant résister au torrent, s'occupèrent d'en retarder les progrès. On ou-

vrit des négociations, afin de gagner du temps jusqu'à l'arrivée d'Athelstan. En traversant Beverley, ce prince visita l'église, posa son poignard sur l'autel, et fit vœu de le racheter, s'il revenoit vainqueur, à un prix digne d'un roi. Les armées se trouvèrent bientôt en présence. Anlaff méditoit une attaque nocturne; et il se servit, pour découvrir les quartiers d'Athelstan, d'un stratagème usité parmi les gens du Nord. Le caractère de Troubadour étoit à cette époque un caractère sacré. Anlaff, une harpe à la main, pénètre hardiment dans le camp anglois, et s'introduit jusque dans le pavillon royal. Le roi qui étoit à dîner, permet à l'étranger de jouer de sa harpe; mais le déguisement du prétendu ménestrel ne put tromper les regards d'un soldat qui avoit autrefois servi sous son étendard: il crut cependant indigne de lui de trahir son premier chef. Dès qu'Anlaff fut hors de danger, cet homme fit sa révélation à Athelstan, qui le taxa de perfidie. «N'oubliez pas, lui répondit le soldat, que si j'avois été perfide envers lui, je pourrois aussi devenir perfide envers vous.» Le roi admit cette excuse, et sur son avis alla s'établir dans une autre partie du camp. Le lieu qu'il venoit de quitter fut ensuite occupé par l'évêque de Sherburn. Au milieu de la nuit, Anlaff étoit dans le camp avec une troupe d'élite: un combat s'engagea, l'issue en fut quelque temps douteuse, et le matin, quand il se retira, on s'aperçut que le prélat et ses compagnons avoient péri.

Deux jours après qu'Athelstan eut échappé à ce danger, on livra bataille à Brunanburgh

en Northumbrie. La réunion des confédérés se composoit de cinq nations, les Norwégiens, les Danois, les Irlandois, les Ecossois et les Bretons. Leurs efforts furent sans succès. Le vainqueur, à l'issue du combat, retira son poignard, en concédant à l'église de Beverley des priviléges nombreux et des présents de grande valeur. Par cette victoire, Athelstan fonda sa suprématie : il se nommoit lui-même tantôt roi des Anglois, tantôt roi de toute la Bretagne. Ces deux titres furent indistinctement pris par ses successeurs immédiats ; mais, dans l'espace d'un siècle, le dernier tomba en désuétude ; le premier s'est conservé jusqu'à l'époque présente ; et dès lors la puissance du roi, devenue prépondérante en Bretagne, commença à prendre de l'influence sur le continent. Trois princes, destinés à jouer de grands rôles dans les affaires d'Europe, furent élevés sous sa protection. Le premier fut Haco, fils d'Harold-Harfagre, roi puissant de la Norwége. Athelstan sut envoyer à propos ses commissaires, après la mort de son père, avec une flotte assez puissante pour le mettre en possession du sceptre. Des missionnaires anglois propagèrent en Norwége les doctrines de l'évangile ; et le règne d'Haco-le-Bon y est encore célèbre. Le second pupille du roi d'Angleterre étoit Alain de Bretagne. Athelstan l'avoit tenu sur les fonds de baptême, et avoit surveillé son éducation. Il le renvoya à l'âge convenable en sa patrie, où le jeune prince se montra digne de son protecteur, en reconquérant successivement les possessions enlevées à ses ancêtres par les Normands, et en devenant lui-même

souverain de la Bretagne. Le troisième pupille d'Athelstan étoit son propre neveu, Louis surnommé d'Outremer, fils d'Edgive, sa sœur, et de Charles-le-Simple, que des événements malheureux avoient privé de sa patrie, dès l'âge de trois ans. Après 13 ans d'exil (923), il recouvra le trône de ses pères. Une ambassade françoise, conduite par l'archevêque de Sens, vint réclamer le légitime descendant de Charlemagne (936); Louis fit voile pour Boulogne, avec un brillant cortége de Thanes et de prélats anglo-saxons; et quand, dans la suite, le jeune roi fut forcé de recourir à l'appui de son oncle, il le trouva prêt à soutenir ses droits contre les factieux.

Outre Edgive et la femme du Northumbre Sigthric, Athelstan avait sept autres sœurs, dont trois prirent le voile, et quatre se marièrent aux plus puissants princes de l'Europe. En 926, Hugues-le-Grand, fondateur de la dynastie des Capets, demanda et obtint la main d'une de ces dernières, nommée Ethilde.

Dans l'année 940, Athelstan mourut regretté de ses sujets et admiré des nations voisines : il étoit de complexion délicate, et de médiocre stature; il avoit des cheveux blonds qu'il portoit bouclés et entrelacés d'un fil d'or. Nous ne pouvons ici entrer dans l'énumération de ses grandes qualités; mais nous ne saurions oublier sa charité : il rachetoit annuellement à ses dépens un certain nombre de coupables qui avoient perdu leur liberté, et ses baillis avoient ordre d'entretenir un pauvre d'extraction angloise, par chaque possession de deux fermes. Comme législateur,

il s'occupoit soigneusement à prévenir les querelles, à assurer l'impartiale administration de la justice, et à conserver pur le titre de la monnoie. Il fut inhumé à Malmsbury, où on le conduisit solennellement, en faisant porter devant le cercueil les présents que, par son testament, il avoit légués au monastère.

EDMOND.

Depuis la bataille de Brunamburg, la terreur qu'inspiroit Athelstan avoit tenu en respect les Barbares turbulents de la Northumbrie; mais à sa mort, ils reprirent leur ancien caractère (940). On engage Anlaff à tenter une troisième fois la fortune des armes, et sous peu de jours l'Humber se couvre d'une flotte d'aventuriers étrangers. Le chef de ces pirates fondoit son espoir sur la rapidité de ses opérations, et, pénétrant en Mercie, il s'empare de Tamworth. Edmond, frère d'Athelstan, à peine âgé de dix-huit ans, avoit été couronné à Kingston, et il se prépara à résister à ses adversaires. Il paroît que cette guerre fut mêlée de succès et de revers pour les deux partis. Deux archevêques, Odon et Wolstan, travaillèrent à la pacification. Un traité fut signé, et les conditions qu'il renferme prouvent qu'Anlaff étoit vainqueur. Edmond céda en toute souveraineté aux Danois les provinces situées au nord de Watling-Street.

Le roi de la mer ne jouit pas long-temps de sa fortune. Il mourut l'année suivante, et Edmond saisit à propos cette occasion pour recouvrer les domaines qu'il avoit perdus (941).

(945) Le sentiment de leur propre danger avoit engagé les Bretons de Cumbrie à secourir leurs voisins dans leurs débats, afin de conserver leur indépendance. Edmond les en punit : les deux fils de leur roi tombèrent entre ses mains; il les condamna à perdre la vue, et leurs possessions furent données à Malcolm, roi d'Ecosse, sous la condition qu'il se reconnoîtroit vassal de la couronne d'Angleterre. Le règne d'Edmond ne dura que six ans. Il célébroit à Pucklekirk, dans le Gloucestershire, la fête de saint Augustin, apôtre des Saxons, quand il aperçut Leof, un brigand avéré, qui entroit dans la salle et s'asseyoit au banquet royal. La colère entraîne vers lui Edmond, qui reçoit une blessure à la poitrine et expire sur-le-champ. L'assassin est mis en pièces par les serviteurs du roi. Edmond ne laissoit que deux enfants, dont l'aîné ne pouvoit avoir alors plus de neuf ans. Edwy et Edgar étoient trop jeunes pour gouverner; et dans une assemblée de prélats, de thanes et de princes vassaux du pays de Galles, leur oncle Edred, le seul fils vivant d'Edouard, fut élu roi.

EDRED.

(946) A peine Edred eut-il été couronné, qu'il marcha vers la Northumbrie et reçut d'abord les serments de fidélité des indigènes, ensuite ceux des Ecossois et enfin ceux des Cumbriens. Mais la soumission des Northumbres ne dura encore cette fois qu'autant de temps qu'elle fut commandée par sa présence. A peine fut-il parti qu'on se souleva de toutes parts. Bientôt

le roi revint avec une armée considérable, ravagea le pays, pour le punir de sa rébellion. (950). Enfin, on prit le parti d'apaiser son ressentiment par des présents, des prières et des promesses de soumission. Il revint en triomphe à Londres avec une longue suite de captifs.

Tel fut le dernier effort des Northumbres pour recouvrer leur indépendance. On divisa la province, comme le reste de l'Angleterre, en comtés, districts et cantons, et l'on en confia le gouvernement à des officiers désignés par le roi, sous la surintendance d'Osulf, qui prit le titre de comte de Northumberland.

Edred fut affligé d'une maladie longue et douloureuse, et la majeure partie de l'éclat de son règne doit être attribuée aux conseils de ses ministres favoris, le chancelier Turketul et Dunstan, abbé de Glastonbury : ce dernier étoit chargé de la conscience du roi. Turketul étoit un ecclésiastique d'extraction royale, petit-fils d'Alfred. Il avoit refusé les hautes dignités de l'Eglise, mais il accepta et conserva l'office de chancelier sous ses cousins Athelstan, Edmond et Edred. Les charges les plus importantes, ecclésiastiques ou civiles, ne se conféroient que sur ses avis; et le souverain lui demandoit ses lumières, même dans ses expéditions militaires. Le hasard l'ayant conduit près des ruines de Croyland, misérable asile de trois moines qui avoient survécu aux cruautés des Danois, il fut vivement touché de la pieuse résignation de ces vieux anachorètes, et éprouva un désir secret d'entrer dans leur société. A son retour, il en sollicita la permis-

sion plusieurs fois refusée par son souverain: il l'obtint enfin. Le héraut public annonça aux citoyens de Londres, que le chancelier, avant de quitter sa charge, étoit jaloux d'acquitter toutes ses dettes et de faire triple réparation à tous ceux qu'il avoit offensés. Quand il eut satisfait à toutes les demandes, il donna au roi cinquante-quatre de ses manoirs, et il en réserva six pour l'usage de son monastère.

(955) Le roi, dont la santé étoit affoiblie par de fréquents retours de sa maladie, expira dans la dixième année de son règne, et fut inhumé à Winchester.



CHAPITRE V.

EDWY.

(955) A l'avénement d'Edred, ses neveux Edwy et Edgar avoient été négligés à cause de leur grande jeunesse; mais à sa mort, l'aîné des deux frères fut unanimement élu roi par les Witans.

Le jeune prince s'étoit malheureusement mis dans l'idée que la couronne lui revenoit de droit dès la mort de son père. Durant la vie d'Edred, il ne le regarda que comme un usurpateur, et après sa mort, il traita les amis de ce prince comme ses ennemis personnels. Ils furent éloignés des conseils royaux, et cette cause originaire de mécontentement s'accrut encore par la conduite de leurs successeurs. Ceux-ci ne virent pas de meilleur moyen, pour acquérir de l'ascendant sur le roi, que de flatter ses passions. Tous les ordres de l'état éprouvèrent des injustices ou reçurent des outrages. Quelques uns des thanes les plus puissants furent privés de leurs domaines; on retira aux églises les concessions qui leur avoient été faites, et toute la nation fut mise en fermentation par des exactions nouvelles et exorbitantes. Mais rien ne provoqua plus vivement la censure

publique que le traitement fait à Edgive, grand'-mère du roi. Cette princesse, respectable par son âge et ses vertus, fut, sous un prétexte inconnu, dépouillée de ses richesses et de son patrimoine et réduite à l'indigence; et tandis qu'Edwy, par ces actes tyranniques, s'aliénoit l'affection de ses sujets, ardent à la poursuite du plaisir, sans égard pour la décence publique, il s'abandonnoit aux jouissances les plus honteuses et se rendoit méprisable par son immoralité.

Le mariage d'Edwy auroit dû, comme on s'y attendoit, mettre un terme aux liaisons coupables qu'il entretenoit; mais il n'en fut pas ainsi : il enleva de force Ethelgive et la plaça dans une des fermes royales. L'archevêque Odon entreprit de réprimer ce scandale, en infligeant à Ethelgive la punition dont les lois frappoient les femmes qui vivoient dans le désordre. Accompagné de ses serviteurs, il se rend au lieu qu'elle habitoit, s'en saisit en l'absence de son amant, la conduit au rivage, et l'embarque sur un vaisseau qui la transporte en Irlande.

Malgré ses erreurs, les West-Saxons restèrent attachés à Edwy, comme au descendant d'une longue suite de rois, comme au représentant direct du fondateur de leur monarchie; mais les autres nations saxonnes ne le regardoient que comme un étranger, chef d'une famille qui leur avoit été imposée par les hasards de la guerre. Vers la seconde ou la troisième année de son règne, les Merciens s'affranchirent; il s'ensuivit une guerre longue et désastreuse, qui finit par élever au

trône de Murcie et de Northumbrie, Edgar, frère du roi. On rapporte qu'après ce démembrement, le roi réforma sa conduite et s'étudia à recouvrer l'affection de ses sujets. Mais sa mort, qui arriva l'année suivante, anéantit ces nouvelles espérances (959). Un écrivain dit qu'il fut assassiné; d'autres le font mourir de langueur et de regrets d'avoir perdu ses provinces du nord. Tous décrivent sa mort comme misérable et prématurée.

EDGAR.

(959) A la mort d'Edwy, les thanes du Wessex offrirent son trône à Edgar, et les deux royaumes se trouvèrent de nouveau réunis sous un même monarque. On annula solennellement alors les actes tyranniques du dernier gouvernement; et l'on répara toutes les injustices commises, autant qu'on le put.

Edgar a reçu de la postérité le surnom de pacifique. Durant les seize années de son règne, jamais des ennemis étrangers ou domestiques ne l'obligèrent à tirer l'épée. Cette circonstance paroîtra remarquable, si l'on considère le sort des rois qui le précèdent ou qui le suivent. Ses prédécesseurs, dans le long espace de cent cinquante ans, comptèrent rarement un intervalle de repos au milieu des invasions si souvent répétées et quelquefois si formidables des hommes du Nord. Son fils fut emmené par eux en Normandie; son petit-fils forcé de partager son trône avec un prince étranger, et ses descendants au troisième degré vivoient dans l'exil, pendant que la race des

souverains danois portoit le sceptre d'Angleterre.

Edgar profita d'une si rare prospérité pour faire fleurir la justice et les lois. Il assembla à York le Witan de la Northumbrie. Dans ce conseil, Edgar parla dans des termes convenables à sa dignité, et flatteurs pour la vanité de ce peuple orgueilleux qui lui étoit très attaché, et qui le regardoit même comme un roi qu'il avoit imposé au Wessex. « Parmi les Anglois, ajouta-t-il, moi et mes Witans, nous avons établi des amendes proportionnées aux fautes diverses, et mon désir est que vous en fassiez l'application prudemment et sous mon approbation ». Les Northumbres s'empressèrent de se rendre à ses désirs.

Mais pour assurer la tranquillité de ses états, il ne s'en rapportoit pas uniquement à la fidélité des Northumbres. Pour mettre le pays en sûreté contre les attaques subites des Barbares, une flotte de trois cent soixante voiles étoit stationnée sur les trois côtes de l'île, et le roi s'embarquant successivement sur chacune d'elles, faisoit par mer le tour de ses états. Les chefs du Nord en furent réduits à chercher d'autres rivages. Edgar, fier de sa grandeur, prit les titres les plus élevés; il s'appela lui-même roi des Anglois et de toutes les nations qui existoient aux environs, monarque d'Albion et de tous les rois des îles.

Ce prince, dans l'administration intérieure de ses états, a laissé des exemples dignes d'être imités par les autres rois. Il consacroit communément les mois d'hiver à voyager dans les divers comtés, corrigeant les abus, s'infor-

mant de la conduite des magistrats, écoutant les plaintes de ses sujets; il rendit à la monnoie son poids et son antique pureté; il condamna à l'exil les malfaiteurs convaincus, et il éteignit presque entièrement le crime de vol, par l'activité qu'il fit mettre dans les poursuites contre les coupables. Il réforma pareillement le clergé, tant séculier que régulier, qui, au milieu des invasions continuelles des Barbares, avoit oublié les points les plus essentiels de discipline. Les établissements monastiques, presque partout ruinés ou déserts, se relevèrent et se peuplèrent de nouveau de colonies de moines et de novices, et en peu d'années les grandes abbayes d'Ely, de Peterboroug, de Thorney et de Malmsbury, sortirent de leurs cendres et retrouvèrent l'opulence et la splendeur dont elles brilloient autrefois. Il fut dignement secondé dans ses vues de réforme par Dunstan, qui lui-même trouva de dignes coopérateurs dans les évêques Oswald et Ethelwold.

Edgar avoit l'orgueil d'étaler sa richesse et son autorité; il aimoit à s'entourer de ses prélats, de ses nobles et des princes ses vassaux. On doit donc être surpris qu'un prince de ce caractère, vivant à une époque où l'on mettoit une si haute importance à l'onction royale, ait laissé seize années de son règne s'écouler avant de se faire couronner. La cérémonie fut à la fin célébrée à Bath; de là il se rendit à Chester, pour recevoir les hommages de sept princes: Kenneth, roi d'Ecosse; Malcolm, roi de Cumberland; Mac-Orric, roi d'Anglesey; Jukil, roi de Westmoreland; Jago, roi de

Galloway; Aowel, Dyfwnal et Griffith, rois des Galles. La cérémonie s'ouvrit par une brillante promenade par eau sur la Dee. Edgar, en entrant dans sa barque, prit place au gouvernail, et les rois ses vassaux, tenant les rames, le conduisoient à l'église de Saint-Jean-Baptiste. Les prélats et les thanes suivoient dans leurs barques, tandis que le rivage étoit couvert de spectateurs, et que les airs retentissoient d'acclamations.

Edgar n'eut heureusement aucune occasion d'acquérir de la gloire militaire; mais il prouva quelquefois qu'il ne manquoit pas de courage. Kenneth, faisant allusion à sa figure maigre et à sa petite taille, avoit dit que c'étoit une honte à tant de braves gens de se soumettre à l'autorité d'un nain. Ces paroles ayant été rapportées au roi, il dissimule son ressentiment, conduit Kenneth dans un bois voisin, et lui commande de tirer son épée, afin de voir lequel des deux étoit fait pour obéir à l'autre. Le roi d'Ecosse cherche des excuses et désarme sa colère.

Comme les princes de sa famille, Edgar s'étoit marié très jeune; sa première femme, la belle Elflède, mourut deux ans après cette union, et lui laissa un fils, Edouard, qui lui succéda. Il en eut deux de sa seconde femme, Elfride, fille d'Ordgar, comte de Devonshire, Edmond, décédé en bas âge, et Ethelred, qui monta sur le trône après l'assassinat d'Edouard. Elfride avoit été mariée à Ethelwold, ministre favori du roi; si l'on en croit une ancienne ballade, elle possédoit, comme toutes les héroïnes de roman, une beauté sans pa-

reille et tous les talents. Edgar chargea Ethelwold de visiter Ordgar et de lui rapporter son avis sur la princesse. Le cœur de l'éaldarman est captivé ; il oublie son devoir, courtise et épouse Elfride, et, à son retour, informe son maître que, quoiqu'elle pût faire l'ornement de la maison d'un sujet, elle n'étoit point digne de la splendeur du trône ; mais Ethelwold est trahi. Le roi lui déclare que son intention est de faire visite à l'épousée ; Ethelwold, stupéfait, a recours aux larmes et aux prières ; il découvre à sa femme ce qui s'étoit passé, et la conjure de cacher sa beauté aux yeux du roi. Elfride avoit déjà cessé de l'aimer ; elle ne vit plus en lui qu'un ennemi qui l'avoit privée d'une couronne : elle reçut le roi dans ses plus beaux atours ; Edgar se retira convaincu de la perfidie de son ami : il dissimula quelque temps ; mais comme ils chassoient un jour ensemble, dans la forêt de Wherwell, il perça Ethelwold d'outre en outre, en lui lançant un javelot. Il est inutile d'ajouter que, d'après ce conte si peu vraisemblable, il épousa la veuve. Edgar mourut en 975.

ÉDOUARD LE MARTYR.

Edouard, à la mort de son père, n'avoit que treize ans. Son avénement au trône éprouva quelques contradictions : quelques uns vouloient lui préférer son frère qui n'avoit que sept ans ; on objectoit contre Edouard que son caractère étoit cruel, qu'il avoit des inclinations brutales, et de plus, qu'il étoit né avant le

couronnement de son père et de sa mère. A la tête de ce parti, on voyoit Elfride, dont l'ambition espéroit obtenir le sceptre pour son propre fils. D'un autre côté, tous les prélats et les comtes d'Essex et d'Est-Anglie défendirent avec vigueur les droits d'Edouard. Une guerre civile auroit pu s'ensuivre, si l'on n'eût convoqué une assemblée générale des Witans. Dunstan y prouva si victorieusement le droit d'Edouard, qu'il fut élu roi, sans opposition nouvelle, et couronné avec la solennité d'usage.

(978) Le jeune prince ne conserva le sceptre que quatre ans. L'ambition d'Elfride trancha ses jours. Un matin, en chassant, il s'arrêta au château de Corfe, dans le Dorsetshire, résidence de sa belle-mère. Tandis que le prince, sans défiance, buvoit, à cheval, une coupe d'hydromel, il fut frappé au ventre par un assassin. Il donna immédiatement des éperons, mais ses entrailles sortirent de sa blessure, il tomba de selle, et fut traîné par son cheval, le pied dans l'étrier. Ses domestiques le suivirent à la trace de son sang, le trouvèrent sans vie, et l'inhumèrent sans cérémonie à Wareham.

ETHELRED.

Elfride recueilloit le fruit de ses crimes et de son ambition ; son fils, non sans répugnance toutefois, fut élevé sur le trône par les prélats et par les Thanes. Ethelred n'avoit que dix ans; il étoit beau, bien fait et d'un caractère aimable; mais la violence et la barbarie de sa mère l'avoient rendu fort timide. Quand il

pleura la mort prématurée d'Edouard, elle considéra ses larmes comme un reproche, et le punit si sévèrement, qu'on crut sa vie en danger. Perdant de son influence avec l'âge, elle fit enfin ses adieux à la cour, et alla dans un monastère gémir sur sa conduite passée.

Le règne de son fils fut long et malheureux. Bien qu'il en fut innocent, il recueillit cependant les fruits amers du meurtre d'Edouard. Ce prince ne posséda point l'affection de ses sujets, même dans son enfance. Plus tard, il encourut leur haine par son insensibilité à leurs souffrances, son dégoût des affaires et son amour immodéré des plaisirs. Il seroit difficile de citer une époque de l'histoire d'Angleterre où la nation ait été frappée d'autant de calamités que sous ce règne. Les horreurs d'une famine de plusieurs années, une maladie contagieuse parmi les bestiaux, une dyssenterie fatale à l'espèce humaine, et par dessus tout, les invasions des pirates du nord, parurent autant de fléaux destinés par la providence à venger la mort d'Edouard.

Quoique la profession de pirate, parmi les hommes du nord, eût éprouvé, dans le siècle précédent, de grands revers, quelques chefs suivoient encore l'exemple de leurs ancêtres; et l'un de ces pirates s'aventura, en 980, à faire une descente, près de Southampton. Sa témérité fut récompensée par un ample butin. Il répéta sa tentative avec un égal succès sur l'île de Thanet, et durant les années suivantes, les côtes de Cornwall et du Devonshire, l'île de Portland, et ensuite Watchet, dans le Sommersetshire, furent successivement

visitées et pillées par les Barbares. En 991, ils s'emparèrent d'Ipswich, sous la conduite de Justin et de Gurthmand, défirent, après quatorze jours de résistance, l'éaldorman Brithnod. Ethelred, alarmé de l'avis de Siric, successeur de Dunstan, résolut d'acheter avec de l'argent le départ des envahisseurs. Ils retournèrent en Danemarck, emportant avec eux dix mille livres d'argent et la tête de Brithnod.

Cette honteuse mesure eut les plus fatales conséquences : elle ne servit, comme par le passé, qu'à donner aux Danois une haute opinion de leur force, et les porta à renouveler fréquemment leurs visites. L'année suivante, le Witena-Gemot, plus sage et plus prévoyant, réunit à Londres une flotte considérable, sous le commandement de deux prélats et de deux éaldormans. Mais l'un de ceux-ci étoit un traître nommé Elfric, qui, dans une occasion où il pouvoit surprendre une escadre danoise, alla se joindre à elle, lui donna avis du danger où elle étoit, et l'engagea à fuir immédiatement. Dans la poursuite, on prit le vaisseau d'Elfric : le traître s'étoit échappé. Mais, par ordre d'Ethelred, on creva les yeux à son fils Algar, soit par ardeur de vengeance contre le père, soit que le fils fut complice de sa trahison.

(993) L'année suivante, les Danois portèrent leurs armes du sud au nord. Bamborough fut emporté d'assaut. Les trois chefs nommés pour commander les habitants, passèrent à l'ennemi, et la côte, sur les deux rives de l'Humber, fut successivement ravagée. En 994, parurent deux chefs plus puissants encore, Sweyn, roi de Danemarck, et Olave, roi de

Norwége. Parvenus tous les deux au trône par des crimes, l'un par le meurtre de son père, l'autre par ses pirateries, ils réunirent les Norwégiens et les Danois en une confédération qui, avec quatre-vingt-quatorze navires, fit voile vers la Tamise pour attaquer Londres. Repoussés d'abord avec une grande perte, ils se vengèrent en ravageant les comtés voisins, d'Essex, de Kent, de Sussex et de Hampshire La terreur et la méfiance prévalurent de nouveau dans les conseils d'Ethelred. Il leur offrit, comme le prix d'une sorte de trève, une somme de seize mille livres et des quartiers d'hiver à Southampton. Les conditions furent acceptées. Mais une circonstance désunit les deux chefs étrangers. Olave, en recevant le sacrement de confirmation des mains de l'évêque de Winchester, promit au roi que désormais il ne tireroit plus l'épée contre ses frères les chrétiens; Sweyn, au départ de ses alliés, fut obligé de le suivre; mais quelques années après, il le surprit en mer près de l'île Wollin. Impuissant contre la multitude de ses ennemis, plutôt que de se rendre, Olave se précipita dans les flots.

Chacune des années suivantes fut marquée par de nouvelles invasions : pour comble de malheur, les Barbares avoient presque toujours des intelligences parmi les chefs d'Ethelred; et le roi en étoit réduit à un moyen dont il avoit déjà fait usage, celui d'acheter la paix au poids de l'or. C'est ce qui eut lieu en 1001, où les Barbares ne se retirèrent qu'après avoir reçu vingt-quatre mille livres. L'année suivante, le pape Jean xv réussit à

réconcilier Ethelred avec Richard, marquis de Normandie. Ethelred épousa Emma, fille de Richard, union qui étoit calculée pour former des liens d'amitié entre deux nations, et s'assurer un puissant soutien contre les Danois. Mais l'inconduite d'Ethelred détruisit ces espérances. En négligeant la jeune reine, en l'affligeant par ses infidélités, il s'aliéna ses affections, et provoqua le ressentiment de son beau-frère Richard II, qui venoit de succéder à son père, dans la possession du duché de Normandie.

Emma étoit arrivée en Angleterre au printemps. Les réjouissances occasionées par son mariage étoient à peine terminées, qu'Ethelred projeta et exécuta une horrible mesure, qui couvre son nom d'une honte éternelle. Il ordonna le massacre des Danois, le même jour, à la même heure, et dans tous les comtés. C'étoit la fête de Saint-Brice, 13 novembre. Sans distinction d'âge, de sexe, ni de rang, les victimes furent assaillies par une populace furieuse, qui en fit un affreux carnage.

(1003) Sweyn ne tarda pas à venir venger le destin de ses compatriotes. Par suite de la négligence ou de la perfidie d'Hugo, gouverneur nommé par Emma, il parvient à s'emparer d'Exeter, et, de là, conduit ses Barbares jusqu'au centre du Wiltshire. Une armée nombreuse se trouvoit réunie, sous les ordres du perfide Elfric, afin de s'opposer à sa marche. Le vieux traître, par une maladie simulée, paralysa les efforts de ses troupes; et Sweyn exécuta, pendant quatre ans, ses projets de pillage et de vengeance. Tous les comtés servirent

tour à tour de théâtre à ses ravages; chaque village, chaque bourg, chaque cité, furent successivement abandonnés aux flammes; et leurs habitants massacrés (1007). Enfin ce ne fut qu'au bout de quatre ans que Sweyn, après avoir étanché sa soif de vengeance dans une mer de sang, consentit à la paix pour une somme de trente-six mille livres d'argent. On comprit enfin qu'au lieu d'acheter si cher une cessation temporaire d'hostilités, les richesses de la nation seroient mieux employées à se procurer les moyens de la défendre. Le Witena-Gemot décida que l'on se pourvoiroit d'une flotte formidable, et d'armes pour les marins. L'armement le plus nombreux qui eût jamais paru dans la Manche, se réunit l'année suivante à Sandwick. Ethelred, accompagné de ses principaux thanes, se rendit à bord, et l'on conçut un moment d'espérance. Mais la désunion se mit dans la flotte. Wulfnoth, chef des Saxons méridionaux, accusé de trahison par Brihteric, soit qu'il fût coupable ou indigné de l'accusation, se sépara de la flotte avec vingt vaisseaux, et embrassa la profession de roi de la mer. Un terrible désastre fut la suite de cette félonie. Brihteric, avec quatre-vingts voiles, s'engagea à le ramener mort ou vif. Une horrible tempête jeta sa flotte sur la côte, et tous ses navires furent incendiés par les partisans de Wulfnoth. Ethelred perdit alors toute confiance dans ses agents, et se retira. Le départ des Anglois fut le signal du retour de la flotte danoise; et pendant trois ans les dévastations recommencèrent. Thurchil, qui s'entendoit

secrètement avec Sweyn, assiégeoit inutilement Canterbury depuis vingt jours, quand le traître Elmer mit le feu à un certain nombre de maisons; et tandis que les habitants étoient occupés à éteindre le feu, les gens du nord enfoncèrent une porte et s'élancèrent dans la ville. L'archevêque Elphège, prélat vénérable par son âge et ses vertus, se jeta au milieu du carnage en suppliant les Barbares d'épargner les habitants. Il fut saisi, lié, et traîné pour être témoin du sort de sa cathédrale, dans laquelle s'étoient réunis les moines, le clergé, les femmes et les enfans. Une pile de bois fut élevée le long des murs; on y mit le feu, aux hurlemens de triomphe des Barbares. Les flammes atteignirent bientôt la couverture, et comme le plomb fondu et les charpentes qui s'écrouloient, forçoient les fugitifs à quitter leur asile, on les massacra successivement, sous les yeux du primat. Sept mille hommes, outre les femmes et les enfans, périrent dans le feu de la cité. Elphège, épargné d'abord dans l'espoir d'une rançon, fut mis à mort le samedi d'après Pâques, tandis qu'il s'efforçoit d'inspirer aux vainqueurs le respect dû aux vérités du christianisme. Enfin, Thurchil, après avoir ravagé la plupart des treize comtés, vendit son amitié et ses services à Ethelred, pour la somme de 48,000 livres.

(1013) La renommée du succès de Thurchil et de son arrangement avec Ethelred, avoit pénétré jusqu'en Danemarck. Sweyn, jaloux de la réputation de ce chef, et s'inquiétant peu de ce qu'il venoit de faire, appelle tous ses vassaux sous son étendard, et déclare son

intention de tenter la conquête de l'Angleterre, monte sur une galère magnifique, et suivi d'une flotte nombreuse, il fait voile pour Sandwich. Ayant échoué dans son projet sur les Danois soldés, Sweyn dirige sa course vers l'embouchure de l'Humber. Les Northumbres, les gens de Lindesey, ceux des Cinq-Bourgs et les autres habitants du nord du Watling-Street, se soumettent tout d'abord. Les troupes qui le précèdent ont l'ordre de ravager le pays ouvert, de piller les églises, de brûler les villes, et de passer tous les hommes et enfants mâles au fil de l'épée. Tout plia devant lui, et il conduisit en toute hâte ses troupes sous les murs de Londres. Ethelred et Thurchil l'empêchèrent d'y entrer. Il s'en consola en renouvelant ses premières cruautés; et, se dirigeant lentement vers Bath, il se proclama roi d'Angleterre, appela à sa cour les thanes du Wessex, de Mercie et de Northumbre, et les contraignit de lui prêter serment d'allégeance. Cette défection générale jeta l'alarme dans la métropole; leurs doutes sur la fidélité des habitants portèrent le roi et Thurchil à se retirer avec la flotte vers Greenwich, et l'autorité des usurpateurs s'établit paisiblement à Londres même. Alors Ethelred s'abandonne au désespoir. Après avoir recommandé sa femme et ses enfants, gardés par cent quarante cavaliers, aux soins de son frère Richard, il fait voile clandestinement pour l'île de Wight, où il reste caché, jusqu'à ce qu'un envoyé d'Emma vienne lui proposer un asile en Normandie. Il y fut à peine un mois, que

la mort imprévue de son compétiteur lui permit de retourner dans ses états (1014).

Sweyn, avant de mourir, avoit appelé son fils Canute à lui succéder. Canute n'osa pas se mesurer avec les forces supérieures des Anglois, qui, croyant le moment favorable pour recouvrer leur indépendance, avoient repris chaudement le parti de leur roi. Il retourna dans sa patrie avec son armée et une flotte de 60 vaisseaux.

La conduite d'Ethelred, après cette heureuse révolution, fut violente et pleine de vengeance: il reprit son système de massacres, et immola un grand nombre de thanes d'extraction danoise, à ses soupçons; mais Sigeferth et Morcar, chefs des Sept-Bourgs, étoient trop puissants pour qu'on les attaquât à force ouverte sans danger; un corps d'hommes armés les massacra dans un festin. Leurs vassaux, effrayés du sort de leurs seigneurs, s'enfuirent vers l'église de Saint-Frideswitha; Ethelred fit mettre le feu à l'édifice sacré, et ils y périrent. Une telle conduite n'étoit pas de nature à lui assurer la fidélité de ses sujets : il finit même par perdre toute autorité dans sa famille.

Au commencement de l'hiver, Thurchil reçut 20,000 livres en récompense de ses services, et ne s'en détacha pas moins d'Ethelred pour aller solliciter son pardon auprès de son souverain : Canute l'ayant reçu en grâce, il partit avec ce prince, sur une flotte de mille vaisseaux, selon les uns, de deux cents seulement, si l'on en croit un écrivain contemporain, que celui-ci avoit préparée pour envahir l'An-

gleterre. Elle se dirigea sur Sandwich, à cette époque, le port le plus célèbre de l'île; et Thurchil obtint, pour effacer la honte de sa déloyauté passée, de débarquer le premier; mais il trouva une résistance vigoureuse, et ne réussit qu'après avoir perdu les plus braves de ses Danois. De Sandwich, Canute longea les côtes du sud, ravagea les comtés maritimes, et força à la soumission les West-Saxons. Une armée, levée dans le Nord par Edmond, fils d'Ethelred, et une autre dans la Mercie par Edric, se joignirent, se querellèrent, et se séparèrent. Le ressentiment d'Edric le jeta sous les étendards de Canute (1016). L'année suivante, après une tentative infructueuse pour former une armée dans les comtés du sud, Edmond se mit à la tête des Northumbres; l'Angleterre devint bientôt la proie des deux armées ennemies, qui, sans jamais se chercher, se contentoient de piller les habitants sans défense. Les royalistes ravagèrent les comtés de Stafford, de Salop et de Leicester; et, pour les mêmes motifs, Canute dévasta la partie orientale de la Mercie et des environs d'York.

Lorsque Canute débarqua en Angleterre, Ethelred, accablé de soucis, épuisé par les maladies, étoit retenu dans son lit à Cosham, et avoit remis la défense de son trône au courage et à l'activité de son fils Edmond. Il languit encore tout l'hiver à Londres, où on l'avoit transporté pour plus de sûreté, et mourut le 23 avril. Edmond lui succéda.

Ce long et malheureux règne acheva d'ôter aux indigènes ce qui leur restoit d'énergie.

Accablés de leurs défaites, ils n'osèrent plus résister aux Danois que dans les villes fortifiées; le pays ouvert étoit abandonné sans résistance, et ces féroces vainqueurs y détruisirent tout ce qu'ils ne purent emporter, brûlèrent les villes, les villages, les monastères. La famine, une effroyable anarchie dans laquelle tous les droits étoient violés, tous les crimes impunément commis; tels furent les tristes résultats de ces terribles invasions. Cependant, c'est à cette époque que l'on doit rapporter l'origine des taxes directes et annuelles. Un impôt territorial qu'Ethelred étoit obligé de lever pour acheter les trèves que lui accordoient les Barbares, se perpétua pendant plusieurs siècles, et lorsque la cause qui l'avoit fait créer, n'existoit plus.

EDMOND.

(1016) Si les efforts et la constance d'un seul homme avoient pu prévenir l'assujettissement de l'Angleterre, le courage et la persévérance d'Edmond l'auroient fait. Il se trouvoit à Londres à la mort de son père; Canute, posté à Southampton, y recevoit les thanes de Wessex, qui ne le reconnoissoient qu'à regret; les préparatifs du siége de la capitale, dernier boulevard de l'indépendance angloise, étoient achevés. Une flotte de trois cent quarante voiles, portant une armée de vingt-sept mille hommes, se trouvoit réunie à l'embouchure de la Tamise; Edmond et son frère, la reine douairière Emma, deux évêques et plusieurs thanes, étoient renfermés dans la ville. D'in-

génieux travaux rendirent les gens du Nord maîtres du fleuve; mais la valeur des habitants repoussa tous les assauts : le Barbare en vint aux promesses, puis aux menaces. Il demanda qu'on lui remît Edmond son frère, et trois cents otages; qu'on lui payât 16,000 livres pour la rançon de la reine, 12,000 pour celle des évêques. Au refus de ces conditions, la ville devoit être pillée et livrée aux flammes.

Edmond, persuadé qu'il falloit tous les efforts d'une armée pour sauver la capitale, s'échappa pendant la nuit avec son frère. Tous les habitants du Wessex furent bientôt sous son étendard : Canute se présenta, et il fallut combattre. La bataille eut lieu à Scearstan et dura deux jours : elle fut meurtrière; mais la victoire se déclara pour les Anglois. Canute se retira sur Londres; Edmond suivit ses traces et le força d'en lever le siége; il l'atteignit à Oxford, où il fut une seconde fois vainqueur. Enfin, il le provoqua à un combat singulier; mais Canute répondit froidement : « Que l'homme qui parle de se battre en hiver, prenne soin d'être prêt pour l'été. »

En peu de jours, les guerriers du nord quittèrent l'île de Shepey, et portèrent la dévastation dans le comté d'Essex. Edmond les rencontra à Ashdown; là, un combat meurtrier s'engagea, dura tout le jour, et se prolongea encore à la clarté de la lune. Bien qu'ils se battissent en désespérés, les indigènes furent défaits, et presque toute la noblesse des West-Saxons périt en cette rencontre.

Canute alloit livrer une nouvelle bataille à

son compétiteur, dans le Gloucestershire; mais forcés de céder aux réclamations de leurs troupes, les deux rois se rencontrèrent dans l'île d'Olney, échangèrent des serments et des présents, et passèrent un compromis. Le sud de la Tamise demeura à Edmond; le nord appartint à Canute. Dans le mois qui suivit cette pacification, le brave et infatigable Edmond mourut, laissant deux fils dans l'enfance, Edouard et Edmond.

CHAPITRE IV.

DANOIS.

CANUTE.

Après la mort d'Edmond, personne n'eut la volonté ou la hardiesse, de renouveler, à l'égard de Canute, une sanglante et inutile contestation: il fut élu roi d'une voix unanime par la nation. Son premier soin fut de s'affermir; pour cela, il songea à se débarrasser des enfants d'Edmond, sans toutefois tremper sa main dans leur sang; (1017) il les envoya à Olave, roi de Suède, qui, lui-même, les fit conduire à la cour d'Etienne, roi de Hongrie. Ce prince les fit élever comme ses propres enfants. Edmond mourut dans sa jeunesse; Edouard épousa Agathe, fille de l'empereur de Germanie; il réclamera plus tard l'attention du lecteur. Edwy, frère d'Edmond, fut assassiné.

Edouard et Alfred, frères utérins d'Edmond, s'étoient réfugiés en Normandie, auprès du duc Richard, leur oncle, et celui-ci avoit armé une flotte pour soutenir leurs prétentions. Canute, que cet armement inquiétoit, lui demanda en mariage Emma, sa sœur, veuve d'Ethelred. Richard n'y consentit qu'a-

vec répugnance; mais Emma, jeune encore, et ambitieuse, consentit, pour remonter sur le trône, à épouser l'ennemi le plus acharné de son premier époux, le spoliateur de ses enfants, et celui qu'on soupçonnoit d'être le meurtrier de ses gendres. Ce mariage fut la source de grands événements.

Le conquérant divisa ensuite le royaume en quatre gouvernements; il garda le Wessex pour lui-même, donna l'Est-Anglie à Thurchil, et conserva Eric et Edric dans le Northumberland et la Mercie. Celui-ci reçut enfin le prix de toutes ses trahisons : Aux fêtes de Noël, que le roi célébroit à Londres, il eut l'imprudence de rappeler ses services : Canute, se tournant vers Eric, s'écria : « Qu'il reçoive donc ce qu'il mérite, afin qu'il ne nous trahisse pas, comme il a trahi Ethelred et Edmond. » Le Norwégien le tua d'un coup de sa hache d'armes, et le corps fut jeté dans la Tamise.

Canute, se croyant solidement assis sur le trône, fit tous ses efforts pour gagner l'affection de ses sujets anglois. La présence de l'armée danoise étoit pour eux un sujet continuel d'inquiétude et d'animosité : il ne désiroit pas moins qu'eux d'en délivrer le pays, mais la reconnoissance et la politique lui prescrivoient de ne point la renvoyer sans l'avoir dignement récompensée. (1018) A cet effet, on imposa une somme de 15,000 livres sur les citoyens de Londres, et une autre de 72,000 sur le reste de la nation : cette charge, tout accablante qu'elle étoit, fut supportée avec une grande soumission, dès que l'on en comprit le

but réel. Il ne conserva avec lui que trois mille hommes, qui composoient probablement le thingmanna, ou la garde royale, toujours portée à ce nombre : on possède encore les lois qu'il rédigea pour eux. Elles avoient pour objet de prévenir les querelles, et, par conséquent, toute effusion de sang. Le roi, malheureusement, fut le premier à violer ses propres lois : il tua un soldat dans un accès de colère. Sur-le-champ il assemble les thingmans, descend de son trône, et se condamne lui-même à payer 360 talents d'or, neuf fois l'amende ordinaire.

Canute avoit été baptisé avec ses enfants : toutefois, jusqu'alors les doctrines du christianisme lui avoient été peu connues ; il acheva de s'en instruire, et elles produisirent ce prodige, qui leur est si familier, d'adoucir la férocité de ce fougueux caractère. Le cruel roi de la mer devint un roi juste et bienfaisant ; il s'occupa de réparer les maux que ses rapacités et celles de son père avoient causés, se déclara le protecteur des indigènes contre la violence et l'insolence de ses favoris danois, et établit, autant qu'il étoit possible, l'égalité entre les deux nations ; il releva les églises et les monastères qu'il avoit détruits, et fonda lui-même plusieurs de ces pieux monuments.

Dans un Witena-gemot, tenu à Oxford, Canute confirma les lois d'Edgar, et engagea les thanes anglois et danois à oublier mutuellement leurs anciennes offenses. Il fit établir, par un autre Witena-gemot, à Winchester, un Code de lois fort sages, basées sur les ordonnances des anciens rois. Ces lois régloient l'ad-

ministration de la justice, défendoient la vente des esclaves chrétiens en pays étrangers; interdisoient le culte idolâtrique que les Danois avoient introduit dans l'île; établissoient la jurisprudence propre à chaque grande division du royaume; allégeoient les peuples d'une partie des redevances féodales qui étoient excessives; régloient ce qui concernoit les mariages et les successions. Anglois et Danois furent tenus d'observer ces lois, sous des peines très sévères.

Canute résidoit ordinairement en Angleterre; cependant le Danemark étoit aussi l'objet de ses soins; et ses anciens sujets le voyoient souvent arriver sur une flotte angloise, et accompagné de missionnaires qu'il chargeoit de les instruire et de les civiliser. Dans un voyage qu'il y fit en 1025, il y fut attaqué à l'improviste, et battu par une armée nombreuse de Suédois, que commandoient Ulfr et Olave. Godwin, qui commandoit l'armée angloise, répara cet échec; attaqua pendant la nuit le camp de l'ennemi, et dispersa entièrement son armée. Depuis, ce même Olave étoit parvenu à chasser de la Norwége Haco, frère d'Eric, à qui Sweyn, père de Canute, en avoit donné le gouvernement. Celui-ci, ayant fait voile pour la Norwége avec cinquante vaisseaux, rétablit son vassal, et reçut des peuples le serment d'*allégeance*, ou de fidélité, qu'ils avoient déjà juré à Olave. Toutefois, Haco, s'étant noyé peu de temps après, Olave reconquit aussitôt la Norwége.

Les derniers efforts de Canute furent dirigés contre l'Ecosse. Nos annalistes rapportent que

Duncan, qui possédoit le Cumberland, comme neveu et héritier de Malcolm, refusa de le tenir de Canute, parce que la couronne de ce prince ne lui étoit pas échue par droit d'hérédité; mais ce différend s'arrangea à la gloire de Canute.

Les courtisans de ce prince avoient coutume de l'exalter comme le plus grand des rois. Le bon sens de Canute méprisoit cette flatterie. Dans l'une de ces occasions, comme il étoit assis sur la plage, près de Southampton, il commanda à la mer de respecter son souverain; mais le reflux de la marée l'ayant bientôt obligé à se retirer, il profita de cette circonstance pour faire à ses courtisans une leçon sur l'inanité des rois de la terre, alors qu'on les compare à l'être suprême qui gouverne les éléments. Plein de cette pensée, on dit qu'à son retour à Winchester, il déposa sa couronne sur le grand crucifix de la cathédrale, et ne la porta plus depuis ce jour, même dans les cérémonies publiques.

En 1030, il fit un pélerinage à Rome, visitant sur sa route les églises les plus célèbres, y laissant partout des marques de sa dévotion et de sa libéralité. Une lettre qu'il écrivit du Danemarck, où il s'étoit rendu directement après son retour de Rome, et qu'il adressoit aux évêques, aux thanes, et à toute la nation angloise; lettre où il fait la description de son voyage dans la capitale du monde chrétien, prouve le changement surprenant que la religion avoit opéré dans les idées et les sentiments de ce guerrier féroce et sanguinaire. Le temps l'a conservée.

Il vécut encore trois ans après son péleri-

nage, et mourut, en 1035, à Shaftesbury. Il eut deux enfants; un fils, qu'il appela Hardicanute, ou Canute-le-Hardi, et une fille, nommée Gunihlda, mariée à Henri, fils de Conrad et empereur de Germanie. Avant son mariage, il avoit eu d'Alfgive, fille d'Althem, comte de Northampton, deux fils illégitimes, Sweyn et Harold.

HAROLD PIED-DE-LIÈVRE.

D'après les conventions de mariage entre Canute et Emma, la couronne devoit passer à Hardicanute; mais ce prince s'étant hâté d'aller prendre possession du Danemarck, son absence excita l'ambition de Harold, son frère illégitime, dont les intérêts furent vivement épousés par le thingmanna à Londres, par tous les Danois en général et par les Anglois du nord. Les comtés du sud se divisèrent entre Hardicanute et l'un des deux fils d'Ethelred, qui résidoit toujours en Normandie. On étoit à la veille d'une guerre civile, si un accommodement n'avoit eu lieu dans un Witena-gemot tenu à Oxford. (1036) On remit à Harold Londres et les divisions septentrionales du royaume; les comtés situés sur la rive droite de la Tamise tombèrent en partage à Hardicanute, qui, pendant son absence, en confia le gouvernement à sa mère Emma et à l'éaldorman Godwin.

Edouard, l'aîné des fils vivants d'Ethelred, et depuis roi d'Angleterre, partit de Normandie sur ces entrefaites, traversa le détroit avec quarante vaisseaux, et débarqua à Southamp-

ton; mais Emma, sa mère, plus attachée aux enfants qu'elle avoit de Canute, qu'à ceux qui provenoient de son mariage avec Ethelred, fit échouer son projet. Quelque temps après, son frère Alfred voulut renouveler la même entreprise et en fut la victime. Sur une lettre écrite en apparence par Emma, il lève un petit corps de troupes, et va débarquer en Angleterre. Godwin vient au devant de lui l'assurer de sa foi; il l'engage à se diriger par Guildfort, où il le fait loger, lui et ses compagnons, divisés par petits corps, chez les habitants. Les satellites de Harold arrivent au milieu de la nuit, surprennent les étrangers au lit, et les gardent jusqu'au lendemain, pour en faire une horrible boucherie. On les rangea sur une ligne, les mains liées derrière le dos; sur dix, on en mit un en liberté; on en choisit quelques uns pour en faire des esclaves : la scène qui suivit ne trouveroit pas sa pareille dans les annales des sauvages américains. On mutila, on aveugla les malheureuses victimes; on les scalpa, on leur coupa les jarrets, on les éventra, selon le caprice ou la barbarie des bourreaux; le prince lui-même fut conduit de force à Harold, et de là envoyé à l'île d'Ely, sous la surveillance d'un thane, qui aggravoit la situation horrible de son prisonnier par ses insultes et ses menaces. Monté sur un méchant cheval, les pieds liés sous la selle, dépouillé de ses habits, on exposa en route le fils d'Ethelred à la dérision, ou plutôt à la commisération des spectateurs. Il parut à Ely devant une cour de scélérats, et fut condamné à perdre les yeux. La

sentence fut exécutée par le bourreau ; et l'infortuné prince, après avoir langui quelques jours, expira par la violence de ses douleurs, ou sous le poignard d'un assassin.

Emma, en apprenant le sort de son fils, craignit pour elle-même et prit la fuite. Baudouin de Flandre lui offrit à Bruges un asile sûr et honorable. Alors Harold, sans compétiteur, fut élu par les thanes, roi d'Angleterre, à l'unanimité. Après un règne obscur de quatre années, il mourut en 1040, et fut enterré à Westminster. L'habitude qu'il avoit d'aller à pied, et la rapidité de sa marche, l'avoient fait surnommer Pied-de-Lièvre.

HARDICANUTE.

Hardicanute, par l'instigation de sa mère, et sur l'invitation des principaux thanes, ne tarda point à aller revendiquer ses droits. Il fut reconnu sans difficulté; mais un des premiers actes de son gouvernement excita un mécontentement général : il voulut augmenter les impôts, afin de conserver une solde aux troupes qu'il avoit amenées avec lui de Danemarck. Il s'ensuivit quelques troubles qu'il étouffa par des châtiments sévères. Ce prince exerça ensuite, à l'égard d'Harold, un acte d'impuissante vengeance, dont la folie égaloit la cruauté : il fit ouvrir sa tombe, le fit décapiter et jeter dans la Tamise; mais ses restes, retrouvés par des pêcheurs, furent enterrés au cimetière de Saint-Clément, sépulture ordinaire des Danois. Godwin, accusé du meurtre d'Alfred par l'archevêque d'York, nia le fait,

se fit légalement absoudre par son serment et par ceux d'un jury de ses pairs, recouvra la faveur du roi, et eut part encore, avec Emma, à l'administration du royaume.

On donne à Hardicanute des mœurs douces. Sa table étoit abondamment servie quatre fois par jour, et ce n'étoit pas un léger mérite aux yeux des chefs de la nation, passionnés pour les plaisirs de la table. Il fit venir de Normandie Edouard, son frère utérin, et lui donna un établissement de prince; il maria sa sœur Gunihlda, la plus belle femme de son siècle, à l'empereur Henri. Tous les thanes, anglois et danois, voulurent accompagner la princesse jusqu'au rivage, et jamais, avant cette époque, on n'avoit vu en Angleterre un aussi magnifique étalage d'or, d'argent, de pierres précieuses, de vêtements de soie, et de chevaux superbes.

Le caractère du roi annonçoit un règne paisible; mais il étoit de complexion foible, et sujet à de fréquentes maladies. Il mourut subitement à Lambeth, au moment où il honoroit de sa présence les noces d'un noble danois. Il ne laissa point d'enfants, et sa mort sépara la couronne d'Angleterre de celle de Danemarck.

EDOUARD LE CONFESSEUR.

L'héritier légitime de la couronne étoit le fils d'Edmond Bras-de-Fer, exilé en Hongrie; mais Edouard, son oncle, frère utérin de Hardicanute, étoit présent: son caractère, ses malheurs plaidoient en sa faveur. Les in-

digènes demandoient hautement un roi de la race de Cerdic, et les murmures des Danois furent étouffés par l'extrême influence de Godwin. Le nouveau roi monta sur le trône, aussitôt après la mort de son prédécesseur.

Edouard avoit alors près de quarante ans, et il en avoit passé vingt-sept en exil. Il avoit consolé les heures de son bannissement en Normandie, par les plaisirs de la chasse et les exercices de la religion, et il porta sur le trône les habitudes de modération et de paix qu'il avoit prises dans la vie privée. Ce fut un bon, plutôt qu'un grand roi. Il conserva la paix, propagea la religion, donna de la force aux anciennes lois, et diminua les charges de son peuple. Tels furent les principaux soins de son gouvernement; mais il manquoit de cette fermeté nécessaire pour réprimer les violences des nobles indociles, dont il étoit entouré, et pour commander le respect.

Edouard, à son avénement, trouva près du trône trois chefs puissants; Godwin, Léofrin et Siward. Sous les Danois, ils avoient pris le titre de comtes, qualification que ceux-ci avoient apportée en Angleterre; ils jouissoient dans leurs gouvernements, qui étoient immenses, de toutes les prérogatives de la royauté, et leur puissance étoit telle, qu'ils pouvoient aisément balancer l'autorité du roi, s'ils s'étoient réunis contre lui. Il fut heureux pour Edouard qu'au commencement de son règne, ils sacrifiassent tout sujet de dissention privée à leur zèle commun pour le service du roi. A la faveur de cet accord, on fit dans la nation les épurations néces-

saires au maintien de l'ordre; on chassa les familles danoises dont la fidélité étoit équivoque, ou dont la tyrannie passée méritoit punition; la reine-mère fut du nombre des proscrits, et ses biens furent pillés par une de ces expéditions armées en usage chez les Saxons. Accusée de partialité pour les Danois, ce qui la rendoit odieuse aux indigènes, elle s'étoit attiré l'animadversion d'Edouard et de ses autres enfants du premier lit, à cause de la prédilection marquée qu'elle avoit toujours montrée pour ceux du second. Réduite à son douaire, elle se retira à Winchester, où elle mourut en 1052.

Mais un concurrent terrible pour Edouard s'élevoit alors dans le nord. C'étoit Magnus qui, après la mort de Hardicanute, avoit succédé au trône de Danemarck, qui déjà avoit conquis la Norwége, et qui convoitoit encore l'Angleterre. N'ayant rien pu obtenir par la persuasion, ses envoyés firent des menaces, et Edouard songea à se mettre en mesure: ses préparatifs furent inutiles; Magnus mourut sur ces entrefaites; et Sweyn, fils d'une sœur de Canute, lui succéda.

Edouard épousa Edithe, fille de Godwin. Les mœurs et la conduite de cette princesse ne laissent apercevoir aucune trace de cette barbarie que l'on remarquoit dans le caractère de son père et de ses frères: c'étoit, selon les anciens chroniqueurs, la rose qui fleurit au milieu des épines. Les qualités de son esprit relevoient encore les perfections de sa personne. On a fait un grand éloge de sa douceur, de sa piété et de sa générosité; et, ce qui étoit

alors fort rare chez les femmes, elle avoit des connoissances littéraires assez étendues. Edouard, avant de l'épouser, lui déclara qu'il s'étoit lié pour la vie par un vœu de continence; mais il lui offrit de la placer à ses côtés sur le trône, à condition que son serment resteroit inviolable (1044).

Les Godwins (ils étoient cinq frères, que leur orgueil et leurs violences avoient rendus odieux à la nation), jaloux des faveurs que le roi avoit accordées à plusieurs des Normands qui l'avoient accompagné à son retour en Angleterre, eurent l'imprudence de braver l'autorité royale. En 1051, Eustache, comte de Boulogne, qui avoit épousé la sœur d'Edouard, vint visiter son beau-frère : sa suite se prit de querelle avec les bourgeois de Douvres, ville qui appartenoit à Godwin. Eustache, dont Godwin étoit l'ennemi, s'empressa de porter plainte au roi, et Godwin reçut l'ordre de châtier l'insolence de ses gens. Il dédaigna d'obéir. Ses fils applaudirent à la résolution de leur père, et résolurent de saisir cette occasion pour exciter l'animosité de la nation contre les favoris étrangers. Trois armées, levées dans les trois comtés de Godwin, de Sweyn et de Harold, s'avancent vers le Glocestershire, pour punir, à ce qu'ils disoient, les déprédations commises sur les terres d'Harold, par la garnison françoise de Hereford. Edouard ne fut point dupe de ce piége grossier, et se trouva promptement en mesure d'intimider ses adversaires. La modération du roi l'avoit fait consentir à ce que les contestations qu'il avoit avec ses puissants vassaux fussent

décidées par le Wittena-Genot; mais les rebelles n'osèrent courir les chances de ce jugement solennel; et Godwin, sa femme et trois de ses fils, Sweyn, Tostig et Gurth, allèrent se placer sous la protection du comte de Flandre. Harold et son frère Leofwin, partirent pour Bristol; la reine elle-même partagea leur disgrace, et fut conduite, avec une pompe toute royale, au monastère désigné pour sa résidence. Edouard avoit cru devoir solliciter le secours de Guillaume, duc de Normandie; mais la tranquillité étoit rétablie quand ce prince arriva. Il reçut du roi des présents magnifiques, et se retira après avoir visité quelques unes des maisons royales.

Bientôt Godwin et Harold paroissent dans la Manche, chacun avec une escadre, pillent la côte, enlèvent les vaisseaux de différents ports, remontent la Tamise, et passent sous l'arche sud du pont de Londres. De là, Godwin envoie sa soumission à Edouard, qui l'accepte, après quelques difficultés que l'adresse de Stigand, l'un de ses chapelains, parvint à surmonter. Les favoris étrangers prirent alors la fuite. Un arrêt du grand conseil les proscrivit; Godwin et Harold recouvrèrent leurs comtés; et Edithe, rappelée de sa prison, remonta sur le trône. Sweyn, qui s'étoit rendu coupable du meurtre de ses cousins, trouva seul le roi inexorable, et fut obligé de se soumettre à la discipline des canons ecclésiastiques. Il se rendit à pied, sous l'habit de pélerin, de Flandre en Palestine, et finit, à son retour, sa pénitence et sa vie dans la province de Lycia. Stigand fut récompensé des servi-

ces qu'il avoit rendus aux Godwins, et parvint, sans autre mérite que l'intrigue, aux plus hautes dignités de l'église d'Angleterre. Le vieux Godwin ne survécut pas long-temps à la disgrace de ses ennemis; il mourut subitement le jour de Pâques de l'année 1053, en assistant à un banquet royal. Son comté fut donné à Harold, et celui de Harold à Alfgar, fils de Leofric.

Les derniers troubles avoient interrompu la tranquillité générale ; mais ils n'avoient causé au peuple aucun tort considérable. Les grandes calamités du règne d'Edouard furent la peste et la famine. L'agriculture étoit encore dans l'enfance; chaque saison défavorable étoit suivie d'une année de disette ; et comme le commerce entre les nations étoit difficile et peu sûr, l'abondance d'un peuple ne pouvoit suppléer aux besoins de l'autre. Les chroniqueurs du temps se plaignent fréquemment de l'inclémence des saisons, des tremblements de terre, de la détresse causée par la rareté des vivres, des maladies contagieuses qui affligèrent non seulement les troupeaux, mais encore la race humaine. La sensibilité d'Edouard lui fournit plusieurs moyens de soulager les malheurs publics.

Il n'eut pas d'autre guerre étrangère à soutenir que celle qu'il entreprit contre le fameux Macbeth, assassin de Duncan, roi d'Ecosse, en faveur de Malcolm, fils de ce malheureux prince. Cette guerre se continua quinze ans sans aucun résultat; enfin Macbeth fut tué, et la couronne rendue au légitime héritier. Bientôt quelques discordes civiles, dont Harold paroît avoir été l'artisan, et dans lesquelles les Gallois s'étoient faits les auxi-

liaires d'Alfgar, accusé de trahison, éclatèrent, et se terminèrent par la défaite entière de ces farouches montagnards. Harold, que cette expédition couvrit de gloire, les poursuivit jusque dans les retraites les plus inaccessibles de leurs montagnes; les força, pour obtenir la paix, de lui envoyer la tête de Griffith, leur prince; et telle fut la terreur qu'il leur imprima, que, pendant les quatre règnes suivants, ils n'osèrent mettre le pied sur le territoire anglois.

La coutume des pélerinages existoit parmi les Anglo-Saxons, depuis l'époque de leur conversion au christianisme. Durant ce règne, il ne se passa point d'années que des évêques, des abbés, des thanes, n'allassent à Rome pour faire leurs dévotions aux tombeaux des apôtres. Edouard, plein de l'esprit qui animoit ses sujets, avoit fait vœu de visiter, comme Canute et Ethelwulf, la chaire apostolique; mais les witans s'y opposèrent, par le motif que le roi n'ayant pas d'enfants, les dangers de la route pouvoient exposer la nation à tous les maux qu'entraîne une succession royale disputée. Cette objection rappela à Edouard un neveu qui portoit le même nom que lui, le fils exilé de son frère Edmond. Il le fit revenir avec Agathe, son épouse, princesse de la famille de l'empereur, et leurs enfants, Edgar, Marguerite et Christine. Le peuple le reçut avec joie; mais ce prince mourut aussitôt après son arrivée, et sa mort fut attribuée à Harold qui, sans doute, l'avoit regardé comme un obstacle trop dangereux au succès de ses projets futurs.

Après la mort d'Edouard, il ne restoit plus

entre le trône et lui qu'un seul individu, Edgar, le fils de ce même Edouard qui venoit de mourir, jeune prince, aussi foible de corps que d'esprit, incapable, à la fois, de régner et de faire valoir ses droits à la succession de son oncle. Harold avoit, dans Guillaume de Normandie, un compétiteur bien autrement redoutable. Ni l'un ni l'autre n'avoient de droits, par leur naissance, à devenir rois d'Angleterre : Guillaume étoit fils naturel de Robert, frère d'Emma; Harold n'étoit allié à la famille royale que par le mariage de sa sœur avec Edouard. Leur puissance et leur ambition étoient leurs seuls titres; mais Guillaume étoit le plus puissant des deux. Malheureusement pour Harold, un jour qu'il revenoit par mer de Bosenham, le vaisseau qui le portoit échoua par accident sur la côte opposée, à l'embouchure de la rivière de Maye, dans le comté de Ponthieu. Une coutume barbare avoit investi le seigneur de ce canton du prétendu droit de s'emparer, non seulement des débris des naufrages, mais encore des personnes qui y survivoient. Harold et ses compagnons, saisis sur le rivage, furent conduits au comte Guy, qui les renferma dans son château de Beauvais, et finit par les livrer à Guillaume, pour qui cette circonstance étoit réellement un coup de fortune. Harold fut traité à la cour du prince normand avec respect et générosité; mais on ne lui laissa que l'apparence de la liberté, et il eut bientôt lieu de regretter les donjons de Beauvais. Guillaume, devant une assemblée de ses barons, contraignit son prisonnier à jurer qu'il emploiroit tous ses efforts à faire admettre ses prétentions à la couronne d'Angle-

terre, qu'il défendroit ses intérêts à la cour d'Edouard, et qu'il recevroit une garnison de Normands dans la forteresse de Douvres. Alors il lui fut permis de se rembarquer, et Guillaume se contenta de retenir comme otage Wulfnoth, l'un de ses neveux.

L'été s'achevoit, lorsque le comte revint en Angleterre: on réclama sur-le-champ ses services contre une insurrection de Northumbres, poussés à la révolte par la cruauté et l'avidité de Tostig. Il s'efforça de terminer cette guerre par un arrangement que le roi approuva, et se hâta de retourner auprès d'Edouard qui penchoit vers la tombe, le succès de ses espérances dépendant de sa présence à Londres au moment favorable. (1065) Il rentra dans la métropole le 30 novembre; six semaines après, Edouard n'étoit plus. Ce monarque fut inhumé avec une pompe vraiment royale dans l'église de Saint-Pierre, qu'il venoit de bâtir à l'extrémité occidentale de la capitale.

Les anciens écrivains ne se lassent point de donner des éloges à Edouard. Il ne pouvoit, il est vrai, se glorifier des victoires qu'il avoit remportées, ni des conquêtes qu'il avoit achevées; mais il donna au monde le spectacle intéressant d'un roi qui néglige ses propres intérêts, et se dévoue entièrement au bonheur de ses sujets. Il fut pieux, compatissant, père du pauvre, protecteur du foible, vigilant à prévenir les agressions étrangères, à s'interposer entre ses nobles pour apaiser leurs querelles, à ramener partout, autant que possible, le règne des lois; aimant mieux donner que recevoir, et trouvant plus de charme à pardonner qu'à punir. Les peuples, foulés jusqu'a-

lors par l'avidité et la prodigalité de leurs princes, commencèrent à respirer sous un roi qui ne vouloit régner que par la justice; et privé de l'impôt du danegelt qui avoit été aboli, content de son domaine patrimonial, Edouard se trouva, par son économie et la modération de ses goûts, plus riche qu'aucun des rois qui l'avoient précédé. Le principe « que le roi n'a jamais tort, » lui étoit appliqué à la lettre par la reconnoissance du peuple. Avoit-on à se plaindre de quelque mesure du gouvernement? On n'attribuoit jamais aucun blâme au monarque, et l'on ne faisoit aucun doute que les ministres n'eussent abusé de sa confiance ou trompé sa crédulité. Il fut le premier des rois anglois qui toucha les gens atteints des scrofules, nommées communément la *maladie de roi*. La bulle de canonisation, délivrée par Alexandre III, un siècle environ après sa mort, lui donna le surnom de *confesseur*.

HAROLD.

Sans égard aux droits que pouvoit avoir à la couronne l'Etheling Edgard, le dernier survivant dans la ligne masculine de la race de Cerdic, Harold fut proclamé roi, le jour même des funérailles d'Edouard (1066), dans une assemblée des thanes et des citoyens de Londres; et Edgar, au lieu d'être couronné, reçut le titre de comte d'Oxford. Les comtes du sud reconnurent le nouveau monarque; mais l'orgueil des Northumbres fut blessé d'un choix auquel ils n'avoient pas concouru, et ils refusèrent d'abord leur consentement; Harold se hâta

de se rendre dans le nord, accompagné, non de l'appareil menaçant d'une armée, mais du seul Wulstan, le vénérable évêque de Worcester. L'influence du prélat, jointe à la conduite conciliante du roi, gagnèrent le cœur des Northumbres; et son mariage avec Edithe, fille d'Alfgar, attacha à ses intérêts deux comtes puissants, Morcar et Edwin.

Aussitôt que Guillaume eut appris ces événements, un héraut fut envoyé vers Harold pour lui rappeler ses anciens serments de fidélité et ses promesses. Celui-ci répondit que le serment lui avoit été arraché par force, que la promesse de donner une couronne qui ne lui appartenoit pas, ne pouvoit être obligatoire; qu'il avoit été élu roi par le libre suffrage du peuple, et que, lorsque viendroit le temps de le prouver, il sauroit se montrer digne de ce choix.

Cette réponse étoit attendue d'avance. Ce fut un malheur pour Harold d'avoir en même temps une guerre à soutenir avec son frère Tostig, exilé et mécontent (1). Celui-ci se concerte avec Guillaume, arme à Bruges une flotte

(1) Nommé gouverneur de Northumbres, sous le règne précédent, il s'y étoit rendu si odieux par ses violences et ses cruautés, que la nation entière s'étoit soulevée, et qu'une fuite précipitée avoit pu seule le soustraire à la plus terrible catastrophe. Réunis sous le commandement de Morcar, fils d'Alfgar, qu'ils avoient choisi pour leur comte futur, les insurgés vers lequel Harold fut envoyé, déclarèrent qu'ils ne mettroient bas les armes, que lorsqu'on leur auroit accordé la confirmation des lois de Canute, et pour comte le chef qu'ils avoient choisi. Harold leur fit accorder toutes leurs demandes; et Tostig, furieux de ce traité, se retira à Bruges, asile accoutumé de sa famille.

de cinquante voiles, s'assure le secours de Harald Hardrada, roi de Norwége, et se dirige vers l'Angleterre. Il éprouve d'abord un échec qui le force à chercher un refuge chez Malcolm, roi d'Ecosse, jusqu'à l'arrivée du roi de Norwége, son allié. Celui-ci arrive enfin, après s'être fait long-temps attendre : Tostig se réunit à lui, et ils gagnent ensemble, sur les comtes Edwin et Morcar, une bataille sanglante et décisive qui leur livre la ville d'York. Il fallut en venir aux négociations, et la province fut cédée conditionnellement aux envahisseurs.

Harold, ayant complété ses préparatifs, avoit choisi une position entre Pevensey et Hastings, où il attendoit avec confiance la descente dont les Normands le menaçoient. L'invasion inattendue de Hardrada déconcerta ses projets, sans pourtant le décourager. Il ne perdit pas un moment, marcha contre l'agresseur, quatre jours après la dernière bataille se trouva dans les environs d'York, et atteignit enfin son ennemi à Stramfordbridge sur le Derwent. Un ancien annaliste a conservé des anecdotes curieuses sur cette bataille célèbre. Hardrada étoit vêtu d'un manteau bleu et couvert d'un casque étincelant : en faisant le tour de son cercle, son cheval s'abattit; Harold s'écria : « Quel est donc ce capitaine jeté sur la terre ? » On lui apprit que c'étoit Hardrada. — « Hardrada, reprit le roi, est un brave guerrier; mais cette chute semble indiquer que son heure approche. » Peu après, un messager alla, de la part du roi, offrir à Tostig le comté de Northumberland. « Cette proposition, dit le proscrit, pouvoit m'être faite il y a quelques mois; mais si je l'accepte, que donnera mon

frère au roi de Norwége? — sept pieds de terre pour sa tombe, répondit le héraut.» Tostig ne voulut pas abandonner son ami. La victoire, long-temps indécise, fut sur le point de se déclarer pour les Norwégiens dont Harold tenta vainement de rompre les rangs. Leur ardeur seule à poursuivre l'ennemi jeta le désordre au milieu d'eux. Les Anglois se précipitèrent alors dans leurs rangs ouverts; et une flèche lancée au hasard blessa mortellement Hardrada. Tostig, refusant toute proposition de la part de son frère, prit le commandement à sa place, et lui disputa encore long-temps la victoire qu'il ne lui céda qu'en mourant, et avec lui se firent tuer les plus célèbres capitaines de l'armée norwégienne. Il périt tant de monde à cette bataille, l'une des plus sanglantes des annales de l'Angleterre, que, cinquante ans après, les champs où elle avoit été livrée, étoient encore couverts des ossements blanchis de ceux qui y avoient été tués.

Harold employa quelques jours à prendre possession de la flotte norwégienne, à se faire rendre compte des dépouilles, et à rafraîchir ses troupes épuisées. Il revint à York, où un messager lui annonça la descente des Normands sur la côte de Sussex. Guillaume avoit employé huit mois aux vastes préparatifs de son invasion. Ses plus sages conseillers la blâmoient comme trop hasardeuse; mais rien ne put ébranler la confiance, ni du monarque, ni de son peuple. Les Bretons, les Poitevins, les Bourguignons, des guerriers de toutes les provinces de la France accoururent en foule sous ses étendards. Au commencement

du mois d'août, il se trouvoit à la tête de cinquante mille hommes de cavalerie et d'un corps d'infanterie considérable, quoique moins nombreux. Tous étoient convaincus qu'ils alloient combattre contre un traître qui s'étoit parjuré en s'emparant de la couronne d'Angleterre au préjudice de Guillaume, « dont il étoit, disoit-on, l'homme-lige ; » et ces impressions se fortifioient encore de l'envoi d'une bannière consacrée que Guillaume avoit reçue du pape Alexandre III, à qui il venoit d'envoyer une ambassade. Ce qui n'étoit peut-être, de la part du pontife, qu'un échange de politesse, fut présenté à l'armée comme la sanction de l'expédition projetée ; et la cause de Guillaume devint en même-temps celle de la religion.

Il fallut, selon quelques uns, trois mille vaisseaux de toutes dimensions et de toute espèce, pour transporter cet armement à l'embouchure de la Dive, qui étoit le rendez-vous général. Une violente tempête qui survint pendant la traversée, submergea un grand nombre de ces vaisseaux, fit périr beaucoup d'hommes, et força Guillaume de venir relâcher à Saint-Valery. Le duc essaya d'intéresser le ciel en sa faveur; on porta en procession la châsse de Saint-Valery, et toute l'armée fit des prières publiques pour obtenir un vent favorable : leurs vœux furent exaucés. Guillaume montra la route au moyen d'une lanterne suspendue à la tête de son mât, qui servoit de point de direction dans les ténèbres ; mais la marche des vaisseaux étoit tellement inégale, que lorsqu'il atteignit le rivage de l'Angleterre, le reste se trouva dispersé sur une ligne de vingt

lieues d'une côte à l'autre. Dans cette situation, la flotte de Harold les eût facilement détruits ; mais malheureusement elle s'étoit divisée, afin de se procurer des vivres, et les différentes escadres qui la composoient étoient retenues dans les ports, par la violence de la tempête. Les Normands prirent terre sans opposition à Pevensey, marchèrent immédiatement vers Hastings, et se fortifièrent sur ces deux points.

Harold, en recevant cette nouvelle, revint précipitamment vers sa capitale. Il est probable qu'avant de marcher vers le nord, il avoit laissé des ordres pour rassembler des troupes à Londres, en cas d'invasion. Il est certain que des milliers d'hommes se rangèrent sous sa bannière, et qu'en six jours il se crut en mesure d'abattre son rival. Au commencement d'octobre, on lui donnoit encore des fêtes à York ; et le 14 du même mois, il atteignoit le camp des Normands; mais Guillaume étoit prêt. Il fit immédiatement ses dispositions de combat, rappela les détachements qu'il avoit envoyés en maraude, se rendit dans sa tente, entendit la messe et communia.

Dans ce siècle, on ne connoissoit point de crime plus honteux ou plus atroce que la trahison d'un vassal envers son seigneur. Les troupes de Guillaume étoient persuadées que le ciel ne manqueroit pas de venger sur Harold la violation de son serment. Guillaume profita habilement de cette opinion répandue; et quand on lui dit que Harold commandoit son armée en personne, il témoigna sa surprise de ce qu'un homme qui avoit la conscience de son parjure, osoit hasarder sa per-

sonne dans un combat. Ce sentiment prévaloit aussi parmi les Anglois. Les frères de Harold le supplièrent instamment de s'éloigner du champ de bataille. « Vous avez juré, disoient-ils, fidélité à Guillaume; vous ne pouvez légitimement combattre un prince auquel, au nom de Dieu, vous avez promis soumission. Laissez-nous la conduite de la bataille, à nous qui ne sommes liés par aucun serment. » Le roi plaisanta de leurs craintes.

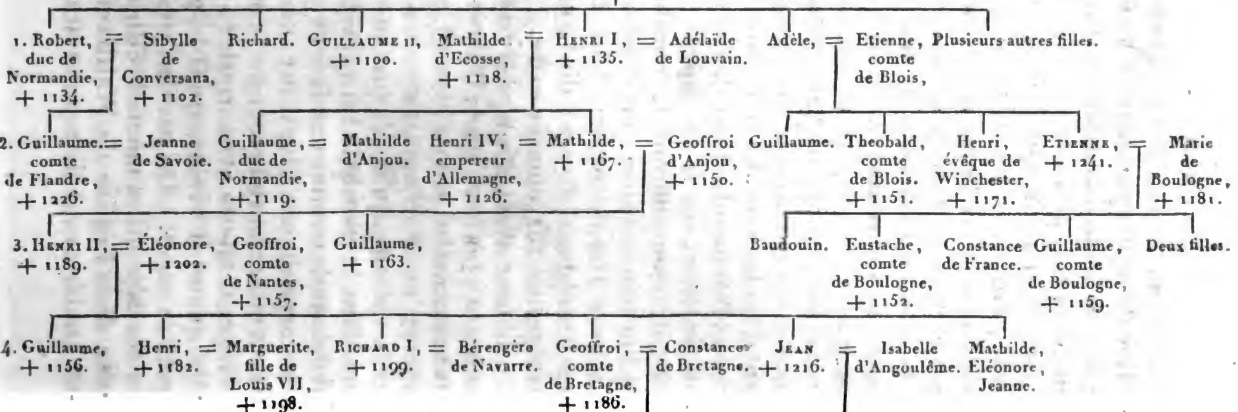
Le lieu choisi pour vider cet important débat, s'appeloit Senlac, à neuf milles de Hastings. Les deux armées furent rangées dans le meilleur ordre : le choc fut épouvantable ; mais les Anglois opposèrent, sur chaque point, une masse solide et impénétrable. Ni les boucliers, ni les corselets ne purent résister à leurs haches de bataille. La confiance des Normands s'évanouit à la vue de leurs pertes et de la contenance hardie de leurs ennemis. La cavalerie et l'infanterie de l'aile gauche commencèrent à fuir; au bruit que Guillaume lui-même avoit péri, toute l'armée alloit plier, quand le duc, son casque à la main, parcourut la ligne à cheval, en criant: « Je vis encore, et avec l'aide de Dieu je serai encore vainqueur. » A ces mots, les Normands reviennent à la charge avec un nouveau courage; mais la colonne angloise, serrée et inébranlable, continue de repousser tous leurs efforts. Inquiet et troublé, Guillaume a recours à un stratagème; il donne l'ordre à une division de cavalerie de prendre la fuite; on la poursuit, et la témérité de ceux qui la poursuivent est punie par leur destruction totale. On employe la même ruse, avec le même succès, sur

une autre partie du champ de bataille ; ces pertes diminuèrent grandement les forces angloises; mais le corps d'armée se maintenoit opiniâtrément dans sa position , et défioit tous les efforts des Normands. Quoique les deux frères de Harold , Gurth et Leofwin , eussent déjà succombé, tant qu'il vécut lui-même, aucun des siens ne conçut la crainte d'une défaite, ou n'admit la possibilité de la fuite. Mais, peu avant le coucher du soleil, une flèche, lancée au hasard, l'atteignit à l'œil ; il périt à l'instant même, et la nouvelle de sa mort abattit le courage des Anglois. Vers la nuit, ils décampèrent et se dispersèrent dans les bois. La poursuite fut fatale encore aux Normands. Plus de quinze mille des leurs restèrent sur le champ de bataille ; mais à la fin, ils triomphèrent. Le nombre des morts, dans l'armée angloise, est demeuré inconnu ; mais avec Harold et ses deux frères tomba toute la noblesse du sud de l'Angleterre, désastre qui ne fut jamais réparé.

Guillaume avoit déployé durant l'action le courage le plus héroïque ; il avoit eu trois chevaux tués sous lui et avoit couru les plus grands dangers; mais il montra moins d'humanité dans la victoire qu'il n'avoit montré de bravoure dans le combat. En vain la mère d'Harold demanda comme une faveur qu'on lui rendît le corps de son fils ; il fut inaccessible à la pitié, et ordonnant d'enterrer le monarque sur le rivage, il ajouta avec ironie : « Il gardoit la « côte quand il vivoit, qu'il la garde encore « après sa mort. » On parvint cependant à enlever les dépouilles mortelles du roi, et on les déposa dans l'église de Waltham que Harold avoit fondée avant de monter sur le trône.

(*) PRINCES CONTEMPORAINS.

EMPEREUR D'ALLEMAGNE.	ROIS D'ÉCOSSE.	ROIS DE FRANCE.	ROIS D'ESPAGNE.	PAPES.
HENRI IV.	MALCOLM III.	PHILIPPE Ier.	SANCHE II, + 1073. ALPHONSE VI.	ALEXANDRE II, + 1073. GREGOIRE VII, + 1085. VICTOR III, + 1087.



CHAPITRE VII.

GUILLAUME Ier, SURNOMMÉ LE CONQUÉRANT (*).

Rollon s'étoit distingué, au commencement du dixième siècle, parmi les plus formidables rois de la mer : le nord de la France avoit été le théâtre de ses exploits ; il désola de nouveau les provinces maritimes, déjà ravagées par Hastings ; mais ce farouche guerrier, devant lequel avoient fui tant d'armées, fut soumis à la foi évangélique en 912, par le zèle et l'éloquence de Franco, archevêque de Rouen ; et amené ainsi à se reconnoître vassal de la couronne de France, il reçut, pour prix de sa soumission, la main de Gisla, fille de Charles-le-Simple, et avec elle tout le territoire borné par l'Océan, la rivière d'Epte et les provinces du Maine et de Bretagne. Cette contrée reçut de ses nouveaux habitants le nom de Normandie.

Rollon laissa ses états à sa postérité, race de princes heureux et habiles, qui prirent indifféremment le titre de comtes, de marquis ou de ducs. Sous de tels princes, la nation prospéra tellement, que, cent cinquante ans après le baptême de Rollon, grâce surtout à la reli-

gion qui adoucit la férocité de ses mœurs, et la disposa à cultiver les arts utiles et agréables, elle étoit déjà comptée parmi les nations les plus policées et les plus belliqueuses de l'Europe.

Le cinquième successeur de Rollon fut Robert II, qui contribua à replacer sur son trône le roi de France, reçut de lui le Vexin qu'il ajouta à ses domaines, et mourut à Nicée, en Bithynie, au retour d'un voyage en Terre-Sainte, que la curiosité ou la dévotion lui avoient fait entreprendre. En l'annee 1027, il avoit eu d'Herleva, fille d'un de ses officiers, un fils illégitime, nommé Guillaume, le même qui devint roi d'Angleterre. Cet enfant avoit tellement gagné les affections de son père, que, dans une assemblée de ses barons tenue à Fécamp, Robert le fit reconnoître héritier présomptif du duché de Normandie. Cet héritage lui fut vivement disputé par les héritiers légitimes de Richard II, père de Robert : soutenu d'abord par le roi de France, qui ensuite se tourna contre lui, Guillaume, vainqueur dans plusieurs batailles, sut enfin, par sa bravoure et par son activité, triompher de tous les obstacles. Il demeura duc de Normandie; Baudouin de Flandre lui donna sa fille Mathilde en mariage; et quand il partit pour la conquête de l'Angleterre, nul souverain de la chrétienté ne jouissoit d'une aussi grande célébrité.

Vainqueur de Harold à Senlac, Guillaume s'étoit persuadé que la campagne étoit terminée, et que les indigènes intimidés se hâteroient de lui offrir la couronne. Peu de jours

suffirent pour dissiper cette illusion. Londres ferma ses portes; une division de la flotte normande fut repoussée par les habitants de Romney; et une force considérable, rassemblée à Douvres, menaçoit d'attaquer sur ses derrières l'armée des envahisseurs, si elle se dirigeoit vers la capitale. Guillaume triompha de tout: Douvres fut pris et fortifié; et comme il se dirigeoit sur Londres, il rencontra les habitants de Kent, qui venoient lui offrir leur soumission.

Rassemblés à Londres, immédiatement après la mort d'Harold, les witans avoit proclamé roi le jeune Etheling Edgar. Ce prince mit à la tête du conseil le métropolitain Stigand, lequel confia la direction des opérations militaires aux deux puissants comtes Edwin et Morcar, et tout fut préparé pour une défense vigoureuse. Malgré leurs efforts, les faubourgs de la capitale furent incendiés, sans que, cependant, l'ennemi osât entreprendre l'assaut des murailles. Guillaume répandit son armée dans les comtés voisins, portant partout le pillage, la terreur et l'incendie. Pour comble de malheur, la désunion se mit parmi les indigènes. Edwin et Morcar se rendirent suspects; Stigand donna l'exemple de la défection, et la réception flatteuse que lui fit le conquérant entraîna un grand nombre d'autres chefs. En peu de temps, Guillaume se vit maître de la plus grande partie du pays; et bientôt une députation de la noblesse ayant à sa tête Edwin et Morcar, des évêques et les principaux habitants de Londres, vint lui offrir la couronne. Il feignit d'hésiter un mo-

ment, consulta ses barons normands, et comme si leur assentiment l'eût déterminé, indiqua, pour son couronnement, les prochaines fêtes de Noël. Toutefois il eut soin de porter dans les environs de l'abbaye de Westminster une division considérable de troupes prêtes à tout événement. Comme Stigand avoit été suspendu de ses fonctions par suite d'un démêlé avec le pape, la cérémonie fut accomplie par Alfred, archevêque d'York. Ce prélat demanda aux Anglois, et l'évêque de Coutance aux Normands, s'ils vouloient reconnoître Guillaume pour leur souverain. Les deux nations répondoient par des acclamations, lorsque tout à coup les soldats, portés près de l'abbaye, mirent le feu aux maisons les plus proches et commencent à piller la ville. Le désordre fut grand; Anglois et Normands crurent mutuellement qu'il y avoit un complot formé contre eux, et Guillaume lui-même trembla un moment. Toutefois il ne voulut point que la cérémonie fût interrompue, et la termina par le serment en usage parmi les princes anglo-saxons, en ajoutant qu'il gouverneroit avec autant d'équité que le meilleur de ses prédécesseurs.

Bientôt de sages ordonnances qui avoient pour but de rétablir les mœurs, de protéger les indigènes contre la violence des soldats, qui confirmoient les priviléges de la ville de Londres, protégeoient le commerce, veilloient à la sûreté des voyageurs, et tendoient à entretenir la bonne intelligence entre les deux nations, prouvèrent la sincérité de ce serment. Il fit tout pour gagner l'affection des Anglois,

et en particulier des habitants de Londres. Il recevoit gracieusement les plaintes du peuple, discutoit lui-même leurs raisons, et tempéroit toujours l'équité de ses décisions par une clémence qui n'étoit pas, dit-on, dans son caractère. Mais rien ne fut plus agréable à la nation que les attentions qu'il prodigua à l'Etheling Edgar : il l'admit au nombre de ses plus intimes amis, et lui fit présent d'une très vaste propriété, digne du dernier rejeton d'une antique race de rois.

Après avoir ainsi tout réglé, et avoir réparti ses troupes dans les villes et les districts les plus populeux, et surtout à Londres et à Winchester, Guillaume voulut visiter ses possessions patrimoniales. Au mois de mars, il rassemble son armée sur le rivage, près de Pevensey, distribue des présents à tous, et s'embarque, par un vent favorable, pour les côtes de la Normandie. On conçoit avec quel enthousiasme il y fut reçu. Partout où il passa, les travaux de l'agriculture et du commerce furent suspendus ; les Normands, beaucoup de François, se pressoient sur son passage pour voir la magnificence de son cortége, composé d'une foule de thanes et de prélats anglois. Pour rehausser, aux yeux de ses hôtes et de ses sujets, le prix de sa conquête, Guillaume déploya devant eux les trésors qui provenoient du butin fait après la bataille, et des présents qu'il avoit reçus à son couronnement. Une portion considérable de ces présents, et la bannière de Harold, furent destinés à être offerts au pape, et il distribua le reste aux églises de la Normandie et des provinces voisines,

Pendant son absence, le roi avoit confié les rênes du gouvernement à Guillaume Fitz-Osbern, et à Odo, évêque de Bayeux, son frère utérin. Celui-ci eut le gouvernement de Kent: les fréquentes communications des habitants de ce comté avec le continent, les avoient rendus moins grossiers que la plupart de leurs compatriotes. Le reste du royaume fut confié à la vigilance de Fitz-Osbern. Allié du côté de sa mère à la famille ducale, compagnon d'enfance de Guillaume, c'étoit à l'influence de ce seigneur qu'on attribuoit le projet si heureusement exécuté de l'invasion de l'Angleterre : habile dans les conseils, intrépide dans les combats, il étoit l'orgueil des Normands et le fléau des Anglois.

Ces deux ministres ont trouvé de zélés panégyristes; mais si leur fidélité ne se démentit jamais, il n'en fut pas de même de leur habileté prétendue. Dès qu'ils furent entrés en fonctions, ils abandonnèrent le système de conciliation que le roi avoit adopté, et prirent imprudemment le maintien orgueilleux et les manières arrogantes des conquérants. Les plaintes des offensés furent méprisées; l'agression fut encouragée par l'impunité, et plusieurs garnisons insultèrent les habitants, outragèrent les femmes et les filles, et vécurent à discrétion sur les propriétés de leurs voisins. Tant de vexations réveillèrent l'indignation des Anglois; et si quelque individu se fût montré capable de combiner et de diriger un soulèvement général, c'en étoit fait probablement de la domination des Normands. Mais il n'y avoit point d'accord parmi les habitants, et

le grand nombre s'occupoit plus de ses intérêts personnels que de ceux du pays. Plusieurs des principaux thanes et prélats que ces vexations n'atteignoient pas, s'étoient sincèrement dévoués au conquérant, entre autres, Copsi, que Guillaume avoit créé comte, et que ses vassaux assassinèrent, parce qu'il refusa d'entrer dans leur révolte contre lui.

Dans les contrées de l'ouest, Edric, dit le Sauvage, refusa de reconnoître l'autorité de Fitz-Osbern à qui le conquérant avoit donné le comté de Herefort; et soutenu de deux princes bretons, fit la guerre avec succès dans la partie occidentale de ce comté. A l'est, le peuple sollicita l'appui d'Eustache, comte de Boulogne, qu'il savoit être l'ennemi de Guillaume; celui-ci passa le détroit, et combina avec les indigènes une attaque sur Douvres qui ne réussit point. Eustache regagna ses vaisseaux.

Alors les plus prudents jugèrent qu'il falloit réserver leurs efforts pour des chances plus certaines de succès. On envoya des députés en Danemark, pour offrir à Suénon Tiuffveskeg, une couronne qui avoit été déjà portée par deux de ses prédécesseurs, Canute et Hardicanute. En même temps, un corps d'Anglois, impatient du joug, adopta un projet vraiment romanesque. Ces guerriers firent leurs adieux à leur pays, s'embarquèrent pour la Méditerranée, et allèrent offrir leurs services à l'empereur Alexis. Ils obtinrent de ce prince un établissement, et leurs descendants réunis à un corps de Danois, formoient encore, au treizième siècle, la principale force que les souverains

de Bizance opposèrent alors au torrent des croisés.

A son retour, Guillaume, que cet esprit de révolte avoit exaspéré, feignit pourtant d'écouter les réclamations avec bienveillance. Il accorda aux thanes anglois ce qu'ils lui demandèrent; mais ses dispositions hostiles perçoient à travers le voile dont il vouloit les couvrir. Les nouvelles charges qu'il imposa excitèrent des craintes bien fondées. Les extrémités septentrionales et occidentales du royaume montrèrent quelque insubordination; Exeter, ville populeuse et forte, refusa le serment de fidélité et l'admission d'une garnison : il fallut soumettre les habitants par la force, encore obtinrent-ils, après un siége de dix-huit jours, des conditions avantageuses.

Edwin ne tarda pas à attirer Guillaume vers le nord; ce conquérant, qui lui devoit la soumission d'un tiers de ses nouveaux états, lui avoit promis sa fille en mariage; mais depuis qu'il se voyoit solidement établi, il refusoit d'accomplir sa promesse. Il fallut recourir aux armes, et elles furent encore favorables au roi, dont l'autorité se trouva par là plus affermie. York ouvrit ses portes au vainqueur; Archil, puissant northumbrien, Egelwin, évêque de Durham, s'empressèrent de lui rendre hommage; et Malcolm, roi d'Ecosse, qui préparoit des secours pour les insurgés, envoya des ambassadeurs à Guillaume pour l'assurer de sa fidélité. A son retour, le roi fortifia plusieurs châteaux.

Au printemps suivant, Githa, mère de Harold, et plusieurs autres dames, redoutant

l'avidité et la brutalité des Normands, s'enfuient d'Exeter avec leurs trésors, et après avoir été exposées à de grands dangers dans leur fuite, trouvèrent enfin un asile sûr à Saint-Omer. Les petits-fils de Githa, enfants du malheureux Harold, Godwin, Edmond et Magnus, avoient trouvé un protecteur dans Dermot, roi de Leinster en Irlande, qui même avoit tenté pour eux une expédition sans succès. Un plus illustre fugitif, l'Etheling Edgar, qui avoit entrepris de conduire sa mère et ses sœurs en Hongrie, fut jeté par la tempête sur les côtes d'Ecosse, et accueilli par Malcolm, roi de cette contrée.

(1069) La dernière expédition de Guillaume contre York n'avoit amené qu'une trompeuse apparence de tranquillité. L'esprit de révolte étoit toujours actif; les vallons et les forêts se remplissoient d'exilés qui s'y soutenoient par le pillage des Normands et des royalistes. Après la mort de Copsi, le roi avoit vendu son comté au noble thane Cospatric; mais alors il le transféra à un officier plus fidèle, nommé Robert de Cumin, qui, avec six ou sept cents chevaux, se hâta d'en prendre possession. Malgré les avis de l'évêque de Durham, il entre de force dans la ville, s'empare du palais épiscopal, et abandonne au pillage les maisons des citoyens. Les Anglois s'arment, pénètrent dans Durham pendant la nuit, égorgent, ou mettent en fuite les Normands. Ceux-ci se réfugient au palais, où ils périssent dans les flammes, et Cumin lui-même avec eux; deux d'entre eux seulement échappèrent au massacre.

Ce succès ranima les espérances des Anglois; les habitants d'York prennent les armes; Cospatric, avec les Northumbres; Edgar, avec les exilés d'Ecosse, se joignent à eux; mais Guillaume se met en marche, surprend les assiégeants et livre la ville à la fureur des soldats. En juin, les fils de Harold, qui, avec une flotte de soixante-quatre voiles, étoient venus aborder près de Plymouth, ne furent pas plus heureux. Brian, fils du comte de Bretagne, les contraignit à regagner leurs vaisseaux. En juillet, arriva l'expédition préparée contre l'Angleterre, par Suénon, roi de Danemark. Elle se composoit de deux cents quarante voiles, et étoit commandée par Canute, son fils aîné, qu'assistoient les conseils de Sbern, son oncle, et de Christian son évêque. Cette flotte ne fit que toucher quelques ports, comme pour avertir les indigènes de son arrivée, et vers le commencement d'août fit voile vers le Humber, où elle fut jointe par une escadre angloise que lui amenoient Edgar, Cospatrie, Waltheof, Archil et les cinq fils de Carl. Les Normands d'York, pour éclaircir la contrée, mirent le feu aux maisons voisines de leurs châteaux; le vent dispersa au loin les flammes, et dans un incendie qui dura trois jours, la cathédrale, et une grande partie de la ville furent réduites en cendres. Pendant le désordre, les Danois et les Anglois arrivèrent, et taillèrent en pièces l'ennemi. Le roi chassoit dans la forêt de Déan, quand il apprit ce désastre : dans le premier mouvement de sa colère, il jura qu'aucun Northumbre n'échapperoit à sa vengeance. Il s'étoit préparé dès

long-temps à résister à l'agression de Suénon, et avoit cherché des auxiliaires depuis le Rhin jusqu'au Tage. Les confédérés, qui n'avoient pas l'intention de risquer un engagement contre des troupes si nombreuses et si bien disciplinées, se séparèrent dès que celles-ci parurent. Afin de les surprendre, Guillaume se porta rapidement, avec sa cavalerie, sur le Humber; mais ils furent informés de son arrivée, se rendirent sur la côte opposée de Holderness, et ne tentèrent plus désormais aucune entreprise importante. On assure que Sbern, le chef réel de l'expédition, s'étoit vendu à Guillaume pour un présent considérable.

L'exemple des confédérés d'York avoit relevé les espérances et excité les entreprises des nationaux. Exeter est assiégée par les habitants de Cornouailles; les mécontents du Devonshire et de Sommerset donnent l'assaut à Montaigu; les gens de Chester, et les Gallois, auxquels se joignent Edric-le-Sauvage, et ses compagnons, prennent la ville et attaquent le château de Shrewsbury. L'infatigable Guillaume revient sur ses pas, et défait les insurgés à Strafford; Edric, à son approche, brûle Shrewsbury et gagne le pays de Galles; Exeter tint ferme jusqu'à l'arrivée de Fitz-Osbern et de Brian, qui venoient à son secours. Tous ces troubles interrompirent les travaux de l'agriculture, ruinèrent les campagnes, et il en résulta pour les années suivantes une disette fâcheuse. York seul tenoit encore : le roi y vole, s'en empare, malgré les efforts de Waltheof, et y établit sa cour pendant les fêtes

de Noël, au milieu des réjouissances accoutumées.

Exalté par la victoire, Guillaume imagine alors, et exécute un système de vengeance qui a couvert son nom d'un éternel opprobre. Il forme la résolution d'exterminer tous les indigènes réfractaires, et de créer un désert entre ses Normands et leurs implacables ennemis. Il sort de la ville d'York à la tête de ses partisans, les disperse en petites divisions dans toute la contrée, et leur ordonne d'exterminer hommes et bestiaux, de détruire les maisons, les grains, les instruments de labourage, et tout ce qui pouvoit être utile ou nécessaire au soutien de la vie humaine. Ces ordres cruels furent trop bien exécutés; plus de cent mille personnes périrent, dit-on, victimes de cette politique barbare; et pendant neuf ans, on ne vit pas un arpent de terre cultivé entre York et Durham. Tout plia désormais sous ses lois (1070); les chefs anglois, frappés de terreur, songèrent à se mettre en sûreté, les uns comme Edgar par la fuite, les autres, tels que Cospatric et Watheof par la soumission. De la Tees, Guillaume prit, pour s'en retourner, sans qu'on en sache la raison, un chemin non frayé, que les neiges et les rivières rendirent très pénible. Un grand nombre de chevaux périrent, et ce ne fut qu'après de grandes fatigues que les troupes atteignirent York. Guillaume, que rien ne pouvoit abattre, n'y resta que quelques semaines, après quoi il entreprit une nouvelle expédition plus longue et plus périlleuse. Au commencement de mars, il conduisit son armée de York à Chester, au milieu des tourmentes de neige,

de pluie et de grêle. En vain les mercenaires firent entendre quelques murmures : « qu'ils partent, disoit-il, je n'ai pas besoin de leurs services. » Il bâtit un château à Chester, pacifia la contrée, rendit sa faveur à Edric-le-Sauvage, et alla ensuite à Salisbury, où il récompensa et licencia son armée. Les mutins furent condamnés à servir quarante jours de plus que leurs camarades, et ce fut leur seule punition.

Telle étoit la haine que le roi d'Ecosse portoit aux Normands, qu'ami des nationaux tant qu'ils furent opposés à Guillaume, il devint leur ennemi au moment même où ils se furent soumis. Entrant dans les comtés du nord, il y mit tout à feu et à sang, acheva de détruire ce qui avoit échappé aux fureurs et à la rapacité des Normands, et emmena une quantité innombrable de captifs de tout sexe et de tout âge. Après cette expédition barbare, Malcolm demanda à Edgar sa sœur Marguerite en mariage, et malgré les répugnances de la jeune princesse, cette union fut consommée (1).

Guillaume étoit alors maître absolu de l'Angleterre. De la Manche aux frontières de l'Ecosse, on reconnoissoit universellement son au-

---

(1) De leurs huit enfants, trois furent roi d'Ecosse, une fille fut reine, et une autre mère d'une reine d'Angleterre.

MALCOLM - MARGUERITE.

Edgar	Alexandre.	David.	Mathilde à Henri Ier.	Marie à Eustache de Boulogne

torité, qui, dans chaque comté, étoit fortifiée par la présence d'un corps de troupes considérable. Il avoit élevé partout des forteresses; il avoit eu soin de rabaisser les indigènes, d'élever les étrangers, but principal de son gouvernement; et sous peu d'années, toutes les dignités de l'église, toutes les places lucratives, presque toutes les propriétés territoriales, eurent passé dans les mains des Normands; et leur rapacité ne respecta ni les trésors des églises, ni ceux qu'on y avoit déposés comme dans un asile sacré.

A la requête du roi, le pape Alexandre avoit envoyé trois légats en Angleterre, Ermenfrid, évêque de Sion, et les cardinaux Pierre et Jean. Leur commission avoit pour objet la réforme du clergé anglois. Des conciles furent tenus à Winchester et à Windsor : quelques prélats furent justement punis; mais beaucoup d'autres subirent le même sort, à qui l'on n'avoit de crime à reprocher que celui d'être Anglois. Ce système de proscription ne s'arrêta point aux évêques; dans les années suivantes, il descendit successivement aux emplois inférieurs de l'église, tellement qu'il ne resta plus un seul indigène qui conservât quelque influence ou quelque richesse. Il seroit injuste, cependant, de ne pas observer, à la louange de Guillaume, qu'il n'admit généralement aux hautes dignités ecclésiastiques, que des personnes distinguées par leurs talents et leurs vertus; et qu'au total ce changement de hiérarchie fut un bienfait pour la nation. Il servit à réveiller le clergé anglois de cet engourdissement intellectuel où il étoit

resté si long-temps plongé, et à l'élever graduellement à la hauteur de ses frères étrangers, par la culture de l'esprit.

Un des plus illustres des nouveaux prélats fut, sans contredit, Lanfranc, né à Pavie, où il avoit professé le droit pendant plusieurs années, et qui, depuis, avoit ouvert une école à Avranches en Normandie. En 1042, des motifs de piété l'avoient porté à se retirer dans la pauvre et solitaire abbaye du Bec. En 1063, Guillaume le fit abbé de Saint-Etienne, et sept ans plus tard, il le porta, de l'assentiment de ses barons, au siége archiépiscopal de Canterbury. Sa fermeté, sa vigilance, ses pieuses fondations, la grande influence dont il jouissoit, réparèrent, en grande partie, les maux que cette grande ville avoit soufferts. Lanfranc mourut, âgé de près de cent ans, en 1079.

(1071) L'esprit ombrageux de Guillaume ralluma la guerre civile. Edwin et Morcar lui inspirèrent des craintes, non par leur conduite, qui avoit été très circonspecte, mais parce que les indigènes plaçoient toujours en eux leurs espérances, et les considéroient comme les libérateurs futurs de leur pays. Le roi chercha à s'assurer de leurs personnes : Edwin se cacha, essaya de fuir, mais fut atteint et tué en combattant contre ceux qui vouloient l'arrêter. Sa tête fut portée à Guillaume, qui récompensa les assassins par une sentence de bannissement perpétuel; Morcar alla se mettre sous la protection de Hereward, qui venoit de lever l'étendard de l'indépendance dans le Cambridgeshire.

Hereward, seigneur de Born dans le Lin-

colnshire, se trouvoit en Flandre à l'époque de la conquête: quand il apprit que son père étoit mort, et que sa mère avoit été dépossédée de sa seigneurie par un étranger, il revint en hâte en Angleterre, rassembla les vassaux de sa famille, et chassa les Normands des propriétés de ses pères. Le bruit de cet exploit accrut le nombre de ses partisans; ils élevèrent dans l'île d'Ely une forteresse en bois pour garder leurs trésors, et cette petite troupe de proscrits, exaspérée par la vengeance et le désespoir, défia toute la puissance du conquérant, et remporta plusieurs avantages sur les Normands.

L'orgueil de Guillaume dédaigna quelque temps de s'occuper de Hereward. Enfin, quand Morcar et la plupart des exilés d'Ecosse eurent rejoint ce chef, la prudence l'engagea à écraser ce parti naissant. Comme l'ennemi s'étoit retiré dans une sorte de forteresse située au milieu d'un lac, il entreprit de faire construire une route solide à travers les marais, et de jeter des ponts sur les bras des rivières. Hereward dispersa souvent les ouvriers. Les Normands attribuèrent ses succès à l'assistance de Satan: Guillaume eut même la foiblesse d'employer une sorcière que l'on croyoit capable, par l'efficacité supérieure de ses charmes, de détruire ceux des magiciens anglois; et elle fut placée dans une tourelle de bois, à la tête des travailleurs; mais Hereward mit le feu aux roseaux secs du voisinage, et la magicienne ainsi que les ouvriers furent enveloppés et consumés par les flammes. Enfin, il fallut céder: l'île alloit être

prise, et la plupart des proscrits se soumirent. Leur sort fut différent; il accepta des rançons de quelques uns; d'autres furent mis à mort; il en condamna un grand nombre à perdre un œil, une main ou un pied. Morcar et l'évêque de Durham furent destinés à un emprisonnement perpétuel. Hereward seul ne put consentir à se soumettre; il se sauva à travers les marais, et dès que Guillaume eut disparu, il recommença les hostilités, et ne quitta les armes que quand le roi lui eut rendu le patrimoine de ses ancêtres.

Guillaume eut alors le loisir de punir la présomption de Malcolm, qui n'avoit pas manqué une occasion d'entrer dans les comtés du Nord, et d'exciter les nationaux à la révolte. Mais à peine étoit-il entré en Ecosse, à la tête de ses nombreuses cohortes de vassaux, et avoit-il pénétré à Abernethy sur le Tay, que le roi d'Écosse offrit de se soumettre. Guillaume lui dicta ses conditions, dont l'une étoit qu'il se reconnoîtroit vassal de la couronne, ce qu'il fit aussitôt.

Hereward fut le dernier Anglois qui tira l'épée pour la cause de l'indépendance. Les indigènes se soumirent au joug, en dissimulant leur désespoir. L'Etheling Edgar lui-même perdant tout espoir de vengeance, accepta un établissement de prince à Montreuil, que lui offrit Philippe, roi de France, sur la frontière de Normandie. Il s'y rendoit avec ses trésors et une suite nombreuse, quand son escadre fut accueillie d'une affreuse tempête, et ses vaisseaux jetés sur la côte. Ce désastre le détermina à tenter une réconciliation avec Guil-

laume. Ce prince, qui étoit alors en Normandie, lui donna la première place à la cour, un appartement dans le palais, et une pension de 365 livres d'argent. Là, pendant plusieurs années, on vit le dernier descendant mâle de Cerdic borner son ambition au plaisir de la chasse.

Arrêtons-nous maintenant un instant pour contempler les conséquences de la grande révolution qui venoit de s'opérer. L'Angleterre présentoit le singulier spectacle d'une population indigène, ayant un souverain étranger, une hiérarchie étrangère, une noblesse étrangère. Chacun des membres de ce singulier gouvernement, pour se défendre de l'animosité des nationaux, s'entouroit naturellement d'étrangers. Des individus qui, dans leur pays, avoient été pauvres et inconnus, se trouvoient inopinément élevés aux plus hauts rangs de la société, et ils déployoient généralement dans leur conduite toute l'arrogance des parvenus: le mépris et l'oppression devinrent le partage des indigènes.

Les premières donations que le roi fit à ses compagnons provenoient, ou des domaines de la couronne, ou des propriétés des nationaux qui avoient succombé sur le champ de bataille, ou qui, après la victoire, avoient refusé de se soumettre. Ceux qui se soumirent conservèrent momentanément leurs possessions; mais comme ils s'engagèrent presque tous successivement, dans quelqu'une des rébellions qui éclatèrent, les lois punirent la violation du serment de fidélité par la confiscation des biens; parmi ceux qu'aucune con-

damnation ne put atteindre, un grand nombre fut dépouillé par les chefs normands, sûrs de l'impunité, parce que Guillaume n'osoit les punir.

Ainsi, presque toutes les terres du royaume passèrent dans les mains des Normands, et les familles anglo-saxonnes, les plus nobles et les plus puissantes, disparurent successivement. Le roi lui-même devint bientôt le premier propriétaire du royaume; tous les domaines royaux lui étoient échus en partage, et si quelquefois il les avoit diminués en faisant des donations à ses partisans, cette perte étoit amplement réparée par la confiscation des biens des thanes anglois. Il possédoit quatorze cent trente-deux manoirs, en différentes parties du royaume. Le plus riche, après lui, étoit son frère Odon, distingué par le titre de comte évêque, qui possédoit environ quatre cent cinquante manoirs. Geoffroy, évêque de Coutance, en avoit deux cent quatre-vingts; Robert, comte de Mortagne et frère de Guillaume, en comptoit neuf cent soixante-treize, etc. Outre ces propriétés territoriales, chacun des favoris du roi reçut en outre une autre distinction profitable à ceux qui la possédoient, et utile à la stabilité de la puissance normande: ce fut le titre de comte, avec le commandement d'une province. Du temps des Saxons, ces dignités ne s'accordoient que pour la vie: Guillaume les rendit héréditaires.

On doit observer, cependant, que les nobles normands étoient aussi prodigues qu'avides. Leur vanité étoit flattée du nombre et de la richesse de leurs vassaux, dont ils ache-

toient ou récompensoient les services par les donations les plus libérales. Telle est l'origine des vassaux normands en Angleterre. Les Saxons avoient bien établi quelque chose de semblable ; mais une si rapide et si générale translation de propriétés d'un peuple à l'autre, ne s'effectua pas sans produire des changements importants, dans la condition des *Tenures*, sous lesquelles les terres avoient été possédées jusqu'alors. Les plus honorables de toutes étoient les tenures militaires, dont on retrouve les premiers éléments chez les Anglo-Saxons. On ne peut décider si l'institution des fiefs de chevaliers a été originairement imaginée, ou seulement introduite par la politique du conquérant. On a généralement supposé qu'il l'apporta de Normandie, où elle prévalut sous ses successeurs ; mais aucun monument ne l'atteste. Les hostilités continuelles des nationaux ont pu lui suggérer l'expédient d'entretenir une force toujours prête à écraser les révoltés et à intimider les mécontents. Rien n'étoit mieux calculé pour ce résultat que d'obliger chaque tenancier en chef d'avoir un certain nombre de chevaliers, ou gardes à cheval, toujours prêts à combattre sous sa bannière, et à obéir au commandement du souverain. Chaque vassal, qu'il fût ecclésiastique ou laïque, excepté quand il pouvoit prouver qu'il tenoit ses terres en *franc almoigne* ou de *libre charité*, étoit obligé de fournir, à la réquisition du roi, et d'entretenir en campagne, durant l'espace de quarante jours, un certain nombre de cavaliers. On a calculé que ce réglement as-

suroit à la couronne un corps de cavalerie de six mille hommes.

Les grands tenanciers imitoient leur souverain, en exigeant de leurs vassaux le même service libre que le roi leur imposoit. Ainsi, toute grande propriété se divisoit en deux portions d'inégale étendue : le seigneur en réservoit une pour son propre usage, sous le nom de domaine, en faisoit cultiver une partie par ses vilains, en mettoit d'autres en ferme, et donnoit le reste à divers tenanciers, à des conditions tout autres que le service militaire. Il divisoit la seconde portion en deux parts, appelées *fiefs de chevaliers,* et les donnoit à des tenanciers militaires, avec l'obligation de servir à cheval, à sa réquisition, durant la période d'usage.

Outre le service militaire, ces tenures imposoient au vassal un certain nombre d'obligations et de charges essentielles à connoître pour l'intelligence de l'histoire : c'étoit, 1° le serment et l'acte de foi et hommage. Sans armes, la tête nue, à genoux, les mains placées dans celles de son seigneur, le vassal déclaroit qu'il devenoit son *homme lige,* pour sa vie, ses membres et ses dignités terrestres, et qu'il lui seroit fidèle et sincère à la vie et à la mort. Un baiser terminoit la cérémonie (1). 2° Outre le

---

(1) Dans les autres pays de fiefs, le sous-vassal ne faisoit serment qu'à son seigneur, d'où il résultoit que, lorsque celui-ci se mettoit en guerre contre le souverain, l'autre ne croyoit encourir aucun blâme, en l'aidant dans sa rébellion. Guillaume, qui avoit éprouvé les inconvénients de ce système, exigea en Angleterre le serment de fidélité

service en temps de guerre, les tenanciers de la couronne devoient se rendre à la cour du roi, à trois grandes fêtes, et plus souvent s'ils en étoient requis ; dans ces assemblées, ils délibéroient ensemble sur toutes les matières relatives au bien et à la sûreté de l'état; ils concouroient, avec le roi, à la formation, ou à l'amendement des lois; et composoient, sous le titre de barons du roi, le tribunal judiciaire le plus élevé du royaume.

Il paraît qu'avant les Normands, les fiefs étoient d'abord révocables, qu'ils se changeoient graduellement en possessions à vie, et se convertissoient enfin en domaines héréditaires. Mais quelle qu'ait été la coutume dans les premiers temps, les fiefs donnés par Guillaume et ses compagnons, furent tous donnés à perpétuité; seulement, ils pouvoient retourner à leurs seigneurs en deux cas : 1° quand la race du premier tenancier venoit à s'éteindre ; 2° quand, par félonie ou trahison, le tenancier actuel encouroit la confiscation. Lorsque l'héritier entroit en possession du fief, il étoit tenu de payer une certaine somme au seigneur, nommée *hériot* sous les Saxons, et *relief* sous les Normands. Depuis il fut établi quatre cas où le seigneur pouvoit, de sa propre autorité, lever un secours pécuniaire sur son tenancier : quand il payoit lui-même le relief de son fief, quand il faisoit son fils aîné chevalier, quand il marioit sa fille aînée, ou

---

au roi, de tous les francs tenanciers de ses vassaux, et changea ainsi, dans ce pays, la nature de la féodalité.

quand il avoit le malheur d'être pris à la guerre. On conçoit que le premier de ces cas n'étoit pas applicable aux tenanciers de la couronne, puisque le roi ne payoit pas de relief; mais cet avantage étoit compensé par les fréquents appels qu'il faisoit à leur générosité.

Aucun fief ne pouvoit, ni être légué par testament, ni aliéné par donation ou par vente. A la mort du tenancier, il revenoit de droit à son plus proche parent, qui succédoit à la fois, aux charges et aux bénéfices. Toutefois il s'écoula beaucoup de temps avant que le droit de représentation fût entièrement établi. Le fils aîné du tenancier étoit généralement reconnu pour son héritier légitime; mais à la mort de celui-ci il devenoit douteux si le fief devoit descendre à son fils ou à son frère; car si le premier étoit parent plus proche du dernier possesseur, l'autre tenoit de plus près au donataire originel. Cette incertitude mérite la plus grande attention, puisque, dans la succession à la couronne, elle explique à la fois et les déviations occasionelles qu'on a déjà pu remarquer dans la succession au trône, et la part que les thanes ou barons prenoient à l'élection du roi. Souvent le fils mineur du dernier roi se trouvoit contrarié dans ses prétentions par son oncle; et l'appel au grand conseil en décidoit.

L'héritage des fiefs entraînoit avec lui des obligations, les tutelles et les mariages. Si l'héritier étoit mineur (et ceci ne fut établi qu'après de longs débats), il n'occupoit point le fief, parce que son âge le rendoit incapable du service militaire; le seigneur s'en empa-

roit, et avoit en même temps le droit d'enlever l'héritier à ses parens et de diriger son éducation, sous la condition de subvenir à toutes ses dépenses. Dès qu'il avoit atteint vingt et un ans, il étoit tenu de lui remettre son domaine.

S'il arrivoit que les héritiers fussent des femmes, comme elles ne pouvoient faire le service militaire, toutes les précautions étoient prises pour éviter le préjudice que pouvoit entraîner leur succession. Elles ne pouvoient être mariées sans le consentement du seigneur, dont le refus toutefois devoit être appuyé de motifs raisonnables. Si le tenancier mouroit, ses filles, s'il en avoit plusieurs, lui succédoient en commun : le seigneur en avoit la tutelle, dès l'âge de quatorze ans les forçoit à prendre un époux à son choix ou à rester filles, selon son bon plaisir. Après le mariage, le mari exerçoit tous les droits de sa femme comme tenancier.

Nous parlerons maintenant de quelques innovations qui concernent principalement l'administration de la justice. Comme tous les membres de la cour du roi, et dans les autres cours, le président et les principaux assesseurs étoient Normands, on avoit fait traduire en normand les statuts des rois anglo-saxons. Dans les tribunaux inférieurs, il est probable que beaucoup d'affaires se discutoient dans la langue du peuple; mais à la cour du roi, les plaidoyers se faisoient, et les jugements se rendoient dans la langue des vainqueurs. Aussi, l'étude du normand de-

vint-elle une branche nécessaire de l'éducation.

Sous le nouveau gouvernement, les peines pécuniaires devinrent beaucoup plus oppressives; au lieu que chez les Anglo-Saxons les amendes étoient déterminées et proportionnées aux délits, presque tout délit chez les Normands soumettoit le délinquant à un *amerciament*, c'est-à-dire qu'on mettoit le bien de la personne à la merci de son seigneur qui, suivant son bon plaisir, pouvoit s'emparer de tout, ou n'en prendre qu'une partie.

Voulant pourvoir à la sûreté des usurpateurs, Guillaume rétablit une loi de Canute, et la peine qui avoit été imposée pour le meurtre d'un Danois, le fut pour celui d'un Normand. Si, dans huit jours, l'assassin n'étoit pas livré, on levoit une amende de 46 marcs sur le seigneur du manoir, ou sur les habitants du canton dans lequel le cadavre avoit été trouvé.

Les deux nations étoient également accoutumées à en appeler, dans leurs cours, au jugement de Dieu; mais les Normands méprisoient l'épreuve du feu des Anglois, et préféroient leur propre épreuve par le combat, comme plus digne d'hommes libres et de guerriers. Guillaume essaya de concilier ces usages différents. Ceux qui étoient du même pays suivoient leurs coutumes nationales: s'ils étoient de pays différent, et que la chance du combat, offerte par l'accusé étranger, fût refusée, il devoit, selon la coutume normande, se justifier par son serment et celui de ses témoins. Etoit-il indigène, il avoit l'option, ou de sou-

tenir l'épreuve, ou d'offrir le combat, ou de produire des témoins.

Jusqu'à la conquête, les évêques et les archidiacres avoient toujours entendu et décidé sur les causes spirituelles, qu'ils avoient coutume d'évoquer dans les cours de cantons. Guillaume leur défendit d'entendre à l'avenir des causes spirituelles dans les cours séculières; il les autorisa à établir des tribunaux de leur propre faculté, et ordonna aux shérifs de procurer obéissance aux citations du juge ecclésiastique. Cette division, qui avoit sans doute pour objet de fortifier l'observance des canons, eut pour effet de créer entre les deux juridictions une puissante rivalité, qui occupera, dans la suite, l'attention du lecteur.

Dans les provinces, les Normands, étrangers comme ils étoient, et ne devant leurs possessions qu'à leur épée, respectoient peu, sans doute, les coutumes des indigènes qu'ils regardoient comme barbares : les propriétés n'étoient pas mieux respectées, même celles du roi; aussi le prince fut-il obligé de faire faire un arpentage général de tout son royaume. Pour cela, il créa dans chaque *hundred*, ou canton, un jury dont les rapports et les avis devoient fournir aux commissaires chargés de cet immense travail, toutes les informations désirées sur l'étendue de chaque domaine, ses divisions en terres labourables, pâturages, prés et bois; les mœurs des propriétaires, des tenanciers et sous-tenanciers, le nombre des habitants et leur condition, soit qu'ils fussent libres ou esclaves, etc. Les commissaires commencèrent leur opération en 1080, et la fini-

rent en 1086. Le fruit de leurs travaux fut un recueil en deux volumes, que l'on déposa à l'échiquier ou trésor royal, et qui est parvenu à la postérité, sous le titre singulier de *Domesday*, ou livre du jugement.

D'après ces notions, on peut se faire une idée de quelques unes des sources d'où provenoit le revenu du roi. 1° Les rentes des terres de la couronne étoient ordinairement payées en nature, et destinées à l'usage de la famille royale. 2° Il recevoit de ses tenanciers militaires des sommes considérables, sous les noms divers d'aides, de reliefs, de tutelles et mariages d'héritières; car, à moins qu'une pupille n'achetât à un prix considérable la permission de se donner un époux de son choix, il disposoit toujours d'elle par un traité particulier, et obtenoit une somme plus ou moins forte, selon la valeur de son fief. 3° Les deshérences et les confiscations étoient fréquentes. 4° Les droits payés par les plaideurs pour la permission de faire juger leurs discussions dans les cours du roi, les amendes ou peines pécuniaires imposées par les lois, s'élevoient, par année, à des sommes énormes. 5° Il levoit des péages sur les ponts, dans les foires et les marchés, exigeoit certains droits pour l'importation ou l'exportation des marchandises, etc. 6° Enfin, le roi rétablit le danegelt, ou impôt danois, qui avoit été aboli par Edouard-le-Confesseur, et l'éleva jusqu'au taux de six shellings, par chaque hide de terre. De toutes ces sources, l'argent couloit vers l'échiquier en si grande abondance, que, si nous en croyons un auteur ancien (Orderic), qui

semble écrire sur des documents authentiques, le revenu *journalier* du roi étoit de 1061 l. 10 s. 1 denier et demi, somme prodigieuse, si l'on réfléchit que la livre de ce temps-là égaloit en poids trois livres nominales d'aujourd'hui, et que la valeur de l'argent étoit peut-être dix fois aussi forte que dans les temps modernes.

(1075) Après la soumission de Morcar, Guillaume avoit levé une armée en Normandie, pour soutenir ses droits dans la province du Maine. Son absence encouragea les mécontents d'Angleterre ; ils levèrent l'étendard de la révolte, soutenus par les Normands eux-mêmes, peu satisfaits des récompenses qu'ils avoient reçues, ou choqués des manières impérieuses du roi. Roger Fits-Osbern, qui avoit succédé au comté de son père, Ralph de Guader, comte de Norfolk, en étoient les principaux chefs. Leur projet étoit de s'opposer au retour du roi, et de partager le royaume en trois grandes divisions : ils échouèrent complétement; Guader fut proscrit par l'assemblée des barons. Fitz Osbern fut condamné à une prison perpétuelle; Waltheof, un de leurs complices, exécuté, pour s'être engagé par serment à ne pas révéler le complot.

On peut diviser les autres opérations du règne de Guillaume en deux classes, dont l'une concerne ses états anglois, et l'autre ses domaines d'outre-mer. On le voit conduire une armée puissante dans le pays de Galles, établir son autorité sur les habitants de cette contrée, et rendre la liberté à plusieurs centaines d'esclaves anglois. Malcolme d'Écosse avoit recommencé ses ravages : Guillaume envoya son fils

Robert pour le punir de sa perfidie; mais les doux princes ne se rencontrèrent pas, et cette expédition n'eut d'autre résultat que la fondation de New-Castle sur la Tynne.

(1082) Odon, frère de Guillaume, qui avoit joui si long-temps de son amitié, fut enfin destiné à éprouver son ressentiment. Peu content du rang qu'il occupoit en Normandie et en Angleterre, il aspiroit à la papauté. On ne dit point par quels moyens il se proposoit d'obtenir cette haute dignité; mais plusieurs des favoris de Guillaume s'étoient engagés à suivre le prélat. Ce projet fut renversé par l'activité du roi: il s'empara des trésors destinés à l'entreprise, arrêta l'évêque de sa propre main; et quand Odon lui en adressa des reproches, il répliqua: « Ce n'est pas l'évêque de Bayeux, mais bien le comte de Kent que je fais mon prisonnier. » Odon resta dans une étroite prison, jusqu'à la mort du roi.

(1085) Trois ans après, lorsque le conquérant se trouvoit placé au faîte du pouvoir, un nouvel et formidable antagoniste parut dans le nord: c'étoit Canute, roi de Danemarck, fils bâtard de Suénon, avec une flotte de 60 vaisseaux, qu'il avoit obtenue d'Olave, roi de Norwége, et l'espérance d'une autre de 600 voiles que son beau-père Robert, comte de Flandre, lui avoit promise. Il venoit réclamer la couronne d'Angleterre, comme successeur de Canute le Grand. Guillaume, qui ne pouvoit compter sur l'affection de ses sujets, rassembla, à l'aide de ses trésors, des aventuriers de toutes les nations, et parvint ainsi à empêcher le débarquement de ce redoutable ennemi. Après

une année entière, passée dans le port de Haithaby, une sédition éclata parmi les troupes de Canute, et l'armement se dispersa.

Quand Guillaume avoit résolu la conquête de l'Angleterre, pour diminuer les soupçons du roi de France, il avoit stipulé qu'en cas de succès, la Normandie appartiendroit à son fils aîné Robert. Le jeune prince fut en conséquence investi du gouvernement nominal du duché, sous la surveillance de sa mère Mathilde. Mais lorsque devenu plus âgé, il réclama ce qu'il regardoit comme son droit, Guillaume lui répondit par un refus. Le mécontentement du jeune Robert qu'augmentoient encore les railleries de ses frères, alla enfin jusqu'à la révolte ouverte. Guillaume, après l'avoir chassé de la Normandie, l'assiégea dans le château de Gerberoi qu'il avoit reçu du roi de France ; et dans une rencontre, le père et le fils se battirent en combat singulier sans se reconnoître. Robert, plus vigoureux, blessa son père à la main, et tua son cheval sous lui. Mathilde interposa enfin sa médiation, et les réconcilia, du moins en apparence.

(1087) Le roi avançoit en âge et devenoit excessivement replet : pour réduire cet excès d'embonpoint, il se soumit à un long régime. Philippe de France, faisant allusion à cette particularité, dit, dans une conversation avec ses courtisans, « que le roi d'Angleterre étoit en couches à Rouen. » Quand cette fade plaisanterie fut rapportée à Guillaume, il tomba dans un accès de rage, et jura qu'à ses relevailles il mettroit toute la France en luminaire : il tint

parole ; et ainsi un mot de raillerie causa une guerre sanglante et la mort d'un grand nombre d'hommes qui n'en avoient jamais entendu parler. Guillaume pénétra jusqu'à Mantes qu'il prit et livra aux flammes. Il se repaissoit de ce spectacle, quand son cheval, marchant sur des cendres brûlantes, s'écarta par un violent effort qui jeta le roi sur le pommeau de la selle, et la contusion produisit une rupture accompagnée de fièvre et d'inflammation. Il fut transporté dans un des faubourgs de Rouen, où il languit six semaines, et mourut avec l'usage de toutes ses facultés. En présence de ses prélats et de ses barons, il légua la Normandie à son fils Robert; c'étoit, disoit-il, l'héritage qu'il avoit reçu de ses pères, et pour cette raison, il vouloit qu'il échût à son fils aîné. Mais comme il n'avoit d'autre droit sur l'Angleterre que celui qu'il s'étoit acquis par son épée, il remettoit la succession de ce royaume à la décision de Dieu; quoique son vœu le plus ardent fût qu'il tombât en partage à son second fils Guillaume. Il lui conseilla en même temps de se rendre en Angleterre, et lui donna une lettre de recommandation pour l'archevêque Lanfranc. Il n'avoit jusqu'ici fait aucune mention de Henri, le troisième frère; et le prince impatient demanda à son père quelle part il lui réservoit; « cinq mille livres d'argent, lui répondit-il. » — Mais quel usage ferai-je de cet argent, dit le jeune prince, si je n'ai aucun lieu où je puisse reposer? — Sois patient, dit le roi, et tu hériteras de la fortune de tes deux frères. Guillaume partit aussitôt pour l'Angleterre, et Henri courut au trésor et reçut son argent.

On parvint ensuite à suggérer au roi, que pour espérer la miséricorde de Dieu, il devoit lui-même l'accorder aux hommes, et délivrer quelques nobles prisonniers qu'il tenoit dans les cachots. Il s'efforça d'abord de justifier leur détention ; il finit pourtant par acquiescer à cette requête, n'exceptant que son frère Odon, homme, disoit-il, dont l'esprit remuant causeroit la ruine de l'Angleterre et de la Normandie. Les amis du prélat, à force d'importunités, parvinrent cependant à arracher au monarque irrité, l'ordre de son élargissement immédiat.

Le neuf septembre, sur le grand matin, entendant le son d'une cloche, il s'informa de ce qu'il signifioit; on lui dit qu'il sonnoit l'heure de prier dans l'église de Sainte-Marie : « Eh « bien! s'écria-t-il, en étendant les bras, je « recommande mon ame à Madame mère de « Dieu; que par ses saintes prières, elle me « réconcilie avec son fils, mon Seigneur Jé- « sus-Christ; et immédiatement après il expira. Tel étoit alors l'état incertain de la société, que chevaliers, évêques, bourgeois, se mirent aussitôt en mesure de défendre leurs propriétés, ou cachèrent leurs meubles les plus précieux. Les domestiques pillèrent le palais et s'enfuirent avec leur butin. Le corps du roi resta nu par terre pendant trois heures; enfin l'archevêque ordonna qu'il fût enterré à Caen ; et un chevalier voisin, touché de compassion, l'y conduisit à ses propres frais.

Au jour marqué pour l'enterrement, le prince Henri, les prélats normands et la foule du clergé et du peuple se rassemblèrent dans

l'église de Saint-Etienne, fondée par le Conquérant. La messe avoit été dite; le corps étoit placé dans la bière, et l'évêque d'Evreux avoit prononcé le panégyrique du mort, quand une voix, sortie de la foule, s'écria : « Celui que vous avez loué n'étoit qu'un brigand; la terre sur laquelle vous êtes maintenant est la mienne; il l'enleva à mon père par la violence, et je vous défends, au nom de Dieu, de l'y enterrer. » Cette voix étoit celle d'Asceline Fitz-Arthur, qui avoit souvent, mais en vain, demandé réparation à l'équité de Guillaume. Après quelques débats, les prélats l'appelèrent à eux, lui payèrent 60 shellings pour le tombeau, et lui promirent qu'il recevroit la valeur entière de sa terre.

Le portrait de Guillaume, tracé par un Anglois contemporain, nous le représente comme un homme très sage, très riche, doux avec ceux qui aimoient Dieu, sévère au delà de toutes les bornes avec ceux qui résistoient à ses volontés, sévère justicier et en même temps dur et oppresseur des grands comme des petits; devenu avare sur la fin de ses jours, et effréné dans les moyens qu'il employoit pour assouvir sa rapacité; capricieux, orgueilleux, peu inquiet de la haine ou de l'affection de ses sujets; enfin, tout à la fois un grand roi et un odieux tyran, contraste singulier, et qui se rapporte évidemment au commencement et à la fin de son règne. Il étoit d'une force de corps prodigieuse, faisoit de la chasse son amusement favori, et, pour satisfaire cette passion, se permettoit des actes de violence inouis, et avoit créé un code de lois les plus

barbares. Il avoit reçu, dans son enfance, des impressions religieuses qui ne s'effacèrent jamais, et qu'il se plût à manifester dans presque toutes les circonstances de la vie; cependant il ne respecta pas toujours les droits de l'Eglise, ne souffrit jamais que les décisions des synodes fussent mises à exécution sans son autorisation; défendit aux cours ecclésiastiques, après leur séparation des tribunaux séculiers, de poursuivre ou d'excommunier, sans son aveu, aucun individu relevant en chef de la cour; imposa aux sujets de ses domaines la loi de ne reconnoître l'autorité d'aucun pontife sans son approbation. Sur la demande que lui fit Grégoire VII d'acquitter le denier de saint Pierre, dont le paiement avoit été suspendu quelque temps, et, en raison de ce tribut, de lui rendre hommage, il fit payer l'argent demandé et refusa l'hommage. Le pape n'insista pas, et continua jusqu'à la fin de correspondre avec lui.

Sous le règne de Guillaume, le peuple anglois fut exposé à des calamités de toute espèce. Ce règne commença par des années de massacres et de dévastations; ses progrès furent marqués par un système régulier de confiscation et d'oppression; et cette suite de maux se termina par la famine et la peste. En 1086, après l'été le plus humide et le plus orageux qu'on ait vu de mémoire d'homme, la récolte manqua totalement, et l'hiver amena une fièvre maligne qui attaqua la moitié des habitants, et qui fut fatale à des milliers d'hommes.

GUILLAUME II, DIT LE ROUX.

PRINCES CONTEMPORAINS.

EMPEREUR D'ALLEMAGNE	ROIS D'ÉCOSSE.	ROIS DE FRANCE.	ROIS D'ESPAGNE.	PAPES.
Henri IV.	Malcolm III, mort en 1093. Donald Bane, dép. 1094. Duncan, mort en 1094. Donald Bane, 1097. Edgar.	Philippe I.	Alphonse VI.	Urbain II, mort en 1099. Pascal II

Le Conquérant avoit eu trois fils de Mathilde: l'aîné, Robert, prince ouvert, généreux et brave, mais, en même temps, léger, changeant et voluptueux, qui fut d'abord reconnu duc de Normandie, perdit ensuite son duché par son indolence et sa mauvaise conduite, et termina enfin ses jours dans un cachot, prisonnier de son plus jeune frère. Guillaume, surnommé le Roux, qui avoit hérité de l'activité, de la politique et de l'ambition de son père, grâce à l'indolence de son aîné et à l'influence de l'archevêque Lanfranc, fut élu roi d'Angle-

terre par un conseil de barons et de prélats. Le troisième et dernier fils se nommoit Henri. Les cinq mille livres d'argent qu'il avoit reçues étoient loin de satisfaire son ambition; mais la nécessité le força de s'en contenter pour le présent, et il observa en silence le cours des événements, déterminé à saisir la première occasion d'agrandissement que la fortune ou les fautes de ses frères pourroient lui offrir.

Odon de Bayeux avoit pour Lanfranc une haine personnelle : elle se porta sur le jeune roi, parce qu'il écoutoit les conseils de Lanfranc. Les intrigues d'Odon formèrent bientôt un parti en faveur de Robert : il représentoit à ceux qui avoient des possessions en Angleterre et en Normandie, combien il leur seroit avantageux de tenir leurs terres d'un seul et même souverain ; et que s'il y avoit un choix à faire entre les deux princes, on ne pouvoit hésiter entre Robert et Guillaume. Le roi, selon la coutume, tenoit sa cour aux fêtes de Pâques : les barons mécontents mirent à profit cette circonstance, et partirent pour lever l'étendard de la révolte : Odon, dans le Kent; Guillaume, archevêque de Durham, dans le Northumberland; Geoffroy de Coutances, dans le Sommerset; Roger Montgomery, dans le Shropshire; Hugues Bigod, dans le Norfolk; et Hugues de Grentenmesnil, dans le comté de Leicester.

Le duc de Normandie étoit déjà averti du projet; mais au lieu d'attendre son arrivée, ils se contentèrent de se fortifier dans leurs châteaux et de ravager les terres du roi. Guillaume dut alors la conservation de sa couronne aux An-

glois, que le désir de venger les maux dont les chefs normands avoient affligé leur pays, ramena en foule sous l'étendard royal. Les espérances des rebelles s'évanouirent sur tous les points, et l'indolence de Robert acheva de tout perdre. Les secours trop foibles qu'il envoyoit, avoient été interceptés par les marins anglois; Odon, forcé de se rendre au roi lui-même, avoit obtenu la vie, sous la condition de quitter l'Angleterre, et s'étoit réfugié en Normandie; Montgomery avoit fait sa paix; la ville de Durham s'étoit rendue à une armée royaliste; et les rebelles de Worcester avoient été taillés en pièces par les vassaux de Wulstan, évêque de cette ville. Ainsi se trouvèrent déconcertées toutes les espérances des rebelles.

Pour la suite du règne de Guillaume, nous abandonnerons l'ordre chronologique des événements, et nous les rassemblerons sous des paragraphes particuliers. Cette disposition repose l'attention du lecteur et abrège le travail de l'écrivain. 1° La Normandie présentoit, à cette époque, une vaste scène de désordre et de violence : le foible Robert étoit exposé au mépris de ses turbulents barons. Le conquérant les avoit forcés de recevoir ses troupes dans leurs châteaux; mais à sa mort ils les chassèrent, levèrent des armées et se firent la guerre les uns aux autres. Le nouveau duc n'osoit ou ne vouloit y intervenir : il consommoit ses revenus à ses plaisirs, et diminuoit le domaine ducal par d'imprudentes concessions. Sa détresse le contraignit à solliciter l'assistance de son frère Henri, à qui il vendit pour 3000 livres le Cotentin, à peu près le tiers du duché; et sa jalousie le

porta à faire emprisonner ce prince, dès qu'il fut revenu d'Angleterre, où il étoit allé pour réclamer le douaire de sa mère Mathilde. En même temps Guillaume, qui ne cherchoit qu'à se venger de Robert, s'introduisoit, à force de présents, à Saint-Valéry, à Albemarle, et dans presque toutes les forteresses de la rive gauche de la Seine. Le duc sollicita l'intervention du roi de France, qui fit marcher une puissante armée sur les confins de la Normandie, mais qui, recevant bientôt une somme considérable de l'Angleterre, retourna dans ses états.

A la même époque, Robert étoit sur le point de perdre la capitale de son duché. Conan, le plus riche des citoyens de Rouen, avoit promis de la livrer aux Anglois : le duc implora de nouveau l'assistance de Henri, qu'il avoit depuis peu remis en liberté, et celle de plusieurs de ses barons. Au moment où trois cents chevaliers au service du roi d'Angleterre, apparoissoient vers le nord de la ville, sous la conduite de Réginald de Warenne, les partisans de Conan se réunirent et coururent au devant de leurs amis. Robert et Henri descendent en même temps du château avec leurs compagnons, et un combat furieux s'engage dans les rues. Conan est pris et condamné par Robert à une prison perpétuelle. Mais Henri, qui connoissoit trop bien la facilité de son frère, demanda et obtint la garde du prisonnier ; il le mena aussitôt sur la tour la plus élevée, l'invita à contempler la beauté du site environnant, et le saisissant alors par le milieu du corps, le lança sur les créneaux. Le prince, se tournant alors vers les spectateurs, observa froidement que

la trahison ne devoit jamais rester impunie.

(1091) Au mois de janvier suivant, Guillaume passa la mer avec une armée nombreuse, et fut accueilli avec joie par le peuple normand; mais les barons qui tenoient des terres des deux frères, effectuèrent entre eux une réconciliation. Guillaume, abusant encore de la crédulité de Robert, retint les forteresses qu'il avoit acquises en Normandie, promettant de dédommager son frère par un équivalent en Angleterre. Un article additionnel stipula qu'à la mort de l'un des deux princes, le survivant succéderoit à ses états.

Les plus lésés par ce traité furent l'Etheling Edgar, qui avoit été l'ami intime de Robert, et le prince Henri. A la demande de Guillaume, le premier privé de ses biens en Normandie, fut contraint de se réfugier auprès du roi d'Ecosse, son beau-frère. Quant au second, les deux frères se réunirent, l'assiégèrent au Mont Saint-Michel, rocher isolé que le flux de la marée inondoit deux fois par jour. La place était imprenable; mais le manque d'eau la fit évacuer, par la garnison, au bout d'une quinzaine. Henri obtint avec peine la permission de se retirer en Bretagne; deux ans entiers, il erra dans le Vexin, souffrant toutes les privations de la pauvreté. Enfin, il accepta des habitants de Domfront le gouvernement de leur ville, et recouvra graduellement la plus grande partie de ses anciennes possessions.

Guillaume chercha des prétextes pour éluder l'exécution du traité qu'il avoit fait avec Robert. Celui-ci lui envoya deux hérauts, qui renoncèrent, au nom de leur maître, à

son amitié et le déclarèrent chevalier faux et parjure. Guillaume les suivit en Normandie, où il plaida sa cause devant les vingt-quatre barons, qui, lors de la signature du traité, avoient juré d'en procurer l'exécution. La justice des réclamations du duc fut reconnue, et Guillaume alors en appela à son épée. Le roi de France vint encore au secours de Robert; mais Guillaume s'en débarrassa comme il avoit déjà fait, par la corruption ; et après une campagne insignifiante, méprisant la foiblesse du duc, il revint dans ses domaines d'Angleterre.

Ce que le roi cherchoit depuis long-temps à obtenir par la force, il le dut tout à coup à l'esprit chevaleresque de Robert. C'étoit l'époque des croisades: l'esprit d'aventure qui avoit distingué les tribus du nord, vivoit toujours parmi leurs descendants; et le pape Urbain II pensa avec raison que cette ardeur seroit invincible, si elle étoit sanctifiée et dirigée par l'impulsion de la religion (1096). Robert brûla bientôt de prendre part à l'expédition que l'on préparoit. Il manquoit d'argent : il en obtint de son frère, à qui il laissa pour cinq ans le gouvernement de ses états. Muni d'une somme de 1000 marcs, Robert, le cœur joyeux, se mit à la recherche des dangers et de la gloire ; et Guillaume se rendit de suite sur le continent, où il réclama la possession immédiate de la Normandie et du Maine.

Les Normands reconnurent sans opposition son autorité; quant aux Manceaux, ils le repoussèrent unanimement en faveur d'Hélie de la Flèche, neveu d'Herbert, leur dernier comte. Celui-ci avoit aussi pris la croix; mais les réclama-

tions et les menaces de Guillaume l'engagèrent à rester dans ses foyers (1099). Un jour, étant imprudemment entré dans un bois avec une foible escorte de sept chevaliers seulement, il fut fait prisonnier par Robert Talavace, et le roi envahit immédiatement ses états à la tête de cinquante mille cavaliers. Hélie obtint sa liberté par la reddition du Mans ; en même temps il offrit ses services à Guillaume, qui les refusa. « Eh bien! s'écria fièrement le comte, si vous ne me voulez pas pour votre ami, vous apprendrez à me craindre comme votre ennemi! — Va donc, répliqua le roi, et fais toi-même ton malheur! »

(1100) L'été suivant, la menace d'Hélie eut son effet: il se fit de nouveau reconnoître pour comte, défit les Normands et surprit la ville du Mans. Guillaume chassoit dans le Hampshire, quand on lui apporta cette nouvelle; il s'écria aussitôt : « Que ceux qui m'aiment me suivent! » se rendit précipitamment sur les bords de la mer et s'embarqua sur le premier vaisseau qu'il trouva. Le pilote lui fit observer que le temps étoit à la tempête: « Sois tranquille, lui répondit Guillaume, les rois ne font jamais naufrage. » Hélie eut à peine le temps de se sauver : le roi ravagea le territoire de son ennemi et retourna en Angleterre.

2° Pendant que Guillaume étoit en Normandie, où il poursuivoit ses desseins contre Robert, Malcolm, roi d'Ecosse, passa soudain les frontières et ravagea les comtés du nord. A son retour, le roi résolut de venger cette insulte; déjà les deux armées étoient en pré-

sence, lorsque la paix fut conclue par la médiation de Robert de Normandie d'une part, et d'Edgar l'Etheling de l'autre. Malcolm consentit à faire hommage au monarque anglois, et Guillaume, à lui céder les douze manoirs et la pension annuelle de 12 marcs d'or, dont il avoit joui sous le conquérant. L'Etheling eut la permission de retourner en Angleterre, et obtint une place distinguée à la cour de Guillaume.

Bientôt de nouveaux débats s'élevèrent entre les deux nations, au sujet de la ville de Carlisle que le conquérant avoit fortifiée, et où il avoit établi une colonie angloise (1093). Le roi d'Ecosse fut invité ou sommé de se rendre à la cour de Guillaume; et, à son arrivée, il se trouva exclus de la présence royale, à moins qu'il ne consentît à plaider sa cause et à se soumettre au jugement des barons anglois. Malcolm s'y refusa avec indignation et recourut aux armes; mais son armée fut surprise par Robert Mowbray, et Malcolm fut tué, avec Edouard son fils aîné. Ses autres enfants, qui étoient trop jeunes, recoururent, en Angleterre, à la protection de leur oncle l'Etheling Edgar; et l'ambitieux Donald Bane, frère du monarque décédé, s'empara du trône. Il eut pour compétiteur Duncan, fils légitime de Malcolm, que soutenoit Guillaume, à qui il avoit juré fidélité. Donald, obligé de céder momentanément, recouvra bientôt ses avantages en faisant assassiner son neveu; mais il ne les conserva que trois ans. L'Etheling, de concert avec le roi d'Angleterre, le força à céder

le trône à son neveu Edgar, et l'usurpateur mourut en prison (1097).

3° Depuis que Harold avoit réduit le pays de Galles, ses habitants se reconnoissoient bien les vassaux du roi d'Angleterre : mais, conservant toujours leur ancien caractère, à toute occasion ils franchissoient les frontières et venoient porter le ravage sur les comtés voisins. Pour réprimer leurs incursions, le conquérant avoit fait bâtir sur les frontières des châteaux dont il avoit confié la garde à des officiers, nommés marquis, ou lords des marches. Ces marches ou frontières étoient le théâtre continuel des déprédations des Barbares. En 1094, les habitants de chaque district, dans la province de Galles, prirent les armes, s'emparèrent de l'île d'Anglesey, et portèrent le fer et le feu d'une extrémité à l'autre du Cheshire, du Shorpshire et du Herefordshire; l'année suivante, ils surprirent le château de Mongomery et en massacrèrent les habitants. Le roi tenta inutilement de soumettre les rebelles en pénétrant sur leur territoire: les difficultés qu'il rencontroit à chaque pas dans un pays montagneux, le forcèrent, après deux campagnes où il avoit perdu plus de monde que les vaincus, à renoncer à son entreprise; il prit le parti de la retraite, et se contenta de créer, autour de la province, une chaîne de châteaux, pour mettre une barrière aux incursions de ces inaccessibles ennemis.

(1095) 4° Robert Mowbray, comte de Northumberland, le plus puissant des barons anglo-normands, avoit désobéi à Guillaume: celui-ci entreprit de punir l'insolence de son

vassal. Sa célérité déconcerta les amis du comte; les principaux chefs de Northumbrie furent surpris et faits prisonniers. Renfermé dans les murs de Bamborough, Mowbray continua néanmoins à défier les armes de son souverain. Guillaume n'entreprit point la tâche impossible de réduire cette forteresse imprenable; mais il fit bâtir tout près de là un château, qu'il nomma fort à propos Malvoisin, ou « mauvais voisin, » et y mit garnison. Une nuit que Mowbray se hasarda à sortir de Bamborough, pour aller, sur un faux avis qu'il avoit reçu, prendre possession de New-Castle, la garnison de Malvoisin le suivit immédiatement; il se sauva au monastère de Saint-Oswin, où il se défendit vaillamment pendant cinq jours; le sixième jour, il fut blessé, fait prisonnier, conduit à Bamborough, et la comtesse Mathilde fut invitée à une conférence. Des murailles de son château, elle aperçut son époux dans les fers, et l'exécuteur à ses côtés, prêt à lui crever les yeux, si elle se refusoit à rendre la forteresse. Sa tendresse (il n'y avoit que trois mois qu'ils étoient mariés) l'emporta sur sa répugnance, et les portes furent ouvertes. Morell, gouverneur de la place, pour rentrer en grâce, découvrit alors au roi une vaste conspiration, dont le but étoit de placer sur le trône Etienne d'Albemarle. Les conspirateurs furent punis, et Mowbray, qui étoit du nombre, fut trente ans prisonnier à Windsor.

5° Guillaume, en montant sur le trône, avoit trouvé des sommes énormes dans le trésor; mais il étoit tellement enclin à la prodigalité,

que ces ressources furent loin de lui suffire; et il n'y eut point d'exactions odieuses qu'il ne mît en œuvre pour se procurer de l'argent. Tant que Lanfranc vécut, il réprima de tout son pouvoir le funeste penchant du roi (1089); mais quand il fut mort, Guillaume lui donna pour successeur un ministre plein d'avidité et incapable de remords. Ralf, surnommé, dans la suite, le Flambard ou la Torche ardente, étoit un ecclésiastique normand, d'obscure naissance, d'un esprit prompt, de mœurs dépravées, d'une ambition insatiable. Il comprit que, pour conserver la faveur de son maître, il falloit flatter ses vices : il s'étudia à trouver des moyens de lever de nouveaux impôts; la liberté de la chasse fut restreinte; on créa de nouveaux délits pour multiplier les amendes; on commua la peine capitale en réparations pécuniaires. Le Flambard dut à ces expédients le honteux éloge que le roi fit de lui, que c'étoit le seul homme qui, pour plaire à son maître, n'eût pas craint de braver la vengeance de la terre entière.

Il faillit pourtant être victime de cette juste vengeance. Il se promenoit un jour sur le bord de la Tamise; un marin, nommé Gérold, qui l'avoit servi autrefois, et qui se prétendit envoyé de l'évêque de Londres, le pria de monter dans un bateau pour visiter le prélat, qu'il disoit prêt à rendre le dernier soupir, dans une maison de campagne de l'autre côté du fleuve. Flambard y consentit; et le marin le mit aussitôt de force dans un vaisseau qui le transporta en pleine mer. Heureusement une tempête survint : ceux qui avoient promis de l'as-

sassiner se prirent de querelle; Gérold se laissa fléchir par des promesses et des prières, et le descendit sur le rivage. Le troisième jour, à la grande stupéfaction de ses ennemis, il reparut à la cour, et il obtint, à titre de dédommagement, l'évêché de Durham; mais il fut forcé de faire présent au roi de mille livres. Ainsi fut pris, dans ses propres filets, ce même homme qui, par ses subtilités, avoit montré au roi une source de richesses si productive dans la vente ou la tutelle des abbayes et des évêchés vacants (1).

Durant le carême, quatre ans après la mort de Lanfranc, Guillaume fut atteint d'une maladie dangereuse. En pleine santé, il avoit défié les lois divines et humaines: il trembla à l'approche probable de la mort. Le célèbre Anselme, natif d'Aoste, en Piémont, abbé du Bec, en Normandie, se trouvoit alors en Angleterre. Le roi le fit venir. Par ses conseils, il rendit aux diverses églises les biens dont il les avoit injustement privées, accorda un pardon général, et promit à son peuple, s'il recouvroit la santé, une meilleure administration de la justice. Les évêques crurent l'occasion favorable pour l'engager à nommer

(1) Avant la conquête, le soin des bénéfices vacants étoit dévolu au diocésain ou à l'archevêque, sous le conquérant, à un ecclésiastique désigné par le roi. Flambard prétendit que les domaines des prélats étoient des fiefs dépendants du souverain, et dont les revenus lui appartenoient, après la mort du tenancier, jusqu'à ce qu'un autre en eût été gratifié. Il s'empara ainsi de l'administration de toutes les abbayes et de tous les siéges vacants, et en fit une source nouvelle d'exactions et de dilapidations.

un évêque de Canterbury, dont le siége étoit vacant depuis la mort de Lanfranc. Guillaume, dans la ferveur de son repentir, s'écria qu'il donnoit cet évêché à Anselme. A cette déclaration inattendue, le pieux solitaire fut saisi d'inquiétude et de trouble; ce ne fut qu'avec une sorte de violence qu'on le décida enfin à accepter le fardeau de l'épiscopat. Il avoit prévu les combats perpétuels qu'il auroit à soutenir avec un pareil prince; et ses pressentiments furent bientôt justifiés. Le roi recouvra la santé: il eut honte de sa foiblesse, révoqua les pardons qu'il avoit accordés, et se livra, plus que jamais, à sa rapacité, à son despotisme, et à ses infâmes débauches. Anselme avoit demandé deux choses: que toutes les terres de son siége fussent rendues, et que Guillaume suivît ses conseils, dans les points qui concerneroient le salut de son ame. Quand il réclama l'exécution de ces deux conditions, on éluda ses demandes par cette réponse évasive, « que les justes réclamations de l'archevêque ne seroient pas oubliées. » Bientôt, sous le prétexte de quelques infractions à la prérogative royale, Flambard l'arrêta dans la rue, et le somma de comparoître à la cour du roi. Ses tenanciers, pendant plusieurs mois, furent contraints de payer leurs rentes à l'échiquier. On exigea en même temps de l'archevêque, réduit par de telles vexations à la dernière indigence, un présent pour le roi, en raison de sa promotion. Il offrit 500 livres, qu'il avoit levées avec beaucoup de difficulté, et qui furent refusées avec mépris. « Disposez de moi comme d'un homme libre, dit alors Anselme au roi, et je

me dévoue moi-même, et tout ce que je possède est à votre service; mais si vous me traitez comme un esclave, vous n'aurez ni moi, ni rien de moi. » — « Va, repliqua le roi, je n'ai besoin ni de toi, ni de rien de toi. » Anselme s'éloigna; et pour prouver qu'il n'agissoit pas ainsi par parcimonie, il distribua toute la somme aux pauvres. Quelque temps après, les évêques étoient assemblés à Hastings: Anselme les pria instamment de le réconcilier avec son souverain. Guillaume mit pour condition qu'Amselme paieroit, sur-le-champ, 500 livres, et 500 autres à une époque fixée. Anselme répondit qu'il étoit personnellement sans argent, et que ses vassaux, appauvris par les exactions royales, se trouvoient dans l'impossibilité de lui prêter cette somme. « Donc, s'écria le roi, comme je le haïssois hier, je le hais encore plus aujourd'hui. Je ne le reconnoîtrai jamais pour archevêque. »

(1094) Il y avoit alors deux compétiteurs à la papauté. L'anti-pape Clément, et Urbain II, légitime successeur de Grégoire. L'avare Guillaume affectoit de n'en reconnoître aucun, et par suite s'appliquoit le revenu des évêchés vacants. Anselme avoit reconnu l'autorité d'Urbain : Il sollicita du roi la permission de recevoir des mains du pontife le pallium. Au seul nom d'Urbain, Guillaume entra dans un accès de rage, et prétendit qu'en reconnoissant un pape que son souverain n'avoit pas reconnu, il avoit rompu son allégeance, et commis un attentat à son serment de fidélité. « Anselme, ajouta-t-il, répondra de son insolence devant les pairs. « La cour se réunit à Rockin-

gham : on employa toutes sortes de détours pour ébranler sa résolution : promesses, menaces, rien ne fut oublié; on finit par l'accuser de trahison. Se levant alors de son siége : « Si quelqu'un, ajouta-t-il, prétend que j'ai violé la foi que j'ai jurée au roi, parce que je ne veux pas me soustraire à l'autorité de l'évêque de Rome, qu'il se présente à moi, et il me trouvera préparé, au nom de Dieu, à lui répondre comme je le dois. » Le défi ne fut pas accepté. Le roi voulut le faire déposer par les évêques : ils lui répondirent que la chose n'étoit pas en leur pouvoir. Il leur commanda d'abjurer son autorité et ils obéirent; mais ayant tenté d'obtenir la même chose des barons laïques, ceux-ci, à sa grande stupéfaction, refusèrent d'imiter l'exemple des prélats. Deux mois après, il rassembla de nouveau les évêques, leur demanda dans quel sens ils avoient abjuré l'autorité d'Anselme; et selon que leurs réponses lui déplaisoient ou lui étoient agréables, il les accueilloit favorablement ou les chassoit de sa présence.

Telle étoit la manière arbitraire de procéder dans ces cours de justice; tel étoit le caractère de Guillaume. La fin de cette contestation eut quelque chose de burlesque; car quelque temps après, le roi envoya un message secret à Rome, reconnut, sans en être sollicité, l'autorité d'Urbain, se fit remettre en particulier le pallium, et, après plusieurs tentatives inutiles pour le vendre à l'archevêque, finit par le lui envoyer. Malgré cette espèce de triomphe, accablé de dégoûts, de vexations, de provocations de toute espèce, Anselme sollicita

et obtint la permission de se retirer à Rome. On lui fit entendre que s'il quittoit le royaume, le roi saisiroit immédiatement ses revenus. Il n'en prit pas moins congé de Guillaume, lui offrit sa bénédiction, et se rendit à Douvres : les officiers du roi le traitèrent avec un mépris étudié. En France, en Italie, on le reçut avec de grandes démonstrations de respect.

(1100) Après le départ d'Anselme, Guillaume persévéra dans sa carrière de brigandages et de débauches, jusqu'à ce que la mort vint soudain l'arrêter dans la New-Forest (1), où son frère Richard avoit déjà péri. Le peuple croyoit à sa fin prochaine ; lui-même n'étoit pas sans crainte. La nuit du 1er août fut pour lui une nuit sans repos. Son imagination fut troublée par des songes affreux, et il fallut que ses serviteurs veillassent auprès de son lit. Avant le lever du soleil, Fitz-Hamen entra dans sa chambre, et lui rapporta la vision d'un moine, que l'on interprétoit comme un présage de calamité qui menaçoit le roi. « Cet homme, s'écria-t-il avec un sourire forcé, rêve

---

(1) Le conquérant possédoit soixante-huit forêts, outre des parcs et des réserves de gibier, sur divers points de l'Angleterre. Dans sa passion effrénée pour la chasse, il trouvoit que ce n'étoit point encore assez ; et pour sa convenance particulière, il avoit mis en forêt une vaste étendue du pays, entre Winchester et la côte de la mer. On en avoit chassé les habitants, on avoit brûlé leurs chaumières et leurs églises ; et les bêtes fauves avoient remplacé les hommes dans un espace de plus de trente milles carrés. Le souvenir de cet acte de despotisme s'est conservé dans le nom de New-Forest (la forêt nouvelle), que cette plantation de Guillaume Ier porte encore aujourd'hui.

comme un moine, donnez-lui 100 shellings. » Après son dîner, il partit pour la chasse : ses gens se dispersèrent afin de poursuivre séparément le gibier ; et vers le soir des paysans le découvrirent, gisant sur la terre et nageant dans son sang. Une flèche, dont le fer étoit cassé, lui étoit entrée dans le cœur. On transporta son corps sur un chariot à Winchester, où il fut enseveli le lendemain matin (1).

Nous n'avons rien à ajouter sur le caractère de Guillaume ; et ce que nous en avons dit suffit pour donner une idée de sa rapacité, de son despotisme et de ses débauches. Il étoit de petite taille et très replet ; il avoit les cheveux blonds et plats, et le visage couperosé, ce qui lui fit donner le surnom de *Rufus*, ou le Roux.

---

(1) Les uns attribuèrent sa mort à un accident, les autres à un crime. Le rapport qui obtint alors le plus de créance fut qu'une flèche, partie de l'arc de Gauthier Tyrrel, chevalier françois, effleura un arbre et le frappa à la poitrine, au moment où il suivoit des yeux une biche blessée. On ajoutoit que le meurtrier, bien que sa faute eût été involontaire, avoit passé aussitôt sur le continent, et qu'un pélerinage qu'il fit en Palestine fut considéré comme la preuve de ses remords et de son crime. Mais Tyrrel repoussa toujours cette accusation ; et n'ayant rien à espérer ni à craindre, déclara sur serment à Suger, abbé de Saint-Denis, qu'il n'étoit pas entré dans la forêt le jour où le roi avoit été tué. Si Guillaume fut tué par trahison, il y eut de l'adresse à rejeter le crime sur un homme qui n'étoit plus dans le royaume. Quoi qu'il en puisse être, son successeur ne fit aucune recherche sur la cause de sa mort.

HENRI Ier.

PRINCES CONTEMPORAINS.

EMPEREURS D'ALLEMAGNE	ROIS D'ÉCOSSE,	ROIS DE FRANCE.	ROIS D'ESPAGNE.	PAPES.
Henri IV, 1106. Henri V, 1125. Lothaire II.	Edgar, 1106. Alexandre I, 1124. David I.	Philippe I, 1180. Louis VI.	Alphonse VI, 1109. Alphonse VII, 1133. Alphonse VIII.	Pascal II, 1118. Gelase II, 1119. Calixte II, 1124. Honorius II, 1130. Innocent II.

Après la mort de Guillaume, Robert, qui depuis quatre ans étoit en Palestine où il s'étoit distingué par sa valeur, et même avoit reçu des croisés, si l'on en croit les historiens anglois, l'offre du trône de Jérusalem, avant Godefroi de Bouillon, revenoit dans ses états; et par priorité de naissance et stipulation de traités, la couronne d'Angleterre lui appartenoit. Mais sans se douter de tout ce qu'il risquoit, il s'arrêta dans la Pouille où il se laissa prendre aux charmes de Sibylle, sœur de Guillaume de Conversana. Henri, son plus jeune frère, mit le temps à profit. Il accompagnoit à la chasse Guillaume-le-Roux : aussitôt après l'événement il part, se saisit du trésor, malgré l'opposition

de Guillaume de Breteuil qui prenoit les intérêts de Robert, et se fait proclamer roi. Trois jours après la mort de son frère, il fut couronné à Winchester par Maurice, archevêque de Londres, en l'absence d'Anselme. Pour donner à ses droits la force qui leur manquoit, il se hâta de publier une charte de liberté, dont on envoya des copies dans les divers comtés, et que l'on déposa dans les principaux monastères. Par cet acte, 1° il rendoit à l'Eglise ses anciennes immunités; 2° il accordoit à tous ses barons et vassaux immédiats, le droit de disposer par testament de leurs propriétés personnelles, et de donner en mariage, sans empêchement de finances, leurs filles ou leurs parentes, et il exigea qu'ils accordassent les mêmes droits à leurs tenanciers; les amendes pour infractions à la paix du roi ou autres délits, ne devoient plus être arbitraires, mais stipulées d'après les lois saxonnes; 3° il promettoit positivement à la nation de mettre en vigueur les lois d'Edouard-le-Confesseur, qu'elle réclamoit depuis long-temps, amendées et publiées par son père; de ne lever aucun impôt qui n'existât du temps des Saxons, et de punir sévèrement les marqueurs et les vendeurs de monnoies légères; il exemptoit du danegelt les terres domaniales, remettoit les amendes et peines pécuniaires dues avant son couronnement, s'engageoit à réparer toutes les injustices commises. Tels furent les articles principaux de cette charte célèbre, dont le but étoit d'abolir les abus introduits après la conquête des Normands. En même temps, il publia

une autre charte très avantageuse aux citoyens de Londres.

Jusqu'à cette époque, les mœurs de Henri n'avoient pas été meilleures que celles de son frère. Mais une fois sur le trône, il renvoya ses maîtresses, chassa de sa cour les hommes de mauvaises mœurs, et pressa le retour d'Anselme dans les termes du respect et de la vénération la plus profonde pour son caractère. A la sollicitation du prélat, il consentit à se marier, et l'objet de son choix fut Mathilde, fille de Malcolm, roi d'Ecosse. Ensuite, pour satisfaire à la clameur publique, il fit enfermer Flambard, évêque de Durham, indigne ministre du dernier roi; mais celui-ci parvint à s'échapper en jetant ses gardiens dans l'ivresse, et à se sauver en Normandie. Robert venoit d'y arriver avec Sibylle qu'il avoit épousée, et bien que sa résolution fut de recouvrer de vive force la couronne d'Angleterre, son indolence le portoit à reculer l'exécution de ce projet, et le plaisir fut d'abord sa principale affaire. Ce fut Flambard qui le décida à ne point perdre de temps pour faire valoir ses droits. Il lui vint des renforts d'Angleterre; et il donna le commandement de ses forteresses les plus importantes aux barons anglois qui s'engagèrent à embrasser sa cause. Mais il fut bientôt forcé de regretter une mesure qui avoit affoibli son pouvoir et qui causa enfin sa ruine.

Henri apprit avec inquiétude les préparatifs de son frère, et surtout la défection de ses propres barons. Néanmoins, aidé des conseils de Robert de Meulan, le plus sage de ses ministres,

il rassembla une armée à Pevensey, sur la côte de Sussex. Robert, conduit par des marins que Flambard avoit dégagés du serment d'allégeançe, atteignit le hâvre de Portsmouth. Henri s'étoit d'abord assuré de la ville de Winchester, point de la plus grande importance. Plusieurs Anglo-Saxons l'abandonnèrent; mais les indigènes lui restoient fidèles, et Anselme se dévoua à ses intérêts. Ce pieux personnage, dont le devouement avoit pour soutien la religion, harangua les troupes sur les devoirs de la fidélité, ramena du camp de Robert nombre de déserteurs, raffermit la loyauté chancelante des autres, et menaça les envahisseurs de la sentence d'excommunication. Après plusieurs messages infructueux et offensants de part et d'autre, les deux princes se réconcilièrent dans une conférence qu'ils eurent entre les deux armées; Robert renonça à la couronne d'Angleterre, moyennant une pension de 3000 marcs, et la cession de tous les châteaux que Henri possédoit en Normandie, à l'exception de Domfront. Quoique ce traité l'empêchât de punir la révolte de ses barons anglo-normands, Henri qui ne savoit ni oublier ni pardonner, chercha des prétextes pour se venger de leur conduite: on les entoura d'espions dans leurs domaines et dans leurs relations avec leurs vassaux, on les accusa de transgressions prétendues ou réelles, et tous les nobles soupçonnés furent à leur tour condamnés et proscrits; l'ombrageux monarque choisit parmi les courtisans les plus indigents, des hommes qu'il enrichit de leurs dépouilles, et qu'il considéroit comme les plus fermes appuis de son trône, puisqu'ils lui de-

voient tout. Un seul d'entre les proscrits, l'indigne fils du grand Montgomery, assez féroce pour se repaître avec délices des convulsions de ses victimes, hommes ou femmes, qu'il faisoit ordinairement empaler, osa défier, à main armée, la puissance de son persécuteur. Il fallut lui faire la guerre dans les règles; il fut contraint enfin de se rendre à discrétion : on lui laissa la vie, et il quitta le royaume avec serment de n'y rentrer qu'avec la permission du roi.

Jusque-là Robert avoit observé les conditions de la paix; mais bientôt convaincu que le crime des proscrits n'étoit que leur attachement à ses intérêts, il se rendit en Angleterre pour plaider leur cause, et se confia inconsidérément à la générosité d'un mauvais frère. Reçu d'abord avec une apparente cordialité, il se trouva bientôt dans un état réel de captivité. Il fallut traiter de sa propre liberté, au lieu d'intercéder en faveur des autres, et résigner comme prix de sa rançon, son annuité de 3000 marcs. Robert ne pouvoit plus douter de la haine de son frère: il se lia dès lors avec Belesme, qui possédoit trente-quatre châteaux en Normandie; Henri reçut cette nouvelle avec joie, déclara rompue l'alliance entre Robert et lui, et résolut de s'emparer de la Normandie. La première campagne se passa sans résultats importants; dans la seconde, le sort de cette province fut décidé sous les murailles de Tenchebray. Les Normands y furent complétement défaits; le duc, le comte de Morton, Robert d'Estouteville, Edgar l'Etheling et quatre cents chevaliers tombèrent au pouvoir

du vainqueur. Le roi donna la liberté à plusieurs prisonniers, et en fit relâcher d'autres, moyennant une rançon. Morton, d'Estouteville, et Robert lui-même, furent condamnés à un emprisonnement perpétuel; Belesme trouva moyen de conserver une partie de ses propriétés, et Flambard, en livrant Lisieux, obtint d'être rétabli dans son évêché. Henri fut reconnu duc sans opposition par tous les barons normands.

Tandis qu'il s'emparoit ainsi de l'héritage de son frère, Henri se trouvoit engagé, avec Anselme et Rome, dans une querelle relative aux droits d'investiture, qui se termina moins heureusement. On sait que la prétention des souverains féodaux étoit d'assimiler la tenure des propriétés du clergé à celle des laïques, et par suite de ce droit de suzeraineté, de s'emparer des nominations aux fiefs spirituels, nomination qui, dans les premiers temps, se faisoit par le témoignage du clergé et du peuple, et par le suffrage des évêques provinciaux. C'étoit maintenant par le don de la crosse et de l'anneau, insignes de ces hautes dignités, que se faisoit l'investiture. Dès le huitième siècle, l'Eglise s'étoit élevée contre ces empiétements de sa juridiction; plusieurs conciles les avoient condamnés, mais inutilement. Les princes ne pouvoient se décider à abandonner un privilége qui étoit pour eux d'une si grande importance, et l'abus qu'il entraînoit avec lui étoit parvenu à son comble : ils vendoient les dignités ecclésiastiques au plus offrant, et les siéges étoient déshonorés par les sujets indignes auxquels ils étoient livrés.

Anselme, qui avoit assisté à des conciles où les investitures avoient été condamnées, fit connoître à Henri sa résolution d'observer la discipline approuvée par l'Eglise. Henri, qui se trouvoit alors dans le fort de sa dispute avec son frère, et qui avoit besoin du secours du primat, dissimula d'abord, et suspendit la discussion jusqu'à ce qu'on eût reçu une réponse du pape, auquel les prétentions des deux parties furent soumises. On conçoit que cette réponse ne lui fut point favorable. Il seroit trop long de faire connoître tous les moyens qu'il employa, tous les artifices qu'il mit en jeu pour faire céder Anselme. N'ayant pu y réussir, il l'exila, et pendant trois ans, le primat demeura, à Lyon, dans la maison de l'archevêque de cette ville. Enfin, effrayé des menaces de ses barons, des murmures de ses peuples, sollicité par sa famille, et craignant l'excommunication, Henri parut céder, et un compromis fut passé, dans lequel il fut convenu que la cérémonie de la crosse et de l'anneau seroit supprimée; mais le droit que le roi s'arrogeoit de nommer les évêques lui resta, et l'Eglise gagna peu de chose à cet arrangement.

La possession de la Normandie entraîna bientôt Henri dans des hostilités avec les princes voisins; il voulut, mais en vain, s'emparer de Guillaume, fils unique du duc captif; Hélie de Saint-Saën, son tuteur, se sauva avec lui, le conduisit de cour en cour, et partout son innocence et ses malheurs lui firent des partisans et des protecteurs. Louis, roi de France, s'engagea à lui donner l'investiture de

la Normandie; et Foulques, comte d'Anjou, lui promit sa fille Sibylle en mariage. Sur ces entrefaites, Hélie de la Flèche mourut: Henri réclama son comté du Mans comme un apanage de la Normandie. Foulques s'en empara du droit de sa femme, fille unique d'Hélie. Le premier fut soutenu par Théobald, son neveu, comte de Blois; le second, par son seigneur suzerain le roi de France. Après deux ans de guerre, la paix se conclut à la condition, pour le prince normand, d'abandonner ses prétentions. Durant la guerre, le roi avoit arrêté Belesme, et l'avoit confiné, pour la vie, au château de Wareham (1115).

La guerre ne tarda pas à se rallumer en faveur du jeune Guillaume. Baudouin, comte de Flandre; Louis, roi de France; Foulques d'Anjou, qui tous avoient personnellement à se plaindre de Henri, saisirent cette occasion de légitimer leur ressentiment, en épousant les intérêts d'un orphelin dépouillé. Pendant plus de trois ans, la fortune sembla se jouer des efforts des combattants: enfin la bataille de Brenville, décisive quoique peu sanglante, donna gain de cause au roi d'Angleterre (1119). Henri et Louis se rencontrèrent près de Noyon, le premier avec cinq cents, le second avec quatre cents cavaliers; on en vint aux mains: les deux princes déployèrent le courage le plus brillant, et tous deux coururent de grands dangers. Henri reçut deux blessures; Louis eut un cheval tué sous lui, et perdit son étendard. Guillaume se trouvoit à ce combat, mais il se sauva par la fuite. La sagesse du pape Calixte II, qui assistoit alors au concile de Reims, s'interposa entre les

deux princes et mit fin aux hostilités. Sous ses auspices, un traité de paix fut conclu; Henri conserva ce qu'il désiroit le plus, la Normandie; et le roi de France, comme seigneur suzerain, reçut l'hommage de Guillaume, fils de Henri, au lieu de celui de son père.

L'ambition du roi étoit alors satisfaite: ses ennemis étrangers avoient été réduits à solliciter la paix; ses ennemis normands étoient écrasés, et il venoit d'obtenir sécurité pour l'avenir, par l'investiture du duché accordé à son fils Guillaume. Après une absence de quatre ans, il résolut de retourner triomphalement en Angleterre. Il rencontra à Barfleur un marin normand, nommé Fitz-Stephen, qui lui offrit un marc d'or et sollicita l'honneur de le conduire dans son bâtiment, nommé *le vaisseau-Blanc;* il fit remarquer qu'il étoit neuf et monté par cinquante marins des plus habiles. Le service par lequel il tenoit son fief, étoit celui de pourvoir au passage du souverain. Henri répondit qu'il avoit déjà fait choix d'un vaisseau pour lui-même; mais qu'il confieroit son fils et ses trésors à Fitz-Stephen. Un grand nombre de personnages distingués accompagnèrent le jeune prince. On passa plusieurs heures sur le pont à festoyer et à danser: on fit distribuer du vin à l'équipage; les matelots s'enivrèrent: des querelles s'élevèrent parmi eux; et cependant Guillaume fit déployer les voiles. Mais en s'occupant de musique et de plaisir, le soin du gouvernail fut négligé. *Le Vaisseau-Blanc* donna contre un rocher, s'entrouvrit et fit eau de toutes parts. Fitz-Stephen descendit aussitôt le jeune prince dans une

chaloupe, et ordonna de ramer vers la terre ; mais les cris de sa sœur rappelèrent Guillaume vers le lieu du naufrage : une multitude de personnes s'y précipita ; elle fut engloutie. Un jeune chevalier, Geoffroy de l'Aigle et un boucher de Rouen, nommé Berold, se sauvèrent seuls en grimpant à l'extrémité du mât. Fitz-Stephen, quelques minutes après, nagea vers eux, s'informa de la destinée du prince, et apprenant qu'il avoit péri, se replongea sous les eaux. Geoffroy, engourdi par le froid d'une nuit de novembre, fut bientôt emporté; Berold seul fut sauvé le matin par un vaisseau pêcheur, et raconta les détails de cette funeste catastrophe. Le roi, après avoir témoigné à plusieurs reprises de l'inquiétude au sujet du retard de son fils, apprit enfin ce qui étoit arrivé. Accablé de ce coup affreux, Henri tomba par terre; mais recouvrant bientôt ses sens, il affecta un courage qu'il n'avoit pas; sa douleur devint, par degrés, une mélancolie habituelle; et l'on assure que, depuis ce jour, personne ne le vit jamais sourire. Mathilde devenue veuve à l'âge de douze ans, retourna en Anjou, à la demande de son père, et dix ans plus tard, prit le voile à Fontevrault. Pour le prince, il fut peu regretté : de l'arrogance et de la violence de sa jeunesse, on avoit conjecturé le despotisme de sa maturité, et on commençoit à le craindre; ses mœurs étoient horriblement dépravées, et il ne dissimuloit pas même son mépris et sa haine pour les Anglois.

Henri, privé de son seul fils légitime, eut de nouveaux plans à former et de nouvelles précautions à prendre contre les prétentions de

son neveu: tous les yeux étoient fixés sur ce prince. Foulques d'Anjou, que le roi avoit offensé, lui fiança sa plus jeune fille Sibylle, et lui donna le comté du Mans. Les plus puissants barons de Normandie, et Aury de Mont-Fort et Walleran, se proposèrent de l'assister de toutes leurs forces à la première occasion. Henri étoit instruit de tout par ses espions: il employa à la cour d'Anjou menaces, promesses, présents, pour prévenir le mariage arrêté; il entreprit même de prouver que Guillaume et Sibylle étoient parents au degré prohibé de consanguinité. Enfin il débarqua soudainement en Normandie avec un corps considérable de troupes, s'empara de Mont-Fort, de Pont-Audemer et de plusieurs autres places fortes; tout plia sous ses lois. L'année suivante (1124), la conquête fut achevée par une bataille où les Anglois furent vainqueurs. Les principaux promoteurs de la rébellion furent pris; Foulques abandonna aussitôt la cause de celui qu'il avoit nommé son beau-fils, et la paix fut encore une fois rétablie.

La vie de Guillaume, fils de Robert, ne fut qu'une série alternative d'abaissement et d'élévation. La mort inattendue de son cousin avoit réveillé ses espérances; la sagacité, l'activité de son oncle les avoient bientôt détruites; mais il fut amplement dédommagé de ces revers par la bonté de Louis qui, à la place de Sibylle, lui accorda la main de sa belle-sœur, et lui donna pour apanage Chaumont, Pontoise et le Vexin, sur les frontières de Normandie, où il pouvoit, par sa proximité, encourager ses partisans et entretenir en secret l'esprit

d'opposition contre Henri (1127). Bientôt après, Louis lui donna encore l'investiture du comté de Flandre, dont le comte Charles-le-Bon venoit d'être assassiné, et qu'il pouvoit légitimement réclamer comme représentant de Mathilde, sa grand'mère, fille de Baudouin V. Henri recommença à trembler pour la sûreté de ses possessions continentales.

Il avoit eu de Mathilde deux enfants, Guillaume dont on a vu la fin prématurée, et Alice, qui dans la suite prit le nom de sa mère. Mathilde, pendant les douze dernières années de sa vie, ne quitta point Westminster, où elle vivoit privée de la société de son mari, mais entourée de toute la pompe royale et des bénédictions du peuple (1118). Par sa mort, le roi se trouva libre de contracter un autre mariage; mais livré à des affections inconstantes et à l'amour des plaisirs, il ne pensa à prendre une seconde femme que lorsqu'il vit, par la perte de son fils, la succession assurée à son neveu (1121); il offrit alors sa main à Adélaïs, fille de Geoffroy, duc de Louvain, et nièce du pape Calixte, princesse dont les principales recommandations étoient la jeunesse et la beauté. Cette union fut stérile; et après un délai de trois ans, il prit le parti d'assurer la couronne à sa fille Maud ou Mathilde, qu'il avoit mariée à Henri IV d'Allemagne, et qui se trouvoit veuve depuis peu de temps. Maud, malgré sa répugnance à quitter un pays où elle possédoit un noble douaire, pour une succession précaire et contestée, finit par se soumettre aux ordres péremptoires de son père, et fut reçue à son arrivée par son oncle David, roi d'Ecosse. Le

consentement des principaux barons avoit été préparé par des présents (1126); on convoqua une assemblée générale des prélats et des grands tenanciers de la couronne. Henri leur démontra, comme il put, les droits de Mathilde; et quels que fussent les sentiments de chacun d'eux en particulier, nul n'osa hasarder une objection. L'impératrice fut unanimement reconnue pour héritière, par ces mêmes barons qui se révoltoient naguère à la seule idée du règne d'une femme, espèce de gouvernement inconnu dans les annales de l'Angleterre et de la Normandie. Le clergé d'abord, ensuite les laïques, jurèrent de maintenir cet ordre de succession: la préséance parmi les laïques fut donnée à David, oncle de la princesse; la seconde place fut vivement disputée par Étienne, comte de Boulogne, et Robert, comte de Gloucester; le premier, neveu du roi par sa sœur Adèle; le deuxième, son fils, mais illégitime. Ils avoient l'un et l'autre un objet secret. Malgré les précautions de Henri, la succession de Maud étoit considérée comme très incertaine. Etienne et Robert élevoient leurs regards jusqu'à la couronne; et dans cette attente, chacun d'eux vouloit être déclaré premier prince du sang. Le roi négocia ensuite secrètement le mariage de Mathilde avec Geoffroy, comte régnant d'Anjou; mais en l'apprenant, les barons anglois et normands réclamèrent le droit d'être consultés dans ce qui regardoit le changement d'état de leur future souveraine. Henri méprisa leurs murmures et s'applaudit de sa politique, qui unissoit ainsi les intérêts des Plantagenets à ceux de sa propre famille.

(1128.) Il ne pouvoit cependant contempler sans inquiétude la réputation toujours croissante et la puissance de son neveu, le comte de Flandre, dont il jugeoit la ruine nécessaire à sa propre tranquillité et à la sécurité future de sa fille. Guillaume avoit imprudemment puni les meurtriers de son prédécesseur; leurs amis songèrent à les venger. A leur instigation, Thierry, Landgrave d'Alsace, réclama la succession, et Henri s'engagea à le soutenir. Lille, Gand, plusieurs autres places furent livrées par trahison à Thierry; mais Guillaume déploya toute son activité et son courage accoutumés, et défit complétement son antagoniste sous les murs d'Alost; malheureusement, il reçut après la bataille un coup de pique à la main. La blessure étoit légère; on le négligea, la gangrène survint; et le prince expirant fut porté au monastère de Saint-Omer. De son lit de mort il écrivit à Henri pour lui recommander ses barons normands. Le roi qui n'avoit plus rien à craindre (car Guillaume n'avoit point d'enfants) fit droit à cette requête, et par cette affectation de générosité, s'attira l'attachement de ses sujets normands.

Aidé du hasard et des ressources de son génie, Henri avoit donc triomphé de tous les obstacles. Il n'étoit cependant pas dans sa destinée de recueillir le fruit de ses travaux; la mesure même sur laquelle il avoit fondé ses espérances de tranquillité, devint une source constante d'inquiétudes. Ce n'étoit qu'à regret que Maud avoit épousé Geoffroy: celui-ci, de son côté, avoit hérité du caractère indomptable de ses parents; il dédaignoit de se rendre agréa-

ble à sa femme et ne s'attachoit qu'à mortifier son orgueil. Ils se querellèrent et vécurent même séparés pendant un an, après quoi il s'effectua une apparente réconciliation. Si la naissance successive de trois petits-fils, Henri, Geoffroy et Guillaume, fut un sujet de joie pour le roi, il ne recueillit que des chagrins de la conduite de son gendre, qui demandoit la possession présente de la Normandie, en vertu d'une promesse antérieure, et qui manifestoit son déplaisir des refus de Henri par des injures réitérées. Maud ne voulut point servir de médiatrice: haïssant son mari, elle augmentoit la désunion en offensant elle-même Geoffroy, et cherchant par ses rapports à irriter son père. Ces querelles de famille retinrent le roi en Normandie, et occupèrent toute son attention pendant les dernières années de son règne.

Il ne négligeoit cependant pas son royaume d'Angleterre, la plus importante portion de ses états. L'administration de la justice et la tranquillité publique lui étoient constamment présentes. Quand il monta sur le trône, le vol et la rapine étoient répandus dans toutes les provinces du royaume : avant sa mort ils étoient devenus si rares que, *qui que ce fût*, dit une chronique saxonne, *qui portât sa charge d'or et d'argent, personne n'auroit osé lui dire autre chose que le bonjour*. En une seule année, quarante-quatre voleurs furent condamnés et exécutés. Mais, par la suite, soit que la nécessité de la rigueur eût diminué avec la fréquence du crime, soit que l'amour de l'argent commençât à l'emporter sur celui de la justice, les compensations pécuniaires qu'il

avoit abolies au commencement de son règne, furent rétablies au lieu des punitions corporelles.

Henri, dans la charte qu'il publia lors de son avénement au trône, s'étoit engagé à redresser les prévarications que se permettoient les monnoyeurs, en affoiblissant le titre ou en diminuant le poids des sous (pennies). A la perte de la main, ou à celle des yeux que l'on y substituoit quelquefois, le roi ajouta une autre mutilation encore plus honteuse. Les abus ne s'en propageant pas moins, on le vit, la vingt-cinquième année de son règne, forcer cinquante de ces officiers à comparoître à la cour de l'Echiquier, à Winchester. Chacun étoit examiné à son tour par l'évêque de Salisbury, trésorier, qui, s'il jugeait le prévenu coupable, le faisoit conduire dans un appartement voisin, où il subissoit la peine prescrite par la loi. Sur le nombre, quatre seulement échappèrent. Il employa un moyen semblable pour réprimer un autre abus. Il avoit remarqué que les habitants des divers cantons fuyoient dans les bois après avoir caché leurs effets, aussitôt que le roi y arrivoit avec son escorte. C'étoit un effet de la terreur qu'inspiroient partout les gens de sa suite, qui se livroient à toutes sortes de pillage et d'insolences partout où ils passoient. Le roi créa une commission de juges qui fit venir devant elle les personnes de la cour et les examina; les plus coupables furent punis par la perte d'un œil, d'une main ou d'un pied, et le sort de ces délinquants imprima une terreur salutaire à leurs imitateurs.

Il travailla aussi à améliorer le sort de ses propres tenanciers. Dans plusieurs contrées, ils payoient leur redevance en nature, ce qui les obligeoit à des transports longs et coûteux. Il consentit à remplacer ces prestations en nature par des sommes d'argent. Malheureusement, il ne fixa point la proportion de cet échange : ses officiers abusèrent de ce silence ; et le mal devint si grand que plusieurs des tenanciers renvoyèrent au roi leurs charrues, comme une preuve de l'impossibilité où ils étoient de continuer les travaux de l'agriculture avec des charges aussi pesantes. Henri consulta ses ministres, et l'on y trouva facilement un remède. On fit un nouvel arpentage des domaines royaux, et une rente fixe et juste fut déterminée par les commissaires. Ainsi, pourvu que ses propres intérêts n'en souffrissent pas, il ne faisoit aucune difficulté de réprimer ou de punir les exactions ou la rapacité des autres. Mais étoit-il question de son avantage, il mettoit de côté tout scrupule, fouloit aux pieds toute considération de justice, et se jouoit de la fortune et du bonheur de ses sujets. Son système de politique continentale l'entraîna dans d'énormes dépenses ; car il commençoit toujours par essayer de vaincre avec l'argent avant d'employer les armes. De là une foule d'exactions nouvelles et excessives, qui donnoient lieu à des vexations sans nombre et dont les détails font horreur.

Il viola, dès qu'il put le faire avec impunité, la promesse qu'il avoit encore faite dans sa charte, de ne point vendre les bénéfices vacants, et de ne point s'en approprier

les profits. Afin que la couronne pût jouir des revenus épiscopaux, on laissa sans prélats les siéges de Norwick et d'Ely pendant trois ans, et ceux de Canterbury, de Durham et de Hereford pendant cinq; en un mot, il ne respecta pas plus les biens ecclésiastiques qu'il n'avoit respecté ceux des simples particuliers.

Nous en citerons un exemple frappant: il a déjà été remarqué que, sous Edgar, Dunstan s'étoit efforcé de remédier aux désordres que les circonstances avoient laissé s'introduire jusque dans le sanctuaire. Il avoit surtout cherché à y remettre en vigueur l'ancienne règle du célibat du clergé: l'exécution des statuts publiés à cet effet, fut négligée ou interrompue par les révolutions qu'éprouva depuis l'Angleterre. Dans un synode convoqué à Winchester, en 1075, Lanfranc avoit usé il est vrai de quelque condescendance; mais cependant il avoit obtenu que désormais le vœu de continence, selon l'ancienne règle, seroit exigé de tous les candidats au diaconat et à la prêtrise. Vingt-six ans plus tard, un autre synode, tenu à Westminster, par Anselme, confirma celui de Winchester, et comprit les sous-diacres dans la même restriction. On fit entendre à Henri que ce canon pourroit devenir une source de revenus: en conséquence on nomma une commission chargée de faire des recherches sur la conduite des ecclésiastiques, et d'imposer une forte amende à tout individu convaincu d'avoir transgressé la règle. Mais le résultat de cette enquête fut si honorable pour le clergé, qu'il fallut, pour se procurer une somme tant soit peu considérable, lever

le masque, et imposer chaque ecclésiastique, sans distinction de coupable ou d'innocent.

Les uns, révoltés de tant d'iniquités, refusèrent de payer; les autres, à raison de leur pauvreté, se trouvèrent dans l'impossibilité de le faire. On emprisonna, on tortura ces deux classes de réclamants. Leurs frères, qui restoient en liberté, en appelèrent à la clémence du roi; au nombre de deux cents, couverts des vêtements distinctifs du rang qu'ils tenoient dans l'Eglise, les pieds nus, ils l'atteignirent dans l'une des rues de Londres. Le monarque détourna les yeux avec mépris; et Mathilde les assura, les larmes aux yeux, qu'elle n'oseroit pas intervenir dans cette affaire.

La plus importante discussion dans laquelle Henri fut engagé avec le Saint-Siége concernoit l'admission des légats. L'on prétendoit, d'une part, que le pape, en sa qualité de pasteur universel, avoit le droit de s'informer, par des ministres de confiance, de l'état de l'Eglise dans les contrées éloignées; de l'autre part, on alléguoit, qu'en vertu des concessions faites par les anciens papes, l'archevêque de Canterbury possédoit l'autorité de légat du pape dans tout le royaume; et l'on ajoutoit faussement qu'il n'y avoit pas d'exemple qu'une telle fonction eût été exercée par un ecclésiastique étranger, à moins que ce ne fût à la requête expresse du souverain. La question fut débattue pendant une grande partie du règne de Henri; à la fin, le pape Pascal II, envoya au roi et aux prélats une dernière réclamation, qui fut appuyée de l'envoi d'un légat nommé Anselme. A son ar-

rivée en Normandie, les évêques s'assemblèrent à la hâte; on délibéra. Ralph, métropolitain, entreprit, d'après leur avis, un voyage à Rome, pour défendre en personne les priviléges de son Eglise; mais il revint, après une absence de deux années, sans avoir pu voir le pape, et apportant, pour toute consolation, une lettre évasive qui, tout en confirmant les priviléges de l'Eglise de Canterbury, ne faisoit aucune mention du point réel de la discussion. Si l'on en croit les historiens anglois, le roi, plus heureux que son archevêque, auroit, dans une entrevue qu'il eut à Gisors, avec Calixte, successeur de Pascal (1120), obtenu la confirmation du privilége qui faisoit l'objet du débat. On a cependant de fortes raisons de douter de l'exactitude de ce fait; car, après un court intervalle, le cardinal Pierre, fils d'un puissant prince romain, arriva en France avec le titre remarquable de légat du siége apostolique dans la Gaule, la Bretagne, l'Irlande et les Okneys; et Henri le reçut à Londres en grande cérémonie; mais il mit de nouveau en avant et les droits de sa couronne et la nécessité du consentement des évêques anglois, des barons, et de tout le royaume. Pierre admit ces raisons: Calixte, peu content de sa conduite, le remplaça par Jean de Crema. Sa mission, retardée par la mort du pape, ayant été confirmée par Honorius II, il vint jusqu'en Normandie, où il fut détenu par les ordres de Henri; enfin, rendu à la liberté, il traversa le royaume en grande pompe, et trouva le roi d'Ecosse à Roxburgh. Là il réunit un synode d'évêques écossois, afin d'examiner la discus-

sion qui existoit entre eux et l'archevêque d'York, qui réclamoit la juridiction métropolitaine sur leurs églises. En revenant, il présida, à Westminster, un concile où l'on s'occupa de nouveau de contraindre le clergé au célibat, et d'abolir les élections et les contrats simoniaques. L'archevêque de Canterbury accompagna Crema à son retour à Rome, et essaya, mais en vain, d'obtenir du pape la concession qu'il désiroit; il n'en obtint que l'autorité, pour lui-même, de délégué du pape en Angleterre et en Ecosse. Après la mort d'Honorius, Henri, contre l'avis de ses évêques, convaincu par le célèbre saint Bernard, embrassa le parti d'Innocent, qui avoit pour compétiteur Anaclet. Il alla même (1130) trouver Innocent à Chartres, tomba à ses pieds, et lui promit l'obéissance d'un fils respectueux. Le pontife confirma la concession faite par son prédécesseur à l'archevêque de Canterbury, qui, en qualité d'évêque métropolitain, continua à gouverner l'Eglise angloise pendant le reste du règne de Henri.

Robert, l'infortuné duc de Normandie, qui depuis trente-trois ans languissoit dans une prison, tenta vers ce temps de s'évader, et provoqua ainsi contre lui de nouvelles rigueurs; on a même dit, mais sans fondement, que son frère lui avoit fait crever les yeux: il mourut, peu de temps après (1134), âgé de quatre-vingts ans. Henri ne lui survécut guère que d'un an; à la suite d'une partie de chasse à Saint-Denis-le-Froment, en Normandie, il fut saisi d'une fièvre aiguë; le mal empirant, le troisième jour il fit venir l'archevêque de

Rouen, qui lui administra les sacrements. Avant de mourir, il déclara ses dernières volontés : « Je lègue, dit-il, toutes mes propriétés des deux côtés de la mer à ma fille Mathilde et à ses héritiers, à toujours. » il fit aussi des dispositions en faveur de ses créanciers et des pauvres, et mourut le septième jour de sa maladie. Son corps fut transporté en Angleterre et enterré dans l'abbaye de Reading.

Après sa mort, ce prince fut rangé, par les uns, parmi les plus sages, les plus magnifiques et les plus braves monarques de l'Angleterre ; les autres chargèrent sa mémoire de reproches de cruauté, d'avarice et d'incontinence. Ce qui est certain, c'est que l'observateur impartial ne trouve guère à louer dans tout son règne, que sa sévérité à faire punir les délits; encore peut-on lui reprocher de ne l'avoir exercée que contre les autres, puisqu'en poursuivant avec rigueur les iniquités d'autrui, il en commettoit lui-même de criantes. Ambitieux à l'excès, soupçonneux, dissimulé, perfide, vindicatif, c'est en vain que Malmsbury lui donna le mérite de la tempérance et de la chasteté. S'il est vrai que sa mort fut causée par sa voracité en mangeant un plat de lamproie, comme l'assurent plusieurs historiens, il n'est guère croyable qu'il fut tempérant; et le grand nombre de ses enfants illégitimes, est une preuve que Malmsbury a parlé de sa continence plus en panégyriste qu'en historien. Ses principaux ministres furent Roger, évêque de Salisbury, prélat plein de vertus et de piété, qui n'encourut jamais la haine du peuple, quoiqu'il eût été, plusieurs années, ministre du plus avide des monarques; et Robert, comte de

Mellent, qui suivit le roi dans toutes ses expéditions en Normandie, et acquit la réputation de premier homme d'état de l'Europe. Les princes et les pontifes recherchèrent son amitié; Henri lui-même passoit, sans le savoir, pour être gouverné par ce ministre, dont les possessions en Angleterre, en Normandie et en France s'agrandissoient journellement par ses violences et ses rapines. Son autorité ne se bornoit pas aux affaires du gouvernement: il avoit usurpé l'empire du goût, et tous les courtisans à la mode (les fashionables) ne manquoient pas de copier les vêtements et les manières du comte de Mellent. Ces deux ministres étoient étrangers, ainsi que tous les autres officiers de confiance du roi; car Henri ne témoignoit aucune reconnoissance des services que lui rendoient ses sujets nationaux, et ne faisoit aucun cas de leurs talents: si quelquefois, à l'heure du danger, il en appeloit à leur fidélité, il les traitoit avec le dernier mépris au retour de la prospérité.

Les richesses de Henri étoient immenses; son successeur trouva dans ses épargnes, outre l'argenterie et les pierreries qui y étoient rassemblés depuis la conquête, cent mille livres du plus pur argent. Cette opulence lui avoit permis de se livrer à son goût pour l'architecture: il rebâtit la plupart des châteaux royaux et fonda trois monastères, qu'il dota avec une magnificence vraiment royale. Sur la frontière du pays de Galles, s'éleva en même temps un grand nombre de forteresses destinées à protéger le territoire contre les entreprises de ce peuple turbulent et indomptable. Il le contint

plus efficacement encore par l'établissement qu'il forma, dans le district de Ross et dans le Pembrokeshire, d'une colonie de Flamands, qu'une inondation du Rhin avoit forcés à venir chercher un asile en Angleterre. Ils formèrent, dans ce canton, un peuple guerrier et industrieux; leurs soins à cultiver la terre, et leurs fabriques d'étoffe, accrurent bientôt leur nombre et leurs richesses; et constamment sujets fidèles des rois anglois qui les protégeoient, ils surent résister à tous les efforts que firent les princes gallois pour les chasser de cette contrée.

La littérature avoit pris à cette époque un essor extrêmement remarquable; Lanfranc et Anselme avoient, tous deux, dans leur jeunesse, professé dans les écoles : leur doctrine et leurs exemples réveillèrent la curiosité du clergé, et portèrent l'ardeur de s'instruire au delà de toute comparaison, même avec l'époque actuelle. Les honneurs que l'on prodigua à ceux qui se distinguèrent dans les études littéraires, accrurent encore cette ardeur générale; et l'émulation qui régnoit entre les professeurs, passant même toutes les bornes, finit par pervertir l'utilité de leurs travaux. Il n'y eut aucun sujet sur lequel ils voulussent s'avouer ignorants; et comme les arabes, leurs maîtres, ils discutèrent avec la même chaleur des matières au-dessus de leur entendement, et des minuties. On cite, à cette époque, l'école de Cambridge: Odon y enseignoit la grammaire, Terric, la logique d'Aristote; Guillaume expliquoit les ouvrages de Cicéron et la rhétorique de Quintelien; Gilbert interprétoit les pas-

sages difficiles des Saintes Ecritures; et telle fut l'origine réelle de l'université de Cambridge.

Il y eut peu d'écoliers, sous Henri, qui ne se mêlassent de composer des vers latins; quelques uns les firent avec goût et élégance; mais la plupart semblent n'avoir eu d'autre but que d'altérer le mètre véritable par le mélange des rimes au milieu et à la fin de chaque vers. Pour le plaisir des gens de la cour, il s'éleva une autre classe de versificateurs qui négligèrent les compositions latines, perdues pour des gens qui ne connoissoient d'autre langue que la leur, et s'adonnèrent à la poésie de leur pays. Ils parurent, dans l'origine, sous les auspices de Mathilde et d'Alice, les deux reines, femmes de Henri; de ce nombre furent Gaimar, Benoît et Philippe de Thaun. Les ouvrages de ces auteurs existent encore en manuscrit, et prouvent que rien n'étoit plus étranger à ces écrivains que l'inspiration poétique. Sous le règne de Henri, Geoffroy de Monmouth publia son histoire de Bretagne, qu'il embellit par un grand nombre de fables sur Arthur et ses chevaliers, sur Merlin et ses prophéties. Dans le même temps, paroissoit un autre ouvrage, à peu près du même genre, sur Charlemagne et ses douze pairs, que l'on suppose avoir été compilé par l'archevêque Turpin. En un mot, on vit naître alors cette espèce de littérature romanesque, qui ne vivoit que de sortiléges et d'enchantements, et cette langue que l'on appela *romance*, parce qu'elle provenoit originairement de la langue gauloise, idiome corrompu de l'ancien langage de Rome.

ÉTIENNE.

PRINCES CONTEMPORAINS.				
EMPEREURS D'ALLEMAGNE.	ROIS D'ÉCOSSE.	ROIS DE FRANCE.	ROIS D'ESPAGNE.	PAPES.
Lothaire II, 1138. Conrad III, 1152. Frédéric I.	David I, 1153. Malcolm IV,	Louis VI, 1137. Louis VII.	Alph. VIII.	Innocent II, 1143. Célestin II, 1144. Lucien II, 1145. Eugène III, 1153. Anasthase IV.

(1135) Tant que la loi de la succession héréditaire ne fut pas définitivement fixée, la mort du souverain, dans tout gouvernement féodal, fut invariablement suivie d'un moment de trouble et de désordre. Aucune action n'étoit plus censée violer la paix du roi; et par suite, le cours de la justice étoit suspendu, les liens artificiels de la société étoint relâchés, les haines héréditaires se rallumoient, et les crimes les plus odieux se commettoient impunément. Dès qu'on apprit la mort de Henri, l'Angleterre et la Normandie présentèrent des scènes journalières de désordre et de licence.

L'espoir que la couronne étoit assurée à Mathilde avoit consolé les derniers moments du roi ; mais son neveu, Etienne, le quatrième fils d'Adèle, sa sœur, et du comte de Blois, s'empara du trône. Henri chérissoit Etienne comme son fils, parce que ce jeune prince s'étoit attaché à sa fortune ; il lui avoit donné la dignité de chevalier, avec plusieurs domaines considérables en Angleterre. De plus, Etienne avoit acquis par sa valeur, aux champs de Tenchebray, le comté normand de Moretoil ; et depuis, marié à Mathilde, fille du comte de Boulogne, il avoit hérité des états de son beau-père. Son ambition grandissoit à chaque pas : à la mort de Henri, il se hâta de se présenter comme candidat à la couronne. Il ne pouvoit, à la vérité, y prétendre par la naissance; mais c'étoit une foible objection que l'on eût également pu soulever à l'égard des quatre monarques précédents. Il descendoit du conquérant, jouissoit de la popularité, pouvoit compter sur le secours de son frère Henri, évêque de Winchester; et, ce qui étoit plus encore, il étoit présent sur les lieux, et il y avoit apparence que son compétiteur seroit retenu sur le continent.

Dans cette vue, et avec ces espérances, Etienne part de Witsand, et débarque sur la côte de Kent. Les habitants de Douvres et de Canterbury refusent de le recevoir; mais Londres lui ouvre ses portes avec bienveillance, et le proclame roi : les habitants de Winchester en font autant. Bientôt l'archevêque de Canterbury, l'influent évêque de Sarum, et Guillaume du Pont-de-l'Arche viennent le

rejoindre. Etienne, à la vérité, avoit, ainsi que tous ses adhérents, prêté à Mathilde le serment d'allégeance; mais ces difficultés sont résolues par la doctrine de convenance, qu'aucun serment n'est valable quand il est obtenu par la force; et s'il restoit des scrupules, ils sont levés par la déclaration de Hugues Bigod, l'intendant de la maison du roi, qui jura hardiment que le roi, sur son lit de mort, avoit déshérité sa fille au profit de son neveu. Etienne est immédiatement couronné; sa popularité, une sorte de magie attachée au nom de roi qu'il portoit actuellement, l'espèce de légitimité donnée à ses prétentions par son couronnement, déterminèrent bientôt tous les seigneurs, et même Robert, comte de Gloucester, frère et conseiller de Mathilde, à lui prêter serment de fidélité.

Amis et ennemis s'accordent à louer le caractère d'Etienne : tous reconnoissent qu'il étoit prompt dans la décision, hardi dans l'action, généreux, indulgent, agréable aux grands par sa courtoisie, aux petits par son affabilité, et pendant long-temps l'homme le plus populaire de l'Angleterre.

Afin de témoigner son respect pour son oncle, il se joignit au cortége funèbre, et voulut porter sur ses épaules le cercueil du roi défunt. Après la cérémonie des funérailles, il se rendit à Oxford, et, dans une assemblée nombreuse de prélats et de barons, renouvela les promesses qu'il avoit faites à son couronnement devant un petit nombre d'amis. Il jura de ne point retenir les évêchés vacants ni les abbayes; d'accorder à tout in-

dividu la permission de chasser sur ses propres terres, de remettre la taxe annuelle de deux shellings par hide, connue sous le nom de Danegelt; de rétablir les anciennes lois et les taxations anciennes des plaidoiries et des procès; et de permettre à ses barons de bâtir sur leurs terres autant de châteaux qu'il seroit nécessaire pour leur propre sûreté. Dans une assemblée suivante, il produisit des lettres d'Innocent II, qui confirmoient son accession au trône, et accordoient de nouvelles libertés à l'église d'Angleterre. Les prélats, à leur tour, renouvelèrent leur serment de fidélité, mais avec la clause conditionnelle, adoptée d'avance par quelques barons laïques, qu'ils lui seroient fidèles aussi long-temps qu'il maintiendroit avec fidélité ses engagements.

Mathilde, qui n'avoit pas même soupçonné les projets de son cousin, se présenta enfin en Normandie; son mari la suivoit avec un corps nombreux d'Angevins, qui lui nuisirent par leur indiscipline. Les barons normands s'étoient assemblés: ils alloient conférer le duché à Théobald, quand un courrier d'Etienne changea leur résolution.

David, roi d'Ecosse, avoit juré d'appuyer les droits de Mathilde; il fut le premier à tirer l'épée pour elle. Il eut d'abord quelques succès; puis, intimidé par la présence d'Etienne, qui vint l'attaquer avec une nombreuse armée, il conclut subitement la paix. Mais, pendant que le roi étoit dans le nord avec son armée, tous les cantons du pays de Galles avoient pris les armes. L'ardeur seule du pillage et de la

vengeance les avoit poussés à la révolte. Gorgés de butin et enivrés de carnage, ils se retirèrent dans leurs montagnes, où l'on fut forcé de les laisser en paix, parce que de plus formidables ennemis attiroient l'attention du roi.

En Normandie, les Angevins d'une part, de l'autre les mercenaires d'Etienne, portèrent partout le ravage, et devinrent également des objets de haine pour les nationaux, parmi lesquels les plus puissants affectèrent l'indépendance. Pour comble de malheur, l'esprit de désordre et d'insubordination commençoit à troubler l'Angleterre. Depuis l'avénement d'Etienne, les châteaux forts s'étoient multipliés à l'infini; chaque petit chef voulut avoir sa forteresse, rassembla en un corps ses vassaux militaires, provoqua ses voisins au combat, et se mit au-dessus des lois. Ce ne fut qu'avec des peines et des dépenses infinies, et quelquefois par des châtimens rigoureux, que le roi vint à bout de réprimer tous ces désordres.

Le roi d'Ecosse avoit repris les hostilités, mécontent, dit-on, de ce que le roi lui refusoit toujours le comté de Northumberland. Dans les six premiers mois de l'année 1138, il franchit deux fois les frontières; au mois d'août, il s'avança pour la troisième fois et pénétra dans le Yorkshire. Les Ecossois, dans toutes ces expéditions, faisoient la guerre avec la férocité des sauvages. La profanation des églises, l'incendie des villages et des monastères, le massacre des enfants, des vieillards et des gens sans défense, n'étoient qu'un jeu pour eux. Au

milieu du désespoir général, le vénérable archevêque d'York, Thurstan, déploya, dans un corps décrépit, toute l'énergie d'un jeune guerrier. Il rassemble les barons du nord, les exhorte à combattre pour leurs familles, leur patrie et leur Dieu; leur assure la victoire et promet le ciel à ceux qui périroient pour une cause si sacrée. A l'époque marquée, ils se rendent à York avec leurs vassaux, et y sont bientôt rejoints par une foule de curés, accompagnés de leurs plus braves paroissiens. On vit alors combien la religion peut ajouter d'enthousiasme à l'amour de la patrie. Ces guerriers passent trois jours dans le jeûne et les prières; Thurstan leur fait jurer de ne jamais s'abandonner l'un l'autre, et leur montre la route en leur donnant sa bénédiction. A deux milles au delà de Northallerton, on reçoit avis de l'approche des Ecossois. L'étendard, qui donna son nom à cette bataille, est aussitôt déployé. Walter Espec, guerrier expérimenté, harangue ses compagnons, et à la fin de son discours, présentant la main à Guillaume d'Albemarle: « *Je te plége ma foi,* s'écria-t-il d'une voix éclatante, *vaincre ou mourir.* » Ces paroles enflamment ses auditeurs du même enthousiasme, et ce serment est répété par tous les chefs avec la confiance du succès. Les Ecossois s'approchent alors. Le signal est donné. Les Anglois s'agenouillent, et l'évêque des Orkneys, substitut de Thurstan, monté sur le chariot au-dessus duquel flottoit un étendard sacré (1), prononce la prière d'absolution. Ils

(1) Il étoit déployé sur un mât de vaisseau, au centre de

répondent *Amen* à haute voix, et se lèvent pour recevoir le choc de l'ennemi.

Il fut terrible. Au commencement du combat, les premiers rangs des Anglois se virent contraints de se replier lentement vers l'étendard. Leurs flancs furent dépassés et rompus par le nombre des ennemis; mais leur centre présentoit une phalange impénétrable qu'aucun effort ne put enfoncer. Ce fut en vain que les assaillants voulurent, avec leurs épées, abattre cette forêt de lances; leur courage ne fit que les exposer davantage aux traits des archers. Après deux heures d'efforts, découragés par leurs pertes, ils reculèrent, se séparèrent et s'enfuirent. Le roi seul, entouré de ses gardes, arrêta en se retirant la poursuite de ses adversaires; les autres se dispersèrent dans toutes les directions. De vingt-sept mille hommes qu'il avoit avant la bataille, près de la moitié avoit péri, dans la mêlée ou dans la fuite. Telle fut l'issue de la mémorable journée *de l'Etendard*.

David se sentoit encore en état de continuer la guerre; mais arrivé à Carlisle, il reçut la visite du cardinal Alberic, légat du pape, qui, vivement ému des horreurs qu'il avoit vu commettre à l'armée écossoise, conjura le roi

---

la croix qui s'élevoit au sommet; le Saint-Sacrement étoit renfermé dans une boîte d'argent, et au-dessus flottoient les bannières des trois saints patrons, Pierre, Wilfrid et Jean de Beverley.

de faire la paix. David se montra d'abord inexorable ; toutefois, par respect pour le vénérable prélat, il accorda une trève de deux mois, à la suite de laquelle la paix fut conclue au commencement de l'année suivante (1139).

Tandis que ces événements se passoient dans le nord, Etienne lui-même étoit occupé dans le midi à réprimer la défection de ses barons. Après avoir réduit les laïques, il dirigea ses armes contre le clergé. Roger, évêque de Sarum, n'étoit plus premier ministre, mais il jouissoit encore d'une grande influence. Il possédoit de nombreux châteaux, bien fortifiés, abondamment pourvus de provisions de guerre; sa marche avoit un appareil militaire, et ses deux neveux, Alexandre, évêque de Lincoln, et Nigel, évêque d'Ely, imitoient la pompe mondaine de leur oncle. En apparence rien n'égaloit le dévouement de ces trois prélats pour le roi ; mais Etienne pensa (et ses favoris, ennemis de Roger, nourrissoient à cet égard ses soupçons) que sous ce masque, ils cachoient un attachement secret pour sa rivale Mathilde. En conséquence, il fit naître et saisit une occasion de s'emparer des évêques de Sarum et Lincoln. L'évêque d'Ely fut plus heureux ; il s'échappa et courut s'enfermer dans la forteresse de Devises. Mais il fut contraint de la rendre pour sauver la vie à Roger, qui, d'après les ordres du roi, ne devoit point recevoir de nourriture que le château ne se fût rendu. Le clergé fut consterné de cet outrage. Etienne lui devoit le trône, et sembloit ne le payer que d'ingratitude. Ce fut en vain que Henri, évêque de Winchester

et frère du monarque, qui venoit d'être nommé légat du Saint-Siége, lui fit à cet égard de fortes représentations; Etienne fut inexorable. Alors le prélat le somma de justifier sa conduite devant un synode. Le roi soutint dans cette assemblée (29 avril) que les trois évêques s'étoient rendus coupables, et qu'ils avoient volontairement livré leurs châteaux comme une compensation de leur offense. Le légat répondit que les évêques vouloient bien qu'on les jugeât; mais qu'avant tout, on devoit leur rendre leurs propriétés, conformément à l'usage uniforme de toutes les cours de justice. La querelle s'échauffa; Alberic de Vere, conseil du roi, en appela au pape, et défendit au concile de procéder ultérieurement. A ces mots, les chevaliers qui le suivoient tirèrent leurs épées, et le légat rompit l'assemblée. De nouvelles tentatives qu'il fit auprès de son frère, le trouvèrent également inflexible.

Celui-ci eut bientôt sujet de s'en repentir. Le second jour du même mois, Mathilde débarqua sur la côte de Suffolk; elle n'avoit avec elle qu'une foible troupe de 140 chevaliers; mais les circonstances étoient favorables. Robert, frère de Mathilde, et l'ame de toute cette entreprise, la quitta avec douze compagnons, et alla, par des routes détournées, rejoindre ses amis dans l'ouest. Mathilde, qu'Etienne pouvoit faire prisonnière dans le château d'Arundel, reçut de lui, par une indulgence que rien ne peut expliquer, la permission de rejoindre son frère; et l'Angleterre fut bientôt

livrée à toutes les horreurs de la guerre civile. Les garnisons des forteresses royales embrassèrent la défense d'Etienne. L'étendard de Mathilde fut déployé à Gloucester, à Bristol, à Canterbury et à Douvres, places que Robert tenoit de son père, le dernier roi. Une bataille sanglante fut livrée sur les bords de la Trent. Etienne, trahi par un grand nombre des chefs de son armée, le fut aussi par la fortune. En vain il se distingua par un courage de lion; il fut fait prisonnier par son cousin de Gloucester, à qui seul il consentit à se rendre. Mathilde le fit impitoyablement charger de chaînes et renfermer dans le château de Bristol.

Ce coup inattendu détruisit les espérances des royalistes. Tout fléchit devant l'impératrice. La seule Mathilde, femme d'Etienne, fit quelque ombre de résistance dans le comté de Kent; mais on méprisa ses efforts. On songea par-dessus tout à gagner le légat, et l'on y réussit. Mathilde jura que si l'évêque et l'Église voulaient la reconnoître pour reine, elle lui accorderoit la première place dans ses conseils, et confieroit à sa discrétion la disposition des domaines abbatiaux et épiscopaux en vacance. Il jura de son côté qu'il lui porteroit pleine allégeance comme à son souverain, aussi longtemps qu'elle rempliroit avec lui ses engagements. Le jour suivant, il la conduisit en procession à l'église, bénit solennellement tous ceux qui la béniroient, et maudit tous ceux qui la maudiroient et qui lui résisteroient. L'archevêque de Canterbury et d'autres pré-

lats suivirent dès le lendemain cet exemple; mais seulement après avoir obtenu du roi captif d'être relevés de leur serment d'allégeance.

Au commencement d'avril un synode fut convoqué, parce qu'il avoit été stipulé, dans le traité fait entre Mathilde et le légat, que l'Église ratifieroit son accession à l'autorité souveraine. Le prélat y parla avec une adresse infinie contre Etienne et en faveur de la reine; quelques uns l'écoutèrent en silence, le reste l'approuva par les acclamations les plus vives. Des députés de la ville de Londres qui arrivèrent trop tard pour assister à cette séance, furent admis le lendemain. Surpris de ce qui avoit été décidé, ils firent d'abord difficulté de suivre le torrent; mais le légat reprit, à leur égard, les arguments de la veille, et parvint aussi à les décider. Par cette déclaration du clergé, Mathilde se crut désormais hors d'atteinte. Naturellement hautaine et vindicative, cette princesse s'abandonna, dans l'insolence du succès, à ces passions qu'elle avoit réprimées, tant qu'elle avoit pu redouter quelque résistance. Elle répondit dans des termes outrageants aux sollicitations de la reine, femme d'Etienne, pour obtenir la délivrance de son mari. Elle refusa avec mépris au légat les comtés de Boulogne et de Moretoil, qu'il avoit demandés pour son neveu Eustache. Pour comble d'imprudence, elle imposa aux habitants de Londres, encore chancelants, une taxe onéreuse, en punition de leur ancien attachement pour Etienne.

Sa rivale profita de tant de maladresse; un corps de cavalerie se montra, sous sa bannière, dans la partie méridionale de Londres; les cloches sonnèrent l'alarme; la populace courut aux armes; l'impératrice eût été faite prisonnière si elle ne se fût sauvée par une fuite précipitée. Ses amis les plus dévoués l'accompagnèrent à Oxford.

Dans ce revers, Mathilde commença à soupçonner la fidélité du légat. Elle lui donna l'ordre péremptoire de se rendre à sa cour; il lui fit la réponse ambiguë « qu'il se préparoit. » Elle résolut de le surprendre à Winchester. Comme elle entroit par une porte, il sortoit par l'autre. Trompée dans son attente, elle appelle alors à son secours son frère Robert, son oncle David, roi des Ecossois, Milon, comte de Hereford, et Ranulf, comte de Chester, et assiége vigoureusement le palais épiscopal et une forteresse que l'évêque avoit élevée au centre de la ville. Henri, bien secondé des habitants de Londres, vole au secours de ses amis. Dans peu, les assiégeants sont eux-mêmes assiégés. Pendant sept semaines les deux partis prirent ou reprirent la ville et la brûlèrent. Mathilde, voyant que le nombre des royalistes alloit toujours croissant, et que les horreurs de la famine commençoient à se faire sentir, quitta le château, un matin, à la pointe du jour, accompagnée d'une bonne escorte, de son frère Robert, et de plusieurs chevaliers qui s'étoient engagés à risquer leur vie et leur liberté pour la sauver. A Hombridge, ils furent atteints. Tout le parti fut tué ou pris; Mathilde

seule, accompagnée de son fidèle Briand Fitz-Comte, gagne Luggershal d'abord, puis le château de Devises. Le roi d'Ecosse, pris trois fois, parvint trois fois à se dégager. Milon, seul et presque nu atteignit le château de Gloucester. Presque tous les autres tombèrent entre les mains des vainqueurs.

Le comte de Gloucester, prisonnier, fut traité par la reine avec plus de générosité que ne devoit en attendre l'homme qui tenoit encore son mari dans les fers. Après quelques négociations, on convint de l'échanger contre le roi; et par cette révolution, les deux partis se retrouvent au même point qu'avant la bataille de Lincoln; le légat qui s'étoit alternativement décidé pour l'un et pour l'autre, se trouvoit seul dans la situation la plus équivoque. On pensa qu'il chercheroit à justifier sa conduite dans le synode qui fut assemblé à Westminster (7 décembre). Il s'excusa, en effet, sur la nécessité des conjonctures, et finit par exhorter le clergé à s'opposer à Mathilde, et à excommunier ses partisans. Un des amis de l'impératrice l'interrompit, et l'accusa, au nom de cette princesse, d'être la cause de toutes ces calamités, puisque c'étoit sur son invitation qu'elle étoit venue en Angleterre. Henri sut se contenir; il ne lui échappa ni parole imprudente, ni signe d'émotion. Avant la fin du synode, la peine d'excommunication fut portée contre tous ceux qui élèveroient de nouveaux châteaux, ou envahiroient les droits de l'église, ou feroient violence aux pauvres et aux personnes sans défense.

Les deux partis étoient disposés à recommencer la guerre; mais une longue et douloureuse maladie retint Etienne dans son palais (1142). Robert saisit cette occasion pour se rendre auprès de Geoffroy, mari de Mathilde, solliciter sa présence et son secours. Le prince, qui n'avoit jamais été pour sa femme qu'un objet d'aversion, étoit alors occupé à réduire la Normandie; il ne voulut point abandonner ce qu'il avoit entrepris, et refusa, consentant toutefois à confier au comte, Henri son fils aîné, héritier légitime de Mathilde. Pendant ce temps, Etienne marcha sur Oxford, défit la garnison, brûla la ville, et assiégea la citadelle, dernier asile de sa rivale: il l'y tint renfermée pendant dix semaines, après quoi elle parvint encore à s'échapper. Etienne s'empara d'Oxford; mais Robert l'ayant battu à Wilten, la puissance des deux partis resta pleinement balancée. Cependant la mort ayant privé Mathilde des services de Milon, le plus dévoué de ses partisans, et des conseils de son frère Robert, elle tomba dans une noire mélancolie, renonça pour le moment à des tentatives qui, depuis huit ans, étoient inutiles, et se retira en Normandie pour surveiller le cours des événements (1147).

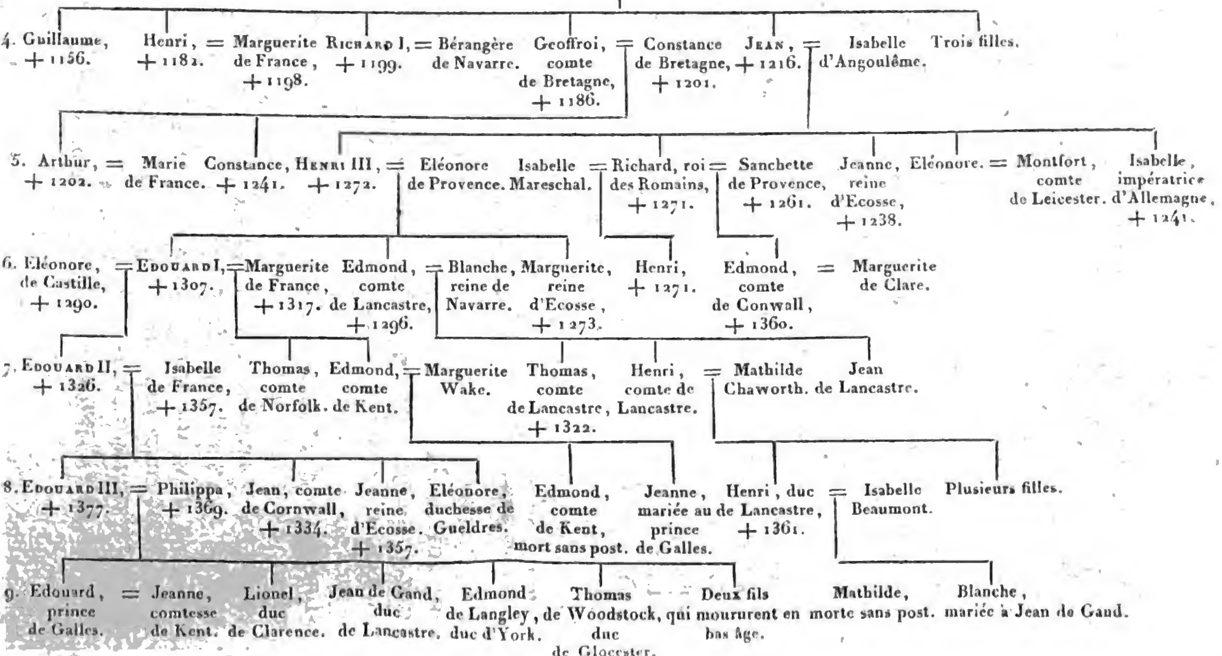
Etienne ne retira cependant aucun avantage de son départ: il mécontenta les barons par des actes de violence semblables à ceux qui lui avoient aliéné l'affection du clergé. Vers ce même temps, il eut l'imprudence de forcer le clergé lui-même à se jeter dans les bras de ses ennemis. Henri venoit d'être privé du titre

de légat par un des successeurs d'Innocent : Théobald fut revêtu de cette dignité ; mais Henri, humilié de cette disgrace, détermina son frère à défendre à Théobald d'assister au concile de Reims, qu'Eugène III présidoit. Le primat méprisa la défense. A son retour, il fut envoyé en exil; il trouva moyen de retourner en Angleterre; et sous la protection de Bigod, comte de Norfolk, il mit un interdit sur tous les domaines du roi. La cessation de l'office divin effraya Etienne : Il rassembla tous les prélats et les requit de couronner son fils Eustache (1151); Théobald s'y refusa. Dans un accès de rage, Etienne fit enfermer tous les prélats dans la salle, et envoya des messagers pour saisir leur temporel; mais la réflexion le calma: il résolut de dissimuler et parut leur rendre sa faveur.

La prospérité toujours croissante de Henri, fils de Mathilde, inspiroit alors au roi la plus juste terreur; âgé de seize ans, il avoit reçu de son oncle, le roi d'Ecosse, l'ordre de chevalerie. (1150) A son retour, Geoffroy, son père, lui céda le duché de Normandie; à la mort de ce prince, il hérita du comté d'Anjou, et par son mariage avec Eléonore de Poitou, il acquit le vaste duché d'Aquitaine. (1152) Les espérances des ennemis d'Etienne se réveillèrent. On pressa Henri de passer en Angleterre; ce qu'il fit en effet. La guerre alloit recommencer avec une nouvelle fureur, lorsque heureusement, pour le repos de la nation, le fils aîné du roi mourut. On saisit cette occasion de concilier les intérêts (1153). Les

prétentions des deux partis furent ainsi réglées : 1° Etienne adoptoit Henri et lui donnoit le royaume d'Angleterre après sa mort, pour en jouir à jamais lui et ses héritiers; en retour, le jeune prince lui rendoit hommage et lui juroit fidélité. 2° Henri recevoit l'hommage de Guillaume, fils survivant du roi, et lui assuroit, en retour, toutes les terres et dignités qu'Etienne avoit possédées avant de monter sur le trône. 3° Les comtes et barons du parti du duc rendroient hommage au roi; ceux qui avoient été ses vassaux, comme à leur seigneur souverain; ceux qui ne l'étoient point, à la condition qu'il observeroit le traité. 4° Les habitants des bourgs, et les garnisons des châteaux royaux juroient fidélité à Henri dans les mêmes termes que les barons du roi. 5° Les évêques et les abbés, par le *commandement d'Etienne*, feroient aussi serment de fidélité à Henri. Cette transaction fut rédigée en forme de charte, accordée par le roi, et attestée par les prélats et les barons. Etienne mourut peu de temps après cette pacification, et fut enterré à Faversham, près de sa femme et de son fils. Il laissa l'Angleterre dans un état de misère et de dévastation, pire encore que celui qui suivit l'invasion des Danois; triste résultat des guerres civiles, et surtout de cette manie de construire des châteaux fortifiés, qui s'empara alors de la noblesse, et fit des seigneurs, en leur assurant un asile et l'impunité, autant de tyrans qui exerçoient partout les plus horribles brigandages et souvent les plus atroces cruautés. Telle étoit la

désolation du pays, disent deux historiens contemporains, que, dans beaucoup d'endroits, un homme pouvoit voyager toute une journée sans découvrir sur sa route une seule créature humaine.


(*) HENRI II, + 1189. = ÉLÉONORE, + 1202.
4. Guillaume, + 1156.
Henri, + 1182. = Marguerite de France, + 1198.
RICHARD I, + 1199. = Bérangère de Navarre.
Geoffroi, comte de Bretagne, + 1186. = Constance de Bretagne, + 1201.
JEAN, + 1216. = Isabelle d'Angoulême.
Trois filles.
5. Arthur, + 1202. = Marie de France.
Constance, + 1241.
HENRI III, + 1272. = Eléonore de Provence.
Isabelle Mareschal. = Richard, roi des Romains, + 1271. = Sanchette de Provence, + 1261.
Jeanne, reine d'Ecosse, + 1238.
Eléonore. = Montfort, comte de Leicester.
Isabelle, impératrice d'Allemagne, + 1241.
6. Eléonore, de Castille, + 1290. = EDOUARD I, + 1307. = Marguerite de France, + 1317.
Edmond, comte de Lancastre, + 1296. = Blanche, reine de Navarre.
Marguerite, reine d'Ecosse, + 1273.
Henri, + 1271.
Edmond, comte de Conwall, + 1360. = Marguerite de Clare.
7. EDOUARD II, + 1326. = Isabelle de France, + 1357.
Thomas, comte de Norfolk.
Edmond, comte de Kent. = Marguerite Wake.
Thomas, comte de Lancastre, + 1322.
Henri, comte de Lancastre. = Mathilde Chaworth.
Jean de Lancastre.
8. EDOUARD III, + 1377. = Philippa, + 1369.
Jean, comte de Cornwall, + 1334.
Jeanne, reine d'Ecosse. + 1357.
Eléonore, duchesse de Gueldres.
Edmond, comte de Kent, mort sans post.
Jeanne, mariée au prince de Galles.
Henri, duc de Lancastre, + 1361. = Isabelle Beaumont.
Plusieurs filles.
9. Edouard, prince de Galles. = Jeanne, comtesse de Kent.
Lionel, duc de Clarence.
Jean de Gand, duc de Lancastre.
Edmond de Langley, duc d'York.
Thomas de Woodstock, duc de Glocester.
Deux fils qui moururent en bas âge.
Mathilde, morte sans post.
Blanche, mariée à Jean de Gand.

HENRI II. (*)

PRINCES CONTEMPORAINS.				
EMPEREUR D'ALLEMAGNE	ROIS D'ÉCOSSE.	ROIS DE FRANCE.	ROIS D'ESPAGNE.	PAPES.
Frédéric Ier.	Malcolm IV, 1165. Guillaume.	Louis VII, 1180. Philippe-Auguste.	Alphonse VIII, 1157. Sancle, 1158. Alphonse IX.	Anastase IV, 1154. Adrien IV, 1159. Alexandre III, 1121. Lucien III. 1185. Urbain III, 1187. Grégoire VIII 1187. Clément III.

Par la mort de son père, Henri avoit hérité de la Touraine et de l'Anjou; du droit de sa mère il possédoit le Maine et la Normandie; et, avec la main d'Eléonore, il avoit reçu de plus vastes domaines encore, les sept provinces de Poitou, de Saintonge, d'Auvergne, de Périgord, du Limousin, de l'Angoumois, et de Guienne : c'étoit le tiers de la France. Presque toute la côte occidentale, depuis les frontières de Picardie jusqu'aux montagnes de la Navarre, reconnoissoit son autorité; et le vassal qui faisoit hommage à son suzerain

de ses possessions, étoit, en réalité, un prince, plus puissant que le roi qui le recevoit. Dans sa vingt-unième année, la mort d'Etienne ajouta le royaume d'Angleterre à ce vaste territoire; et les regards de l'Europe se dirigèrent avec quelque inquiétude sur les premières démarches du jeune monarque.

(1154) Des tempêtes continuelles le retinrent à Barfleur pendant six semaines; enfin, il débarqua en Angleterre. Il y trouva l'inimitié des ennemis de sa famille comprimée par la crainte : la vigilance et l'autorité de l'archevèque Théobald avoient maintenu la tranquillité publique. Il reçut à Winchester les hommages de la noblesse (19 décembre), fut couronné à Westminster avec la reine, sa femme; et après quelques jours accordés aux fêtes, il songea aux choses sérieuses, nomma les grands officiers de la couronne, confirma à ses sujets les droits et les libertés qu'ils avoient possédés sous le règne de son grand-père, et amena ses barons et les évêques à prêter serment de fidélité à son fils aîné Guillaume, et en cas de décès de celui-ci, à son second fils Henri.

Le nouveau roi s'appliqua principalement, pendant plusieurs années, à réparer les maux produits par les guerres civiles et une longue licence. Il n'éprouva de difficultés réelles que quand il voulut faire démolir les châteaux de quelques seigneurs, et recouvrer certaines terres que les besoins d'Etienne et de Mathilde, les avoient contraints d'aliéner à leurs partisans respectifs. Il y réussit cependant, à l'aide de ses efforts personnels et d'une puis-

sante armée ; et les grands vassaux rentrèrent enfin dans le devoir.

Le même mois qui fut témoin du couronnement de Henri, avoit été signalé par l'avénement de Nicolas Breakspear au trône du Vatican. Ce personnage, le seul Anglois qui se soit jamais assis dans la chaire de Saint-Pierre, s'étoit élevé successivement, par tous les degrés de la cléricature, d'une des situations les plus basses de la vie, à celle qui est regardée comme la plus élevée dans la chrétienté. Son élévation, approuvée par le clergé, fut accueillie avec acclamations par le peuple. La seule personne qui ne parut point partager l'allégresse générale, fut Nicolas lui-même. En Angleterre, la nouvelle en fut reçue avec transport; on lui envoya trois évêques pour le complimenter; et, s'il en faut croire un récit un peu suspect, l'objet secret de cette députation auroit été de le consulter sur un cas singulier. Geoffroy, père du roi, avoit, sur son lit de mort, exigé des barons et des prélats qui le servoient, le serment de ne point laisser inhumer son corps, jusqu'à ce que Henri eût solennellement juré de remplir les dispositions secrètes de son testament. Le jeune prince, comme il est naturel, hésita : fatigué, néanmoins, de l'importunité de ses amis, et de l'idée de mettre obstacle à l'enterrement de son père, il consentit au serment prescrit. On ouvre alors le testament, et l'on y voit que Geoffroy avoit légué l'Anjou, ce patrimoine de sa famille, a Geoffroy, son second fils, dans le cas où Henri hériteroit du trône d'Angleterre. On dit que le roi sollici-

toit actuellement d'être relevé de ce serment imprudent, et qu'Adrien (car Nicolas avoit pris ce nom), y consentit, se fondant sur ce qu'il avoit juré sans connoître les conséquences de son serment. Mais ce qui est plus certain que cette anecdote romanesque, c'est que Henri passa en France, et qu'il rendit hommage au roi; qu'il prit de force les châteaux de Chinon, de Londun et de Mirabeau, qui appartenoient à son frère, et constitua à ce prince une rente annuelle à titre d'indemnité.

Avant d'entrer dans le recit des événements nombreux et importants de ce long règne, mettons sous les yeux du lecteur un portrait de ce prince, tel qu'il nous est dépeint par des écrivains qui vécurent à sa cour. Sa stature étoit médiocre, sa contenance majestueuse, son visage vermeil; mais toute sa personne étoit défigurée par la grosseur de son ventre, qu'il tâchoit de réduire par l'exercice et la sobriété. Peu de personnes l'ont égalé par la tempérance, aucune, peut-être, par l'activité; tous les moments qu'il pouvoit dérober aux affaires, il les consacroit à la chasse; après la chasse il prenoit un repas à la hâte, et se levant de table, en dépit des murmures de ses courtisans, il les faisoit marcher ou tenir debout avec lui, jusqu'au temps du repos. Il avoit quelques connoissances en littérature, et faisoit ses délices de la conversation des gens instruits; il avoit une mémoire qui tenoit du prodige, étoit éloquent, affable, facétieux, et joignoit à la dignité du prince toutes les manières d'un gentilhomme; mais

sous ces dehors trompeurs, c'étoit un caractère fourbe, dissimulé, sans fidélité à sa parole, jaloux de son autorité, plein d'orgueil, colère et vindicatif à l'excès.

Théobald, archevêque de Canterbury, qui avoit souffert le bannissement pour la cause de Plantagenet, avoit refusé de couronner Eustache, négocié le traité entre Henri et Etienne, et enfin contribué puissamment au maintien de la tranquillité publique après la mort subite de ce dernier, avoit des droits bien fondés à la reconnoissance du roi. Ces services ne furent pas oubliés. Forcé, par ses infirmités, de se retirer du ministère, il donne pour guide, au jeune monarque, le célèbre Thomas Becket, qu'on va voir jouer le plus grand rôle sur le théâtre des affaires publiques, et qui, depuis sa mort, a été représenté comme un saint et un héros, ou comme un hypocrite et un traître, selon les opinions religieuses des historiens.

Becket étoit fils de Gilbert, un des principaux citoyens de Londres; son éducation avoit été soignée, et ses connoissances lui méritèrent de bonne heure des emplois dans les églises de Lincoln et de Saint-Paul, et bientôt après l'archidiaconat de Canterbury, dignité considérable dans l'Eglise d'Angleterre. Dans ce poste, il devint le conseil favori du primat, et la recommandation de ce prélat le fit remarquer du roi Henri; il le nomma chancelier, gouverneur du jeune prince, le combla d'honneurs, de richesses, de dignités, et le rendit dépositaire de la faveur royale. L'éclat dont il s'entoura ne fut point au-dessous de la

rapidité de son élévation : il déployoit dans son équipage, dans sa table, dans tout ce qui l'approchoit, toute la magnificence d'un prince. L'orgueil de Henri jouissoit de cette pompe de son favori. Négociateur habile et heureux, il empêcha une rupture prête à éclater entre Henri et le roi de France, et réussit même à faire fiancer Henri, l'aîné des fils du monarque anglois, avec Marguerite, la plus jeune des filles de Louis.

Mais l'union future de deux enfants étoit un lien trop foible pour retenir deux princes naturellement divisés par une foule d'intérêts contraires; il fut bientôt rompu. Le comté de Toulouse, que Henri revendiquoit du chef de sa femme Eléonore, quoique, avant le divorce de cette princesse, Louis, son premier mari, eût assuré ce territoire à Raymond, comme douaire de sa femme Constance, sœur du monarque françois, fut l'objet de la querelle. Henri eut bientôt rassemblé, par les conseils et sous la direction de son chancelier, et de l'argent et des troupes. On arrive en France; Cahors est pris; Toulouse lui-même alloit l'être, si Louis ne s'y fût jeté avec quelques troupes. Becket conseilloit l'assaut; Henri n'osa le tenter : les chevaliers françois volèrent au secours de leur roi; et cette brillante occasion fut perdue. Henri regagna la Normandie; Becket resta pour assurer les conquêtes, fortifia Cahors, et emporta de vive force trois châteaux réputés imprenables. En tout cela, sans doute, la conduite de Becket tenoit peu de la douceur et de l'esprit de paix d'un ecclésiastique chrétien; mais peut-être

doit-on accorder quelque chose aux mœurs du siècle où il vivoit.

La circonspection de Henri fut convenablement reconnue par le roi Louis : les deux princes se virent ; les prétentions opposées furent accommodées à l'amiable, et le jeune Henri rendit hommage au roi de France, pour le duché de Normandie. Cependant, au bout d'un mois, Louis, ayant épousé Adélaïde, nièce d'Etienne, dernier roi d'Angleterre, cette alliance avec une famille si contraire à ses intérêts, alarma Henri ; mais avant qu'il y eût beaucoup de sang répandu, une autre réconciliation s'effectua par les soins de Pierre de Tarentaise, qui défendoit en France les intérêts d'Alexandre III ; car le schisme divisoit alors le monde chrétien.

Alexandre III et Victor IV, élus par deux factions qui avoient partagé le conclave, se disputoient le trône pontifical ; et les rois de France et d'Angleterre, de l'avis de leurs évêques, avoient pris parti pour le premier, tandis que l'empereur Frédéric soutenoit le second de toute son influence. Les deux dernières années de Théobald avoient été consacrées à défendre la cause d'Alexandre. Accablé d'infirmités, il recouroit à la plume de son secrétaire, pour démontrer au roi et à ses évêques la supériorité des droits d'un pontife élu par la majorité du conclave. Sa mort (1161) laissa à la disposition du roi la plus haute dignité de l'Eglise d'Angleterre. La faveur dont jouissoit le chancelier, la place qu'il occupoit, le désignoient comme le successeur probable de Théobald ; mais quelles

que fussent les intentions de Henri, il avoit soin de les renfermer en lui-même. Pendant treize mois, les revenus du siége vacant furent payés à l'échiquier; enfin, Henri envoya chercher le chancelier à Falaise, lui enjoignit de se préparer à partir pour l'Angleterre, et ajouta que, sous peu de jours, il seroit archevêque de Canterbury. En vain Becket demanda la permission de refuser cette haute dignité, alléguant qu'il lui seroit impossible d'accomplir ce qu'exigeoit son nouveau poste, et de conserver en même temps la faveur de son bienfaiteur. Henri persiste; le légat, Henri de Pise, joignit ses instances à celles du roi, et Becket, quoiqu'il vît déjà s'amasser l'orage sous lequel il devoit périr un jour, fut amené, contre son propre jugement, à donner son consentement. Il fut élu à Westminster par les prélats assemblés et par une députation de moines, fut ordonné prêtre par l'évêque de Rochester, et consacré le lendemain par Henri de Winchester, après avoir été déclaré libre de toutes les obligations séculières. Jamais on n'avoit vu une cérémonie plus brillante.

Quoique jusque-là Becket fût fort éloigné du renoncement à soi-même, qui fait le caractère ecclésiastique, le silence de ses ennemis prouva que ses mœurs étoient inattaquables. L'appareil d'ostentation, et les actions mondaines du chancelier furent abjurés par l'archevêque qui, dans la ferveur de sa conversion, s'imposa des règles journalières de mortification secrète, en punition du luxe et de la vanité de sa première vie. Il renonça à

la place de chancelier, dont il jugeoit les fonctions incompatibles avec celles de sa nouvelle dignité. Toute sa conduite actuelle fut remarquable par son attention sévère aux bienséances de sa place. Ce changement total et subit excita l'admiration des uns et la censure des autres ; les contemporains de Becket y virent généralement l'effet d'un sentiment scrupuleux de ses devoirs. Les écrivains modernes, sans aucune apparence de raison, n'y ont vu qu'un raffinement d'ambition et d'hypocrisie, comme si ce n'eût pas été un chemin plus court pour lui de se rendre aux désirs du roi, en réunissant à la foi les fonctions de chancelier et d'archevêque, pour dominer à la fois dans l'Église et dans l'état.

Il jouit encore, pendant un an, de la faveur royale ; mais durant son absence, l'ardente affection du roi s'éteignit insensiblement ; les sycophantes de la cour en profitèrent pour déclamer, en termes exagérés, contre la grandeur de ses vues, la supériorité de ses talents et la résolution de son caractère. Les préventions commencèrent à naître dans l'esprit soupçonneux de Henri ; la résignation faite par l'archevêque de la place de chancelier, la reprise des terres enlevées à son siége, ses efforts pour reformer le clergé de la cour, son opposition au rétablissement de l'odieux Danegelt, et plus particulièrement, enfin, une discussion sur la juridiction des cours ecclésiastiques, amenèrent cette fâcheuse rupture que Becket avoit prévue.

Dès l'origine du christianisme, on avoit

exhorté (1) ceux qui le professoient à soustraire la connoissance de leurs différents aux tribunaux profanes, pour les soumettre à l'autorité paternelle des évêques. Ceux-ci, par la nature de leurs fonctions, étoient engagés à étouffer les dissentions; et par la sainteté de leur caractère, ils s'élevoient au-dessus de tout soupçon de partialité ou de prévention. Quoique honorable, cette obligation étoit gênante; plusieurs auroient voulu en être relevés; mais les avantages de ce système le recommandèrent à l'approbation des empereurs chrétiens. La sentence des évêques s'exécutoit sans retard et sans appel : d'abord le consentement préalable du plaignant et du défendeur, à l'intervention du juge spirituel, fut nécessaire. Théodose régla que les parties auroient le choix, qu'elles auroient la liberté de porter la cause en première instance à la cour de l'évêque, ou de l'en retirer et de la soumettre, en quelque état de procédure qu'elle fût, devant le magistrat civil. Charlemagne inséra la constitution de Théodose dans son code. Si la loi de l'empereur permettoit au laïque d'accepter l'évêque comme juge des causes civiles, les canons y obligeoient le clergé. Justinien décida que dans le cas où une des parties seulement appartiendroit au clergé, la cause seroit soumise à la décision de l'évêque. Ce précieux privilége se naturalisa facilement dans le nord de la chrétienté;

(1) I. Cor. 1-6.

et partout il y fut unanimement donné au clergé par l'autorité civile. Persuadé que le caractère religieux devoit être respecté, même dans les foiblesses de ceux qui en étoient revêtus, Constantin avoit accordé à tout évêque accusé d'avoir enfreint la loi, la liberté de se faire juger par ses collègues, et conféré en outre, à ces prélats, une juridiction criminelle sur leur propre clergé. On ne sait si cette autorité se bornoit aux délits inférieurs, ou si elle s'étendoit aux crimes capitaux. Quelques édits laissent, sans restriction, la punition du clergé à la discrétion des évêques; mais les Novelles de Justinien établissoient une distinction entre les délits civils et les délits ecclésiastiques. L'empereur reconnoît que l'autorité civile n'a point à connoître de ceux-ci; mais que les premiers sont du ressort civil. Les canons de plusieurs conciles prouvent que ces réglements furent en usage parmi les nations de l'ouest, après leur séparation de l'empire; mais la distinction de Justinien fut abolie insensiblement, et quelle que fût la nature du délit dont un clerc étoit accusé, il ne pouvoit, au moins en première instance, être appelé que devant un tribunal ecclésiastique.

C'est ainsi que s'établirent, d'abord sur le continent, les cours spirituelles; mais chez les Anglo-Saxons, les limites des deux autorités restèrent confuses et indéterminées. Après leur conversion, ils assimilèrent les chefs de l'église à leurs nobles, et les prélats, seuls juges du clergé inférieur, partagèrent avec les seigneurs les fonctions de magistrats civils. A la conquête des Normands, les deux juri-

dictions furent entièrement séparées par le nouveau souverain, et dans chaque diocèse, des *cours chrétiennes* furent établies sur le modèle, et avec l'autorité des mêmes cours, dans toutes les parties de l'Église d'occident.

Elles étoient obligées de se conformer, dans leurs procédures, aux lois épiscopales, système de jurisprudence composé des canons des conciles, des décrets des papes, et des maximes des plus anciens pères. Isidore et Burchard en furent les premiers compilateurs; Ivon de Chartres les mit dans un meilleur ordre; Gratien, moine de Bologne, en composa un corps, sur le modèle des Pandectes, qui, sous le titre de *Decretum,* devint, en Angleterre surtout, la base de l'enseignement. Dès ce moment, l'étude des deux Codes ne fut plus séparée, et il fut jugé indispensable de connoître l'un pour éclaircir les difficultés de l'autre. Cette circonstance donna aux cours spirituelles une supériorité marquée sur les cours séculières. La jurisprudence des premières, fixe, invariable, étoit le résultat de la sagesse des siècles; les dernières étoient forcées de suivre une jurisprudence confuse et mobile, composée en partie de lois anglo-saxonnes, et en partie de lois d'origine normande, basées sur des coutumes plus ou moins incertaines. Les juges ecclésiastiques étoient des hommes de talent et d'éducation: l'uniformité et l'équité de leurs décisions étoient préférées au caprice et à la violence qui sembloient gouverner les jugements du roi et des barons; et, par degrés, toutes les causes qu'une interprétation légale pouvoit

rattacher aux cas prévus par les canons, soit qu'elles eussent rapport aux dîmes, au droit de pâturage, aux scandales publics, aux mariages, aux témoignages, au parjure, à l'infraction des contrats, furent portées devant les tribunaux ecclésiastiques. De là un esprit de rivalité entre les deux juridictions, qui dégénéra bientôt en guerre ouverte.

Enfin le débat commença, et la première attaque se dirigea judicieusement contre le point où les cours spirituelles se trouvoient le plus vulnérables, leur juridiction criminelle. Les canons avoient exclu les ecclésiastiques des jugements de sang; ils ne pouvoient infliger que la flagellation, l'amende, l'emprisonnement et la dégradation. Dans ces époques de désordre, ces peines n'étoient pas toujours suffisantes pour réprimer les grands crimes, surtout si l'on considère que quiconque avoit seulement reçu la tonsure (et le nombre en étoit grand), appartenoit alors au clergé, et n'étoit justiciable que des cours spirituelles. Henri cherchoit un prétexte pour attaquer ce privilége du clergé : il ne tarda pas à se présenter. Un ecclésiastique, coupable d'homicide, n'avoit été condamné qu'au fouet et à la suspension de ses fonctions ecclésiastiques pendant deux ans. Le roi rassembla les évêques, et leur demanda qu'à l'avenir tout ecclésiastique qui seroit dégradé pour un crime public, par la sentence du juge spirituel, fût immédiatement livré aux tribunaux ordinaires. Les évêques firent des objections tirées des libertés que le roi avoit jurées à son couronnement, et de ce que, dans un tel cas, le

même individu seroit deux fois jugé et deux fois puni. Henri, qui avoit sans doute préparé sa réponse, abandonna immédiatement ce sujet, et leur demanda s'ils promettoient d'observer les anciennes coutumes du royaume. La question étoit captieuse, ni le nombre, ni la tendance de ces coutumes n'ayant été définis. L'archevêque répondit avec la même adresse qu'il les observeroit, « sauf les immunités de son ordre. » Cette clause avoit été admise quand le clergé avoit juré fidélité au souverain ; il n'y avoit pas moyen de la rejeter. Chaque prélat, interpellé en particulier, fit la même réponse, à l'exception du seul évêque de Chichester. Les yeux du roi étinceloient de colère; le lendemain matin, le prélat reçut l'ordre de quitter la garde honorable du château de Eye, et celle du château de Berkhamstead.

Il étoit évident que, sous ce nom de coutumes, on dirigeoit une attaque contre toutes les immunités de l'église; aucun ecclésiastique ne doutoit qu'il ne fallût s'y opposer ; on ne différoit que sur le point où devoit s'arrêter l'opposition. L'archevêque d'York, gagné par le roi, proposa de céder pour le moment. L'esprit indompté de Becket rejeta d'abord cette foible politique ; mais enfin les représentations de ses amis, les menaces de ses ennemis, surtout un avis prétendu du pontife, lui firent changer de résolution. Il se rendit chez le roi, qui le reçut gracieusement ; puis, pour mettre fin à la querelle, on convoqua un grand concile à Clarendon.

(1164) Jean d'Oxford, nommé par Henri président de cette assemblée, fit bientôt, par

son arrogance, renaître tous les soupçons de Becket. Le primat osa demander le maintien de la clause d'exception : Henri, indigné, menace Becket de l'exil ou de la mort; et au même instant un corps de chevaliers, avec leurs armes hautes, et l'épée nue, sont introduits. Deux chevaliers du Temple, le genou en terre, conjurent Becket de prévenir, par son consentement, le massacre de tous les évêques, qui, sans cela, alloit suivre infailliblement. Emu de leurs prières, il jure enfin d'observer les coutumes, et demande au roi de l'informer en quoi elles consistoient. Au milieu de tant de débats, elles étoient encore inconnues. Un comité de recherches est nommé, et le lendemain, Richard de Lucy et Joscelin de Baliol exhibèrent enfin les seize constitutions de Clarendon. Les évêques les signèrent avec le roi ; Henri demanda ensuite qu'ils y apposassent leurs sceaux ; Becket s'y refusa obstinément, disant qu'il avoit exécuté ce qu'il avoit promis, qu'il ne feroit rien de plus. On l'a accusé de duplicité en cette circonstance : il faut plutôt le plaindre. Il est évident que sa conviction n'avoit pas été ébranlée un seul instant, et que, s'il céda, ce fut pour n'être pas accusé d'avoir causé, par son opiniâtreté, la mort des évêques assemblés.

Ces constitutions auxquelles on attachoit alors tant d'importance, stipuloient dans leurs points principaux : 1° « que la garde de tout « archevêché, évêché, abbaye de fondation « royale, vacants, seroit donnée, et que « les revenus en seroient payés au roi ; et que « l'élection d'un nouvel incombant seroit faite

« d'après l'ordre du roi, par le haut clergé de « l'Eglise, sur l'avis des prélats que le prince « jugeroit à propos de leur adjoindre. » (Cette coutume ne pouvoit remonter plus haut que Guillaume-le-Roux, et ses successeurs l'avoient abandonnée.) 2° Par les articles 2 et 7, « que dans tous les procès civils ou criminels, « dans lesquels l'une des parties ou toutes les « deux seroient ecclésiastiques, la procédure « commenceroit devant la justice du roi, qui « détermineroit si la cause devroit être jugée « par la cour séculière ou par la cour épisco- « pale. » (C'étoit ici plutôt une exigeance du moment et une innovation qu'une coutume.) 3° Il étoit ordonné « qu'aucun tenancier en « chef du roi, aucun officier de sa maison ou « de son domaine, ne fût excommunié, ou ses « terres mises en interdit, jusqu'à ce qu'on « se fût adressé au roi. » (Cette coutume, introduite par le conquérant contre l'effet redoutable et si souvent salutaire des foudres spirituelles, avoit été rigoureusement maintenue par ses successeurs.) « 4° Aucun archevê- « que ou évêque ne devoit traverser la mer « sans l'autorisation du roi. 5° Les appels « procéderoient régulièrement de l'archidia- « cre à l'évêque, et de celui-ci à l'arche- « vêque; si l'archevêque manquoit à rendre « la justice, au roi. » (L'objet de cette coutume, introduite par Henri I, avoit sans doute pour but, ainsi que la précédente, d'empêcher autant que possible les recours à Rome.) Les autres articles sont d'un moindre intérêt.

Arrivé à Canterbury, le prélat réfléchit sur ce qui s'étoit passé. Ses scrupules reviennent; il

condamne sa dernière foiblesse, s'interdit à lui-même l'exercice de ses fonctions, écrit un rapport au pape, et sollicite l'absolution. Henri s'étoit flatté d'obtenir de la gratitude d'Alexandre l'approbation des coutumes; mais la fermeté du pontife déconcerta tous ses plans, et le roi songea à s'en venger sur l'archevêque. Ses conseillers cherchoient à le pousser aux extrémités, en prêtant à Becket des discours pleins d'irrévérences pour le roi, et des projets ambitieux d'indépendance. Enfin, on prépara une longue suite d'accusations; et grâce à la facilité que la jurisprudence féodale offrit toujours aux caprices d'un souverain vindicatif, il fut cité à un grand concile, à Northampton (13 octobre). Jean d'Oxford fut encore président; Henri remplit les fonctions d'accusateur. Le prélat fut condamné à perdre tous ses biens, peine qui fut sur-le-champ commuée en une amende de 500 livres (14 octobre). Le lendemain, le roi lui ordonna de rendre les 300 livres de rentes qu'il avoit reçues comme gouverneur d'Eye et de Berckamstead. Becket répondit froidement qu'il les paieroit. Le roi lui redemanda encore 300 livres qu'il avoit reçues, étant chancelier. Ce fut en vain que le prélat prétendit que c'étoit un présent; Henri soutint que c'étoit un prêt. La cour obligea Becket à donner caution pour le remboursement de cette somme (15 octobre). Le troisième jour, Henri lui demanda compte de toutes les recettes provenant des abbayes et évêchés qu'il avoit administrés durant ses fonctions de chancelier, ce qu'il n'estima pas

moins de 40,000 marcs. A cette demande exorbitante, Becket demeura stupéfait. Cependant, après s'être recueilli, il répondit qu'il n'étoit pas obligé de donner une réponse ; qu'à sa consécration, le prince Henri et Leicester le justicier l'avoient publiquement dégagé par le commandement du roi de toute réclamation semblable ; et que sur une semblable demande il requérait l'avis de ses évêques.

Le primat ne pouvoit plus se tromper sur le projet du roi. Il lui vint d'abord à l'esprit d'en appeler à sa pitié. Il repoussa cette idée qui peut-être auroit été couronnée du succès ; et adopta pour résolution définitive de décliner l'autorité de la cour. Sur le matin, après avoir dit la messe de Saint-Etienne, premier martyr, il se rend au palais, revêtu de ses habits pontificaux, et portant à la main la crosse archiépiscopale. A son arrivée, le roi et ses barons se retirent. Le primat resté seul, attend leur décision au milieu de ses clercs, avec une dignité calme et intrépide. Cependant le bruit et la confusion régnoient dans la chambre du conseil ; et le roi s'emporta jusqu'à menacer de la mort quiconque parleroit en faveur de l'accusé. Le sang est sur le point de couler. Roger d'York, l'évêque d'Exeter, se retirèrent ; ce dernier conjura le prélat, en se jetant à ses pieds, de sauver le corps épiscopal. « Fuyez donc, lui réplique-t-il, vous ne pouvez savoir ce que Dieu nous prépare. » Tous les prélats vinrent en corps ; Hilaire de Chichester parla en leur nom : « Un archevêque parjure, dit-il,

n'a aucun droit à notre obéissance. De vous donc nous appelons au pape. — J'écoute, répondit simplement l'archevêque. »

Les évêques se placent le long du côté opposé de la salle; un profond silence règne. La porte s'ouvre, le comte de Leicester, à la tête des barons, lui ordonne d'écouter sa sentence. « Ma sentence, interrompit l'archevêque! ô « comte! mon fils, écoutez-moi d'abord. Vous « savez avec quelle fidélité j'ai servi le roi, « avec quelle douleur, pour lui plaire, j'ai « accepté mon office actuel, et comment il me « déclara libre de toutes réclamations sécu- « lières. Je ne dois pas répondre de ce qui s'est « fait avant ma consécration. Non, je ne le « ferai pas. Vous savez en outre que vous êtes « mon fils en Dieu; ni la loi, ni la raison ne « vous permettent de juger votre père. Je ré- « fère de ma querelle à la décision du pape. » Une voix l'appela traître. « Si le caractère de « mon ordre ne me le défendoit, répliqua-t-il « en se retournant avec promptitude, le lâche « se repentiroit de son insolence. » Le clergé et le peuple l'attendoient; son retour chez lui fut un triomphe. Le lendemain il partit secrètement; et après quinze jours de périls et d'aventures, le frère Christian (tel étoit le nom qu'il avoit pris) débarqua à Gravelines, en Flandre. Sa première visite fut pour le roi de France, qui le reçut avec des témoignages de respect. La seconde, pour Alexandre, qui tenoit alors sa cour dans la ville de Sens. Le pontife, à sa requête, condamna dix des constitutions de Clarendon; et lorsque Thomas eut fait entre ses mains la résignation de son évê-

ché, Alexandre préféra l'honneur aux convenances; et refusant d'abandonner un prélat qui avoit sacrifié l'amitié d'un roi aux intérêts de l'Eglise, il l'en investit de nouveau.

Henri fut tout à coup distrait de ces querelles par une révolte générale des Gallois. Déjà, en 1763, il les avoit secrètement châtiés pour une révolte semblable. Cette fois, sur le prétexte qu'un de ses neveux avoit été assassiné par les gens du comte de Pembroke, Griffith se jeta dans le Cardiganshire où il réduisit en peu de temps toutes les forteresses angloises. L'insurrection se propagea. On courut aux armes de toutes parts. Griffith, Guwined et Owen Cyvelioch étoient à la tête du mouvement. Henri accourut; une action générale a lieu sur les bords du Cieroc : les insurgés y furent défaits; et le roi les poursuivit jusqu'au pied de la haute montagne de Berwin. Les indigènes en couvroient le sommet prêts à fondre sur leurs ennemis. Les éléments mirent fin à la guerre : des déluges de pluie inondèrent la plaine; et l'armée angloise abandonnant ses bagages, ne gagna Chester qu'avec difficulté. Henri se vengea alors sur ses nombreux otages, enfants des plus illustres familles. Il fit arracher les yeux à tous les mâles, couper aux filles le nez et les oreilles, s'abreuvant de sang et se couvrant d'infâmie.

Ce prince fut plus heureux dans le cabinet qu'à la guerre. Les droits au duché de Bretagne, long-temps partagés entre les divers membres de la même famille, étoient alors concentrés dans la personne de Conan, comte de Richmond. Ce comte, indolent et paci-

fique, se trouvoit incapable de réprimer lui-même la férocité de ses barons. On lui fit comprendre qu'il étoit de son intérêt de quitter une position où il ne pouvoit long-temps se soutenir. A l'exception du comté de Guingamp, il transféra toutes ses possessions et tous ses droits à Constance, sa fille et son héritière. Un mariage « imaginaire » fut conclu entre la princesse et Geoffroy, troisième fils de Henri, et Henri fut nommé le gardien de ces deux enfants durant la minorité. En peu de temps, il sut dompter les barons et devint maître du pays.

Le roi ne perdoit pas de vue le prélat exilé : on le vit proscrire en masse quatre cents personnes qui lui tenoient ou par le sang ou par l'amitié, s'emparer de ses biens et saisir les revenus de tous ceux qui l'avoient suivi en France. Par un raffinement de cruauté, on exigeoit de ces exilés le serment d'aller rendre visite à l'archevêque, afin que le spectacle de leur misère ajoutât encore à ses tourments. Il étoit alors retiré à Pontigny, chez les moines de Citeaux. Henri força ces religieux à lui refuser un plus long séjour chez eux ; mais Louis lui offrit aussitôt pour asile la ville de Sens, où il continua de vivre dans la retraite la plus profonde, partageant son temps entre la prière et la lecture. C'est dans cette solitude, que par degrés ses opinions s'élevèrent jusqu'à l'enthousiasme. Il identifia sa cause avec celle de Dieu et de l'Eglise, et se résolut à souffrir le martyre même, s'il étoit nécessaire, pour une cause aussi sacrée. Par une sentence solennelle (1166), il excommunia ceux des ministres du

roi qui avoient communiqué avec l'anti-pape, ceux qui avoient appuyé les constitutions de Clarendon, et tous ceux qui avoient envahi les propriétés de l'Eglise, et par sa fermeté, s'assura le secours du pape, qui peut-être, sans cela, lui auroit manqué.

L'orgueilleux monarque affectoit de mépriser, mais redoutoit en effet les armes spirituelles de sa victime; il donna ordre de fouiller tous ceux qui passoient la mer, de saisir les lettres du pape et de l'archevêque; et il voulut que tous les hommes libres jurassent de ne point obéir aux censures ecclésiastiques publiées contre le roi et son royaume. Mais ses possessions continentales lui inspiroient les plus vives alarmes; tous les grands barons ne demandoient qu'une occasion de révolte; Louis leur eût volontiers prêté main-forte contre l'ennemi de l'Eglise. Il fit tout pour détourner ou pour retarder ce coup.

A la mort de l'anti-pape, Alexandre étoit rentré en Italie et avoit repris possession de Rome; mais l'empereur avoit élevé un autre compétiteur dans la personne de Guido de Crême. Henri menaça le pape, s'il n'abandonnoit la cause du primat, d'épouser la cause de Guido; ses ambassadeurs jurèrent, à la diète de Wurtzbourg, au nom de leur maître, de renoncer à l'autorité d'Alexandre, et d'obéir à son rival. Mais Henri se repentit de sa précipitation : les évêques refusèrent de se déshonorer en tranférant ainsi leur obéissance au moindre signe de leur prince. Il fut réduit à blâmer la conduite de ses envoyés; et Jean d'Oxford fut exprès envoyé à

Rome, pour désavouer ce qui s'étoit fait à Wurtzbourg. Il autorisa de nouveau les évêques, en dépit des constitutions de Clarendon, à en appeler en leur nom et au sien, du jugement de l'archevêque à celui du pape : ce qui suspendit provisoirement l'autorité du prélat. Il envoya au pontife des présents qui furent refusés. On parla cependant d'arranger les choses; deux fois il consentit à recevoir le primat; mais ils se méfioient l'un de l'autre. Henri vouloit conserver les libertés de l'Eglise, sauf la dignité de sa couronne; l'archevêque vouloit pareillement obéir au roi, sauf la dignité de l'Eglise. Dans la seconde conférence tout parut s'arranger, seulement le roi refusa le baiser de paix, qui étoit d'usage en pareille rencontre, et le prélat partit avec l'intime conviction qu'il ne devoit avoir aucune confiance dans la sincérité du roi.

Henri étoit en France depuis plusieurs années, occupé à réprimer l'insolence de ses barons qui, sous le moindre prétexte, lui refusoient l'obéissance. Louis, pour humilier l'orgueil de son vassal, étoit toujours prêt à les appuyer; mais enfin, en 1169, la paix fut conclue entre les deux monarques. Henri céda l'Anjou à l'aîné de ses fils, et l'Aquitaine au second. Le premier avoit déjà épousé une des filles de Louis, le second fut fiancé à une autre fille de ce roi; et l'on stipula que les possessions des deux jeunes princes relèveroient immédiatement de leur beau-père. Il seroit difficile d'expliquer ce qui put arracher à Henri un traité si préjudiciable; mais comme il n'en observa jamais les conditions, il est évi-

dent qu'il n'avoit d'autre intention que de tromper son suzerain.

Il avoit maintenant un autre objet en vue, le couronnement de son fils Henri. L'accomplissement de la cérémonie appartenoit à Becket, comme archevêque de Canterbury: il avoit même obtenu une lettre du pape qui défendoit à tout autre évêque anglois d'usurper le privilége de son siége; mais il ne put faire parvenir cette lettre à ceux à qui elle étoit adressée. Ses ennemis montrèrent une lettre prétendue du pape qui autorisoit l'archevêque d'York à couronner le prince; et il le couronna, en effet (1170), dans l'abbaye de Westminster.

Henri voyoit avec effroi que la foudre alloit enfin le frapper. Toutes ses tentatives étoient restées sans effet; et s'il ne s'arrangeoit, dans quarante jours, il étoit menacé de l'interdit. Il consentit donc à voir l'archevêque; l'entrevue eut lieu à Freitville, sur les frontières de la Touraine. Le roi causa familièrement avec Becket, comme au temps de leur amitié; et quand l'archevêque voulut se jeter aux pieds de son souverain, il insista pour qu'il remontât sur son cheval, en disant: « Dans peu, monseigneur l'archevêque, nous nous montrerons toute notre ancienne affection. Veuillez seulement me faire honneur devant ceux qui regardent actuellement notre conduite. » Becket le suivit, et, par l'organe de l'archevêque de Sens, lui présenta sa requête. Il y prioit le roi de le recevoir dans ses bonnes grâces, de rendre au siége de Canterbury ses possessions, et de vouloir bien, dans sa clémence, faire réparation à

cette église pour l'injure qui lui avoit été faite par le couronnement de son fils. Henri consentit à ces demandes, et il fut convenu que l'archevêque viendroit passer quelques jours à la cour.

Il y avoit sans doute peu de sincérité dans la conduite de Henri; aussi des mois entiers s'écoulèrent avant l'exécution de ses engagements. Les remontrances du primat, deux visites qu'il fit à la cour ne produisirent que des promesses trompeuses. Ses ennemis menaçoient publiquement son existence; ses amis concevoient les plus tristes présages. Il résolut enfin de se rendre à son siége, emprunta de l'argent à l'archevêque de Rouen, et partit dans la compagnie, ou plutôt sous la garde de son ancien ennemi, Jean d'Oxford.

Alexandre, avant d'apprendre cette réconciliation, avoit envoyé des lettres de suspension ou d'excommunication contre les évêques qui avoient officié au dernier couronnement. Becket, pour maintenir la paix, résolut sagement de supprimer ces lettres. Mais les prélats sachant qu'il les portoit avec lui, avoient envoyé Ranulf de Broc, avec un corps de troupes, pour s'emparer de sa personne et les lui arracher. Le primat l'apprend; et dans un moment d'irritation, il dépêche un messager qui les remet publiquement aux évêques. Les prélats, tombés ainsi dans leurs propres piéges, se rendent en hâte auprès du roi, accusent Becket des projets les plus coupables, et lui demandent satisfaction. Le primat arrive enfin à Canterbury, et se prépare à aller visiter le jeune Henri, à sa résidence de Woodstock; mais ses

ennemis, qui craignoient son influence sur son ancien pupille, obtiennent un ordre royal qui le confine dans son propre diocèse. Menaces, avanies de toute espèce, pillage de ses biens, mauvais traitements envers serviteurs, tels étoient les moyens qu'employoient ses ennemis. Le jour de Noël, excédé de tant de vexations, il parla avec un enthousiasme remarquable, et finit par déclarer que ceux qui avoient soif de son sang seroient bientôt satisfaits; mais qu'il vouloit d'abord venger les outrages faits à son Eglise, à sa personne, à ses moines depuis sept ans, en excommuniant Ranulf et Robert de Broc. Quelques jours après arrivèrent secrètement dans le voisinage quatre chevaliers, qui, lors de l'arrivée des évêques, avoient entendu Henri s'écrier : « De tous les lâches qui mangent mon pain, n'en est-il aucun qui veuille me délivrer de ce prêtre turbulent. »

Prenant ces paroles pour une permission royale, ils s'étoient engagés par serment à le faire sortir d'Angleterre ou à le mettre à mort. Le lendemain, après s'être concertés, ils arrivent chez le primat, lui ordonnent, de la part du roi, d'absoudre les évêques. Il répond avec fermeté que le cas de l'archevêque d'York avoit été réservé au pontife; qu'il consentoit, lui, à absoudre les autres s'ils vouloient faire serment de se soumettre à la décision de l'Eglise ; et reconnoissant que trois de ces chevaliers lui avoient autrefois juré spontanément fidélité : « Je suis surpris, ajouta-t-il, d'après ce qui s'est fait jadis entre nous, que vous veniez me menacer dans ma propre

maison. — Nous ferons plus que des menaces, répondirent-ils. » Ils tinrent parole. Entraîné par ses amis dans l'église qui paroissoit offrir un asile plus sûr, il y étoit à peine que les chevaliers y pénètrent avec douze hommes armés. Au lieu de fuir, il marche à leur rencontre. « Où est le traître, s'écrie Hugues de Horsea? » Il ne répond rien. Où est l'archevêque, demande Fitzurce. — Me voilà, répondit-il; je suis l'archevêque, mais je ne suis pas le traître. » On lui ordonne d'absoudre les évêques. — « Jusqu'à ce qu'ils aient offert satisfaction, je ne le ferai point. — Meurs donc s'écria l'assassin en lui portant un coup à la tête. » Grim, son porte-crosse, interposa son bras qui fut cassé. Mais le coup étoit porté, et l'archevêque avoit été blessé. Comme le sang couloit le long de sa figure, il joignit les mains et baissa la tête en disant: « Au nom de Jésus-Christ et pour son Eglise, je suis prêt à mourir. » Dans cette posture, il se tourna vers ses meurtriers, sans gémissement et sans agitation. Un second coup le jeta sur les genoux, un troisième lui fracassa le crâne et l'étendit sur la terre, devant l'autel de saint Bennet. Ainsi mourut Becket, à l'âge de cinquante-trois ans, martyr de la conservation des immunités de l'Eglise. L'heure de sa mort fut le triomphe de sa cause; ses vertus personnelles, sa haute dignité, la sainteté du lieu, le courage qu'il avoit montré dans ses derniers moments, tout excita l'admiration pour lui, l'horreur pour ses assassins. Ceux qui l'avoient d'abord condamné l'applaudirent, et les partisans « des coutumes » furent réduits au silence.

Cette nouvelle plongea Henri dans la plus sombre mélancolie; il étoit alors à Bure, en Normandie. La flétrissure que ce meurtre imprimoit à son caractère, les anathèmes prêts à fondre sur sa tête, peut-être la conscience intime que, s'il n'avoit pas ordonné ce meurtre, il en avoit au moins suggéré l'idée, toutes ces réflexions le troublèrent. Revenu de cet abattement, il dépêcha au pape cinq envoyés avec des pouvoirs illimités. Le pape refusa de les voir. Alexandre se reprochoit d'avoir traité avec trop de ménagement les adversaires du prélat. Afin de se tracer un plan de conduite, à l'abri de toute influence, il se séquestra pendant huit jours de la société de ses plus intimes amis. Enfin, les envoyés furent admis : ils soutinrent avec chaleur l'innocence de leur maître, et jurèrent qu'il étoit prêt à obéir à la décision du pontife. Alexandre, touché peut-être, mais non convaincu, se contenta d'excommunier, en termes généraux, les assassins avec leurs conseillers, leurs complices et leurs protecteurs; et désigna ses légats de France, Théodin et Albert, pour prendre connoissance de l'affaire. Henri en reçut la nouvelle avec satisfaction; mais comme il ignoroit et leurs intentions et les ordres dont ils étoient porteurs, il jugea prudent de quitter la Normandie avant leur arrivée. Il débarqua en Angleterre au commencement d'août, employa deux mois à rassembler une puissante armée, peut-être dans l'intention d'éluder décemment la visite des légats. Une flotte de quatre cents voiles alla l'attendre à Waterford, en Irlande; car il avoit formé le projet d'ajouter

à ses titres celui de lord d'Irlande. Avant de raconter cette expédition, qui commença à lier l'histoire de cette île avec celle de l'Angleterre, il convient de dire quelques mots de son état antérieur.

La langue que parlent encore les descendants des premiers habitants d'Irlande prouve qu'ils étoient Celtes. Quelques historiens, sur la foi des fictions des Bardes ou des généalogies traditionnelles, les font remonter à une époque antérieure au déluge, comme si tous les peuples n'avoient pas la vanité de se donner ainsi une antiquité fabuleuse ! La lumière de l'Evangile pénétra de bonne heure dans l'île, mais la conversion générale des habitants étoit réservée au zèle de saint Patrice : Il commença ses travaux en 432, et, après une vie pleine de vertus et de travaux, il mourut l'an 493. Ses disciples eurent le singulier bonheur d'échapper aux visites des Barbares, dans le cinquième et sixième siècle; aussi les sciences qui s'éteignoient sur le continent, jetèrent-elles encore, sur les rives écartées d'Erin, quelques foibles lueurs sous les auspices du clergé. Mais leur civilisation, retardée par l'influence opposée de leurs institutions nationales, fut suspendue par l'invasion des Normands qui, depuis l'année 748, et pendant plus de deux siècles, visitèrent annuellement cette île, et dans toutes les directions, et y formèrent divers établissements. En peu de temps, les habitants oublièrent les devoirs de la religion, perdirent leur goût pour les avantages de la société, et retombèrent promptement dans les habitudes de la barbarie.

Ils étoient divisés en clans : chaque clan avoit son *canfinny* ou chef; ces chefs subordonnés entre eux, selon leur degré de puissance, reconnoissoient un ard-riagh, ou monarque en chef, qui, s'il ne l'exerçoit, prétendoit du moins à la souveraineté entière de l'île. La loi du *tanistry* régloit la succession à toutes les dignités. Elle consistoit à exclure les fils de l'héritage et de l'autorité de leurs pères ; et le tanist, héritier présomptif, étoit élu par les suffrages du clan, durant la vie même du chef qui gouvernoit. Une telle coutume enfantoit sans cesse des querelles intestines, qui se terminoient assez ordinairement par l'épée. Les élections étoient ensanglantées ; quelquefois le tanist ambitieux n'attendoit pas la mort naturelle de son chef ; souvent le fils du souverain décédé, fort des droits que lui donnoit la nature, cherchoit à s'emparer par force de la dignité à laquelle une simple coutume lui défendoit d'aspirer. De là des guerres innombrables. Une autre coutume, nommée le *gavelkind*, nuisoit beaucoup au développement de l'agriculture, en voulant que les propriétés territoriales fussent toujours également partagées, ou plutôt morcelées entre tous les enfants légitimes ou illégitimes, à l'exclusion des filles. Encore n'héritoient-ils pas personnellement ; mais à la mort de chacun des possesseurs, toute la propriété territoriale du clan étoit réunie en une masse commune : le canfinny en faisoit une nouvelle division, selon son équité ou son caprice, entre tous les chefs de famille et par rang d'ancienneté.

Les invasions des Danois, puis, lorsqu'on les eut soumis, l'ambition des princes, s'opposèrent long-temps au calme de la nation. À travers ces dissentions intestines, les mœurs, même celles du clergé, se corrompoient. Ni le zèle de saint Malachie, ni les synodes des prélats irlandois (1140) ne purent empêcher les progrès de la corruption. L'invasion des Anglois l'acheva. A cette époque, la souveraineté nominale sur l'île entière venoit de passer des O'Néals aux O'Connors, rois du Connaught. Dublin se regardoit comme la rivale de Londres; mais la majorité des indigènes fuyoit les villes et vivoit sous des cabanes à la campagne. Ils préféroient le soin des troupeaux à l'agriculture. Le travail et la contrainte étoient pour eux les plus grands des maux; la liberté et l'indolence les plus désirables de tous les biens. Robustes, courageux, vêtus grossièrement d'étoffes fabriquées de la laine de leurs troupeaux, ils n'avoient pour combattre qu'une courte lance ou deux javelines, avec une hâche d'acier, que les hommes libres avoient seuls le droit de porter, et qu'ils nommoient « Sparthe. » Leurs maisons, leurs églises étoient construites en charpentes et en osier, avec une industrie qui arrachoit même les louanges des Anglois. Du reste, les Irlandois d'alors nous sont représentés comme irascibles, inconstants, vivement attachés à leurs amis, vindicatifs et sans foi envers les ennemis, passionnés pour la musique. Le clergé d'Irlande différoit sur quelques points de discipline au sixième siècle, tels que le temps de la Pâques et la tonsure ecclésiastique;

mais il étoit d'accord sur le dogme avec les églises voisines.

La proximité, et l'infériorité de ces peuples dans l'art de la guerre, avoient suggéré à Guillaume-le-Conquérant et à Henri I[er], l'idée de conquérir l'Irlande ; mais ce projet, qu'ils avoient abandonné, fut repris par le fils de Mathilde, qui imagina, pour justifier son invasion, de mettre en avant que la civilisation de leurs mœurs et la réforme de leur clergé seroient des bienfaits que l'Irlande achèteroit avec joie au prix de son indépendance. Jean de Salisbury, depuis évêque de Chartres, fut chargé de ménager l'approbation du pape à ce projet, et le pape loua la piété de ce fils respectueux, qui n'avoit en vue que l'intérêt de la religion et du saint-siége. Tout sembloit prêt pour l'expédition : on tint un grand conseil ; mais on rencontra dans l'impératrice-mère, et dans les barons, une opposition insurmontable ; il fallut y renoncer momentanément.

Quatorze ans après cette singulière négociation, des aventuriers gallois débarquèrent en Irlande, à la sollicitation d'un des princes du pays. Dermot, roi de Leinster, avoit, plusieurs années auparavant, enlevé Dervorgil, femme de O'Ruarc, prince de Breffny, ou de Leitrim (1152). L'époux, afin de venger son affront, réclama l'assistance de Turlogh O'Connor, monarque d'Irlande ; et l'adultère fut obligé de rendre la fugitive (1153). Depuis lors, Dermot et O'Ruarc, dans toutes les querelles qui agitèrent l'Irlande, prirent toujours des partis opposés. Durant la vie de Maurice O'Logh-

lin, successeur d'O'Connor, Dermot brava la puissance de son adversaire (1156); mais à la mort de ce prince, la maison d'O'Connor reprit l'ascendant (1166). O'Ruarc détruisit Ferns, la capitale du Leinster, et Dermot, chassé de l'île, alla mendier des secours étrangers, et rendit hommage à Henri, dont il obtint la permission d'enrôler des aventuriers. Quelques gentilshommes plongés dans la détresse, Richard de Clare, surnommé Strongbow, comte de Pembroke, Robert Fitz-Stephen, et son frère Maurice Fitz-Gérald, acceptèrent ses offres. L'orage éclata d'abord contre le féroce Donald, prince d'Ossory, dont l'armée fut taillée en pièces. Un trophée de deux cents têtes fut élevé aux pieds du sauvage Dermot, qui manifesta sa joie en battant des mains, en sautant en l'air et en hurlant des actions de grâce au Très-Haut.

Son ambition aspiroit alors à la souveraineté de l'île : dans cette vue, il sollicita des renforts d'Angleterre. Fitz-Gérald et Raymond, avec vingt chevaliers, trente hommes revêtus de cottes de maille, et cent soixante-dix archers, débarquèrent bientôt à quatre milles de Waterford. Attaqués par O'Phelan, ils obtinrent un léger succès, que la renommée exagéra, mais souillèrent leur victoire par des cruautés. Pembroke lui-même, malgré la défense du roi, arriva avec une armée de douze cents archers et chevaliers. Au premier assaut, Waterford fut pris; Dermot courut à Dublin et l'emporta; il mourut au milieu même de ses triomphes, et le comte de Pembroke, qui avoit épousé Eve, sa fille, et

qu'il avoit désigné comme son successeur, s'empara immédiatement de l'autorité royale. Les indigènes firent inutilement (1171) les plus grands efforts pour chasser les étrangers de Dublin.

Mais le nouveau roi avoit un ennemi plus redoutable dans le roi d'Angleterre. Henri n'avoit vu qu'avec mépris l'entreprise de ces aventuriers : leur succès excita sa jalousie; il défendit à aucun de ses sujets de passer en Irlande, et ordonna à tous ceux qui y étoient déjà de revenir, sous peine de confiscation. Strongbow, effrayé, envoya Raymond pour mettre ses conquêtes aux pieds de son souverain; Henri de Montmaurice le suivit : tout fut inutile; il fallut qu'il se mît en marche lui-même, et qu'après s'être vu refuser honteusement une audience, il renouvelât à Henri son hommage et son serment, et lui remît la ville de Dublin, les districts qui l'entouroient, les châteaux et ports qui étoient en sa possession, et consentît à ne posséder le reste que comme tenancier en chef de la couronne d'Angleterre. Le roi se rendit, avec Strongbow, d'abord à Waterford, puis à Dublin, où il reçut les hommages de tous les princes du pays. O'Connor, favorisé par la saison, jointe à l'inondation qui couvroit la contrée, refusoit de reconnoître un maître; tout ce qu'on en put obtenir fut une sorte de soumission nominale, et il ne resta d'indépendants que les princes d'Ulster. Les évêques, assemblés en synode à Cashel, sous la présidence du légat du pape, l'évêque de Lismore, reconnurent formellement la

souveraineté de Henri, et firent des réglements pour la réforme de leur église.

Henri fut rappelé en Angleterre, plus tôt qu'il n'auroit voulu, par des affaires urgentes. Il quitta l'Irlande sans avoir ajouté un pouce de terrain aux conquêtes des premiers aventuriers; et laissa le commandement suprême à Hugues de Lacy; mais celui-ci, durant la guerre entre le roi et ses fils, fut appelé au secours du père; et le gouvernement des conquêtes revint à Strongbow, qui n'avoit ni l'autorité nécessaire pour arrêter la rapacité de ses compagnons, ni les forces suffisantes pour repousser les hostilités des habitants. Vaincu à Ossory (1174), et bientôt réduit à n'avoir d'autre refuge que le château de Waterford, il auroit succombé, sans un renfort qui vint à propos rendre aux Anglois leur prépondérance. Ce fut à cette époque, lorsque son autorité en Irlande étoit presque anéantie, que Henri se rappela la lettre qu'il avoit autrefois obtenue d'Adrien, vingt ans auparavant. Il la fit lire avec solennité dans un synode d'évêques irlandois. Nous laissons à penser jusqu'à quel point cette pièce servit à convaincre les prélats que le roi étoit le souverain légitime de l'île; mais l'année suivante, O'Connor envoya l'archevêque de Tuam à Windsor (1175), et un traité de concorde finale fut conclu entre les deux princes. Henri garantit à Roderic, roi de Connaught, la royauté sous la couronne angloise, aussi longtemps qu'il s'acquittera fidèlement des services auxquels il est engagé; et sauf un tribut annuel, il possédera en paix ses propres terres,

et aura sous lui tous les autres chefs de l'Irlande, comme avant l'invasion. Dublin, Meath, Wexford et Waterford, jusqu'à Duncanon, faisoient exception, et ne relevoient que du roi d'Angleterre, dont ces villes formoient le domaine, et celui de ses barons.

Mais les traités ne pouvoient enchaîner les passions des indigènes, et celles des étrangers. Ceux-ci ne pouvoient se soutenir que par le pillage; les autres ne laissoient échapper aucune occasion d'assouvir leur vengeance nationale. Strangbow mourut en 1177, ne laissant qu'une fille, nommée Isabelle, héritière du royaume de Leinster. Henri lui donna pour tuteur, et fit en même temps gouverneur du royaume, Fitz-Aldhelm, ministre avare et voluptueux, qui évita les dangers de la guerre, et s'enrichit aux dépens de ses inférieurs. De Courcy, soldat farouche, et le second dans le commandement, se jeta malgré la défense du gouverneur, avec trois cent cinquante hommes, dans la province d'Ulster, gagna trois batailles sur les gens du roi Mac-Dunleve, s'empara de Downpatrick, et s'y maintint, en dépit des efforts constants, et quelquefois assez heureux, des indigènes.

Henri, dans un grand conseil qu'il tint à Oxford, profita, en faveur de son fils Jean, d'une bulle du pape, qui l'autorisoit à inféoder à l'un de ses fils les seigneuries d'Irlande; retint, pour son propre domaine, les ports de mer, et distribua le reste des possessions angloises aux chefs aventuriers. En même temps, Hugues de Lacy fut nommé lord délégué. C'étoit un officier d'un rare mérite. Il s'occupa de

rebâtir les châteaux du Meath, invita les fugitifs à revenir, et, par sa prudence et sa justice, parvint à réconcilier les habitants avec la domination des étrangers; mais son mérite même, et son mariage avec une fille de Roderic O'Connor inspirèrent des soupçons à Henri, qui le remplaça par Philippe de Worcester.

Peu de mois après, le jeune prince vint lui-même prendre les rênes du gouvernement (1185). Malheureusement il avoit pour conseillers et pour favoris des Normands, qui, traitant avec un égal mépris les chefs irlandois et les aventuriers gallois, mécontentèrent les uns et les autres. Leur rapacité ne faisoit aucune distinction d'amis ou d'ennemis. Les terres mêmes des clans qui avoient été fidèles jusqu'à ce jour, furent partagées; et les exilés, stimulés par le désir de la vengeance, favorisés par la connoissance des lieux, et prenant par degrés plus d'expérience de l'art de la guerre, devinrent bientôt des adversaires formidables. L'ascendant anglois baissa rapidement; la division se mit dans le conseil; et après un honteux gouvernement de neuf mois, le jeune prince fut rappelé. De Courcy le remplaça, et borna ses efforts à conserver les conquêtes angloises: elles comprenoient les districts maritimes de Down, de Dublin, de Wexford, de Waterford et de Cork, liés les uns aux autres par une longue suite de forteresses. Si les nationaux s'étoient alors réunis, au lieu de se consumer par des querelles domestiques, ils auroient pu recouvrer l'indépendance; mais Murrogh, fils de Roderic, avoit envahi les possessions de son père: il fut pris, emprisonné et privé de la vue.

Ses amis le délivrèrent, et Roderic se retira dans un couvent : puis, par une nouvelle révolution, les Anglois de Munster rétablirent le vieux roi. Son fils, Connor Maumoy le força encore de rentrer dans le même asile. Bientôt il fut lui-même assassiné par un de ses frères, qui tomba à son tour sous le fer d'un de ses neveux; et le Connaught n'offrit qu'une scène horrible d'anarchie et de carnage, jusqu'à ce qu'un autre frère, Cathal, « à la main sanglante » (the bloodyhanded), renversa tous ses compétiteurs, et obtint la prééminence dont son père avoit joui. Ces événements conduisent l'histoire d'Irlande jusqu'à la mort de Henri.

Nous avons laissé ce monarque en proie aux plus vives appréhensions du côté de la cour de Rome; à Wexford, il reçut un message favorable et se rendit en Normandie. En deux conférences avec les légats, toutes les difficultés s'aplanirent publiquement, et dans la cathédrale d'Avranches, il jura, la main sur le livre des Evangiles, qu'il étoit innocent, en paroles et en action, du meurtre de l'archevêque. Mais comme il avoit à expier au moins l'imprudence de quelques paroles, dont s'étoient emparés les assassins, il se soumit à entretenir pendant un an deux cents chevaliers pour la défense de la Terre-Sainte; à servir pendant trois ans, si le pape le requéroit, contre les infidèles, en Espagne ou en Palestine; à rendre les terres enlevées aux amis de l'archevêque; à permettre les appels, et de plus à abolir les coutumes contraires aux libertés du clergé, s'il s'en étoit introduit depuis son avénement. Ce dernier article laissoit en discussion la cause pre-

mière des dissentions de Henri et du primat.

Ce ne fut que quatre ans plus tard, pendant lesquels les tribunaux séculiers et réguliers ne firent usage de leurs droits respectifs qu'avec une grande modération (1176), que la question, débattue dans un grand conseil à Northampton, fut enfin décidée par les soins du légat Hugo Petroleone, allié et ami de Henri. Ce prince, par une lettre écrite au pape Alexandre, lui annonça que, malgré l'opposition de plusieurs barons, les quatre points suivants avoient été arrêtés : 1° qu'aucun ecclésiastique ne pourroit être personnellement traduit devant un juge séculier, si ce n'est pour délit à l'égard des lois forestières ou concernant un fief laïque, pour lequel il devroit service à un seigneur laïque; 2° qu'aucune abbaye ou évêché ne resteroit plus d'une année entre les mains du roi, sauf nécessité urgente; 3° que les meurtriers des clercs, d'après leur conviction ou leur confession devant la justice du roi, en présence de l'évêque ou de son délégué, encourroient, outre la punition ordinaire des laïques (1), la confiscation de leurs héritages; 4° que les ecclésiastiques ne seroient jamais forcés de donner des gages de bataille.

Tranquille enfin de ce côté, le repos de Henri fut bientôt troublé par une querelle non moins fâcheuse qui s'éleva au sein de sa famille. Père tendre pour ses enfants dans leur plus jeune âge, il étoit devenu depuis pour eux un maître

(1) Cette punition consistoit en l'amputation d'un pied ou d'une main.

dur et soupçonneux. Henri, l'aîné de ces princes, étoit déjà couronné roi d'Angleterre; les duchés d'Aquitaine et de Bretagne étoient assurés à Richard et à Geoffroi; et Jean, le plus jeune, quoique les courtisans l'appelassent « Lackland » et « Sans-Terre, » étoit destiné par son père à succéder à la souveraineté d'Irlande. Par des raisons qui sont restées inconnues, Henri n'avoit pas permis que Marguerite, femme de Henri, fût couronnée avec son mari : Louis s'en offensa; il fallut l'apaiser : on recommença la cérémonie (1172, 27 août), et Marguerite fut sacrée et couronnée avec Henri. Tous les deux firent un voyage à Paris, pour visiter le roi de France; et, à leur retour, ils demandèrent la possession immédiate de l'Angleterre ou de la Normandie, afin de porter honorablement le titre qu'ils avoient reçu. Henri s'indigna. Eléonore, qui d'abord avoit passionnément aimé son mari, mais qu'il délaissoit depuis quelques années pour des maîtresses passagères, poussée par la jalousie et par la vengeance, fomenta la discorde entre le père et le fils. Henri s'échappa à Chartres, du palais de son beau-père; Richard et Geoffroi suivirent ses traces; et la reine, premier moteur de ce désordre, disparut avec eux.

Le roi fut alors convaincu de l'existence d'un complot plus dangereux qu'il ne l'avoit pensé d'abord. Son premier soin fut de retrouver sa femme et ses trois fils. Les évêques de Normandie écrivirent à Eléonore, la menaçant des censures ecclésiastiques si elle persistoit dans sa révolte contre son époux; et tombée entre les mains de celui-ci, elle fut confinée

dans une prison, d'où elle ne sortit qu'après sa mort.

Henri avoit en même temps envoyé l'archevêque de Rouen et l'évêque de Lisieux à Paris, pour demander le retour de ses fils, et proposer à Louis de se faire arbitre entre eux et lui. Il en reçut une réponse offensante, dans laquelle le monarque françois lui reprochoit ses artifices, sa duplicité, et déclaroit ne pouvoir plus désormais prendre aucune confiance dans ses promesses. A Pâques, les plans des trois jeunes princes commencèrent à se développer : Louis s'engagea, et ses barons avec lui, à aider Henri à prendre possession de l'Angleterre, celui-ci à ne jamais faire la paix avec son père sans le consentement du roi de France. Philippe, comte de Flandre, et Guillaume, roi d'Écosse, entrèrent dans la ligue, le premier au prix du comté de Kent, le second, du comté de Northumberland, qui devoient leur être concédés. Mais on comptoit surtout sur la coopération de plusieurs barons du centre de l'Angleterre, qui préféroient à la domination de Henri celle d'un jeune homme imprudent et nécessiteux. Instruit de cette circonstance, le roi attira sous ses drapeaux vingt mille aventuriers, rebut des nations de l'Europe, qui, sous le nom de Brabançons, vendoient leurs services à l'enchère, et il sollicita en même temps le pape Alexandre de défendre le royaume d'Angleterre, « le fief du Saint-Siége et le patrimoine de saint Pierre, » contre les tentatives dénaturées de ses fils.

Au mois de juin, les opérations des confédérés commencèrent sur les frontières de la

Picardie, du Vexin et de la Bretagne. Philippe entra en Normandie, après avoir pris quelques villes, y perdit son fils et son héritier au siége de Driencourt, et se retira désolé dans ses états. Louis et son gendre investirent Verneuil, s'emparèrent d'un des trois bourgs dont se composoit cette place importante, y mirent le feu à l'arrivée de Henri, et se retirèrent. Leur départ permit à celui-ci d'envoyer un corps de ses mercenaires contre le comte de Chester et le baron de Fougères, qui avoient pénétré par la frontière méridionale. Réfugiés dans le château de Dol, la famine les força de se rendre avec cent chevaliers, la fleur de la noblesse bretonne. Dans une conférence à laquelle Henri consentit, le comte de Leicester, qui s'étoit joint aux confédérés, et à qui il reprocha sa trahison, porta la main sur son épée et menaça son souverain. Pour punir ce rebelle, Richard de Lucy, le justicier, prit et démantela la ville de Leicester, et ne pouvant réduire le château, il joignit ses troupes à celles du lord connétable, marcha vers le nord contre les Ecossois, et pilla le comté de Lothian. Cependant Leicester étoit débarqué avec un corps de Flamands, et marchoit rapidement pour rejoindre ses fidèles vassaux, lorsqu'il tomba inopinément au milieu de l'armée royale, qui le fit prisonnier, lui et la plupart des siens.

(1174) Les alliés passèrent l'hiver à mûrir un plan d'opérations mieux conçu. Louis dut pénétrer en Normandie; les adhérents de Geoffroi et de Richard, investir les châteaux royaux d'Aquitaine et de Bretagne; le roi

d'Ecosse, entrer en Angleterre par le nord; le comte de Flandre et le jeune roi, par le sud. Jamais Henri ne s'étoit trouvé dans un plus grand danger. Les Ecossois inondèrent les comtés du nord; dans le Yorkshire, Roger de Mowbray déploya l'étendard de la rebellion; le comte de Ferrers, et David, frère du roi d'Ecosse, continrent les forces royales dans le centre du royaume; Hugues Bigod prit, dans l'est, le château de Norwich, et une flotte nombreuse n'attendoit à Gravelines que le vent favorable pour transporter le jeune roi, avec une puissante armée, sur les côtes d'Angleterre. Henri, averti par un message de l'état de ses affaires, fit voile pour son royaume au milieu d'une tempête, et y arriva avant que son fils eût connoissance de son départ (8 juillet).

Profondément affecté de la rebellion de ses enfants et de ses barons, et de la ligue générale des princes voisins contre lui, Henri crut y voir un effet de la colère divine, qui le poursuivoit pour venger l'archevêque Becket. Le pape venoit de mettre ce prélat au nombre des saints, et l'Europe chrétienne retentissoit du bruit des miracles opérés par ses reliques. Henri, pour expier son offense, se résolut, pendant son voyage, à faire secrètement un pélerinage à la tombe du martyr. A peine avoit-il pris terre (10 juillet), que, sans se reposer de ses fatigues, il se mit en route pour Canterbury, voyagea à cheval toute la nuit, et au point du jour aperçut, dans le lointain, les tours de l'église du Christ. A l'instant même il mit pied à terre, revêtit l'habit de

pénitent, marcha pieds nus vers la cité, entra dans la cathédrale, descendit dans la crypte et se prosterna devant la tombe, tandis que, du haut de la chaire, l'évêque de Londres, s'adressant aux fidèles présents, justifioit le prince de la mort du prélat. A la fin de ce discours, Henri se leva et se rendit au chapitre, où l'attendoient les moines du couvent, quelques évêques et abbés, au nombre de quatre-vingts. A genoux devant eux, il confessa son offense; et chacun d'eux tenant une corde à nœuds à la main, en appliqua trois ou cinq coups sur les épaules du monarque. Après cet acte volontaire d'humilité, il retourna au souterrain, passa la nuit en prières, entendit la messe le matin, et le cœur soulagé, se rendit à Londres; mais le défaut de nourriture et les fatigues de corps et d'esprit qu'il avoit éprouvées, lui causèrent une fièvre qui le retint plusieurs jours dans son appartement.

Le cinquième jour de sa maladie, un courrier arriva au palais, parvint par ses instances à pénétrer jusqu'à lui, et lui apprit que Ranulf de Granville avoit fait le roi d'Ecosse prisonnier, dans une surprise, et l'avoit conduit, lui et soixante lords écossois, ses compagnons, au château de Newcastle. Henri s'empressa de communiquer cette nouvelle importante à ses courtisans, remarquant avec joie que cet événement étoit arrivé le matin même du jour, où, repentant et réconcilié, il avoit quitté les reliques de saint Thomas.

Le roi, oubliant aussitôt son indisposition, s'empressa de rejoindre son armée (18 juil-

let); mais tous ses ennemis avoient disparu. Les barons rebelles achetèrent leur pardon en livrant leurs châteaux (31 juillet); en trois semaines la paix fut universellement rétablie, et l'armée levée pour les soumettre s'embarqua à Portsmouth, pour secourir la capitale de la Normandie. Le retour de Henri en Angleterre avoit déterminé ses ennemis à renoncer à leur projet d'invasion et à tourner leurs efforts contre ses possessions continentales; et formant de leurs troupes réunies l'armée la plus nombreuse que l'Europe eût vue depuis les croisades, ils étoient venus camper sous les murs de Rouen (21 juillet). La défense ne fut pas moins vigoureuse que l'attaque; et maîtres du pont sur la Seine et de toute la contrée sur la rive gauche de la rivière, les assiégés, recevant journellement des secours en hommes et en argent, paroissoient disposés à se défendre long-temps. Le vingtième jour du siége, fête de saint Laurent, sur la foi d'un armistice proposé par le roi de France, les citoyens se livroient au repos et à des jeux, tant dans la ville que sur la plaine au delà de la rivière, lorsque quelques ecclésiastiques, du haut de la tour de la cathédrale, jetant les yeux sur le camp ennemi, y aperçurent tous les préparatifs d'une attaque immédiate et inattendue. Ils sonnèrent aussitôt la cloche d'alarme; on courut à la défense des murailles; et les assiégeants furent repoussés après un combat sanglant et opiniâtre. C'étoit le comte de Flandre qui avoit conseillé cette perfidie. Le matin suivant arriva l'armée angloise, Henri à sa tête, au secours de la cité; et par

ses manœuvres hardies, les assiégeants se trouvèrent bientôt eux-mêmes assiégés et affamés. Le troisième jour, ils brûlèrent leurs machines et se retirèrent en bon ordre, sans avoir pu être entamés.

Vaincus en deux campagnes successives par le génie ou la fortune de Henri, les confédérés consentirent à un armistice, comme un acheminement à une paix générale. Richard, son second fils, fut le seul qui essaya d'opposer encore quelque résistance; mais la prise de ses châteaux et la défection successive de ses vassaux le forcèrent, en peu de semaines, à venir demander grâce aux genoux de son père. Louis et Philippe furent médiateurs entre Henri et ses fils, qui reçurent leur pardon et des apanages, le jeune roi en Normandie, les deux autres en Poitou et en Bretagne. Il rendit la liberté à ses captifs, au nombre de neuf cent soixante-neuf chevaliers.

Guillaume, roi d'Ecosse, fut seul excepté : Henri refusa de lui ouvrir les portes de sa prison, à moins qu'il ne reconnût tenir la couronne d'Ecosse en fief de celle d'Angleterre. Une députation de prélats et de barons écossois eut permission de s'assembler dans la petite ville de Valogne, près du château fort de Falaise où ce monarque avoit été transporté. De leur avis, et avec leur consentement, Guillaume se soumit à plier le genou devant Henri, « et à devenir son homme-lige contre « toute personne de l'Ecosse ou de ses autres « terres, et à lui jurer fidélité comme à son « lige souverain. » Il fut en outre stipulé que le clergé écossois et la noblesse feroient le

même serment de vassalité au roi d'Angleterre; que pour sûreté, cinq châteaux forts du royaume d'Ecosse seroient confiés à des garnisons angloises, et qu'en outre des otages seroint donnés. L'année suivante, le traité fut solennellement ratifié à York, en présence des états des deux royaumes.

Lors de la réconciliation de Henri avec ses fils, Richard et Geoffroi avoient juré hommage à leur père pour les châteaux qu'ils en avoient reçus : Henri avoit refusé celui de son fils aîné, par égard pour la dignité royale dont il étoit revêtu. Ceci fut remarqué du jeune prince, qui en conçut des soupçons sur la sincérité de la réconciliation, et qui, en conséquence, refusa formellement de suivre le roi en Angleterre, lorsque celui-ci s'apprêta à y retourner. Pour calmer ses alarmes, il fallut que Henri consentît à accepter son hommage, l'affection de son père lui paroissant une garantie moins sûre que ce lien artificiel qui attachoit le seigneur à son vassal. Les deux rois retournèrent alors ensemble en Angleterre, avec tous les signes de la plus parfaite intelligence.

Vainqueur de ses ennemis, et en paix avec ses enfants, Henri porta son attention sur la conduite de ses officiers et sur la réforme de l'administration intérieure de ses états. Afin que le lecteur puisse connoître ses vues, et apprécier l'influence qu'elles eurent, et jusqu'à ce jour, sur les institutions de l'Angleterre, il convient de lui apprendre comment la justice avoit été jusqu'alors administrée, et d'indiquer les changements qui s'y intro-

duisirent par la sagesse ou par l'avarice du roi.

La conquête normande, ainsi qu'on l'a vu, quoiqu'elle eût modifié la constitution judiciaire des Anglo-Saxons (1), ne l'avoit pas abolie : les cours du manoir, du canton et du comté, continuèrent à exercer leurs anciens pouvoirs. Quelques uns de ces tribunaux avoient juridiction criminelle; tous étoient compétents en matières civiles, et à l'égard de la grande masse de la population. Leur autorité cependant, considérée en première instance comme une émanation de la couronne, étoit limitée ou envahie par la prérogative royale : quand il s'agissoit d'une amende discrétionnaire, le roi leur enlevoit ordinairement les causes pour les soumettre à ses propres cours, recevoit et écoutoit les appels des personnes qui se prétendoient lésées par leurs décisions; ordonnoit, à l'occasion, des enquêtes sur la conduite de leurs membres, et en cas de faute, imposoit de forts « amerciaments » aux juges eux-mêmes, ou aux seigneurs qui présidoient les cours.

Le tribunal le plus élevé du royaume étoit appelé la cour du roi : les prélats, les comtes, les barons et les principaux officiers de sa maison, en étoient les assesseurs. Ici, les tenanciers en chef de la couronne étoient jugés par leurs pairs. Le monarque présidoit lui-même, à moins qu'il ne fût partie; et, dans ce cas, il nommoit un président, et prenoit lui-même les fonctions de demandeur ou de poursui-

(1) Sur le gouvernement des Anglo-Saxons, etc. (*Voy.* le supplément, à la fin de ce volume.)

vant. C'étoit, au reste, un tribunal inique, un instrument d'oppression légale entre les mains d'un mauvais prince. Les nombreuses obligations et le système inextricable du gouvernement féodal fournissoient à volonté des charges nouvelles contre un baron ou un prélat suspect; et il arrivoit rarement qu'un pair osât encourir la disgrâce du roi, en se faisant le défenseur de l'innocence. La victime étoit le plus souvent condamnée à la confiscation de ses biens personnels et mobiliers, et se trouvant alors à la merci du roi, c'étoit à obtenir la diminution de l'amende que tendoient les efforts de ses amis, diminution qui se discutoit et s'acceptoit comme un traité.

La cour du roi ne siégeoit dans toute sa splendeur qu'à certaines époques. En d'autres temps, elle se composoit du grand justicier, du chancelier et du trésorier, dont les charges étoient amovibles; du connétable, du chambellan, du maréchal et de l'intendant, qui tenoient les leurs du droit d'héritage; le roi leur adjoignoit quelques uns de ses chapelains, quelques clercs instruits dans la science des lois, et qu'il nommoit « ses juges ». Ce tribunal possédoit la totalité des pouvoirs qui depuis ont été partagés entre les cours du banc du roi, des plaids communs, et de l'échiquier; mais il est difficile de fixer maintenant l'époque à laquelle s'en fit la répartition. La plus ancienne, et originairement la plus importante de toutes ces cours, est celle de l'échiquier : elle examinoit les rapports des shérifs et de tous les officiers du roi, régloit le revenu royal, jugeoit les procès de la couronne, et imposoit des

amendes aux tenanciers en chef qui se trouvoient en faute. D'abord placée à Winchester, elle avoit été transportée à Londres, pour être plus près de la personne du roi. Toutefois, la nécessité de découvrir les fraudes commises au détriment de la couronne et à des distances éloignées, donna l'idée des « barons errants ou des juges ambulants ». Employés accidentellement sous les règnes précédents, ils formèrent alors une institution permanente, qui s'est conservée dans « les arrondissemens ou tournées » d'aujourd'hui. Toutefois, ce fut moins par amour pour la justice que pour son avantage particulier et dans l'intention de faire rentrer le plus d'argent possible à l'échiquier, que Henri créa une institution dont l'Angleterre reconnoît aujourd'hui l'utilité.

Outre ces cours, il en existoit d'autres, établies pour juger et punir une classe particulière de délits, espèce de tribunaux, de tout temps, l'objet de l'exécration générale. On sait quelle étoit la passion des rois normands pour la chasse, les violences et les usurpations qu'ils s'étoient permises pour accroître et conserver leurs forêts. Ces portions si précieuses du domaine royal avoient leurs officiers et leurs magistrats, un code de lois spéciales, des priviléges soigneusement maintenus par la cour du grand forestier, tribunal sanguinaire, dans lequel le plus léger délit étoit puni de la perte des yeux, ou de quelque membre. Henri, à son avénement, soit humanité, soit avarice, avoit aboli les réglements barbares de ses prédécesseurs, et y avoit substitué des amendes et l'emprisonnement, qui,

dans certaines circonstances et par des procédures violentes et odieuses, remplirent les coffres de l'échiquier. Depuis, il lui plut de faire revivre ces châtiments sanguinaires, et d'y mettre plus de rigueur encore qu'auparavant.

Les contestations de sujet à sujet procuroient encore au trésor royal une moisson abondante. Tout se faisoit à prix d'argent dans les tribunaux, que l'on gagnât ou que l'on perdît son procès; la justice y étoit ouvertement à l'enchère; un présent au souverain accéléroit ou retardoit une décision, épargnoit au défendeur opulent toute justification, ou l'exemption de la juridiction des magistrats, pour ne plaider que devant le roi, et le demandeur pauvre étoit presque toujours sûr de succomber. Ces pratiques, tout odieuses qu'elles sont, n'ont cependant point encouru le blâme des écrivains contemporains : elles avoient prévalu jusqu'à un certain point sous les princes anglo-saxons, et leur ancienneté sembloit en atténuer l'iniquité. Mais Henri prétendoit punir dans les juges la vénalité qu'il se croyoit légitimement permise : tous les juges ambulants, soupçonnés de trafiquer de la justice, furent destitués, trois ans après leur nomination, à l'exception de Ranulf de Granville qui, avec cinq assesseurs, fut chargé d'administrer la justice dans les comtés situés au nord de la Trent. Le reste du royaume fut partagé en trois portions : les fonctions de grand justicier furent divisées entre les évêques de Winchester, de Norwich et d'Ely; et chacun d'eux, avec quatre assesseurs, entendit et jugea les

procès dans l'un des trois districts. Mais le pontife, apprenant leur nomination, ordonna à l'archevêque de Canterbury de leur faire quitter ces fonctions de magistrats séculiers, qui ne convenoient point à des pasteurs chargés de nourrir leur troupeau de la parole évangélique : ils obéirent, se démirent au mois d'août suivant, et Ranulf de Granville fut nommé grand justicier.

On continuoit toujours, selon l'ancienne coutume, d'en appeler « au jugement de Dieu » dans les causes criminelles ; mais aux épreuves du feu et de l'eau, employées par les Saxons, les Normands, ainsi que nous l'avons observé, et dès le règne de Guillaume Ier, avoient ajouté l'épreuve par le gage de bataille. Partout où les juges ambulants tenoient audience, ils sommoient quatre chevaliers des districts de comparoître devant eux et de choisir douze autres chevaliers, ou, à leur défaut, douze hommes libres et loyaux, pour former un jury suffisant. Ceux-ci juroient de répondre sincèrement à toute question qui leur seroit faite par le tribunal, et d'obéir à tout ordre qu'ils recevroient des juges, au nom du roi. Il leur étoit alors enjoint de dénoncer à la barre toute personne du canton soupçonnée de meurtre, de félonie, de falsification, ou d'avoir rompu la paix du roi. Sur leur dénonciation unanime, le coupable étoit amené devant les juges, et, s'il protestoit de son innocence, il étoit soumis à l'épreuve de l'eau. Si le résultat de l'épreuve lui étoit contraire, la sentence étoit immédiatement prononcée, et l'on condamnoit le prisonnier, selon la nature du délit, à la peine

de mort, ou à la confiscation des biens avec l'amputation d'un pied ou d'une main, ou au bannissement pour la vie.

Ce seroit toutefois une erreur de supposer que l'absolution par l'épreuve établissoit pleinement l'innocence de l'accusé : sa vie, ses membres et ses propriétés étoient sans doute en sûreté; mais il n'en étoit pas moins considéré comme coupable, en raison de l'unanimité des jurés, et l'on croyoit prudent de prendre à son égard des précautions : pour une faute légère, il obtenoit sa liberté en donnant caution pour sa conduite future; on le forçoit à quitter le royaume, pour une faute plus grave, toutefois avec l'espoir d'y rentrer par l'indulgence royale, à quelque époque éloignée.

Si le prisonnier que l'on poursuivoit n'étoit accusé que par la rumeur publique ou par un simple particulier, les procédures varioient selon la nature du crime. Nous citerons celles qui avoient lieu en cas de meurtre et d'homicide : si l'accusation reposoit sur la notoriété publique, les juges instruisoient l'affaire par des enquêtes ou des interrogatoires, acquittoient ensuite l'accusé, ou exigeoient qu'il prouvât son innocence par un nombre légal de témoins « compurgators ». S'il se présentoit un accusateur, il falloit qu'il prouvât d'abord ou qu'il étoit parent du décédé, ou attaché à sa personne comme allié, vassal ou seigneur, et qu'il pouvoit parler sur le crime d'après le témoignage de ses sens. L'accusé pouvoit, à son choix, jeter le gant et déclarer son intention de défendre en personne son innocence. Si l'agresseur ramassoit le gant, les

juges, à moins que le crime ou l'innocence de l'accusé ne fussent évidemment prouvés, procédoient à l'épreuve par le combat. L'accusateur et l'accusé faisoient serment sur le livre des Evangiles, et, au jour assigné par la cour, les deux adversaires étoient menés au combat: ils avoient la tête, les bras et les jambes nus; pour défense, une targe ou bouclier carré de cuir; pour arme offensive, une massue longue de trois pieds et demi, et arrondie par le bout. Si l'accusé refusoit le combat, ou devenoit incapable de le continuer, il étoit ou immédiatement pendu, ou condamné soit à la confiscation des biens, soit à la perte de ses membres; s'il tuoit l'accusateur, ou le forçoit à demander grâce, ou continuoit le combat jusqu'au soir, vers l'apparition des étoiles il étoit acquitté. Si l'adversaire survivoit au combat, il payoit une amende, étoit déclaré infâme, et on le dépouilloit de tous les priviléges d'homme libre.

Dans la cour de chevalerie, les formes étoient différentes : lorsque la cause ne pouvoit être décidée par le rapport des témoins ou par l'autorité des documents, le connétable et le maréchal exigeoient des gages des deux parties, indiquoient le moment et le lieu du combat, les armes offensives qui consistoient en une longue et une courte épée avec une dague; les armes défensives étoient au choix des combattants. On enfermoit de barrières hautes de sept pieds un terrain plat de soixante pas de long sur quarante de large; et des sergents d'armes étoient placés autour pour maintenir l'ordre et le silence parmi les spectateurs. Les com-

battants entroient par des portes opposées, à l'est et à l'ouest du lieu ; chacun juroit séparément qu'il n'avoit dit que la vérité, qu'il ne portoit sur lui d'autres armes que celles que permettoit la cour; qu'il « n'avoit point de charmes sur lui »; qu'il mettoit toute sa confiance en Dieu, dans la bonté de sa cause, dans sa propre valeur: ils se prenoient ensuite par la main, faisoient serment de se combattre à outrance, l'un pour obtenir l'aveu du crime, l'autre pour prouver son innocence. On les reconduisoit alors par où ils étoient entrés, et le combat s'engageoit sur le signal que donnoit le connétable, placé aux pieds du trône. Si le roi intervenoit, les officiers séparoient les combattants, qui, conduits par le connétable et le maréchal à l'une des portes, s'efforçoient de passer en même temps, car on se regardoit comme honteux de quitter le premier le lieu du combat. Si l'un des deux perdoit la vie ou se reconnoissoit vaincu, on le dépouilloit de son armure sur la place ; des chevaux le traînoient hors de la carrière par un passage ouvert dans l'un des angles, et il étoit pendu ou décapité en présence du maréchal.

L'épreuve du combat étoit non seulement permise dans les poursuites criminelles, mais encore dans des actions dont la décision pouvoit dépendre d'une ordonnance judiciaire. Le défendeur, dans de tels cas, avoit droit ou de combattre en personne, ou de produire un champion légal, et le demandeur, exclu de la lice, étoit forcé de confier la défense de ses prétentions à la bravoure d'un homme libre, qui juroit avoir connoissance de l'équité

de sa cause. Mais Henri fit une innovation importante et utile, en remplaçant la décision toujours douteuse d'un combat par le jugement des grandes assises. Le défendeur étoit toujours libre de solliciter un ordre pour décider le différend par le duel ; sur quoi le demandeur, s'il prétendoit poursuivre sa réclamation, étoit forcé d'obtenir un ordre pour procéder devant les grandes assises. Le shériff choisissoit en conséquence un jury, suivant le mode déjà décrit, lequel juroit de prononcer sur la matière, d'après ses propres lumières, ou sur le rapport de témoins irréprochables. Si quelques membres du jury alléguoient leur ignorance de la cause, on leur substituoit des personnes mieux informées. L'équité de ce mode de procédure fut généralement reconnue, et son admission ouvrit la voie à de semblables innovations dans les autres branches de la jurisprudence.

Les regards de toutes les nations étoient alors tournés vers la Palestine. Le trône de Jérusalem chanceloit sur ses bases. Baudouin IV, mineur et lépreux, ne pouvoit lutter contre l'ascendant de Saladin; et le soudan, marchant de victoire en victoire, resserroit de jour en jour les limites du territoire occupé par les étrangers. Henri avoit solennellement juré, en présence des légats du Saint-Siége, de visiter la Terre-Sainte; et jusqu'ici les craintes que lui inspiroit le voisinage du roi de France avoient été pour lui un prétexte suffisant de différer l'exécution de cette promesse. Mais Louis lui proposant de l'accompagner dans cette expédition, il n'y eut plus d'objection valable, et

l'engagement mutuel qu'ils avoient pris ne fut rompu que par la mort du roi de France. Ce projet sembloit cependant n'être point abandonné par le roi d'Angleterre : toutefois les années s'écouloient sans qu'il songeât à le mettre à exécution ; et il prouva qu'il y avoit peu de sincérité dans son zèle, en se délivrant, au moyen d'un subside de cinquante mille marcs d'argent, des sollicitations pressantes qui lui furent faites, de venir au secours de la cité sainte, par le patriarche de Jérusalem et le grand maître des hospitaliers qu'avoient envoyés vers lui la reine Sibylle et le comte de Tripoli, régent.

Mais le 29 septembre 1187, quatre-vingt-seize ans après qu'elle eut été conquise par les premiers croisés, Jésuralem retomba entre les mains des Musulmans. La consternation fut universelle et profonde dans le monde chrétien, et les princes se reprochèrent à eux-mêmes l'indolence et l'avarice qui les avoient distraits de la cause commune de la religion. Philippe, le nouveau roi de France, et Henri reçurent la croix d'un commun accord, et avec eux se croisèrent les comtes de Flandre et de Champagne, et un grand nombre de barons et de chevaliers. Dans un grand conseil tenu à Gidington, en Northamptonshire, il fut arrêté que tout homme qui ne se croiseroit pas paieroit le dixième de ses biens ; on exigea des juifs le quart de leurs propriétés personnelles, et ces deux impôts réunis produisirent une somme de 130,000 liv. D'après les préparatifs que fit le roi, on ne peut douter qu'il n'eût entrepris l'expédition, si la turbulence de son fils Richard ne l'eût engagé dans de nouvelles

hostilités avec le roi de France, et si sa paix avec ce monarque n'eût été promptement suivie de sa mort.

Les trois fils de Richard excelloient dans tous les exercices militaires de ce temps, et celui des trois qui portoit la couronne n'étoit pas moins passionné que ses frères pour la vie aventureuse de chevalier. On les voyoit déployer leur force et leur adresse dans tous les tournois, et ils y emportoient souvent le prix de la valeur. Mais on sait maintenant ce qu'étoit la chevalerie, représentée par tant d'écrivains modernes comme l'école de l'honneur et de la probité : on pouvoit être un chevalier accompli, et mêler à sa bravoure beaucoup de cruauté, alimenter sa bienfaisance par l'oppression des foibles, et ne se point croire déshonoré par l'ingratitude et la perfidie. Henri avoit exigé que Richard fît hommage à son frère pour le duché d'Aquitaine : celui-ci s'y refusa hautement et obstinément. Le jeune roi chercha à s'en venger; et bientôt, sur l'invitation des barons de Richard, que sa tyrannie et ses violences avoient soulevés contre lui, le jeune Henri et son frère Geoffroi, à la tête d'une armée de Bretons et de Brabançons, envahirent son duché. Appelés en sa présence par leur père, les trois princes parurent se réconcilier. Richard resta auprès du vieux roi; mais les deux autres déployèrent de nouveau l'étendard de la révolte, et ce fut contre Henri lui-même qu'on les vit recommencer les hostilités : il fut tendu des piéges contre sa vie; et bravant l'excommunication dont ils furent frappés, ces fils dé-

naturés avoient fixé la fête du lundi de la Pentecôte pour livrer bataille à leur père. Mais avant que ce jour fût arrivé, le jeune Henri fut saisi d'une fièvre qui déconcerta bientôt l'habileté de ses médecins; et averti qu'il n'avoit plus que quelques heures à vivre, il avoua publiquement sa faute, implora le pardon de son père, et après l'avoir reçu, expira sur un lit de cendres qu'il avoit fait préparer au milieu de sa chambre. Geoffroi reçut son pardon, se révolta de nouveau, et mourut à la cour du roi de France, en cherchant à susciter de nouveaux ennemis à son père: Henri ne pleura point sa mort.

Adelaïs, fille de Louis de France, avoit été fiancée depuis plusieurs années à Richard, et confiée aux soins de Henri. Celui-ci la garda dans un de ses châteaux, dont il interdit soigneusement l'entrée à son fils : on le soupçonna d'être amoureux de la jeune princesse. Ces bruits prirent assez de consistance, pour que Philippe, jaloux de l'honneur de sa sœur, demandât qu'elle fût remise à son époux. Menacé en même temps par le pape de l'excommunication, le rusé monarque fut habile à se débarrasser des demandes de l'un et des menaces de l'autre par de continuels subterfuges; et quoique cette conduite l'entraînât dans des querelles perpétuelles avec le roi de France, il s'obstina à ne point rendre Adelaïs. L'intérêt que Philippe et Richard prenoient à la jeune princesse, fit bientôt naître entre eux une intimité qui alarma l'esprit méfiant de Henri; et Richard, qui étoit alors à Paris, reçut l'ordre de retourner dans

ses domaines; il obéit, et se fit même l'auxiliaire de son père dans ses démêlés avec Philippe, jusqu'au moment où il eut quelque raison de soupçonner que Henri vouloit le frustrer de la couronne d'Angleterre, en faveur de Jean, son plus jeune frère. Dans une conférence entre le père et le fils, où le roi de France fut choisi comme médiateur, Richard, mécontent des réponses évasives de Henri, détacha son épée, et se précipitant aux pieds de Philippe : « C'est à vous, sire, lui dit-il, que je « remets la défense de mes droits; c'est à vous « que je fais maintenant hommage pour tous « les domaines de mon père en France. » Philippe répondit qu'il l'acceptoit pour son vassal, et lui restitua tous les châteaux qu'il avoit pris à Henri. Celui-ci, consterné de ce qu'il voyoit et entendoit, rompit brusquement la conférence.

A l'expiration de la trève, les hostilités recommencèrent (1189, 14 janvier). Henri fut forcé de fuir devant ses ennemis, abandonna successivement Le Mans, le château d'Amboise et celui de Tours : et, comme sa santé étoit fort altérée, il fit jurer au sénéchal de Normandie qu'en cas de mort il remettroit les forteresses de cette province au prince Jean. A la sollicitation des évêques, les deux rois se rencontrèrent dans une plaine près de Tours. Abattu par l'infortune, Henri se soumit à tout ce que lui demandèrent ses ennemis. Il stipula toutefois qu'on lui remettroit la liste des barons qui avoient suivi le roi de France, et le nom de Jean, son fils favori, fut le premier qui tomba sous ses yeux. Il n'alla pas plus loin,

rendit le papier, et partit pour Chinon, le cœur brisé. Une fièvre violente le saisit presque aussitôt; et, dans ses accès, il appeloit la vengeance du ciel sur l'ingratitude de ses enfants. Le septième jour, tout espoir s'étant évanoui, on le porta, à sa demande, dans l'église, où il reçut, au pied de l'autel, les dernières consolations de la religion. On l'enterra sans pompe (6 juillet), dans le chœur du couvent de Fontevrault.

Henri avoit eu d'Eléonore cinq fils, dont deux seulement, Richard et Jean, survécurent à leur père. Ses filles se nommoient Mathilde, Eléonore et Jeanne. Mathilde épousa Henri-le-Lion, duc de Saxe, de Bavière, de Hongrie, et de Westphalie, d'abord le plus puissant, et devenu ensuite, par son arrogance, le plus infortuné prince de l'empire. Eléonore fut mariée à Alphonse-le-Bon, roi de Castille; et Jeanne, la plus jeune, conduite à Palerme à l'âge de onze ans, épousa Guillaume II, roi de Sicile.

Les plus célèbres des enfants naturels du roi, sont les fils qu'il eut de Rosamonde, fille de Walter Clifford, baron de Herefordshire. L'aîné, Guillaume, qui reçut le surnom de « Longue-Epée, » épousa l'héritière du comte de Salisbury, et succéda aux domaines et aux titres de ce puissant seigneur. Le cadet, Geoffroy, fut nommé à l'évêché de Lincoln, avant d'avoir atteint l'âge de vingt ans; et la première rébellion ayant éclaté vers cette époque, il rassembla un corps d'hommes armés et dispersa les insurgés du nord. Comblé des faveurs de son père, et n'étant encore que laïque, il

résigna son évéché quelques années après, et le servit en qualité de chancelier, pendant la dernière guerre et jusqu'à son décès.

Henri avoit fait ses dernières dispositions, sept ans avant sa mort Les terres de la couronne passant de droit à la succession, il ne fit de largesses que de ses biens personnels, qu'il distribua, en grande partie, en legs pieux, aux chevaliers du temple, aux chevaliers hospitaliers, aux diverses maisons religieuses de la Palestine, à celles d'Angleterre, de Normandie et d'Anjou, menaçant son fils et tous ceux qui s'opposeroient à l'exécution de ses dernières volontés, de sa malédiction et de la colère de Dieu.

On doit à la sollicitude de ce prince « la première assise des armes ». Le conquérant avoit expressément enjoint à tout homme libre de se munir d'armes convenables. Henri institua des « juges ambulants », à l'effet de rechercher si l'on obéissoit fidèlement à cette injonction; et des instructions détaillées spécifièrent la nature des armes dont devoient être munis le tenancier militaire, le laïque libre possédant un certain revenu, le bourgeois, dont le revenu étoit moindre. En 1181, l'ordre fut donné à tous de s'engager, par serment, à se procurer ces armes pour la fête prochaine de saint Hilaire, à être fidèles au roi Henri, et à porter les armes pour son service avec la loyauté due au roi et au royaume.

RICHARD PREMIER.

PRINCES CONTEMPORAINS.

EMPEREURS D'ALLEMAGNE	ROIS D'ÉCOSSE.	ROIS DE FRANCE.	ROIS D'ESPAGNE.	PAPES.
Frédéric I, 1190. Henri VI, 1197. Philippe.	Guillaume.	Philippe-Auguste.	Alphonse IX.	Clément III, 1191. Célestin III, 1198. Innocent III.

(1189) Le lecteur connoît déjà le caractère de Richard, l'aîné des fils de Henri. Les larmes qu'il donna à la mort de son père détruisirent une partie des préventions qui s'étoient élevées contre lui; et l'opinion publique se prononça en sa faveur, lorsqu'on le vit remplacer ses conseillers par ceux qui étoient restés fidèles au feu roi.

Ayant jugé nécessaire de rester quelques semaines sur le continent pour prendre possession de ses états d'outre-mer, et régler quelques différends qui existoient encore avec la

France, il nomma régente sa mère, qu'il avoit fait mettre en liberté au moment même de son avénement : elle usa de son autorité avec prudence et modération, voyageant de district en district avec tout l'appareil de la royauté, distribuant des aumônes, exerçant des actes de clémence, veillant à l'administration de la justice, faisant prêter à tous les hommes le serment d'allégeance. Ce fut sur son invitation que les barons et les prélats se rassemblèrent à Winchester pour recevoir le nouveau souverain, dont le couronnement se fit avec une pompe et une magnificence extraordinaires.

Le jeune roi avoit pris la croix sous le règne de son père : tel étoit son caractère, que les désastres toujours croissants des chrétiens de la Palestine sembloient enflammer encore son zèle et son ambition. Après la fatale bataille de Tibériade, Acre, Sidon, Ascalon, Jérusalem, étoient tombés entre les mains victorieuses de Saladin; Tyr seule leur restoit. Les préparatifs de Richard pour secourir Jérusalem et détruire le conquérant musulman, devinrent dès lors le seul objet de ses pensées. Tout entier à son projet, il se hâta de nommer, dans un concile tenu à Pipewell, aux abbayes et aux évêchés vacants; divisa les pouvoirs de la régence entre son chancelier Guillaume Lonchamp, évêque d'Ely, et son justicier, Hugues Pudsey, évêque de Durham; augmenta considérablement le douaire de sa mère, et, pour s'attacher son frère Jean, lui donna en Normandie le comté de Mortagne, et en Angleterre des domaines qui composoient presque le tiers du royaume. Un

dépôt de plus de cent mille marcs, produit des rapines de ses ancêtres, existoit au trésor de Salisbury : pour accroître cette somme énorme, qui lui sembloit au-dessous de ses projets gigantesques, les terres du domaine, les dignités, les charges de la couronne, furent mises à l'enchère. Il vendit ouvertement des évêchés, et pour une somme de 10,000 liv., rendit au roi d'Ecosse ses châteaux, et tous les droits de suzeraineté, acquis par Henri sur la couronne d'Ecosse (1). L'Angleterre épuisée, il alla pressurer la Normandie par les mêmes expédients.

Avant de l'accompagner dans sa route pour la Palestine, il convient de faire connoître quel étoit le sort des juifs en Angleterre. A une époque où aucune loi ne fixoit l'intérêt de l'argent, ils y faisoient des bénéfices énormes, de même que dans tous les états chrétiens, dont ils étoient les seuls ou du moins les principaux banquiers; et haïs des peuples qu'ils pressuroient, ils s'efforçoient de conserver la protection des princes par de riches présents. Le bruit s'étant répandu que le nouveau roi étoit disposé à les traiter comme venoit de le faire Philippe de France, qui, à son avénement, avoit confisqué leurs proprié-

(1) Ce n'étoit point, ainsi qu'on l'a quelquefois supposé, une reconnoissance formelle de l'indépendance de l'Ecosse, mais une résignation, de la part de Richard, de tous les droits que Henri avoit arrachés à Guillaume pour sa rançon. Les droits respectifs des deux couronnes se trouvèrent ainsi replacés sur le même pied qu'auparavant.

tés, et les avoit chassés de ses états, ils accoururent à Londres, de tous les comtés du royaume, chargés de sommes considérables dont ils vouloient payer sa faveur. Le jour du couronnement, quelques uns d'entre eux, malgré la défense qui leur en avoit été faite, se mêlèrent à la foule, furent reconnus, poursuivis et assommés. A l'instant le bruit se répandit que le roi avoit donné permission de les tuer tous et de brûler leurs propriétés. La populace s'ameuta; tous les juifs que l'on rencontra dans les rues furent massacrés sans pitié; on mit le feu à leurs maisons; et malgré les efforts que l'on fit pour disperser les attroupements, le meurtre et l'incendie se prolongèrent jusqu'au matin suivant. Le roi fit pendre trois chefs de l'émeute; mais n'osant cependant, au commencement d'un règne, se montrer trop favorable à un peuple abhorré, il se contenta de faire savoir, dans une proclamation, qu'il défendoit d'attenter en aucune manière à leurs propriétés.

Cette impunité encouragea les ennemis des Israélites; et dans leur marche vers les côtes, les croisés eurent soin d'imiter leurs frères de Londres (1190, 6 février): mais ce fut surtout à York qu'éclatèrent leurs fureurs. Pour échapper à l'incendie et au massacre dont ils étoient menacés, les malheureux juifs de la ville et des environs s'étoient réfugiés avec leurs trésors dans la citadelle, dont ils eurent l'imprudence de fermer ensuite les portes au gouverneur. Alors on assiégea la forteresse jour et nuit; une rançon considérable fut offerte et rejetée: enfin les juifs, poussés au désespoir, en-

terrèrent leur or et leur argent pour en frustrer l'avarice de leurs ennemis; jetèrent dans les flammes tout ce qui pouvoit être brûlé, massacrèrent leurs femmes et leurs enfants, et finirent cette épouvantable tragédie en s'égorgeant les uns les autres. Quelques uns, pour sauver leur vie, demandèrent le baptême: on accepta cette condition; ils ouvrirent les portes et furent à l'instant même massacrés. Les vainqueurs marchèrent ensuite vers la cathédrale, arrachèrent aux dignitaires de l'Eglise les obligations que les juifs avoient déposées dans leurs mains, et les brûlèrent au milieu de la nef. Ces crimes appelèrent le chancelier à York, mais furent foiblement punis. Les historiens contemporains ne parlent de ces horreurs qu'avec indignation, et donnent à entendre que les chefs de bandes qui excitoient le fanatisme religieux de la populace, avoient un autre but, qui étoit de se partager les dépouilles des victimes, et d'éteindre leurs dettes en détruisant à la fois leurs titres de créance et la personne de leurs créanciers.

Pendant ces massacres, Richard étoit déjà en France et se préparoit à la croisade. Le roi de France et lui se rencontrèrent au milieu de l'été (1er juillet), dans la plaine de Vezelai, où se réunirent cent mille hommes, marchant sous leurs bannières. Arrivés à Lyon, Philippe prit la route de Gênes, Richard celle de Marseille; et l'on convint de se rejoindre au port de Messine en Sicile. Sa flotte n'étant pas arrivée en même temps que lui, il nolisa quelques petits bâtiments, s'embarqua avec sa suite, et arriva à Naples, non sans avoir

couru d'assez grands périls ; et de Naples alla fixer sa résidence à Salerne (8 septembre). Sa flotte, commandée par deux évêques et trois chevaliers, s'arrêta un moment à Lisbonne, traversa le détroit de Gibraltar, y reçut l'armée qui l'attendoit, et jeta l'ancre sans accident dans le port de Messine (16 septembre). Les deux rois y arrivèrent peu de jours après, chacun de son côté.

Tancrède, aventurier heureux, qui s'étoit emparé de la couronne de Sicile, après la mort de Guillaume, avoit retenu la douaire de sa veuve Jeanne, sœur de Richard, et refusé de payer un legs considérable que ce prince avoit fait à Henri, son beau-père. Le tout lui fut impérieusement demandé ; et Richard passant aussitôt le détroit, emporta de vive force un château situé sur les côtes de la Calabre, et le donna pour résidence à sa sœur (2 oct.); il s'empara le lendemain d'une île, en chassa les moines qni la possédoient, et en fit un dépôt de provisions. Les Siciliens s'alarmèrent; et les troupes angloises imitant l'arrogance de leurs chefs, des querelles sanglantes s'élevèrent entre eux et les citoyens de Messine, et s'aigrirent au point que, dans une action générale entre les deux partis, les portes furent forcées, et le roi d'Angleterre entrant le premier dans la ville, l'abandonna à la fureur de ses soldats. Philippe fut blessé de s'y voir, en quelque sorte, prisonnier entre les mains de son vassal; et pour l'apaiser, Richard en remit la garde à leurs alliés communs, les chevaliers du temple et les hospitaliers. Tancrède comprit alors qu'il n'avoit

point de meilleur parti à prendre que de s'humilier devant Richard, et fit avec lui un traité que scellèrent les fiançailles du jeune duc de Bretagne, Arthur, neveu et héritier du roi d'Angleterre, avec l'Infante, fille du roi de Sicile.

Richard et Philippe, quoique jaloux l'un de l'autre, conservèrent, durant l'hiver, toutes les apparences de l'amitié; mais le roi d'Angleterre éclipsoit son rival par sa courtoisie et sa générosité. Un sujet de discussion ne tarda pas à se présenter: Richard avoit offert sa main à Bérengère, fille du roi de Navarre, et sa mère Eléonore étoit arrivée à Naples avec la jeune princesse. Philippe rappela les droits de sa sœur Adelaïs; mais Richard déclara qu'il n'épouseroit jamais une femme qui avoit été, comme il le prouveroit, la maîtresse de son père. Dans cette querelle, qui de part et d'autre fut très animée, il fut enfin décidé que Richard seroit relevé de son engagement avec la sœur du roi de France, sous la condition de payer à celui-ci dix mille marcs dans cinq années, et de lui rendre les places fortes qu'elle avoit eues pour sa dot. Peu de jours après, Philippe partit pour Saint-Jean-d'Acre.

Enfin Richard fit lui-même ses adieux à la Sicile, emmenant avec lui la reine de Sicile et la princesse d'Arragon. L'impétuosité de son caractère l'entraîna encore, à peu de journées de la Terre-Sainte, et pendant plus de deux mois, dans des entreprises très différentes. Retenu à Rhodes par une maladie, il y apprit que quelques vaisseaux de sa flotte, échoués sur les côtes de Chypre, avoient été pillés, et leurs équipages jetés en prison. Il

fit voile pour Limassol, aussitôt que sa santé eut été rétablie; demanda satisfaction pour les croisés à Isaac, prince de la famille des Comnène, qui prenoit le titre d'empereur de Chypre; n'ayant pu l'obtenir, enleva ses galères dans un engagement très animé, prit terre avec son impétuosité accoutumée, emporta Limassol, et le lendemain surprit dans son camp Isaac, qui ne se réfugia qu'avec beaucoup de peine à Nicosie. Il s'humilia devant son vainqueur, convint de lui payer trois mille cinq cents marcs d'or, de faire hommage au roi d'Angleterre, de lui livrer ses châteaux et de lui fournir cinq cents chevaliers pour la guerre sainte; se repentit à l'instant de son traité, s'enfuit pendant la nuit, arma de nouveau pour perdre une nouvelle bataille, pour se rendre enfin à discrétion à Richard, qui le relégua dans un château sur les côtes de la Palestine. Sa fille, qu'il aimoit éperduement, resta entre les mains du vainqueur.

Ce fut à Limassol que le roi épousa Bérengère, qui fut sacrée et couronnée par l'évêque d'Evreux. Il y reçut aussi la visite de Guy de Lusignan, roi de Jérusalem, par le droit de sa femme Sybille, à qui Conrad, marquis de Monferrat, avoit enlevé la couronne, comme époux de l'héritière légitime Mélisente, sœur de Sybille. Il suffisoit que Philippe eût épousé la cause de Conrad, pour que Richard prît les intérêts de son rival: il reconnut donc Lusignan comme roi de Jérusalem.

Cependant le siége d'Acre duroit depuis deux années, et de part et d'autre, avec des efforts inouïs de valeur et de constance. Les

assiégeants étoient eux-mêmes assiégés, et des montagnes voisines, Saladin, à la tête d'une nombreuse armée, observoit tous leurs mouvements. Cent vingt mille hommes y périrent, dit-on, par le fer, la peste et la famine, dans le cour d'une seule année; mais les masses qui arrivoient chaque jour suppléoient aux pertes du jour précédent, et l'Europe entière sembloit se précipiter dans ce vaste cimetière. L'arrivée de Philippe ranima le courage de l'armée : les murailles furent battues et minées; on ouvrit la brèche, et l'on n'attendoit pour l'assaut que la présence de Richard, avec qui le roi de France s'étoit engagé à partager la gloire et les dangers de l'attaque. Les envoyés de l'armée d'Acre l'atteignirent, lorsqu'il poursuivoit encore Isaac, et se plaignirent de délais qui compromettoient le sort de la chrétienté, et de ce qu'il tournoit contre les chrétiens de l'île de Chypre les armes qu'il avoit juré d'employer contre les infidèles. Richard leur répondit avec emportement, les congédia en les chargeant d'injures, et cependant, après avoir pourvu au gouvernement de l'île, il partit en toute hâte de Famagouste, avec cinquante galères, cent transports et treize larges bâtiments, appelés busses: dans sa route, il s'empara, après une résistance vigoureuse, d'un vaisseau d'une énorme grandeur, qui portoit des munitions de guerre aux assiégés; et peu de jours après il arriva au camp des croisés, où il fut reçu avec un enthousiasme général.

Richard distribua aussitôt des présents avec sa prodigalité accoutumée, prit à son service

tous ceux qui se présentèrent, fit dresser ses machines de guerre contre les murailles, et quoique malade, ne voulut pas que les opérations du siége fussent un moment suspendues. Dès qu'il eut recouvré sa santé, elles reprirent une nouvelle activité. La défense et l'attaque se soutinrent encore quelque temps avec une égale opiniâtreté : cependant la garnison s'affoiblissoit; ses fortifications étoient ruinées; et l'armée de Saladin n'avoit pu parvenir à faire lever le siége; enfin, avec l'approbation du soudan, elle offrit de négocier. Après beaucoup de propositions faites de part et d'autre et rejetées, on convint que la ville seroit rendue aux chrétiens, et que pour sauver leur vie, les Turcs livreroient la sainte croix, et rendroient la liberté à quinze cents captifs (12 juillet). On fixa un délai de quarante jours pour l'exécution de ces conditions; et quelques milliers d'otages furent détenus dans la forteresse. Les croisés prirent immédiatement possession d'Acre, et Saladin transporta son camp à quelque distance.

Cette conquête sembloit être le prélude de la délivrance de Jérusalem, lorsque tout à coup Philippe, sans écouter ni les prières, ni les reproches de Richard et des chefs confédérés, se décida à quitter l'armée, pour retourner dans ses états (31 juillet). Il partit d'Acre au milieu des murmures et des imprécations des croisés; cependant le parti qu'il prenoit pouvoit être justifié : sa santé avoit été altérée par une dangereuse maladie; plus de la moitié de son armée s'étoit consumée dans les querelles particulières de Richard en

Sicile et en Chypre, et tel étoit le caractère du roi d'Angleterre, qu'il n'y avoit avec lui d'autre alternative que d'en venir aux mains, ou de se soumettre à ses emportements. Il laissa, avec Richard, dix mille hommes sous le commandement de son vassal, le duc de Bourgogne.

Le terme fixé par la capitulation d'Acre étoit au moment d'expirer: le soudan, sous différents prétextes, refusoit de l'exécuter, et le roi déclara que les otages paieroient de leur tête sa perfidie. Tout à coup le bruit se répandit, et ce bruit n'étoit probablement pas fondé, que Saladin avoit fait massacrer tous ses prisonniers. Les soldats furieux demandèrent à venger leur mort, et, tant sous les murs d'Acre qu'à la vue des Sarrasins, les têtes de cinq mille infidèles tombèrent sous le glaive de leurs bourreaux.

Après cette sanglante exécution, qui ne semble avoir été considérée, ni par les chrétiens, ni par les mahométans de cet âge, avec toute l'horreur qu'elle doit inspirer, Richard conduisit son armée, réduite à trente mille hommes, d'Acre à Jaffa. Elle marchoit en cinq divisions, et côtoyoit le rivage, se tenant en garde contre toute tentative pour l'arrêter dans sa marche. Saladin campoit auprès d'elle, toutes les nuits: le matin, il l'attaquoit de front, en flanc, par derrière, et le combat se prolongeoit ainsi jusqu'au coucher du soleil. Il avoit demandé des renforts de toutes les parties de son empire, résolu de tenter en une seule bataille, la destruction de l'armée ennemie. L'armée innombrable des Sarrasins tomba alors de tout son poids sur la petite troupe des

chrétiens, qui fut au moment de se dissoudre mais Richard, différant à dessein l'attaque, et chargeant à propos, avec sa vigueur et son impétuosité ordinaires, força l'ennemi de s'enfuir vers ses montagnes. Cette déroute, l'une des plus complètes que Saladin eût jamais éprouvée, lui apprit à respecter la valeur des croisés : il cessa de les harceler dans leur marche ; mais il dévasta la contrée, et démantela les places fortes qui se trouvoient devant lui. Arrivés à Jaffa, les chrétiens en relevèrent les murailles et fortifièrent les châteaux des environs.

La délivrance du Saint-Sépulcre étoit le seul but de tant d'efforts et de travaux : cependant, tout en marchant vers la cité sainte, Richard commençoit à douter du succès de l'entreprise, et dans les lettres qu'il écrivoit en Europe, il demandoit avec instance des secours en hommes et en argent (1192). A peu de distance de Jérusalem, la saison, devenue tout à coup pluvieuse et orageuse, la disette, les maladies éclaircirent les rangs de l'armée et y répandirent le découragement. Il ne restoit à Richard d'autre parti à prendre que de retourner à Jaffa, ou de former la tentative désespérée d'emporter d'assaut une place bien fortifiée et défendue par une armée plus nombreuse que la sienne. Il écouta cette fois les conseils de la prudence, et se remit en marche vers les côtes.

Le défaut d'union étoit la cause de tous les malheurs des croisés. Au lieu de former un vaste corps mis en mouvement par la volonté d'un seul individu, l'armée n'offroit qu'une

réunion de guerriers indépendants, qui choisissoient le chef qu'ils vouloient servir, et pour le temps qu'il leur plaisoit. Le rang élevé du roi d'Angleterre lui avoit à la vérité donné le commandement nominal; mais il ne pouvoit former aucun plan sans le communiquer à ses associés, et trouvoit souvent, dans leurs passions ou dans leurs intérêts, des résistances tellement opiniâtres, qu'il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il étoit plus difficile de les conduire que de déjouer les projets de Saladin, et de défaire ses armées. La rivalité de Guy de Lusignan et de Conrad de Montferrat étoit un grand sujet de dissentions : pour réunir les esprits, Richard consentit à abandonner la cause de Lusignan; et immédiatement après, Conrad fut assassiné dans les rues de Tyr (27 avril). Si l'ancienne querelle du roi avec ce prince a pu le faire soupçonner de ce meurtre, son caractère, son déni solennel et le manque d'évidence, concoururent à le laver de cette accusation. Son neveu, Henri de Champagne, épousa la veuve de Conrad, et reçut, avec sa main, ses prétentions au royaume imaginaire de Jérusalem : pour indemniser Lusignan, Richard lui donna l'île de Chypre.

Les divisions des croisés parurent alors apaisées, et tous demandèrent à marcher de nouveau sur Jérusalem. Vivement sollicité de retourner dans ses états, Richard, résolu de partager la gloire de délivrer la cité sainte, déclara qu'il resteroit encore une année en Palestine (13 juin), et conduisit rapidement son armée à Béthanie. Mais arrivé là, et à la vue même de Jérusalem, il proposa d'élire vingt conseillers,

qui décideroient, sous serment, lequel étoit préférable, d'assiéger cette ville, ou bien le Caire, capitale de l'Egypte, d'où Saladin tiroit la plus grande partie de ses renforts. A la surprise de tous les hommes de sens, ils préférèrent ce dernier parti; et le roi, après quelques actions brillantes, retourna vers la ville d'Acre, malgré les remontrances et les murmures de ceux qui l'avoient accompagné.

La retraite des chrétiens n'échappa point à la vigilance de Saladin qui, descendant de Jérusalem, fondit tout à coup sur la ville de Jaffa, repoussa les habitants dans la citadelle, et obtint des otages pour la reddition de la place, si elle n'étoit pas secourue à heure marquée. A cette nouvelle, Richard vola à son secours, arriva au moment où, après avoir massacré une partie des habitants, les Sarrasins assiégeoient les autres qui s'étoient renfermés dans une tour; et, par la seule intrépidité de son attaque et de celle de ses compagnons, dispersa les assiégeants. Le lendemain, avec sa petite troupe composée seulement de cinquante-cinq chevaliers et de deux mille hommes d'infanterie, il campa hors des portes, et attendit tranquillement l'armée nombreuse de ses ennemis. L'attaque commença dès le matin; et, dans cette journée mémorable, Richard, se surpassant lui-même, fit des prodiges de valeur qui produisirent parmi les Sarrasins une telle admiration, que Sapha-Eddin, frère du sultan, lui envoya, pendant l'action même, un présent de deux chevaux arabes : le roi continua le combat sur l'un de ces chevaux, jusqu'à la nuit. Le

siége fut levé ; mais les efforts extraordinaires qu'il venoit de faire, déterminèrent une fièvre qui lui enleva toute sa vigueur ; et ce fut une nécessité pour lui de demander une trève qui lui fut accordée pour trois années. Le sultan exigea la destruction d'Ascalon, et les pélerins obtinrent le libre accès du Saint-Sépulcre.

Ainsi se termina la croisade. Si Jérusalem eût pu être conquise par l'énergie et la valeur d'un homme, ce triomphe eût été réservé à Richard. Ses exploits l'élevoient sans comparaison au-dessus des plus braves chevaliers ; mais malgré les prodiges qu'il opéroit dans un jour bataille, on peut douter qu'il ait eu les talents d'un général : satisfait de vaincre, on ne voit pas qu'il ait jamais su profiter de la victoire ; et du reste l'inconstance de son caractère et la violence de ses passions le rendoient plus propre à fomenter des divisions qu'à ramener la concorde parmi ses alliés. Dès que sa santé fut rétablie, il paya ses dettes, satisfit à toutes les réclamations de ses compagnons, et s'embarqua à Saint-Jean-d'Acre, non sans avoir salué d'un dernier regard cette terre sacrée, et exprimé le vœu d'y pouvoir un jour revenir, pour l'arracher au joug des infidèles. Sa flotte, qui portoit sa femme, sa sœur et la princesse de Chypre, avoit fait voile quelques jours auparavant, et arriva en Sicile sans aucun accident. Il suivit avec un seul vaisseau une route différente et, retardé par les vents contraires, n'atteignit qu'au bout d'un mois l'île de Corfou. Il y fréta trois vaisseaux côtiers qui devoient le transporter lui et sa suite, composée de vingt personnes, à Raguse et à

Zara. Il n'est pas certain qu'il eut l'intention de suivre cette route; mais il fut averti que le roi de France s'étoit allié à son frère Jean pour le déposséder de ses états; que l'empereur de Germanie, Henri, héritier légitime de la Sicile, étoit irrité de son alliance avec Tancrède; et que plusieurs princes, parents de Conrad, s'étoient déclarés ses ennemis, le considérant comme son assassin. Il est probable que, sur ces nouvelles, il avoit résolu de traverser incognito le continent, afin d'éviter les pièges de ses ennemis, car il s'étoit affublé de la robe de pélerin, et cherchoit à se déguiser en laissant croître sa barbe et ses cheveux. Quoi qu'il en soit, une tempête le jeta sur les côtes de l'Istrie, où il manqua de tomber entre les mains de Maynard, neveu de Conrad, qui fit prisonnier Baudouin et sept autres de ses compagnons, et dépêcha sur le champ un messager pour avertir son frère, Frédericde Betesow, de l'apparition du roi d'Angleterre. A Freisach, il fut reconnu par un chevalier normand, qui l'avertit du danger qu'il couroit. En cette occasion, six de ses suivants furent encore arrêtés; et voyageant trois jours et trois nuits sans s'arrêter, avec un seul chevalier et un enfant qui savoit la langue du pays, vers le quatrième jour, il se trouva dans les faubourgs de Vienne. Richard étoit trop affoibli pour continuer son voyage. L'enfant que l'on vit paroître deux fois au marché, excita des soupçons par la quantité d'argent dont il fit étalage: il fut pris, mis à la torture, et révéla enfin le nom et la demeure du roi. Richard, voyant sa maison entourée, saisit son épée, et refusa de se

rendre à tout autre qu'au commandant : c'étoit Léopold d'Autriche, ce même Léopold qu'il avoit outrageusement traité dans la ville d'Acre, et qui, beau-frère d'Isaac Comnène, se croyoit en droit de venger son injure. Il reçut l'épée du roi, et le remit à un baron, nommé Hadmar, pour être renfermé dans le château de Tyernsteing.

Cependant la malheureuse Angleterre étoit, depuis l'absence de son monarque, appauvrie par la rapacité du ministre à qui il l'avoit livrée, et désolée par l'ambition de Jean son frère. Le roi avoit confié les rênes du gouvernement à Guillaume Lonchamp, normand d'obscure origine, qui, étant passé à son service, sous le règne de Henri, s'étoit emparé par ses talents et son habileté de toute la confiance de son maître. Quand Richard parvint au trône, il fut fait successivement chancelier, évêque d'Ely, grand justicier, et enfin légat du pape en Angleterre et en Ecosse. Ainsi pendant l'absence du roi, il se trouva placé à la tête de l'Eglise et de l'état. Les historiens contemporains assurent qu'il étoit hautain, insolent, avide, prodigue, écrasant les laïques par des amendes, ruinant le clergé par ses exactions, affectant un luxe royal et exerçant son autorité avec le plus violent despotisme. Certain de la protection de son maître, tant qu'il pourroit remplir ses coffres, il ne craignoit qu'un seul ennemi, Jean, frère du roi, aussi ambitieux et non moins corrompu que lui. Si Richard périssoit à la croisade, Jean étoit déterminé à s'emparer du trône : il existoit, à la

vérité, un enfant, Arthur, fils de Geoffroi, son frère aîné, dont le droit à la succession l'emportoit sur le sien; mais les droits des plus proches héritiers avoient été repoussés en plusieurs occasions; et cet obstacle l'auroit peu inquiété, si, par ses traités avec Tancrède et ses lettres au pape, Richard n'eût reconnu le jeune prince pour son héritier présomptif. Jean fut, en même temps, instruit par les espions qu'il avoit placés auprès de son frère à Messine, que, pour déjouer ses projets, le roi avoit chargé Lonchamp de solliciter l'appui du roi d'Ecosse en faveur d'Arthur; et dès ce moment il résolut de déplacer le chancelier comme le plus grand obstacle à son ambition.

(1191) La première tentative manqua : on avoit fait courir le bruit qu'une instruction, arrivée de Sicile et revêtue du sceau royal, ordonnoit la formation d'un conseil, sans le concours duquel Longchamp ne pourroit désormais agir. On n'osa toutefois produire cette pièce qui, si elle n'étoit pas fausse, étoit au moins falsifiée; et l'on se décida à attendre jusqu'à l'année suivante.

La seconde tentative affoiblit le pouvoir de Longchamp sans le détruire. Jean, saisissant un moment favorable, surprit à la tête d'une armée nombreuse, les châteaux royaux de Nottingham et de Tickhill. Le chancelier, pris au dépourvu et trop foible pour combattre, offrit de négocier; et le résultat de cette négociation fut que les châteaux du roi, confiés à la garde de plusieurs barons, seroient remis à Jean, dans le cas où le roi viendroit à

mourir ; ainsi ce prince fit un pas de plus vers l'objet de son ambition.

A cette querelle en succéda une autre encore plus désastreuse pour Longchamp. Geoffroi, frère naturel du roi, fut nommé archevêque d'York : Richard, bien qu'il lui eût pardonné, à prix d'argent, toutes ses offenses, l'avoit cependant forcé de jurer qu'il ne quitteroit point le continent, et avoit défendu à tous les archevêques de ses états de lui donner la consécration. Malgré cet ordre, et au mépris de son serment, le nouveau prélat, sacré en vertu d'un ordre du pape, vint en Angleterre prendre possession de son église. Longchamp voulut le forcer, à son arrivée, à prêter le serment d'allégeance ou à sortir du royaume. Geoffroi se réfugia dans l'église de Saint-Martin, refusant d'obéir aux ordres de l'évêque d'Ely, qu'il appeloit « un traître ». Le quatrième jour, Longchamp l'en fit arracher, et ne le relâcha que sur la caution, donnée par l'évêque de Londres, que Geoffroi feroit ce que les prélats et les barons auroient déclaré être son devoir de faire.

Jean vit d'abord qu'il pourroit tirer parti de cet événement : il écrivit à tous les évêques et barons de s'assembler à Reading ; ils s'y rendirent malgré la défense de Longchamp. Jean y reçut Geoffroi, que jusqu'alors il avoit traité en ennemi, avec les marques de la plus vive tendresse ; et celui-ci conjura à genoux ses parents et ses amis de venger l'outrage fait, en sa personne, aux immunités de l'Eglise et au droit d'asile. Il fut produit deux papiers très suspects : dans l'un, Richard établissoit le

conseil de régence ci-dessus mentionné; dans l'autre, il autorisoit Geoffroi à visiter son diocèse. Le chancelier fut invité à comparoître: il avoit déjà rassemblé une armée formidable; mais la méfiance et la crainte le décidèrent à se réfugier à Londres, où il se retira dans la Tour, après avoir invité les citoyens à fermer leurs portes aux ennemis du roi. Ses adversaires obtinrent néanmoins d'y être admis, en faisant serment d'être fidèles à Richard et de maintenir les franchises de la cité. Réduit à plaider sa cause devant eux, Longchamp fut condamné à se démettre de sa charge de grand-justicier, à rendre tous les châteaux royaux, à l'exception de trois, et à donner caution qu'il ne quitteroit pas le royaume que toutes ces conditions n'eussent été remplies. Du château de Douvres où il s'étoit réfugié, il essaya de se sauver à Calais, déguisé en femme, fut reconnu et jeté en prison. Après l'avoir ainsi abreuvé d'humiliations, Jean, à la prière des évêques, lui permit enfin de passer la mer, et nomma l'archevêque de Rouen grand-justicier et vice-chancelier.

(1192) Longchamp fit un effort pour recouvrer son autorité perdue: il avoit obtenu le renouvellement de ses pouvoirs de légat, expirés à la mort du pontife qui les lui avoit donnés, et gagné Jean par des promesses et des présents considérables; mais ayant voulu faire usage de son autorité, étant encore hors de l'Angleterre, on la méprisa en lui déclarant que la juridiction d'un légat ne pouvoit s'exercer qu'il ne fût entré dans sa province. Débarqué dans le royaume, il trouva Jean chancelant, et reçut du

conseil un message si menaçant, qu'il jugea plus prudent d'aller en Normandie attendre le retour de son maître.

Telle étoit la situation de l'Angleterre, quand on apprit que Richard avoit quitté la Palestine. Le peuple qui, malgré ses vices, l'admiroit à cause de sa valeur, l'attendoit avec une vive impatience, lorsqu'une copie d'une lettre de Henri VI, empereur de Germanie, au roi de France, révéla le secret de sa captivité. Ce spéculateur impérial l'avoit acheté de Léopold pour la somme de 60,000 liv., et renfermé, chargé de fers, dans un de ses châteaux du Tyrol. Les ennemis de Richard (et il s'en étoit créé lui-même par son arrogance) se réjouirent de son malheur; mais le peuple et le clergé déploroient le malheur du héros de la croisade, et invoquoient en sa faveur les foudres du Vatican. En Angleterre, ses sujets renouvelèrent leur serment d'allégeance; les évêques et les prélats envoyèrent des députés pour lui porter des conseils et des consolations; et sa mère Éléonore, par ses plaintes répétées, obtint du pape Célestin une sentence d'excommunication contre Léopold, et la menace du même traitement à l'égard de Henri, s'ils ne rendoient, sans plus tarder, la liberté à leur captif. Jean fut le seul qui osa se réjouir ouvertement de cette nouvelle : il partit en hâte pour Paris, remit à Philippe quelques portions de la Normandie, lui rendit hommage pour le reste des possessions continentales de Richard, et retournant en Angleterre, rassembla une armée afin de disputer la couronne. Mais les prélats et les barons déployèrent l'étendard

royal; un armement de mercenaires étrangers fut repoussé de la côte; et le pusillanime usurpateur consentit à une trève pour gagner du temps. Sur ces entrefaites, Philippe, son allié, entra en Normandie: plusieurs forteresses se rendirent; mais Rouen, la capitale, fut sauvée par les efforts du comte d'Essex, nouvellement revenu de la Terre-Sainte. Les assiégeants se retirèrent, et il y eut un moment de relâche aux horreurs de la guerre.

Le chancelier Longchamp, toujours exilé, fut le premier à découvrir la prison de son souverain: il obtint de Henri la permission de le conduire devant la diète de Haguenau (13 avril); et là, il fut accusé de s'être allié à Tancrède, au préjudice des droits de l'empereur à la couronne de Sicile; de s'être injustement emparé du royaume de Chypre, d'avoir soldé des assassins pour tuer le marquis de Montferrat, et outragé la nation allemande au siége d'Acre. Il se défendit devant ce tribunal auguste, mais incompétent; et sa défense mâle et persuasive toucha les princes qui le composoient, et Henri lui-même. Il ordonna de briser ses chaînes, et consentit à traiter de sa rançon.

Richard dépêcha aussitôt le chancelier en Angleterre, avec une lettre pour le conseil de régence: chaque fief de chevalier fut taxé à vingt schellings; l'argenterie des églises fut vendue ou rachetée; on exigea le quart des revenus, tant des laïques que du clergé, et tous furent invités en outre à faire au roi des présents. Cependant la somme recueillie fut loin d'être suffisante, et il se fit une seconde et même une troisième perception, malgré les

murmures qui éclatèrent de toutes parts; Henri, cependant, ne se pressoit point de conclure un marché qu'il dépendoit de lui de rendre encore plus avantageux, et la négociation ne fut définitivement terminée qu'au bout de cinq mois (22 septembre). Richard devoit payer cent mille marcs pour sa rançon, rendre la liberté à Isaac, mais sans lui restituer ses états, et remettre la fille captive de ce prince aux soins de son oncle le duc d'Autriche. Henri, de son côté, lui rendoit sa liberté, s'engageoit à le secourir contre ses ennemis, et à l'investir de la souveraineté féodale du royaume de Provence, vieux droit sans valeur que s'arrogeoient les empereurs (1). Cependant Jean et Philippe présentoient un appât irrésistible à l'avide Germain : ils offroient de lui donner une somme plus forte que celle qu'il avoit fixée pour la rançon du roi, et en outre vingt mille livres pour chaque mois d'emprisonnement (1194, 14 janvier). L'indignation des princes germains empêcha seule la conclusion de ce honteux marché. Henri reçut, sur le lieu, soixante-dix mille marcs; on lui donna des otages pour le paie-

(1) On fixa un terme éloigné pour l'accomplissement de toutes ces conditions. Richard, dit-on, pour s'attacher plus fortement l'empereur, usa d'un étrange expédient qui lui fut suggéré par sa mère. Dans une assemblée des princes germains et des envoyés anglois, ôtant son chaperon de dessus sa tête, il résigna sa couronne dans les mains de Henri qui la lui rendit, comme il eût pu le faire pour un fief de l'empire, sous l'obligation d'un paiement annuel de cinq mille livres.

ment du reste, et le roi débarqua peu de jours après à Sandwich, au bruit des acclamations de ses sujets, après une absence de plus de quatre ans.

Punir la perfidie du monarque françois fut la première pensée de Richard. Il accorda à peine deux mois à ses sujets anglois; et ce ne fut pas pour réparer les maux qu'avoit causés son absence, mais pour arracher encore de l'argent à ceux qu'avoit appauvris le paiement de sa rançon. Au reste, il n'avoit plus un seul ennemi en Angleterre : tous les châteaux dont Jean s'étoit emparé lui avoient été rendus. Dans un grand conseil qu'il tint à Nottingham, où assista sa mère Eléonore, il reprit à plusieurs individus les charges qu'ils tenoient de la couronne, et les vendit au plus offrant; puis il accusa de trahison son frère Jean et Hugues, évêque de Coventry, conseiller de ce prince. Il leur fut ordonné de comparoître et de présenter leur défense dans le délai de quarante jours, sous les pénalités suivantes : le prélat, comme shériff, devoit être à la merci du roi, et comme évêque, jugé par l'Eglise; Jean seroit banni, et ses biens seroient confisqués. Aucun d'eux n'obéit à la sommation, et l'on procéda à l'exécution de la sentence. Dans le même conseil, il fut imposé une taxe de deux shillings par chaque « caracute » de terre (cent acres), et les tenanciers militaires furent requis d'accompagner le roi en Normandie.

Richard s'embarqua à Portsmouth : à peine eut-il pris terre, qu'il vit arriver son frère Jean. Ce prince, aussi pusillanime qu'il étoit ambitieux, implora à genoux son pardon d'un

frère et d'un souverain qu'il avoit si cruellement offensé. Eléonore intercéda vivement pour lui, et il rentra en grâce ; mais Richard refusa de lui rendre ses terres et ses châteaux.

Les hostilités commencèrent avec Philippe; et les deux rois, dont les finances étoient également épuisées, se virent forcés de réduire, de part et d'autre, leurs opérations militaires à de simples petites attaques qui, bien que multipliées, n'amenèrent aucun résultat. De lassitude, il leur arrivoit de consentir à un armistice; puis ils reprenoient les armes, sous prétexte de quelque offense réelle ou imaginaire; et les passions s'aigrissant au milieu de ces combats sans cesse renouvelés, les deux partis devinrent cruels l'un envers l'autre, et finirent par arracher les yeux à leurs prisonniers, au lieu de les mettre à rançon. Toutefois les revers et les avantages furent tellement balancés, qu'il seroit difficile de dire quel fut le parti dont la fortune l'emporta. Dans une action entre Gisors et Courcelles, Philippe, précipité tout armé dans la rivière d'Epte, n'en fut tiré qu'avec difficulté, et dut son salut à l'attachement de ses serviteurs, qui soutinrent le combat jusqu'à ce qu'ils fussent tous pris ou tués. Le hasard de cette guerre livra ensuite à Richard Philippe, évêque de Beauvais, que ses inclinations martiales avoient porté à se mettre à la tête de ses vassaux, et qui s'étoit acquis la réputation d'un guerrier heureux et intrépide. C'étoit à l'influence de ce prélat, alors ambassadeur à la cour de l'empereur Henri, que le prince attribuoit l'outrage sanglant qu'il avoit éprouvé d'être

chargé de chaînes comme un criminel : il le fit aussitôt jeter dans un cachot du château de Rouen, et lier de chaînes de feraussi pesantes qu'il put les porter. Désespérant de fléchir le roi, l'évêque s'adressa au pontife, dont il reçut des reproches sévères et mérités : « Il avoit « remplacé la mître par le casque, et négligé « ses devoirs pour le tumulte des combats; et, « ce qui ajoutoit à sa faute, il s'étoit battu « contre le champion de la Croix, dans une « guerre évidemment injuste, où celui-ci ne « songeoit qu'à recouvrer ce qui lui apparte- « noit. Une telle conduite le rendoit indigne « de la protection de l'Eglise, et de l'interpo- « sition du Saint-Siége. Il pourroit intercéder « pour lui comme ami, mais non pas employer « son autorité comme pontife. » Célestin remplit cette promesse d'intercéder pour lui ; mais Richard fut inflexible, et l'évêque de Beauvais ne recouvra sa liberté qu'après la mort de son implacable ennemi.

Cependant Richard continuoit de pressurer l'Angleterre, qui n'avoit point à souffrir, à la vérité, des ravages de la guerre, mais qui en supportoit les dépenses. Lever des impôts étoit devenu le seul devoir du justicier qui gouvernoit en l'absence du roi ; et nous voyons que, dans l'espace de dix ans, il lui transmit la somme énorme de 1,100,000 liv. Il peut paroître curieux de savoir comment cet argent fut levé : 1° Avant son départ pour la Palestine, le roi avoit vendu des terres et des emplois relevant de la couronne : ces ventes furent cassées, sous prétexte que les acheteurs avoient été suffisamment indemnisés par les profits

qu'ils avoient faits dans l'intervalle. 2° La taxe de deux shillings par caracute de terre, imposée dans le conseil de Nottingham, fut portée jusqu'à cinq, et levée avec la plus grande rigueur. 3° Richard avoit fait revivre les tournois, prohibés en Angleterre par la politique de son prédécesseur, sous prétexte qu'ils étoient nécessaires à l'apprentissage des armes; et faisant de cet amusement martial une spéculation financière, il fit payer des licences à tous ceux qui voulurent y prendre part. 4° Il abolit le grand sceau, et ordonna d'en faire un autre, déclarant qu'aucune concession sous l'ancien sceau ne seroit reçue comme valide dans les cours de justice; d'où il résulta que les concessionnaires tenanciers, forcés d'exhiber leurs titres à la chancellerie, payèrent une seconde fois l'acquisition de leurs fiefs. 5° L'institution des tribunaux ambulants, reprise ou continuée, reçut ordre, 1° de considérer le roi comme se mettant au lieu et place des juifs qui avoient été tués pendant la première année de son règne, et de requérir des amendes de leurs meurtriers et le paiement de tous leurs débiteurs; 2° d'annuler toutes les concessions faites par le prince Jean, et de recevoir tout l'argent qui lui étoit dû; 3° d'imposer des tailles sur les villes, bourgs, et anciens domaines de la couronne, et d'exiger l'arriéré de tous les engagements pris pour la rançon du roi, etc. « Par ces re« cherches et d'autres semblables, dit un écri« vain contemporain, l'Angleterre fut réduite « à la pauvreté, d'une mer à l'autre. »

On ne se soumettoit pas toutefois sans mur-

murer à des exactions si fréquentes et si vexatoires; et un démagogue de la ville de Londres, nommé Fitz-Osbert, profita de cette disposition des esprits, non pour nier que la nation ne fût tenue d'assister son souverain, mais pour exciter les pauvres contre les riches, en soutenant que ceux-ci avoient su se débarrasser sur les premiers du fardeau des impôts. Ses harangues incendiaires avoient mis la ville entière en fermentation, et les habitants les plus riches trembloient pour leur vie et leur fortune. L'éloquence douce et persuasive de l'archevêque Hubert parvint à calmer les esprits, et Fitz-Osbert, séparé de ses partisans, finit, comme tant d'autres chefs populaires, par être la victime de ses fureurs démagogiques: il fut pendu «aux ormes» de Tyburn, avec neuf de ses compagnons.

Richard eut la satisfaction de survivre à ses deux persécuteurs le duc d'Autriche et l'empereur de Germanie; et tous les deux, à leur lit de mort, reconnurent l'injustice qu'ils lui avoient faite, et ordonnèrent de lui rendre l'argent qu'ils lui avoient extorqué. Quant au roi d'Angleterre, sa destinée fut de périr dans une querelle honteuse avec un de ses barons. On avoit découvert un trésor dans les domaines de Vidomar, vicomte de Limoges. Il en avoit offert une portion au roi : celui-ci voulut le reste; sur le refus de Vidomar, il assiégea le château de Chaluz, et refusa avec mépris l'offre conditionnelle de se rendre que lui fit la garnison. Il arriva que, faisant le tour des murailles, accompagné de Marchadée, commandant de ses troupes soldées, une flè-

che le blessa à l'épaule gauche (1199, 26 mars). A l'instant même on donna le signal de l'assaut: le château fut emporté, et, à l'exception de Gourdon, l'archer qui avoit blessé le roi, il y eut ordre de pendre tous les prisonniers, comme des voleurs qui retenoient la propriété de leur souverain. Un chirurgien maladroit fit alors l'extraction du fer de la flèche; et des symptômes de gangrène avertirent bientôt le roi de sa fin prochaine. Il manda son confesseur, reçut les sacrements avec les sentiments d'une vive componction; et, faisant amener Gourdon en sa présence, il lui donna la liberté avec cent shillings pour regagner sa demeure (1). Richard mourut dans la quarante-deuxième année de son âge (6 av.); son corps fut inhumé à Fontevraud aux pieds de son père, et il légua « son cœur de lion » (épithète dont il étoit extrêmement flatté) aux citoyens de Rouen, en reconnoissance de leur loyauté et de leur attachement.

Doué d'une force musculaire que peu d'hommes ont égalée, Richard possédoit en outre un cœur inaccessible à la crainte : aussi les anciens annalistes l'ont-ils présenté comme un guerrier supérieur à tous ses contemporains. Cette supériorité ne fut pas reconnue seulement par les chrétiens : cent ans encore après sa mort, les chevaliers sarrasins se servoient

---

(1) Violant, pour le plaisir de commettre un acte atroce de cruauté, cette dernière volonté du roi mourant, Marchadée retint secrètement ce jeune infortuné, et le fit écorcher vif.

de son nom pour gourmander leurs chevaux, et les mères pour effrayer leurs enfants. Mais là se termine son panégyrique : ses lauriers furent souillés de sang, et ses victoires achetées par la ruine de ses peuples. On a vu les moyens iniques et odieux qu'il employa pour extorquer l'argent de ses peuples, et les injustices dans lesquelles l'entraîna l'impétuosité de ses passions : ajoutons qu'il fut infidèle à son épouse comme il avoit été rebelle à son père.

Les seuls bienfaits que reçut de lui la nation en retour de tant de sommes immenses qu'il en avoit arrachées, furent deux chartes législatives : l'une qui établissoit l'uniformité des poids et mesures dans tout le royaume ; l'autre qui adoucissoit la rigueur des lois sur les naufrages. Il étoit anciennement réglé que si un vaisseau se brisoit sur la côte, le possesseur perdoit tout droit à la cargaison, qui devenoit alors propriété de la couronne. Henri I[er] accorda que s'il se sauvoit quelques hommes, ce vaisseau ne seroit plus considéré comme naufragé ; Henri II ajouta que si un animal s'échappoit et qu'il pût être découvert par le propriétaire, il lui seroit accordé trois mois pour réclamer sa propriété ; Richard ordonna que si le propriétaire périssoit, ses fils et ses filles, ou, à leur défaut, ses frères et ses sœurs obtinssent dans leurs réclamations la préférence sur la couronne.



JEAN,

SURNOMMÉ SANS TERRE, OU LACKLAND (1).

PRINCES CONTEMPORAINS.

EMPEREURS D'ALLEMAGNE.	ROIS D'ÉCOSSE.	ROIS DE FRANCE.	ROIS D'ESPAGNE.	PAPES.
Philippe, 1208. Othon IV.	Guillaume, 1214. Alexandre II.	Philippe-Auguste.	Alphonse IX, 1214. Henri I.	Innocent III, 1216. Honorius III.

RICHARD n'avoit point laissé d'enfants légitimes, et, dans l'ordre régulier de succession héréditaire, la couronne appartenoit à son neveu Arthur, fils de Geoffroi et duc de Bretagne, âgé de douze ans. Il l'avoit même d'abord déclaré son héritier; mais l'indiscré-

(1) C'étoit le surnom ordinaire des plus jeunes fils de roi, quand leurs pères étoient morts, pendant leur minorité. Ils ne pouvoient posséder de fiefs jusqu'à ce qu'ils fussent d'âge à remplir les services qui y étoient attachés : les lois avoient fixé cet âge à vingt-un ans.

tion et les caprices de Constance, mère du jeune prince, et l'adresse de la vieille Eléonore, changèrent peu à peu les dispositions du roi. Jean trouva moyen de rentrer dans les bonnes grâces de son frère : Richard, à son lit de mort, parut avoir oublié les droits d'Arthur; il déclara Jean son successeur, et lui légua les trois quarts de ses trésors.

Eléonore transmit à son fils, par des actes publics, les «services» d'Aquitaine et de Poitou, qui étoient son propre héritage; et ces peuples se soumirent sans murmure à l'autorité de leur nouveau maître. En Normandie, il n'éprouva de même aucune opposition; mais les habitants du Maine, de la Touraine et de l'Anjou épousèrent ouvertement les intérêts d'Arthur. Jean saccagea les deux cités du Mans et d'Angers; aussitôt le roi de France, à qui Constance avoit confié la personne et les intérêts de son fils, affecta de les prendre sous sa puissante protection.

On a pu remarquer que jusqu'ici la forme des monarchies électives s'étoit conservée en Angleterre : depuis la conquête, cinq rois étoient montés sur le trône, et quatre d'entre eux avoient fondé leur titre principal sur le choix du peuple. Après la mort de Richard, les affections se divisèrent entre les deux rivaux. Parmi les prélats et les barons, les uns respectoient le choix de Richard, d'autres, qui avoient été enrichis par la confiscation des biens de Jean, craignoient son inimitié et sa vengeance. Un grand conseil fut tenu à Northampton, et l'on parvint, non sans difficultés, à faire passer la résolution unanime de jurer fidélité à Jean,

à condition qu'il respecteroit les droits actuels de chaque individu. Sur cette nouvelle, ce prince revint en Angleterre et fut couronné avec les solennités d'usage à Westminster. Le primat commença la cérémonie par un discours dans lequel il justifia l'exclusion d'Arthur, en faisant valoir le privilége qu'avoit la nation de choisir, parmi les princes de la famille régnante, celui qui lui sembloit le plus digne de la royauté.

Les rois de France voyoient toujours avec envie les provinces possédées en France par les monarques anglois. Philippe, qui s'étoit arrêté devant la haute valeur de Richard, et qui tenoit Arthur en sa possession, résolut de faire son propre avantage de la cause de l'orphelin, outragé par le pusillanime Jean. Il ceignit au jeune prince l'épée de chevalier, traversa la Normandie, brûla Evreux, et plaça des garnisons dans les forteresses de l'Anjou, du Maine et de la Touraine. Il s'ensuivit une guerre dont les événements offrent peu d'intérêt, et qui fut suivie d'une paix dans laquelle Philippe sacrifia traîtreusement les intérêts d'Arthur, reconnut Jean pour l'héritier légitime de Richard, et obligea le jeune prince à rendre hommage à son oncle pour le duché de Bretagne. Le roi d'Angleterre avoit acheté cet avantage par la cession d'Evreux à Philippe, par le paiement de vingt mille marcs, comme « le relief » de sa succession, et par le transfert de plusieurs fiefs considérables à Louis, fils de Philippe, comme dot de sa nièce Blanche de Castille, qui fut immédiatement mariée au prince françois. A ces conditions,

l'ancienne amitié fut rétablie entre les deux monarques et, lorsque Jean se rendit à Paris, le roi de France logea son frère d'Angleterre dans son propre palais.

Si Jean eût eu le courage de Richard, il auroit obtenu des conditions bien différentes de Philippe, alors engagé dans une discussion dangereuse et très animée avec Innocent III, à l'occasion de son divorce avec Ingelburge que, le lendemain même de son mariage, il avoit voulu faire reconduire au roi de Danemark, son frère, et que, sur le refus qu'en firent ceux qui l'avoient amenée, il avoit fait confiner dans un couvent. Agnès de Moravie la remplaça. Mais les papes, vengeurs-nés des excès et des scandales des princes de la chrétienté, ne laissèrent point impunie cette violation des lois sacrées du mariage : Célestin annula la sentence de divorce; Innocent III alla plus loin, et son légat, le cardinal Pierre, mit les états de Philippe en interdit (1200, janvier). Cet acte de rigueur abattit la résolution du roi de France : assailli par la clameur de ses sujets, il consentit à renvoyer Agnès et à reprendre Ingelburge,

Le mauvais succès de Philippe ne put détourner Jean de la fantaisie de suivre son exemple. Douze années s'étoient écoulées depuis son mariage avec Jeanne, héritière du comté de Gloucester ; ses états, considérables pour un comte de Mortagne, étoient alors de peu d'importance pour un roi d'Angleterre : sous prétexte de consanguinité, il obtint une sentence de divorce de l'archevêque de Bordeaux; et il arriva que, tandis qu'il envoyoit deman-

der en mariage la princesse de Portugal, il enlevoit Isabelle, fille d'Aymar, comte d'Angoulême, à Hugues, comte de la Marche, à qui elle avoit été publiquement promise, et qu'il alloit épouser. Frappé de sa beauté, Jean méprisa et les plaintes de la princesse et les menaces du comte; et Isabelle, devenue inopinément reine d'Angleterre, fut couronnée avec lui à Westminster (1201, 8 octobre).

C'est de l'époque de ce mariage, formé sous de si fâcheux auspices, que commença le déclin de la famille des Plantagenets. Quand Isabelle fut enlevée à celui qui devoit être son époux, Jean étoit maître des côtes de France depuis les frontières de la Flandre jusqu'au pied des Pyrénées : en trois années, il perdit irrévocablement les provinces dont ses prédécesseurs avoient hérité de Guillaume de Normandie et de Foulques d'Anjou. Le comte de la Marche, altéré de vengeance, en appela à la justice de Philippe, leur commun suzerain, qui ne fut pas fâché de trouver une occasion d'humilier un vassal si puissant (1202). Les conditions du dernier traité furent oubliées; les barons mécontents rejoignirent les bannières du roi; les forteresses se rendirent successivement, et Jean tomboit déjà dans le découragement, lorsqu'un événement inattendu lui donna une supériorité momentanée. Assiégée dans le château de Mirabeau par le jeune duc Arthur, son petit-fils, Eléonore, la reine-mère, qui s'étoit réfugiée dans une tour où elle refusoit de capituler, trouva le moyen d'informer son fils du danger dont elle étoit menacée (1er août). Jean, sortant de son apa-

thie, vola à son secours, pénétra dans le château; et, après un combat opiniâtre, fit prisonnier le jeune duc de Bretagne, qu'il renferma dans le château de Falaise. Philippe retourna à Paris après avoir brûlé la ville de Tours.

Maître de son rival, il ne paroît pas que, pour s'en délivrer, Jean se soit arrêté d'abord à l'horrible expédient de l'assassinat. Il alla voir son captif, l'exhorta à se désister de ses prétentions, et à ne se point fier à l'amitié du roi de France, l'ennemi naturel de sa famille. Le courageux jeune homme ne put être ébranlé. Jean se retira pensif et mécontent: Arthur fut transféré au château de Rouen, et quelques semaines après, il avoit disparu. Le silence que Jean garda sur cette mort prouve que le jeune prince fut assassiné : on dit qu'il tomba sous le poignard même de son oncle. Éléonore, sœur d'Arthur, communément appelée « la Vierge de Bretagne », fut envoyée en Angleterre et tenue dans la retraite la plus rigoureuse, de crainte qu'en se mariant avec un prince étranger, elle ne suscitât un nouveau prétendant à la couronne d'Angleterre.

Les annalistes contemporains manquent tout à coup au milieu de cette crise intéressante, et sont remplacés par des écrivains postérieurs, dont les relations douteuses et remplies de lacunes n'offrent point un récit satisfaisant et suivi. Après quelques délais, le cri public accusa le roi d'Angleterre; et les Bretons jurèrent de venger le meurtre sur le meurtrier. Une enfant du nom d'Alice, fille de Constance et de Guy de Thouars, qu'elle avoit épousé après la mort de son premier mari, fut re-

connue, sans préjudice des droits d'Éléonore, et Guy fut nommé tuteur et gouverneur du duché. L'évêque de Rennes se rendit à Paris pour y accuser de meurtre le roi d'Angleterre, et Philippe le somma de venir prouver son innocence devant les pairs françois. Jean s'y refusa, et, par ce refus, convaincu de l'assassinat du fils de son frère aîné, vassal de la couronne de France, il fut déclaré « coupable de félonie et trahison », et en conséquence condamné à perdre toutes les terres qu'il tenoit par hommage.

Afin d'exécuter la sentence, Philippe d'un côté et les Bretons de l'autre entrèrent dans les domaines de Jean (1203). Après la réduction de quelques petites forteresses, les confédérés assiégèrent Château-Gaillard. Jean, quoiqu'il fût à la tête d'une armée nombreuse, sembloit n'oser paroître devant l'ennemi : il envoya son général le comte de Pembroke au secours des assiégés. Le comte fut battu après une attaque du camp françois, qui sembloit d'abord lui promettre la victoire; et ce fut le premier et dernier effort que fit Jean pour défendre ses possessions étrangères. Retiré à Rouen, au milieu d'une cour voluptueuse et passant son temps dans les fêtes et les débauches, il sembloit sommeiller au fracas de ses plus importantes forteresses qui tomboient autour de lui, lorsque la prise de Radepont, dans le voisinage de Rouen, vint l'arracher à sa léthargie : il s'enfuit précipitamment vers l'Angleterre.

S'il étoit possible de consulter quelque historien contemporain, on découvriroit peut-

être la véritable raison de l'inactivité de Jean. Il est hors de doute qu'il ne vit pas ses pertes avec indifférence : il se plaignit hautement de la perfidie de ses adversaires; il réclama l'intervention du pape, afin d'obliger Philippe, par les censures ecclésiastiques, à tenir ses sermens (1); il leva des troupes et de l'argent

---

(1) « Innocent, dit le docteur Lingard, entra avec chaleur dans la cause, et nomma l'archevêque de Bourges et l'abbé de Casamaggiore, ses légats, pour *décider* la question entre les deux rois. Mais quel droit avoit-il d'intervenir avec ce ton d'autorité? Le lecteur l'apprendra par une de ses lettres, qui montre plus clairement que toutes les suppositions des écrivains modernes les bases sur lesquelles les papes appuyoient leur *autorité* en matières temporelles. Il transcrit d'abord le passage suivant de l'Evangile : « Si ton frère commet une offense « envers toi, va, et parle-lui de sa faute, entre toi et lui « seulement...., et s'il ne veut pas t'écouter, prends alors « avec toi une ou deux personnes...., et s'il refuse de les « entendre, dis-le à l'Eglise; mais s'il refuse d'écouter « l'Eglise, regarde-le comme un païen et comme un pu« blicain. » (Matth. XVIII, 15-17.) « Actuellement, « poursuit-il, le roi d'Angleterre prétend que le roi de « France, en appuyant l'exécution d'une injuste sentence, « l'a offensé. C'est pourquoi il l'a averti de sa faute, de « la manière prescrite par l'Evangile; et sa volonté n'ayant « point changé, il en a appelé à l'Eglise, selon l'ordre « donné par ce même Evangile. Comment pourrions-nous « donc, nous que la divine providence a placés à la tête de « l'Eglise, refuser d'obéir au commandement divin? Com« ment pourrions-nous hésiter à procéder suivant la forme « prescrite par le Christ lui-même? Nous ne nous arro« geons point le droit de juger *en ce qui touche le fief* : cela « appartient au roi de France; mais nous avons le droit « de juger *en ce qui concerne le péché*, et il est de notre « devoir d'exercer ce droit contre le coupable, *quel qu'il* « *soit*. Par la loi impériale, il a été établi que, si l'une « des deux parties contendantes *préfère* le jugement du

en Irlande et en Angleterre. Déjà ses barons étrangers lui avoient refusé leur service, et il les avoit punis soit par des amendes, soit par la confiscation de leurs propriétés en Angleterre. Lorsqu'il eut assemblé une armée nombreuse à Portsmouth, ses barons anglois, animés du même esprit, lui firent savoir qu'ils étoient unanimement décidés à ne point s'embarquer avec lui.

Cependant Château-Gaillard s'étoit rendu, après avoir résisté jusqu'aux dernières extrémités (1204, 6 mars); et Falaise avoit été livrée à Philippe par trahison. Les villes de Rouen, d'Arques et de Verneuil, animées d'une haine héréditaire contre la France, formèrent une ligue pour leur commune défense, et implorèrent le secours du roi d'Angleterre : Jean

---

« siége apostolique à celui du magistrat civil (apud « Grat., Caus. 11, 91; Can. 35), l'autre sera tenue de se « soumettre à ce jugement; mais si nous en faisons men- « tion, ce n'est point que nous fondions notre juri- « diction *sur aucune autorité civile*. Dieu nous a fait un « devoir de reprendre l'homme qui tombe dans le péché « mortel, et s'il néglige nos reproches, de le forcer à s'a- « mender par les *censures ecclésiastiques*. Les deux rois, « en outre, ont juré d'observer le dernier traité de paix; « et cependant Philippe a rompu ce traité. Il est uni- « versellement donné aux *cours ecclésiastiques* de prendre « connoissance du parjure. » L'importance de cet extrait, ajoute l'historien, doit faire excuser sa longueur. Il a raison : on y voit, comme dans le miroir le plus fidèle, ce qu'étoient les papes au moyen âge; et comment ces grands conservateurs de la société savoient mettre, selon la parole de l'Ecriture, « un mors et une bride » à cette foule de princes violents et orgueilleux, qui, sans eux, l'auroient détruite, au lieu de la protéger et de la gouverner.

refusa de venir à leur aide. La ville de Rouen fut investie, et ses citoyens, désespérés, stipulèrent un terme de trente jours pour se rendre, si jusque-là ils n'étoient pas secourus : Arques et Verneuil traitèrent aux mêmes conditions. Ces trois villes ouvrirent leurs portes au jour marqué. L'Anjou, la Lorraine, suivirent l'exemple de la Normandie; et, par le crime, l'indolence ou la mauvaise fortune de Jean, ces vastes et opulentes provinces furent de nouveau annexées à la couronne de France, après en avoir été séparées pendant deux cent quatre-vingt-douze ans.

Le roi d'Angleterre avoit laissé conquérir ses provinces d'outre-mer : il parut vouloir les recouvrer (1206, juillet). Guy de Thouars, qui commençoit à craindre l'ascendant de Philippe, fit alliance avec lui; et Jean débarqua le 1er août à la Rochelle, à la tête d'une armée angloise. Il s'empara immédiatement du château de Montauban, et marcha sur la ville d'Angers, qu'il saccagea une seconde fois. Mais on le vit bientôt retomber dans son irrésolution et son apathie accoutumée : il leva le siége de Nantes pour offrir la bataille à Philippe; quand les armées furent en présence, il proposa une négociation ; et la négociation ouverte, il s'échappa avec son armée et revint en Angleterre. Philippe, à la sollicitation du légat du pape, consentit toutefois à une trève de deux ans.

Une contestation avec le pontife romain, bien différente dans son objet, mais non moins honteuse dans son résultat, suivit malheureusement cette querelle avec le roi de France.

Les rois d'Angleterre promettoient, à leur couronnement, et sous serment, de maintenir les immunités de l'Église, parmi lesquelles on comptoit le droit réclamé par les chapitres d'élire leurs prélats. C'étoit un privilége que le prince voyoit avec jalousie, et dont il s'empara sans difficulté. La collation des évêchés lui offroit le moyen le moins dispendieux de récompenser les ecclésiastiques attachés à son service; et comme il y étoit annexé des baronies qui donnoient à leurs possesseurs une grande influence dans l'état, il étoit de son intérêt que ces hautes dignités ne fussent pas données à ses ennemis: tout en laissant subsister la forme de l'élection, il avoit donc soin de se conserver la nomination réelle. Comme le chapitre ne se pouvoit point assembler sans la licence royale, le roi avoit ainsi le temps de faire sa recommandation; et la présentation de l'évêque élu étant ensuite soumise à son approbation, il se trouvoit avoir en réalité l'exercice du veto. Cette manière de procéder aux élections se retrouvoit dans plusieurs autres contrées chrétiennes; mais l'Angleterre en différoit en ce point que, plusieurs églises cathédrales ayant été autrefois des monastères, les moines, qui continuoient à les desservir, réclamoient et exerçoient tous les droits du chapitre.

L'archevêque de Canterbury jouissoit d'un rang si élevé dans l'Eglise et dans l'état, que son élection intéressoit le roi autant que les prélats. Ceux-ci, fondant leurs prétentions sur la discipline la plus ancienne, réclamoient le droit de concourir à l'élection, droit qui leur

étoit violemment disputé par les moines de Christchurch, possesseurs, de temps immémorial de cette élection, qu'ils considéroient comme le plus glorieux de leurs priviléges. A la mort de chaque archevêque, le débat recommençoit; et ni les menaces, ni la flatterie, ni les promesses n'avoient vaincu l'énergie et la persévérance de ces religieux. On avoit souvent imaginé de fixer le lieu de l'élection à de telles distances, que leur droit ne pouvoit être exercé que par quelques délégués; et le personnage qu'ils avoient choisi, à moins qu'il n'eût été recommandé par le roi ou proposé par les évêques, étoit constamment repoussé. Forcés enfin de céder, ils cédoient de manière à ne point reconnoître par leur consentement l'exercice du droit réclamé par les prélats.

Il arriva que, l'archevêque Hubert étant mort (1205, 13 juillet), les moines les plus jeunes s'assemblèrent clandestinement la nuit, et élurent à sa place Réginald, leur sous-prieur. Prévoyant qu'une telle élection, faite avant la licence royale, et sans le concours du corps épiscopal, ne pouvoit être valable qu'autant qu'elle obtiendroit l'approbation du siége apostolique, ils envoyèrent sur-le-champ Reginald à Rome, après avoir exigé de lui qu'il tînt cette affaire secrète jusqu'à ce qu'il se fût assuré des dispositions du pontife. La vanité de Réginald l'emporta sur sa prudence: il divulgua ce qui s'étoit passé; et les plus sages de ses confrères, prévoyant les difficultés qui alloient naître pour eux de cette élection illégale et inconsidérée, demandèrent à procéder à une nouvelle élection publique et lé-

gitime : sur la recommandation du roi, ils élurent Jean de Gray, évêque de Norwich ; et une députation de douze moines fut envoyée à la cour de Rome, pour soutenir sa cause.

(1206) A leur arrivée, le premier soin d'Innocent fut de décider la question entre les moines et les évêques. Les évêques ne pouvoient faire remonter leur concours à l'élection que jusqu'à Henri ; les moines prouvoient que, pendant les quatre siècles qui avoient précédé la dynastie normande, cette élection avoit été le privilége exclusif de leur ordre, et que les innovations faites étoient fondées sur la force et non sur le droit. Après un long débat, le privilége établi sur la prescription des siècles l'emporta, et Innocent prononça en faveur des moines (20 novembre).

On examina ensuite les droits des deux prétendants : l'élection de Réginald fut annulée comme contraire aux formes canoniques, et celle de l'évêque de Norwich, parce qu'elle avoit été faite avant l'annulation définitive de la première. Cette décision, conforme à la jurisprudence de cet âge, avoit été prévue ; et le roi avoit permis aux députés de procéder avant leur départ à une nouvelle élection, mais en leur faisant prêter serment d'élire Jean de Gray. Ce prélat, confident intime du monarque, l'un de ses justiciers et par conséquent très occupé des affaires temporelles, fut repoussé par le pontife, qui vouloit enfin mettre un terme à cet abus, qui depuis long-temps existoit en Angleterre, où des évêques abandonnoient trop souvent le soin de leur diocèse pour se mêler des affaires du gouverne-

ment. On lui offrit 3,000 marcs pour acheter son consentement : il repoussa ce présent suborneur avec indignation, et resta inflexible dans sa détermination.

Il existoit, à cette époque, à Rome un Anglois de grande considération, nommé Etienne de Langton, ancien chancelier de l'université de Paris, où il avoit professé avec distinction, et que, sur sa renommée, Innocent avoit fait venir à Rome et avoit décoré de la pourpre : ce fut sur lui qu'il jeta les yeux pour cette nomination. En plaçant ainsi à la tête de l'Eglise angloise un prélat d'une vertu et d'un savoir incontestables, il espéroit en même temps avoir fait un choix qui ne seroit point désagréable à Jean, car celui-ci avoit plus d'une fois écrit au cardinal dans les termes de la plus haute estime. Toutefois, pour prévenir toute objection, il envoya solliciter la permission royale afin que les moines fissent l'élection à Rome ; et dès qu'Etienne fut élu, il fit demander l'approbation du roi. Ses lettres furent retenues à Douvres; on ne lui fit aucune réponse; et après un délai convenable, mais inutile, il consacra lui-même à Viterbe le nouvel archevêque. Cette marche, quoi qu'on en ait pu dire, étoit conforme aux canons, qui, à cette époque, avoient force de loi ; et le pontife ne fit, en cette circonstance, que ce qu'il avoit le droit incontestable de faire.

L'évêque de Norwich, trompé dans son ambition et décidé à ne point céder, engagea son maître, et pour son propre intérêt, dans une lutte où il devoit succomber. A peine eut-on annoncé la consécration de Langton, que Jean, accusant les moines de toutes les contrariétés

qu'il avoit éprouvées dans cette affaire, envoya une troupe d'hommes armés qui les chassèrent de leur couvent, les forcèrent de passer la mer, et prirent possession de leurs propriétés au nom de la couronne. Innocent employa auprès de ce prince tous les moyens de douceur et de conciliation qu'il crut propres à le ramener à des dispositions plus pacifiques. Jean ne voulut rien entendre, répondit aux lettres affectueuses du pape en termes amers et hostiles, et protesta que jamais Langton ne mettroit le pied en Angleterre en qualité de primat.

Le dé étoit jeté : c'étoit un conflit entre la puissance du roi et celle du pontife. Par l'ordre d'Innocent, les évêques de Londres, d'Ely et de Worcester se rendirent auprès de Jean, lui expliquèrent la nature des censures auxquelles il étoit exposé, et le supplièrent à genoux d'accepter le nouvel archevêque. Il les interrompit par des jurements, des menaces et des insultes, se moqua du ressentiment du pontife, et les chassa de sa présence. Le carême étoit commencé : les trois prélats attendirent jusqu'au dimanche de la Passion (23 mars), et, le jour suivant, prononcèrent la sentence d'interdit sur tous les états du roi ; puis, pour se soustraire à son ressentiment, ils passèrent à la hâte sur le continent (1).

L'interdit étoit une punition ecclésiastique inconnue dans les premiers âges du christia-

(1) D'autres évêques se retirèrent en Ecosse ; et l'évêque de Norwich ayant été nommé lord député en Irlande, il ne resta plus qu'un seul prélat en Angleterre, l'évêque de Winchester.

nisme. Quoiqu'on puisse en retrouver quelques foibles traces vers l'an 560 (1), ce n'est qu'à compter du onzième siècle que son usage devint fréquent, et que l'on en définit la nature et les effets. L'Europe entière gémissoit alors sous l'oppression d'une noblesse guerrière, dont la rapacité ne respectoit ni la sainteté de l'autel, ni les lois de l'humanité : défenseur-né des peuples, le clergé opposa à ces nombreux tyrans les seules armes qui pussent mettre un frein à leurs fureurs. « Jusqu'à ce « que les nobles aient cessé leurs ravages, dit « l'abbé Odolric, dans un synode tenu à Limo- « ges, défendez la célébration de la messe, la « solennité du mariage, et l'enterrement des « morts; que les églises soient dépouillées de « leurs ornements, et que les fidèles observent « l'abstinence du carême. » On suivit ce conseil : la haine du peuple, ainsi privé de l'exercice de sa religion, déconcerta et effraya les oppresseurs; et l'interdit fut désormais l'arme la plus puissante que le clergé pût opposer à la violence de ses ennemis.

La sentence des évêques étoit à peine prononcée, que l'on ferma les églises; on cessa de sonner les cloches; il ne fut plus célébré aucun service solennel. On prohiba l'administration des sacrements, excepté aux enfants et aux mourants; et les morts furent silencieusement déposés dans une terre non consacrée. Le peuple paroissoit frappé d'horreur : Jean, au milieu de la consternation générale, affec-

(1) Greg., Turon., Hist. Franc. VIII, 31.

toit un air serein et même de la gaieté; sa vengeance s'exerça d'abord sur les parents des trois archevêques, qu'il fit jeter en prison et dont il confisqua les propriétés. Ses officiers prirent ensuite possession de tous les revenus ecclésiastiques, et il ordonna aux victimes de cet acte arbitraire d'aller, hors du royaume, solliciter la justice ou la pitié du pontife. La plupart n'obéirent point à cet ordre, et vécurent en Angleterre du peu qu'ils obtinrent de la bienveillance de leurs amis ou de la commisération de leurs adversaires.

Durant quelques années, Jean parut mépriser les conséquences de l'interdit; et les succès temporaires de ses armes contribuèrent à en suspendre les effets (1204, 22 nov.). Peu de temps après son couronnement, il avoit sommé Guillaume, roi d'Ecosse, de le venir joindre à Lincoln. Le prince écossois y avoit fait publiquement hommage au roi à genoux, et lui avoit juré fidélité de vassal, contre tout homme quelconque, « sauf son propre droit ». Se relevant alors, il lui avoit demandé ce droit, et nommément les trois comtés de Northumberland, de Cumberland et de Westmoreland qu'il réclamoit, comme l'héritage de David, son grand-père. Quoique Jean eût éludé cette demande, Guillaume, dit un écrivain contemporain, reconnut, par une charte, la suprématie féodale de la couronne d'Angleterre, s'engagea à garder la paix du roi et du royaume, et à ne pas marier son fils sans la permission de son suzerain. Ils se séparèrent, amis en apparence, ennemis au fond du cœur; et après cinq années d'une paix douteuse

(1209, 28 juin), Jean, offensé sans doute par son vassal, parut aux environs de Norham, à la tête d'une nombreuse armée. Hors d'état de lutter contre son puissant ennemi, Guillaume remit ses deux filles sous sa tutelle, et se soumit à lui payer une amende de quinze mille marcs.

Jean tourna alors ses regards du côté de l'Irlande, et résolut d'y rétablir l'ordre troublé par les chefs anglois, qui ne tenoient aucun compte de ses ordres, et se faisoient la guerre les uns aux autres (1210, 6 juin). Il débarqua dans cette île avec une puissante armée : à Dublin, vingt princes s'empressèrent de lui rendre hommage; de Dublin, il marcha vers le Meath; les châteaux des barons révoltés furent pris; Jean divisa la province angloise en comtés, établit parmi les colons l'observance des lois angloises, confia le gouvernement à son favori l'évêque de Norwich, et revint en toute hâte en Angleterre (30 août). L'année suivante, il entreprit de punir les incursions des Gallois, et au pied du Snowdon, dicta à Llewellyn les conditions de sa soumission, et reçut ses otages.

Tandis qu'il triomphoit ainsi de ses ennemis, le roi ne s'en occupoit pas moins de terminer avec le pape une querelle dont, au fond de son ame, il étoit alarmé. Il négocioit, faisoit des promesses, puis ensuite les retiroit; cependant on avoit fini par être d'accord sur les principaux points de la discussion : le grand sujet de discorde étoit la restitution de l'argent que l'on avoit pris au clergé. Le pontife procéda peu à peu, et ce ne fut qu'après une année d'interdit qu'il fulmina la bulle d'excommuni-

cation (1209, nov.). Une surveillance établie sur les ports l'empêcha de parvenir en Angleterre, et les théologiens de Jean soutinrent qu'elle étoit sans effet, tant qu'elle ne seroit pas publiée; mais il n'ignoroit point qu'une semblable sentence étoit le prélude de celle de déposition, et ne doutoit pas que Philippe ne saisît cette occasion d'envahir ses domaines. Le mécontentement de ses barons ajoutoit encore à sa perplexité : pour prévenir les hostilités du roi de France, il retint à son service plusieurs petits princes dont les territoires étoient situés au sud et au midi de ce royaume; et pour se fortifier contre les entreprises du pape, il sollicita le secours de Mohammed-al-Nessir, qui avoit pris le titre accoutumé d'Elmir-al-Moumenin, et qui, par ses conquêtes en Espagne, menaçoit d'arracher au christianisme le midi de l'Europe. Si l'on en croit les bruits qui circulèrent alors en Angleterre, la lettre que lui présentèrent les envoyés de Jean contenoit l'offre de la couronne d'Angleterre à l'Emir, et la promesse, de la part du roi, d'embrasser la foi mahométane. Ces bruits étoient probablement exagérés; mais il est difficile de calculer jusqu'où l'exaspération pouvoit emporter un prince de ce caractère. Au reste, cette négociation honteuse n'eut aucun résultat.

Quatre années s'étant écoulées sans que l'obstination du roi pût être vaincue, et les maux du clergé d'Angleterre étant à leur comble, Innocent, quelle que fût sa répugnance manifeste à employer de pareils remèdes, eut enfin recours aux derniers coups

de son autorité. (1213) Il releva les vassaux de Jean de leur serment de fidélité, et engagea tous les princes chrétiens, au nom de l'autorité apostolique, à se réunir pour détrôner un prince impie, et lui substituer un plus digne successeur (1).

Le pape s'adressa particulièrement au roi de France, et Philippe n'avoit garde de ne pas l'écouter : il donna l'ordre de rassembler une armée considérable à l'embouchure de la Seine, et déjà plusieurs barons anglois lui avoient promis leur coopération. Jean se prépara de son côté. Tous les navires pouvant porter six chevaux furent réunis dans le havre de Portsmouth, et tout individu en état de porter les armes eut ordre, sous les peines les plus sévères, de se rendre sur les côtes de Kent. La flotte traversa le détroit, fit des prises considérables, et brûla la ville de Dieppe. L'armée étoit si nombreuse, qu'il fallut la réduire pour la rendre utile, et cette réduction faite, le roi comptoit encore sous ses bannières soixante mille hommes, force suffisante, dit un histo-

(1) On a vu qu'Innocent appuyoit ses prétentions temporelles sur le droit qu'il possédoit de juger le péché et les obligations du serment. Ajoutons que cette doctrine, toute contraire qu'elle étoit à l'autorité des souverains, fut souvent admise par les souverains eux-mêmes. Ainsi, quand Richard fut retenu en captivité par l'empereur, sa mère, Eléonore, sollicita continuellement le pontife de procurer la liberté de son fils, en faisant usage de l'autorité qu'il possédoit *sur tous les principes temporels* (Rym. 172-176). C'est ainsi que Jean lui-même, comme nous l'avons vu, invoqua l'appui de la même autorité pour recouvrer la Normandie, envahie par le roi de France.

rien, pour défier toute l'Europe, si elle eût été affectionnée à son souverain; mais Jean s'étoit aliéné tous les cœurs par sa cruauté, sa rapacité, sa tyrannie, son impudicité qui troubloit et déshonoroit les plus nobles familles. Ses plus puissants barons étoient ses plus implacables ennemis, et il ne l'ignoroit point.

Dans cet état de choses, Jean reçut à Douvres la visite de Pandolfe, ministre confidentiel du pape, qui lui fit un effrayant tableau des dangers de sa situation, lui montrant, d'un côté, le roi de France prêt à l'envahir, de l'autre, ses barons disposés à seconder l'envahisseur. Il savoit aussi bien que l'envoyé du pape les dangers de sa position : la crainte commença donc à l'emporter sur l'orgueil et le ressentiment, et la superstition acheva ce que la crainte avoit commencé. Pierre l'ermite avoit prédit qu'avant que la fête de l'Ascension fût passée (il ne restoit plus que trois jours pour arriver à ce terme fatal), Jean auroit cessé de régner. Cette prédiction le détermina plus que tout le reste à accepter un arrangement qu'il avoit déjà rejeté. Il fut stipulé que l'élection de Langton seroit ratifiée; qu'on rendroit aux exilés leurs biens, aux personnes emprisonnées leur liberté; que les proscriptions seroient annulées, les sommes illégalement saisies restituées; qu'on répareroit tous les outrages commis par l'impudicité du roi. Quatre des plus puissants barons garantirent par leur serment l'exécution de ce traité.

Ceci se passa le 13 mai. Le jour suivant, il se tint une consultation secrète entre Jean,

son conseil et le ministre du pape ; et le surlendemain, dans l'église des Templiers, et en présence de Pandolfe, le roi, environné de prélats, de barons et de chevaliers, prononça, à l'égard du pape, le même serment que les vassaux prêtoient à leurs seigneurs. « Il jura d'être fidèle à Dieu, au bienheureux Saint-Pierre, à l'Eglise romaine, au pape Innocent et à ses successeurs légitimes; de ne jamais aider leurs ennemis en paroles, en actions, même en assentiment, sous peine de perdre la vie, les membres ou la liberté; de suivre leurs conseils, de ne jamais les révéler à leur détriment; de les aider de tout son pouvoir pour défendre et préserver contre tous le patrimoine de Saint-Pierre, et spécialement les deux royaumes d'Angleterre et d'Irlande. » Il mit ensuite entre les mains de l'envoyé une charte souscrite par lui, par l'archevêque, par neuf comtes et deux barons, par laquelle, « de sa propre volonté et du consentement unanime de ses barons », il donnoit à Dieu, aux saints apôtres Pierre et Paul, au pape Innocent et à ses successeurs légitimes, le royaume d'Angleterre et le royaume d'Irlande, afin de les tenir en fief de lui et de l'Eglise romaine, par la rente annuelle de mille marcs, se réservant à lui et à ses hoirs, l'administration de la justice et les droits de la couronne (1).

---

(1) Le jour suivant, fête de l'Ascension, époque fixée par Pierre l'ermite, fut pour le roi un jour d'anxiété et d'appréhension. Dès qu'il fut passé, il condamna Pierre et

Ceux qui s'obstinent à juger des opinions, des mœurs, des usages d'un siècle, par ceux d'un autre, ont beaucoup déclamé contre cette transaction, ne trouvant point d'expressions trop fortes pour en caractériser l'ignominie. Il y a dans un tel jugement ignorance et légèreté. Au treizième siècle, il n'existoit rien de dégradant dans le vasselage : c'étoit la condition de la plupart des princes de la chrétienté. Le roi d'Ecosse étoit vassal du roi d'Angleterre; le roi d'Angleterre, du roi de France; il ne s'étoit écoulé que neuf ans depuis que Pierre d'Arragon s'étoit « volontairement » fait vassal d'Innocent. Des exemples de cette nature ne manquoient pas « même dans la propre famille du monarque anglois ». Son père, Henri, dans sa toute-puisance, s'étoit reconnu le feudataire du pape Alexandre III; et son frère, Richard le Cœur de Lion, avoit résigné sa couronne à l'empereur d'Allemagne, et consenti à la tenir de lui par le paiement d'une rente annuelle. Jean, qui suivit leur exemple, en servit depuis lui-même; et l'on vit les Ecossois, pour se délivrer des réclamations de son petit-fils Edouard Ier, soutenir que l'Ecosse avoit toujours été un fief de l'Eglise de Rome. Au reste, cette donation fut faite de l'avis et du consentement de ses barons, de ses con-

---

son fils comme faux prophètes, et ordonna de les traîner à la queue d'un cheval, et de les pendre à des gibets. Beaucoup de gens révoquèrent en doute l'équité de cette sentence, et prétendirent que le roi, en jurant fidélité au pape, avoit vérifié la prédiction.

seillers, des mêmes hommes qui, deux ans plus tard, obtinrent de lui la charte de leurs libertés, dans les plaines de Runnymead. Ses conseillers espéroient ainsi empêcher l'invasion qui les menaçoit, ou du moins conserver au roi son trône, par l'intervention même du pouvoir qui cherchoit à l'en précipiter; les barons saisirent cette occasion d'humilier l'orgueil, et de réprimer la violence du despote qu'ils abhorroient. En effet, ils commencèrent à lui demander des concessions, et, sur son refus, ils en appelèrent au pape, actuellement son souverain et le leur, lui faisant observer « que « ce n'étoit pas à la bonne volonté du roi, « mais à eux et à l'impulsion qu'ils avoient « donnée, » qu'il étoit redevable de sa suzerai- « neté sur la couronne d'Angleterre. » Ce passage, tiré d'une lettre particulière écrite à Jean par un de ses agents, à Rome (1), lequel rapporte les propres paroles des barons au pontife, est décisif sur la part qu'ils prirent dans sa transaction avec le pape.

A la nouvelle de cette transaction, Philippe vit en frémissant s'évanouir l'espoir qu'il avoit conçu d'envahir la couronne d'Angleterre. Il n'en proposa pas moins à son conseil de continuer son entreprise. Ferrand, comte de Flandre, secrètement allié du monarque anglois, s'y opposa, déclarant qu'il ne se croyoit pas obligé de suivre son seigneur dans une guerre injuste; et ce fut alors sur lui qu'éclata la colère du roi de France. Le

---

(1) Rym. 1-185.

comte s'étant enfui, Philippe suivit ses traces, réduisit Cassel, Ypres, Bruges, et vint camper avec son armée sous les murs de Gand. Mais la flotte angloise, alors dans la rade de Portsmouth, et prête à mettre en mer, vola aussitôt au secours du comte, trouva la flotte françoise divisée, en attaqua une partie hors du port de Damme, où elle n'avoit pu être admise, et la détruisit presque entièrement. L'armée qui assiégeoit Gand, étant arrivée, repoussa les Anglois sur leurs navires; mais Philippe ne s'en trouva pas moins dans l'impuissance d'entretenir son armée en Flandre, ou de la porter en Angleterre; et, après une campagne courte et sans gloire, il revint vers ses propres frontières. Ferrand recouvra son territoire jusqu'à Saint-Omer.

Par la transaction de Douvres, Jean avoit autorisé les proscrits, laïques et ecclésiastiques, à rentrer dans leur pays; et vu le peu de confiance qu'on avoit en sa parole, vingt-quatre barons avoient pris l'engagement de les protéger contre toute injustice et tout outrage. Il ne cherchoit, en effet, qu'à rompre ses engagements: le succès de sa flotte lui en fit naître l'espoir; et, oubliant aussitôt les conditions de la dernière pacification, il somma tous ses vassaux de le rejoindre à Portsmouth, afin de porter la guerre en France. Les barons refusèrent d'obéir et demandèrent préalablement le retour des exilés. Ce fut une nécessité pour lui d'y consentir; et l'on vit revenir Langton, un grand nombre d'évêques, le prieur et les moines de Christchurch et tous leurs confrères. Ils se rencontrèrent à Winchester; Jean et le cardi-

nal s'embrassèrent (20 juillet); et la sentence d'excommunication fut publiquement révoquée à la porte de la cathédrale, le roi ayant renouvelé tous ses serments dans les mains de l'archevêque.

Jean se hâta de revenir à Portsmouth, ordonna aux troupes de s'embarquer, et fit voile pour les côtes de Flandre : arrivé à Jersey, il s'aperçut qu'aucun de ses barons ne l'avoit suivi. Assemblés à Saint-Alban, sous la présidence de Fitz-Peter le grand-justicier, ils délibéroient, et firent bientôt publier leurs résolutions dans la forme des proclamations royales : elles ordonnoient que les lois émanées de Henri Ier seroient universellement observées, et prononçoient la peine capitale contre les shérifs, les forestiers ou officiers du roi qui dépasseroient la ligne de leurs devoirs.

Jean étoit revenu sur ses pas, ne respirant que la vengeance contre les traîtres qui l'avoient abandonné; et il s'étoit déjà avancé jusqu'à Northampton, décidé à une exécution militaire, lorsqu'il fut abordé par le primat, qui lui rappela « que les accusés avoient le droit d'être examinés et jugés par leurs pairs. » Il refusa de l'écouter et continua d'avancer jusqu'à Nottingham. Alors Langton lui déclara que, s'il persistoit à leur refuser justice, il croiroit de son devoir d'excommunier, le roi excepté, quiconque s'engageroit dans une guerre aussi impie. Obligé de céder, Jean somma les accusés de comparoître, à heure fixe, devant lui ou devant ses justiciers.

Cependant trois semaines après l'assemblée de Saint-Alban, on s'assembla une seconde fois

à Saint-Paul de Londres (25 août). Langton y lut la charte de Henri : les barons répondirent par de grandes acclamations, et l'archevêque, profitant de leur enthousiasme, leur fit prêter serment les uns aux autres de vaincre ou de mourir pour la défense de leurs libertés.

Jusqu'à ce moment, le pape avoit soutenu la cause du primat et des barons : seigneur suzerain du roi, il va désormais épouser ses intérêts. Il avoit envoyé un légat pour fixer le montant des restitutions à faire aux proscrits, et lever l'interdit quand cette opération seroit terminée (3 octobre) : trois assemblées successives n'eurent aucun résultat. Les pertes des proscrits se trouvèrent si énormes, que le roi ne voulut, et peut-être ne put pas y remédier : on renvoya à une autre époque les réclamations des classes inférieures; 15,000 marcs accordés d'avance modérèrent les instances des prélats; et, d'un commun accord, il fut résolu de remettre la décision à l'équité du pontife. Innocent, après avoir entendu les parties, ordonna provisoirement que le roi paieroit aux évêques quarante mille marcs, qu'il donneroit caution pour le paiement de toute indemnité qui pourroit être exigée par la suite, et que l'interdit seroit immédiatement levé.

Se confiant dans l'appui du pape, et ne craignant plus l'opposition de ses barons, Jean avoit fait voile pour les côtes du Poitou; il y avoit été rejoint par les seigneurs des environs, et avoit rencontré dans la ville d'Angers(1214, 17 juin) les envoyés de Rome, qui, après avoir reçu son serment de se conformer

à la sentence du pape, se rendirent en Angleterre, où ils révoquèrent l'interdit jeté depuis plus de six ans (29 juin). Le roi, s'avançant alors vers la Bretagne, se trouva tout à coup arrêté dans sa marche par l'arrivée de Louis, fils de Philippe; et, de ce moment, les deux armées, comme d'un mutuel accord, suspendirent leurs attaques et attendirent l'issue de la campagne commencée dans le nord. Là, les alliés de Jean, Othon, empereur d'Allemagne; Ferrand, comte de Flandre, et Guillaume, comte de Boulogne, s'étoient réunis aux troupes angloises que commandoit le comte de Salisbury, et marchoient rapidement à la tête de plus de cent mille hommes pour envahir le territoire françois. Philippe les rencontra à Bouvines, petit village sur la rivière de Marque, entre Lille et Tournay, avec une armée moitié moins forte, et là il remporta sur les confédérés cette victoire si célèbre dans les annales de la monarchie françoise.

La défaite de Bouvines rompit toutes les mesures de Jean : il sollicita et obtint de Philippe une trève de cinq ans, abandonna la France après une campagne sans gloire, et revint en Angleterre soutenir une lutte encore plus honteuse. Les barons s'assemblèrent à plusieurs reprises; et après avoir, dans leurs réunions, défini les diverses franchises ou libertés sur lesquelles la discussion devoit s'ouvrir, ils résolurent d'en former un seul corps de demandes, quand le roi tiendroit sa cour aux fêtes de Noël, et s'engagèrent par un serment solennel à renoncer à son allégeance, s'il repoussoit leurs réclamations, et à lui faire la

guerre jusqu'à ce qu'il y eût fait droit. A Noël, il se trouvoit à Worcester : alarmé de la solitude de sa cour, il en partit le jour suivant, se rendit à Londres et se renferma dans le Temple (1215, 6 janvier). Les confédérés l'y suivirent, et présentèrent leur demande à la fête de l'Epiphanie. Le roi prit d'abord un air de supériorité, repoussa leurs prétentions, et exigea qu'ils lui promissent par écrit de ne les jamais reproduire : trois seulement y consentirent; les autres s'y refusèrent obstinément. Il offrit alors, sous la caution du primat, de l'évêque d'Ely et du comte de Pembroke, de leur donner une réponse satisfaisante aux fêtes de Pâques : ils y consentirent après quelque hésitation.

Le roi employa cet intervalle à chercher les moyens de se fortifier contre cette redoutable conspiration. Son premier soin fut d'octroyer au clergé une charte d'élection libre, dans laquelle tous les cas étoient prévus, et portoient une renonciation formelle de la couronne à tous ses anciens priviléges sur ce point si important. Espérant s'être ainsi concilié les gens d'Eglise, il ordonna aux shériffs d'assembler les hommes libres, et d'en exiger le serment d'allégeance; puis, afin de s'assurer les priviléges des croisés, il prit la croix, et s'engagea par un vœu à faire la guerre aux infidèles.

Les deux partis avoient envoyé des messagers à Rome, pour solliciter la faveur de leur seigneur féodal. Innocent crut qu'il étoit à la fois de son devoir et de son intérêt de soutenir la cause de son vassal. Dans une lettre à l'ar-

chevêque, il déclara qu'il étoit injuste de refuser à Jean les droits qu'avoient paisiblement possédés son père et son grand-père; dans une autre lettre aux barons, il leur reprochoit de vouloir arracher violemment ce qui devoit être demandé comme une faveur; promettoit d'interposer ses bons offices, s'ils vouloient agir à l'égard de leur souverain humblement et modérément, et défendoit toute confédération, depuis celle de Douvres, sous peine d'excommunication.

Dans la semaine de Pâques, les barons s'assemblèrent à Stamford avec une suite nombreuse de chevaliers, et de là se rendirent à Brackley. L'archevêque de Canterbury, les comtes de Pembroke et de Warenne, chargés par le roi de prendre connoissance de leurs demandes, lui rapportèrent les mêmes conditions déjà présentées. Jean les repoussa avec indignation, et renvoya ses commissaires, les chargeant, 1° d'en appeler au pape, seigneur féodal de l'Angleterre et protecteur des croisés; 2° d'offrir l'abolition des mauvaises coutumes qui s'étoient introduites dans le royaume, en remontant jusqu'au règne de son père Henri II. Les barons reçurent ces propositions comme de pures défaites, et persistèrent dans leurs premières demandes. Pandolfe et les conseillers du roi prétendirent que le primat étoit obligé d'excommunier les barons révoltés: Langton, mieux instruit, disoit-il, des intentions d'Innocent, déclara que c'étoit le roi lui-même qu'il étoit de son devoir d'excommunier, s'il ne renvoyoit les troupes étrangères dont il s'étoit nouvellement entouré. Jean proposa

un arbitrage auquel présideroit le pape : il fut rejeté. Les barons se proclamèrent « armée de Dieu et de sa sainte Eglise », nommèrent sir Robert Fitz-Walter leur commandant, firent sur Northampton une tentative qui ne leur réussit pas, furent plus heureux à Bedford, qui leur ouvrit ses portes, et, sur l'invitation des citoyens de Londres, marchèrent sur-le-champ vers cette ville, occupèrent sans résistance la cité, et de là envoyèrent aux barons et aux chevaliers qui ne s'étoient point encore déclarés, des lettres qui annonçoient leur but, faisoient connoître leurs ressources, et en même temps leur détermination de traiter en ennemis tous ceux qui ne rejoindroient pas « l'armée de Dieu et de la sainte Eglise ». Cette menace eut son effet; et ceux qui ne furent pas persuadés, cédèrent à la crainte de leur ressentiment.

La perte de la capitale démontra au roi que sa couronne même étoit en péril. Persuadé que les serments cessoient de lier dès qu'on pouvoit les violer avec impunité, il prit, dans ces extrémités, le parti qu'il crut nécessaire de prendre : affectant un air de satisfaction, il informa les confédérés qu'il étoit prêt à les satisfaire, et les invita à désigner le jour et le lieu de la conférence. Runnymead, situé entre Staines et Windsor, fut le théâtre de cette importante négociation. D'un côté se trouvoient Fitz-Walter et la majorité des barons et de la noblesse angloise; de l'autre le roi, accompagné de huit évêques, de l'envoyé du pape, et de quinze gentilshommes qu'il appeloit ses conseillers intimes, et qui au fond n'étoient

pas moins ses ennemis que les autres. Un acte, contenant les demandes des confédérés et désigné sous le titre de « charte des libertés », fut présenté à Jean, qui le signa sans la moindre hésitation. Sa perfidie étoit bien connue: on lui demanda pour sûretés : 1° de renvoyer hors du royaume tous les officiers étrangers; 2° de laisser, deux mois encore, Londres et la Tour en la possession des barons et de l'archevêque; 3° d'établir un comité de vingt-cinq barons, qui prononceroit sur toutes les réclamations conformément à la charte des libertés; 4° d'autoriser les hommes libres de chaque comté à jurer obéissance au comité des barons, et même à prendre les armes à leur réquisition; ajoutant que si le roi violoit ces conditions, on garderoit la Tour et la cité de Londres. Jean ne fit aucune objection à ces demandes, et les barons renouvelèrent alors entre ses mains leur hommage.

Cette charte est célèbre dans l'histoire d'Angleterre, comme la base supposée des libertés angloises. Cependant elle ne peut être appelée un nouveau code de lois, ni même une tentative pour amener le système de législation qui régit actuellement ce royaume. Ses auteurs ne se proposèrent que d'améliorer la jurisprudence nationale alors existante, et de corriger les abus des coutumes féodales établies par le despotisme des princes normands. Tel fut l'objet de cette charte « octroyée, » pour se servir du langage des anciens statuts, par le roi à ses vassaux et aux hommes libres du royaume. Le premier article concernoit l'Eglise d'Angleterre, à laquelle

Jean garantissoit la possession entière et inviolable de ses libertés : elles ne sont ni énumérées ni décrites ; et l'acte procède immédiatement au redressement des griefs qui pesoient sur les tenanciers de la couronne.

Pendant les derniers règnes, les rois étoient habitués à exiger arbitrairement des sommes sous le nom de « reliefs » ; à affermer les propriétés de leurs pupilles au plus offrant ; à s'arroger le droit de marier les héritiers pendant leur minorité, les héritières à tout âge après quatorze ans, et les veuves, si elles avoient de grands biens, à qui que ce fût, et quand cela leur plaisoit. Pour obvier à ces abus, on fixa un tarif proportionnel pour les anciens reliefs, suivant la qualité des fiefs ; il fut arrêté que le curateur ne tireroit que des services raisonnables des terres de ses pupilles, et n'y commettroit aucun dommage ; que les héritiers et les héritières ne seroient plus mariés malgré eux ; que les veuves jouiroient paisiblement de leur propre héritage, de leur douaire, sans autre obligation que de donner caution de ne se point marier sans le consentement de leur seigneur.

Les subsides et les scutages levés, dans les premiers temps, avec ménagement, n'avoient plus maintenant d'autres mesures que la rapacité du roi et la patience des vassaux : ils furent réduits à trois cas légaux : celui de la captivité personnelle du roi, de la réception de son fils aîné dans l'ordre de la chevalerie, du mariage de sa fille aînée. Dans toute autre occasion, il fallut, pour les lever, le consentement du grand conseil des tenanciers de la

couronne : c'étoient les archevêques, évêques, comtes et les plus grands barons, qui devoient être assignés personnellement, et tous les autres tenanciers en chef de la couronne, qui devoient être assignés en masse par le shériff. La teneur de ces assignations, l'époque où elles devoient être envoyées, les indications qu'elles devoient porter, étoient spécifiées avec soin; et ces formalités bien observées, les membres absents se trouvoient liés par la détermination des membres présents. Ce n'étoit point là un parlement dans le sens actuel du mot : c'étoit une assemblée des tenanciers du roi, convoquée uniquement dans le but « de lui accorder des subsides. » Toutefois, dès la première année du règne suivant, cet article fut effacé de la charte par l'influence de la couronne; et quoiqu'un souverain se soit rarement hasardé à le violer ouvertement, dans la suite, il ne fut jamais rappelé.

Les rois demeurant rarement sédentaires dans un même lieu, les inconvénients qui résultoient pour les plaideurs et les témoins de suivre les cours judiciaires, qui elles-mêmes suivoient la personne royale, et souvent d'une extrémité à l'autre du royaume, avoient déterminé, sous les deux derniers règnes, à établir à Westminster un banc de justice pour juger les causes entre les parties civiles. Cette institution fut confirmée par la charte, qui déclara que « les plaids communs ne suivroient plus la personne du roi, mais se tiendroient dans quelque lieu fixe. » Par cette clause, la cour du roi et celle de l'échiquier, qui continuoient d'accompagner le souverain, ne ju-

gèrent plus qu'en matières criminelles et de finances ; et la cour siégeant à Westminster prit le nom qu'elle porte encore aujourd'hui de « cour des plaids communs ».

Afin d'améliorer l'administration de la juscice, le roi déclara que nul ne parviendroit au rang de juge, de constable, de shériff ou de bailli, s'il n'étoit suffisamment versé dans la connoissance des lois ; qu'aucun shériff, constable, coroner ou bailli, ne pourroit prononcer dans les actions qui concerneroient la couronne ; qu'aucun bailli ne pourroit, sur sa propre assertion, et sans preuves fournies par des témoins, mettre un homme en jugement; et que, les tournées des juges ambulants ne se faisant qu'à des époques éloignées et incertaines, on enverroit, quatre fois l'an, dans chaque comté, deux juges ambulants qui, aidés de quatre chevaliers choisis dans la cour du comté, tiendroient des assises de « darrein presentment, mort d'ancester, et novel desseisin (1). » Il est probable que l'établissement de cette cour nouvelle porta un coup fatal à l'ancienne institution des « shiremotes », et qu'elle fut l'origine de la coutume actuelle d'associer d'autres personnes à la commission des juges d'assises.

---

(1) « Darrein presentment » étoit un examen à l'effet de découvrir qui avoit présenté le dernier curé d'une église; « mort d'ancester » pour s'assurer si le dernier possesseur jouissoit des terres de son domaine, comme de son propre fief; et « novel desseisin » pour connoître si le réclamant avoit été dépossédé injustement de son franc-fief.

Ce qui précède forme d'utiles institutions: ce qui suit avoit encore une plus grande importance. On a vu sous le règne de Henri II, les moyens iniques par lesquels les rois tiroient de l'argent des procédures dans les cours judiciaires. Jean fut obligé de signer l'article suivant: « Nous ne vendrons pas, nous ne refuserons pas, nous ne différerons pas droit ou justice à qui que ce soit. » Marchant sur les pas de ses plus despotiques prédécesseurs, il avoit coutume de faire arrêter ses vassaux sur le plus léger soupçon ; il les forçoit à donner des otages de leur fidélité, les emprisonnoit, les bannissoit, ravageoit leurs terres et démolissoit leurs châteaux. Il consentit maintenant à ce qu'aucun homme libre ne fût arrêté, emprisonné, dépossédé de sa terre, proscrit ou ruiné en quelque manière que ce fût, ni poursuivi par le roi ou en son nom, autrement que par le jugement légal de ses pairs ou par les lois du pays. Dans le même esprit de législation, les comtes et les barons ne purent être condamnés à l'amende que par leurs pairs et proportionnellement au délit ; et tout homme libre obtint le même privilége de l'amende proportionnelle à sa faute, en conservant toujours au franc-tenancier son franc-fief, au marchand sa marchandise, au laboureur ses instruments aratoires. Et ces amendes (amerciaments) durent être imposées d'après le serment des notables du voisinage.

Pour mettre des bornes à la rapacité des pourvoyeurs royaux, on arrêta qu'aucun constable ou bailli ne pourroit prendre le grain ou les denrées de qui que ce fût, sans en payer la

valeur, à moins qu'il n'obtînt un délai du propriétaire ; qu'il ne pourroit employer ni les chevaux ni les voitures des hommes libres, sans leurs consentements, ni faire couper du bois pour l'usage des châteaux royaux sans la permission de celui à qui il appartenoit.

Après avoir assuré leurs propres droits, les barons s'occupèrent de ceux des cités et des bourgs dont l'importance s'étoit progressivement accrue, et qui leur avoient porté secours dans le présent débat. La charte leur confirma la jouissance « des anciennes libertés et libres coutumes » par terre et par eau; ordonna l'uniformité des poids et mesures dans tout le royaume ; accorda la libre entrée et sortie aux étrangers sans exaction, suivant le droit et l'ancienne coutume. Il fut en même temps pourvu à ce que tout homme libre eût pleine liberté de quitter le royaume et d'y revenir, sauf son allégeance, et si ce n'étoit en temps de guerre.

Les forêts royales étoient la propriété particulière de la couronne : elles étoient régies par leurs propres lois émanées de la seule volonté du prince, et formoient ainsi plusieurs gouvernements locaux et distincts, au centre même du royaume. Ces lois, en ce qui concernoit la conservation des bêtes fauves étoient écrites en caractère de sang : tuer la « venaison » du roi, comme on l'appeloit, étoit un crime qui emportoit la perte des membres ou de la vie ; d'autres lois, dans le but ostensible de conserver les forêts, mais établies réellement pour le profit du roi et de ses officiers, créoient une multitude de délits les plus oppressifs et les plus

odieux pour ceux qui vivoient sur les limites ou qui avoient des propriétés dans l'enceinte des forêts. La charte remédia à quelques uns de ces abus: elle rendit à l'usage commun les forêts plantées depuis le commencement du règne du roi, et institua dans chaque comté une commission de douze chevaliers chargés de rechercher sous serment et de supprimer, après en avoir donné avis au roi ou à ses justiciers, toutes les coutumes abusives qu'ils auroient découvertes dans l'administration forestière.

Jusque-là, la charte n'avoit été faite en grande partie que dans l'intérêt des tenanciers immédiats de la couronne. Le grand corps des hommes libres, composé des sous-vassaux de ces tenanciers, et qui n'avoit pas été moins opprimé par la tyrannie des seigneurs, que ceux-ci ne l'avoient été par le roi, réclamoient une part dans ses avantages. Il fut donc stipulé que « toutes les libertés et coutumes que le roi « avoit accordées à ses tenanciers en ce qui les « concernoit, seroient également concédées « par le clergé et les laïques à leurs tenanciers « en ce qui les concernoit. » On ne fit point mention des esclaves, bien qu'ils formassent une des classes les plus nombreuses du royaume: ils n'avoient, dans la règle commune, aucun droit à réclamer dans les priviléges des hommes libres.

A ces articles, on en ajouta d'autres de nature transitoire, portant des réparations et des restitutions de la part du roi envers tous barons, hommes libres anglois ou gallois, qui auroient été dépossédés de quelque portion de leurs droits ou propriétés, sans jugement légal de

leurs pairs; de rendre les amendes exigées contre la loi ; de renvoyer Llewellyn, prince de Galles, son fils et ses otages, d'en agir sur tous les points envers le roi d'Ecosse avec la même équité qu'envers ses barons.

Tels furent les principaux articles de la grande charte, considérée, pendant des siècles, comme le Palladiun des libertés de l'Angleterre. Plusieurs disparurent avec le système pour lequel ils avoient été créés ; mais leur utilité fut grande à cette époque : ils réprimèrent les abus les plus choquants du régime féodal, donnèrent une direction nouvelle à la législation angloise, rendirent légale la résistance aux usurpations du despotisme, et dans les débats avec la couronne, ramenèrent les efforts de la nation vers des objets déterminés. Les rois qui considéroient la charte comme une concession arrachée par la nécessité, l'éludèrent continuellement; le peuple la réclama sans cesse et impérieusement comme l'expression de ses justes droits; et telle fut, de part et d'autre, l'opiniâtreté de ce débat, qu'il ne fallut pas moins de trente-cinq ratifications, pour lui donner pleine force de loi (1).

Durant cette transaction, Jean s'étoit montré plus habile que jamais dans l'art de dissimuler : à l'air dont il le promettoit, on ne doutoit pas qu'il ne fût fidèle à remplir tous

---

(1) La grande charte fut ratifiée quatre fois par Henri III, deux par Edouard Ier, quinze par Edouard III, sept par Richard II, six par Henri IV, et une par Henri V.

ses engagements, et il leur avoit même donné un commencement d'exécution; mais à peine l'assemblée fut-elle dissoute, qu'il jeta le masque, et se livra à des accès de colère qui allèrent jusqu'à la frénésie. On agita dans son conseil les moyens les plus prompts de tirer vengeance de ce qui venoit de se passer, et deux députations partirent aussitôt pour le continent: l'une étoit chargée de se rendre en Flandre, en Picardie, en Poitou, en Guienne et d'y engager, à quelque prix que ce fût, des mercenaires pour combattre sous l'étendard royal; l'autre s'empressa de partir pour Rome, afin d'implorer la puissante intervention d'Innocent en faveur de son vassal.

Les barons, fiers de leur triomphe à Runnymead, avoient résolu de le célébrer par un tournois qu'ils annoncèrent pour le 2 juillet à Stamford. Mais leurs soupçons ne tardèrent point à s'éveiller: Jean avoit éludé de leur restituer leurs terres, ayant désigné un jour pour leur rendre justice dans sa cour; il faisoit approvisionner et fortifier ses châteaux, et l'on reçut avis d'un complot formé pour surprendre la capitale pendant leur séjour à Stamford. Le tournois fut aussitôt remis à un autre temps, et une députation se rendit près du roi à Winchester: il se railla des craintes qu'on lui témoignoit, et sur-le-champ, il fut envoyé des ordres dans toutes les contrées pour exiger, sous peine du séquestre des propriétés mobilières et immobilières, le serment d'obéissance aux vingt-cinq barons nommés « conservateurs des libertés publiques ». Jean demanda qu'en retour chaque baron souscrivît en particulier

une charte déclarant qu'il étoit lié par serment et hommage à lui être fidèle envers et contre tous ; ils s'y refusèrent, et l'archevêque et les prélats donnèrent des attestations solennelles de leur refus.

Deux nouvelles entrevues eurent lieu à Oxford, et n'amenèrent aucun résultat satisfaisant. Cependant les mercenaires arrivoient journellement à Douvres : les barons s'alarmèrent, et quoiqu'ils hésitassent encore à recommencer les hostilités, cependant ils ordonnèrent à Guillaume d'Albiney de prendre possession du château de Rochester, qui avoit été remis par le roi aux mains de Langton, comme gage de sa sincérité. Avant que d'Albiney eût pu l'approvisionner, Jean l'assiégea avec ses mercenaires. Les barons sortirent de Londres, mais ils ne se hasardèrent pas à attaquer l'armée royale. Le château, pendant huit semaines, fut assailli et défendu avec une égale obstination ; et la famine seule put déterminer d'Albiney et ses compagnons à s'abandonner à la merci du roi. Jean ordonna de les pendre; et ce ne fut qu'avec une difficulté extrême que Savary de Mauléon empêcha l'exécution de cet ordre barbare, du moins à l'égard des chevaliers, en lui faisant entendre que ses propres officiers seroient exposés au danger de représailles. Ils furent renfermés dans diverses forteresses; mais on exécuta sur-le-champ leurs compagnons, à l'exception des arbalétriers, qui probablement entrèrent au service du roi.

Jean reçut en même temps l'agréable nouvelle que le pontife avoit, à sa requête, an-

nulé la charte. Dans l'énumération de ses motifs, le pontife insistoit, avec raison sans doute, sur la violence employée par les barons : ils devoient accepter le redressement de leurs griefs dans les formes prescrites par la loi ; ils avoient préféré cependant rompre leur serment de fidélité et se constituer juges de leur seigneur; Jean étoit enrôlé dans les croisés, et ils avoient violé, sans scrupule, les priviléges accordés aux défenseurs de la croix ; enfin, l'Angleterre étoit un fief du Saint-Siége, et le roi n'avoit pas le pouvoir d'abandonner lés priviléges de sa couronne, sans le consentement de son supérieur féodal. Il écrivit en même temps aux barons, les exhortant à se soumettre, à lui présenter leurs réclamations dans un concile qui seroit tenu à Rome, promettant d'engager le roi à consentir à tout ce qui seroit juste et raisonnable, à se contenter des droits (1) de sa couronne, à rendre à chacun ses priviléges et ses libertés. Ses exhortations n'ayant produit aucun effet, il ordonna à Langton d'excommunier ceux qui ne vouloient pas obéir ; le prélat s'y refusa, fut, en raison de ce refus, suspendu de ses fonctions archiépiscopales, et quoiqu'il assistât au concile de Rome, ne put jamais adoucir le pontife ni recouvrer son autorité. Le pape fulmina une seconde sentence

(1) Le pape posoit ainsi très judicieusement la question de droit : « Quels que pussent être les crimes de Jean, ils ne justifioient pas les violences et la révolte des barons, et d'autant moins qu'il existoit un tribunal supérieur auquel ils pouvoient et devoient s'adresser. »

d'excommunication, dans laquelle étoient désignés par leurs noms les chefs des confédérés, et la cité de Londres fut mise en interdit. On méprisa également les deux censures, obtenues, disoit-on, à l'aide de suggestions perfides; on soutenoit d'ailleurs que le successeur de Pierre n'avoit point le droit d'intervenir dans les affaires temporelles. Ceux qui lui refusoient ce droit, oublioient que c'étoient eux-mêmes qui avoient «exigé» que le pape fût fait le seigneur suprême de l'Angleterre, tant au temporel qu'au spirituel. Ils auroient soutenu la légitimité et la suprématie de son pouvoir, s'il se fût déclaré en leur faveur.

Jean avoit repris une supériorité marquée: il résolut de faire tomber sur ses ennemis tout le poids de sa vengeance. Son armée fut divisée en deux parts: il donna l'une à son frère, le comte de Salisbury, avec la commission de dévaster les comtés d'Essex, de Hertford, de Middlesex, de Cambridge, d'Ely et de Huntingdon; à la tête de l'autre, il se dirigea vers le nord.

Le jeune roi d'Ecosse, non moins animé que les barons contre le tyran, avoit néanmoins demandé pour prix de sa coopération, la cession du Northumberland, du Cumberland, du Westmoreland, et l'avoit obtenue; en octobre, il avoit passé la frontière, investi le château de Norham, et reçu le serment de vassalité des habitants du Northumberland. Comme Jean s'avançoit, deux barons puissants, Gilbert Fitz-Reinforth et Jean, connétable de Chester, firent leur soumission, donnèrent des otages pris dans leurs propres familles, et furent admis à la faveur royale (1216, 11 janvier); mais

au moment où le roi entroit dans le Yorkshire, les autres barons mirent le feu à leurs meules et à leurs maisons, se sauvèrent en Ecosse, et firent hommage à Alexandre qui, à l'approche de l'armée royale, avoit levé le siége de Norham. Jamais, dit-on, depuis la guerre d'extermination de Guillaume, ces provinces n'avoient éprouvé des horreurs comparables à celles qui furent alors exercées sur elles. Les châteaux, les villes, les villages furent livrés aux flammes : seulement aux environs du monastère de Melrose, Morpeth, Mitferd, Alnwick, Wark et Roxburg furent entièrement consumés en moins de huit jours. Jean suivit le roi d'Ecosse jusqu'à Edinbourg, brûlant à son retour Haddington, Dunbar et Berwick. Ce n'étoit pas sur les villes seulement que s'exerçoient les fureurs des soldats : les malheureux habitants étoient abandonnés à leur cruauté et à leur avidité, sans égard au sexe, à l'âge, au rang, à la profession. Les tortures qu'on leur fit endurer, disent les historiens, sont trop horribles pour être rapportées. Les massacreurs du Sud ne le cédoient à leurs compagnons ni en férocité ni en rapacité : partout où paroissoient ces bandes étrangères, les habitants fuyoient dans les forêts et dans les montagnes ; les travaux de l'agriculture étoient suspendus, et les seuls marchés qui existassent encore se tenoient dans les cimetières, qui, possédant le droit du sanctuaire, étoient généralement, mais non pas toujours, respectés par les maraudeurs.

Des murailles de Londres, les barons voyoient la dévastation de leur pays, mais ils n'osoient hasarder une entreprise contre l'armée royale :

il ne leur restoit plus dans le nord que deux châteaux, et leurs terres dévastées avoient été concédées par Jean aux chefs des étrangers. Ils se consultoient, ils hésitoient, se lamentoient, changeoient à tout moment de résolution : enfin, pour dernière ressource, ils se déterminèrent à offrir la couronne à Louis, fils aîné du roi de France. Il étoit allié à la famille des Plantagenets par son mariage avec la nièce de Jean, et l'on présumoit que les mercenaires refuseroient de porter les armes contre le fils et l'héritier de leur propre souverain. Cette offre flatta l'ambition de Louis : il reçut des otages pour garants de la fidélité des barons ; et un corps nombreux de chevaliers françois parut bientôt sur la Tamise, apportant la promesse que Louis rejoindroit à Pâques les confédérés avec une puissante armée. Le cardinal Gualo, qui traversoit alors la France pour se rendre en Angleterre, crut de son devoir de s'opposer à une expédition si contraire aux vues du pontife, et alla même jusqu'à menacer d'excommunication le roi et son fils, s'ils tentoient d'envahir un royaume qui étoit un fief du Saint-Siége. Philippe affectoit de l'hésitation : Louis, se retournant alors vers lui, lui déclara vivement que, « son vassal pour les fiefs qu'il lui avoit donnés, il prétendoit à la couronne d'Angleterre » du droit légitime « de sa femme, et que, sur ce point, il en appeloit au jugement de ses pairs » ; et, sans attendre une réponse, il se rendit à Calais, où il donna rendez-vous à ses vassaux.

Cependant les agents de Louis arrivèrent à Rome, et voici les foibles arguments par lesquels

ils soutinrent ce prétendu droit: 1° « Jean n'étoit pas roi en réalité, car il avoit été atteint et convaincu de trahison à la cour de son frère Richard, ce qui lui ôtoit la capacité de monter légalement sur le trône; 2° il avoit été jugé coupable de félonie et de meurtre en la cour de son seigneur le roi de France; ce qui lui eût fait perdre la couronne, même en supposant qu'il l'eût possédée à juste titre. » Le pape sourit à ces arguments, et demanda comment Blanche étoit devenue la plus proche héritière; ce qu'étoient devenus les enfants de Jean, ou son neveu Othon, ou la mère, le frère et la sœur aînée de Blanche. On répondit que les enfants de Jean, nés après sa condamnation, ne pouvoient réclamer des droits dont leur père n'étoit pas alors investi; que les descendants de Geoffroi, duc de Bretagne, et ceux de Mathilde, duchesse de Saxe, ne possédoient aucun titre, le prince et la princesse étant déjà morts lorsque la sentence fut prononcée contre leur frère; que la reine de Castille, vivant encore à cette époque, étoit la plus proche héritière; et que Blanche, quoiqu'elle ne fût pas l'aînée de ses enfants, avoit le droit de faire valoir ses réclamations jusqu'à ce que les plus proches héritiers se présentassent. Sur de pareilles raisons, le pape excommunia solennellement Louis et ses adhérents, et ordonna à l'archevêque de Sens de fulminer une semblable sentence contre Philippe; mais les évêques, réunis en synode à Melun, résolurent de ne pas obéir au mandat du pape, par la raison « qu'il n'avoit pas été bien informé ». Cette désobéissance eût sans doute attiré sur eux les anathèmes

d'Innocent; mais ce grand et intrépide pontife mourut peu de semaines après (16 juillet). Sa mort suspendit à Rome toutes les procédures ecclésiastiques, et Jean se vit privé de son puissant protecteur au moment où il avoit le plus grand besoin de sa protection.

A l'époque fixée, Louis partit de Calais avec une flotte de six cent quatre-vingt-dix voiles, par un temps orageux. Le vent ayant dispersé ses vaisseaux, il passa trois jours à les rassembler et débarqua le 30 mai à Sandwick. Jean l'avoit attendu dans le voisinage de Douvres, avec une armée considérable; mais à l'approche de l'ennemi, craignant que ses mercenaires ne le quittassent, il avoit décampé et s'étoit retiré à Bristol, où il fut rejoint par le légat. Le prince françois assiégea et prit le château de Rochester, puis hâta sa marche vers Londres, où il fut reçu en procession par les barons et les citoyens : il reçut leur hommage dans l'église de Saint-Paul, et y fit serment de les gouverner par de bonnes lois, et de les réintégrer dans leurs droits et possessions. La campagne s'ouvrit aussitôt et sous les auspices les plus heureux. Tous les comtés voisins de la capitale se soumirent; les habitants du Lincolnshire et du Yorkshire, ainsi que le roi d'Ecosse, se déclarèrent pour les confédérés; les étrangers, qui jusqu'alors avoient fait la principale force de l'armée de Jean, commencèrent, les Gascons exceptés, à se ranger sous l'étendard du prince françois, ou à retourner chez eux; plusieurs barons du parti royal lui rendirent hommage et lui jurèrent fidélité. Toutefois, le courage de Jean étoit encore soutenu par la présence du légat, qui

combattoit énergiquement pour lui avec les forces spirituelles, et parceque toutes les forteresses importantes étoient encore au pouvoir de ses troupes. Les confédérés s'occupèrent de les réduire. Louis assiégea le château de Douvres, et les barons, sous les ordres du comte de Nevers, celui de Windsor. Forcé de changer en blocus le siége de cette première forteresse, devant laquelle il perdit inutilement quatre mois, le prince françois y reçut dans son camp le roi d'Ecosse, qu'il avoit sommé de venir le trouver, et qui, après avoir obtenu la confirmation de la cession qui lui avoit été faite par les barons, rendit ensuite hommage à Londres, et s'en retourna ainsi qu'il étoit venu, sans être inquiété dans sa marche par les troupes de Jean.

(13 septembre). Tandis que ses ennemis s'arrêtoient devant deux châteaux, le roi pilloit leurs propriétés et interceptoit leurs convois. Les barons tentèrent de le surprendre, et levant le siége de Windsor, se portèrent rapidement sur Cambridge. Mais Jean, qui étoit à Wallingford, prévenant leur dessein, avoit déjà traversé cette ville, et s'étoit retiré à Stamford (22 septembre). Trompés dans leur attente, ils rejoignirent Louis à Douvres, tandis que le roi s'emparoit de Lincoln, et distribuoit de nouveau à ses partisans les terres de ses ennemis. Sa cause commençoit à prendre un aspect plus favorable : le prince françois avoit perdu son temps devant Douvres; les marins des cinq ports interceptoient ses convois; des associations s'étoient formées contre lui dans le Hampshire et dans le Sussex ; et Jean n'épar-

gnoit pas les promesses à ses amis, pour soutenir leur zèle et leurs efforts. Louis alarma les barons anglois par les grandes concessions qu'il fit à plusieurs de ses compatriotes; et le bruit se répandit parmi eux que son projet étoit de les traiter comme des hommes qui, ayant trahi leur dernier souverain, ne méritoient aucune confiance de la part du nouveau. Ils devinrent jaloux de leurs alliés; plusieurs barons et chevaliers rejoignirent l'étendard royal, et quarante autres promirent de le faire, si on leur assuroit le pardon (2 octobre). Le roi revint de Lincoln à Lynn, par Grimsby et Spalding; de là, il marcha sur Wisbeach, et résolut de se rendre en traversant le Wash de Cross-Keys à Fossdike (14 octobre). L'armée avoit déjà pris terre, lorsque Jean s'aperçut, en se retournant, qu'un grand nombre de fourgons et de chevaux de somme, qui portoient ses joyaux, ses insignes et son argent, s'étoient engloutis dans un gouffre formé par l'afflux de la marée et du courant de la Welland. Il se rendit, le cœur oppressé, au couvent des cisterciens de Swineshead, où la fatigue, le chagrin, le poison, ou les suites de la débauche (car on fait mention de toutes ces causes), lui causèrent une fièvre dangereuse. Il se remit cependant en route vers le matin: mais, forcé de quitter le cheval pour une litière, on l'amena avec difficulté au château de Sleaford. Il y passa la nuit et dicta une lettre pour le nouveau pape, Honorius III, dans laquelle il lui recommandoit les intérêts de ses enfants. Le jour suivant, on le conduisit au château de Newark, où, sentant approcher sa fin, il en-

voya chercher un confesseur, désigna Henri, son fils aîné, pour lui succéder, et exprima le désir que son corps fût enterré à Worcester, près des reliques de saint Wulstan (19 octob.). Il expira trois jours après, dans la quarante-neuvième année de son âge, et dans la dix-septième année de son règne.

L'histoire ne nous a conservé, de ce prince, que le souvenir de ses crimes et de ses vices : il s'y montre sans cesse souillé par la bassesse, la cruauté, le meurtre et le parjure; joignant à une ambition qui le précipitoit dans tous les crimes pour atteindre l'objet de ses désirs, une pusillanimité qui le jetoit dans le désespoir à la moindre apparence d'opposition. Arrogant dans la prospérité, abject dans l'adversité, il se faisoit haïr dans l'une et mépriser dans l'autre; sa dissimulation étoit si bien connue, qu'il parvenoit rarement à tromper; son caractère soupçonneux et vindicatif ne servoit qu'à multiplier le nombre de ses ennemis, et à tenir continuellement en garde contre lui ceux qui avoient encouru son déplaisir. Il n'y eut jamais de prince dont le cœur fût plus fermé à la pitié : plusieurs de ses captifs ne sortirent jamais de leurs cachots; il laissoit périr de faim ceux qui avoient survécu aux tortures; et se plaisoit encore à insulter ses victimes par d'odieuses et atroces railleries.

Jean, mauvais roi, fut encore un mauvais mari. La licence de ses amours est comptée, par tous les anciens écrivains, parmi les principales causes de la haine de ses barons, dont un grand nombre avoient à venger la honte d'une

femme, d'une fille ou d'une sœur. Isabelle punit, en l'imitant, l'infidélité de son mari; mais Jean n'étoit pas de ceux que l'on pouvoit impunément insulter : il fit pendre ses amants aux colonnes de son lit. Elle lui donna trois fils, Henri, Richard et Edmond; et trois filles, Jeanne, Eléonore et Isabelle. Il laissa un grand nombre d'enfants illégitimes. Les historiens en comptent dix, neuf garçons et une fille.

HENRI III.

PRINCES CONTEMPORAINS.				
EMPEREURS D'ALLEMAGNE.	ROIS D'ÉCOSSE.	ROIS DE FRANCE.	ROIS D'ESPAGNE.	PAPES.
Othon IV, 1218. Frédéric II, 1250. Interrègne de 22 ans, 1272.	Alexandre II, 1249. Alexandre III,	Philippe-Auguste, 1223. Louis VIII, 1226. Louis IX, 1270. Philippe III,	Henri I, 1217. Frédérec III, 1259. Alphonse X.	Honorius III, 1227. Grégoire IX, 1241. Innocent IV, 1254. Alexandre IV, 1261. Urbain IV, 1264. Clément IV, 1265. Grégoire X.

A la mort de Jean, Louis régnoit dans la capitale et dans les riches provinces de l'Ouest; dans les autres comtés, ses partisans étoient encore les plus actifs et sa cause la plus populaire. Les princes de Galles et les rois d'Écosse s'étoient reconnus ses vassaux. Le fils du roi d'Angleterre, alors âgé de dix ans, avoit pour lui les barons et les étrangers restés

fidèles à son père, la protection puissante du Saint-Siége, les chances qu'offroient les dispositions variables des indigènes, et la pitié que pouvoit inspirer sa jeunesse. Dix jours après la mort de son père (28 octobre), il fut couronné dans la cathédrale de Glocester, après avoir prêté le serment exigé des rois anglois, et juré vassalité au pape Honorius. Le lendemain parut une proclamation, dans laquelle le nouveau roi, gémissant sur les discussions qui s'étoient élevées entre son père et les barons, promettoit amnistie générale pour le passé, libertés légales pour l'avenir, et requéroit des tenanciers de la couronne le serment d'allégeance qu'ils devoient à leur souverain légitime. Le soin de sa personne fut confié au comte de Pembroke, comte-maréchal, avec le titre de « gardien (ou curateur) du royaume. »

Un grand conseil fut convoqué (12 nov.), où prêtèrent serment d'allégeance les évêques, les abbés, plusieurs comtes et barons, et un grand nombre de chevaliers; mais l'objet principal de l'assemblée étoit de concilier les prérogatives royales avec les prétentions des barons opposants. Les soixante-six articles de la charte furent réduits à quarante-deux: toutes les clauses qui regardoient personnellement le dernier roi et ses adversaires, plusieurs autres qui parurent trop opposées aux anciens droits de la couronne, furent effacées (1).

(1) Particulièrement celles qui étoient relatives au droit de lever des aides et des scutages, et de convoquer

Mais on établit d'une manière positive que ces articles n'étoient pas « revoqués ; » on les suspendoit seulement jusqu'à ce qu'ils pussent être soumis à l'examen des barons des deux partis. On fixa aussi plusieurs autres améliorations, principalement en ce qui concernoit les tutelles et les droits des pupilles (2). La charte ainsi modifiée fut reçue avec reconnoissance par les royalistes; et les opposants, ayant appris que les clauses omises seroient soumises à une nouvelle discussion, ne la repoussèrent pas très vivement.

Louis s'aperçut bientôt que le fils de Jean lui seroit un compétiteur plus redoutable que son père. Sa jeunesse et son innocence excitoient une compassion universelle; il n'étoit pas responsable des crimes de son père; son rival étoit un François que les indigènes voyoient déjà avec indignation, distribuant les honneurs qui leur appartenoient à ses vassaux

---

le grand conseil; celles qui détruisoient tous les abus forestiers; celle qui obligeoit d'avertir les parents avant le mariage d'un héritier; celle qui accordoit le libre usage de l'entrée et de la sortie du royaume, et celle qui permettoit que les biens des personnes qui mouroient intestat fussent partagés entre les parents, après le paiement de leurs dettes.

(1) On défendit au seigneur de se saisir de la garde de la personne et des terres de l'héritier, avant d'avoir reçu l'hommage de son pupille; car, sans cet hommage, il ne se trouvoit pas engagé à défendre les intérêts de son vassal. Tous les articles relatifs aux tutelles furent appliqués à la garde des bénéfices vacants, avec cette exception que cette garde seroit gratuite. On fixa le taux des prix des transports pour l'usage du roi, et l'on fit quelques réglements pour le paiement de ses dettes.

étrangers. La politique du légat Gualo et de Pembroke favorisa ces dispositions, en rendant leurs anciennes libertés à ceux qui revenoient à leur allégeance, en repandant sur le caractère et sur les desseins des François des bruits alarmants ou défavorables; et tous les esprits furent troublés par la répétition hebdomadaire de l'excommunication fulminée contre Louis et ses adhérents. Le pontife n'oublioit rien de ce qui pouvoit servir les intérêts de son jeune vassal: il stimuloit par ses lettres le zèle du légat, et par de continuelles exhortations la loyauté des barons, qui ne pouvoient légitimement dépouiller le fils de son droit, parce que le père avoit été un tyran. Ainsi s'opéra une révolution graduelle dans les esprits: le comte de Salisbury et plusieurs chevaliers vinrent jurer fidélité à Henri, et William d'Albiney, dès qu'il eut recouvré sa liberté par le paiement de 6,000 marcs, déploya la bannière royale.

Louis avoit enfin levé le siége de Douvres; mais il s'étoit emparé des deux châteaux de Hertford et de Berkamstead (6 décembre). Pembroke lui en remit deux autres comme le gage d'une trève qui devoit se prolonger jusqu'aux fêtes de Pâques. Le prince françois en profita pour aller, sur le continent, réunir de nouveaux auxiliaires; le maréchal employa ce temps à lui enlever un grand nombre de ses alliés. L'armistice fini, les hostilités recommencèrent, du côté des royalistes, par le siége de Montsorel (1217, 30 avril). L'armée confédérée, forte de vingt mille hommes et de six cents chevaliers, quitta Londres sous le comman-

dement du comte du Perche, pour aller au secours de la forteresse assiégée; et sa route fut marquée par tous les genres d'excès à l'égard des indigènes. Les royalistes ne les attendirent pas; les confédérés, au lieu de les poursuivre, entrèrent dans Lincoln aux acclamations des habitants, et en assiégèrent le château, qui fut vaillamment défendu par une héroïne, Nicolette de Camville. Cependant Pembroke, ayant appelé à Newark tous les tenanciers de la couronne, se trouva bientôt à la tête d'une armée composée de quatre cents barons avec leurs écuyers, de deux cent cinquante arbalétriers, et d'un corps considérable d'infanterie, dont le légat accrut encore l'ardeur en excommuniant leurs adversaires et en accordant aux combattants les priviléges des croisés. Ils partirent de Newark en sept divisions, et les archers qui marchoient en tête de l'armée étant entrés par une poterne dans le château, au moment où les confédérés, qui avoient fait la faute de se retirer derrière les murailles à l'approche des ennemis, y donnoient un assaut, eurent bientôt abattu ou dispersé les assaillants. Le reste des royalistes entourèrent la ville, parvinrent à rompre une porte, et au moment où ils entroient les troupes qui défendoient le château ayant fait une sortie, la confusion et le désordre se mirent dans les rangs ennemis; les portes furent bientôt encombrées par la foule des fuyards qui, revenant ensuite malgré eux dans la ville, se trouvèrent à la merci des vainqueurs. On ne fit aucun quartier aux plus pauvres combattants; parmi les chevaliers, le comte du Perche fut le seul à qui son obstination à ne se point

rendre coûta la vie : les autres furent reçus à rançon. Deux cents seulement s'échappèrent par diverses routes et retournèrent à Londres. Les fantassins furent tous massacrés par les habitants des villages environnants.

Cette victoire, qui affermit la couronne sur la tête du jeune roi, fut appelée, dans le langage affecté du temps, « la belle de Lincoln ». Elle enrichit la plupart des vainqueurs. Dès que la résistance eut cessé, la ville, qui s'étoit si longtemps distinguée par son attachement pour les barons, fut livrée au pillage ; et les priviléges mêmes des églises ne la préservèrent point de l'avidité des royalistes. La plupart des femmes et des enfants se noyèrent en se précipitant en foule dans les bateaux sur la rivière au moment où les portes furent forcées, et ce fut un des événements les plus désastreux de cette sanglante journée.

La destruction de son armée relégua Louis dans les murs de Londres, qui lui semblèrent bientôt une foible défense, à cause des dispositions hostiles de ses citoyens. Tout son espoir étoit dans les efforts de Blanche de Castille, sa femme, qui parvint enfin à faire sortir de Calais un armement de quatre-vingts gros vaisseaux, sans compter les galères et les petits navires, sous la conduite d'un célèbre pirate, nommé Eustache le Moine. Hubert de Burgh, le justicier, n'avoit à opposer à cette flotte formidable que quarante voiles, tirées des cinq ports. Peu rassuré contre le danger qu'il alloit affronter, il s'y décida cependant, après avoir donné des ordres positifs pour que le château de Douvres ne se rendît à aucune condition,

pas même pour lui sauver la vie, dans le cas où il seroit prisonnier. Les Anglois se trouvèrent bientôt en vue des François: par une manœuvre habile, ils se procurèrent l'avantage du vent, répandirent dans l'air de la chaux vive en poussière, qui se trouva ainsi chassée dans les yeux de leurs ennemis; et au moment du contact, les vaisseaux ayant été liés ensemble par des chaînes et des crampons, ils sautèrent à l'abordage et, coupant les agrès avec des haches, ôtèrent aux François tous moyens de manœuvrer. Ceux-ci, peu faits à cette manière de combattre, n'opposèrent qu'une foible résistance. Eustache Le Moine fut tué: on prit cent quinze chevaliers avec leurs écuyers, et plus de huit cents officiers inférieurs; et, de toute la flotte, il ne se sauva que quinze vaisseaux. Au lieu de combattre pour la couronne d'Angleterre, Louis se vit réduit à traiter pour sa sûreté personnelle. Un traité de paix fut signé à Lambeth, par lequel on se rendit, de part et d'autre, les prisonniers; une amnistie fut accordée à ses partisans anglois, et il retourna (11 sept.) sain et sauf en France avec ses alliés (1).

---

(1) On assure que, pour obtenir des conditions si favorables il avoit promis, par serment, qu'à son avénement à la couronne de France, il rendroit à Henri toutes les provinces qui avoient appartenu à son père. Quoique cette promesse ne soit point insérée dans le traité, il est probable qu'elle avoit été faite d'après les sollicitations fréquentes que le roi d'Angleterre fit depuis pour que cet engagement fût rempli, sollicitations qui restèrent sans effet. Mais il paroîtra toujours étrange que les mi-

Le jeune roi d'Angleterre étoit délivré de son redoutable ennemi ; mais il n'avoit pas un seul parent qu'il pût charger de ses intérêts: et la reine-mère elle-même avoit abandonné son fils pour se rendre en France, où elle épousa le comte de La Marche, son ancien amant. Dans cette position difficile, Honorius, comme suzerain, se déclara le tuteur du jeune orphelin, et ordonna à son légat de protéger ses droits et de veiller sans cesse sur sa personne. Celui-ci trouva dans le comte-maréchal un zèle égal au sien : on fit prêter à tous les chevaliers et hommes libres serment de fidélité au roi et aux lois du royaume: la charte fut de nouveau sanctionnée avec des additions (1), dans lesquelles la rigueur des

---

nistres anglois, qui tenoient à leur merci l'héritier de la monarchie françoise, se soient contentés d'un engagement illusoire que Louis sans doute n'auroit jamais ni la volonté ni le pouvoir d'exécuter.

(1) On y ajouta une clause qui ordonnoit la démolition de tous les châteaux construits ou rebâtis depuis le commencement de la guerre civile. Relativement aux forêts et aux forestiers, il fut stipulé que toutes les forêts formées depuis la mort du roi Richard, seroient ouvertes à tous; que toutes les proscriptions, pour délits commis dans ces forêts, et encourues dans le même espace de temps, seroient annulées ; que le châtiment pour avoir tué « la venaison » du roi, seroit commué en une amende ou une année d'emprisonnement ; que les tribunaux forestiers seroient régularisés, les péages injustes abolis, et que le droit de cultiver et d'améliorer leurs terres seroit confirmé aux tenanciers des domaines situés dans les forêts royales. En même temps, afin de prévenir la diminution des revenus, on fit une loi qui défendoit aux ministres du roi, pendant sa minorité, d'apposer le grand

lois forestières fut surtout considérablement adoucie ; et l'on éteignit peu à peu l'esprit d'insubordination que les derniers troubles avoient fait naître; et qui se manifestoit encore trop fréquemment dans cette noblesse impatiente du joug, en employant avec discernement ou les moyens de conciliation, ou la sévérité des lois.

La tranquillité se rétablit ainsi par degrés. Gualo retourna à Rome en automne, et fut remplacé par Pandolfe, qui marcha sur les traces de son prédécesseur. Le comte-maréchal venoit de mourir : l'autorité dont il jouissoit fut confiée à Hubert de Burgh, le justicier, et à Pierre des Roches, évêque de Winchester, qui, déjà plus d'une fois, avait été chargé par Jean de la tutelle du royaume. Pandolfe sut contenir ces deux ministres rivaux, dont le premier protégeoit les familles indigènes, et l'autre soutenoit les étrangers que la politique du feu roi avoit établis dans l'île. Il les amena à faire serment que, durant la minorité, ils ne disposeroient d'aucun des grands fiefs de la couronne. Pandolfe rétablit la tranquillité sur les frontières du pays de Galles, contribua à prolonger la trève entre la France et l'Angleterre, et négocia la paix avec le roi d'Ecosse, Alexandre, qui, l'année suivante (1221), épousa, à York, Jeanne, l'aînée des sœurs de Henri, et

sceau à aucune charte ou lettre de confirmation, pour aucune vente, aliénation, ou concession à perpétuité, déclarant d'avance tous actes de cette espèce invalides et de nul effet.

rendit hommage à son beau-frère. L'une des princesses d'Ecosse, qui depuis si long-temps étoient sous la tutelle de la couronne d'Angleterre, fut mariée à Hubert de Burgh, et le conseil fut donné au roi de partager son trône avec celle qui restoit encore ; Pandolfe retourna immédiatement à Rome.

Dans les débats de Jean et de ses barons, ce prince avoit prodigué les terres de la couronne à ses partisans, et ceux qui tenoient les châteaux royaux à sa mort refusoient de les rendre, alléguant qu'ils les tenoient pour le roi, en fidéicommis, durant sa minorité. Rentrer en possession de ces châteaux étoit une entreprise difficile et importante. Sur l'autorisation d'Honorius, Pandolfe insista pour qu'aucun individu ne conservât en même temps le commandement de plus de deux châteaux royaux ; on demanda ensuite aux tenanciers toutes les aubaines et curatelles ; et enfin il fut déclaré, par l'assentiment du grand conseil, que Henri se trouvoit en âge suffisant de recevoir la libre disposition de ses terres, châteaux et tutelles. Hubert demanda immédiatement, au nom du roi, la remise des tutelles et des châteaux ; il y eut quelques résistances, particulièrement de la part des comtes de Chester et d'Albemarle (1223); mais les forces que développa sur le champ le jeune roi leur imposèrent, et ils abandonnèrent leurs prétentions.

Des Roches avoit excusé la conduite des deux comtes: il arriva que, parmi les étrangers enrichis par Jean, se trouvoit un certain Fawkes, bandit féroce et sanguinaire, à qui ce monarque avoit donné le château de Bedford. Con-

damné à une amende de 3,000 liv. aux assises de Dunstable, pour plusieurs malversations qui méritoient une plus forte punition, il s'étoit emparé, par surprise, de la personne d'un de ses juges, et l'avoit renfermé dans le donjon de son château (5 juin 1224). Hubert saisit avec ardeur cette occasion d'humilier l'évêque de Winchester, dans la personne d'un de ses partisans ; et il détermina le roi à faire en personne le siége de la forteresse, occupée par un audacieux rebelle. La défense fut opiniâtre : les assiégés ne se rendirent qu'à la dernière extrémité, et furent forcés de se remettre à la merci du roi, qui voulut, par un exemple de sévérité, prévenir le retour de semblables excès : les chevaliers et autres, au nombre de quatre-vingts, furent pendus, et l'on envoya les archers en Palestine. Fawkes, qui s'étoit retiré dans le comté de Chester, se rendit volontairement, fut dépouillé de tout ce qu'il possédoit, et banni pour toujours de l'île. Des Roches crut devoir se bannir lui-même d'Angleterre, sous prétexte d'un pélérinage à la Terre-Sainte.

Les conséquences des concessions imprudentes faites par les deux derniers monarques commencèrent à se manifester. Sous prétexte de résister à une invasion dont le menaçoit le roi de France, Henri assembla un grand conseil et demanda un subside d'urgence (1225) : après quelque négociation, on consentit a lui accorder un quinzième de tous les biens meubles, à condition qu'il ratifieroit les deux chartes, qui, déjà ratifiées deux fois depuis le commencement de son règne, étoient sans cesse violées

dans leur exécution par les officiers de la couronne. Les besoins extrêmes du roi surmontèrent sa répugnance et celle de ses ministres, et les deux chartes furent ratifiées dans les formes qui leur appartenoient, et avec de nouveaux articles additionnels (1).

Le départ de l'évêque de Winchester avoit laissé Hubert sans rivaux, et il y avoit dans le jeune roi une disposition à partager son autorité avec ses favoris. Hubert régna donc sans contrôle pendant plusieurs années, amassa des richesses immenses par des concessions de terres, des aubaines et des curatelles, cherchant à consolider ainsi son pouvoir, mais fournissant en même temps, par son ambition et son avidité, des armes à ses ennemis. Une

---

(1) On arrêta qu'une veuve auroit pour son douaire le tiers de toutes les terres qui auroient appartenu à son mari pendant la durée du mariage, à moins qu'elle n'eût été dotée d'une plus petite portion à la porte de l'église; qu'aucun homme libre ne pourroit aliéner légalement de sa terre une partie assez forte pour l'empêcher d'accomplir les services dus au seigneur du fief; qu'afin de poser des bornes à l'aliénation en main-morte, nul ne pourroit donner ses terres à une maison religieuse, pour les tenir encore de la même maison; et que, d'une autre part, aucune maison religieuse ne pourroit recevoir des terres pour les affermer ensuite au donateur. Les assises de « Darrein presentment » furent renvoyées aux juges du banc. On ordonna que les cours des comtés se tiendroient une fois par mois; que la tournée des shérifs ne se feroit que deux fois par an, et l'examen des cautions (View of frank pledge) à la Saint-Michel seulement. On déclara enfin que tous les hommes devoient jouir des mêmes libertés, et que le scutage seroit levé de la même manière que sous Henri II.

expédition infructueuse contre la France, dans laquelle il accompagna le roi, porta le premier coup à sa puissance; l'arrivée de Pierre des Roches, que le roi reçut avec la plus tendre affection, fut, pour le plus grand nombre, un pronostic de sa chute. Toutes les bouches l'accusoient hautement de despotisme et d'avarice; et Henri s'étant plaint, à l'occasion d'une invasion des Gallois, de manquer d'argent, on lui dit qu'il pouvoit aisément en prendre chez Hubert et ses parents qui, depuis tant d'années, en accumuloient aux dépens de la couronne. Il adopta cet avis. Hubert reçut ordre de rendre compte de toutes les perceptions qu'il avoit pu faire depuis qu'il étoit grand justicier : soit qu'il n'eût aucune confiance en la justice, ou qu'il se reconnût coupable, il s'enfuit au prieuré de Merton. Henri voulut d'abord le faire arrêter; il lui accorda ensuite deux mois pour se préparer à son jugement, puis il ordonna de nouveau qu'il fût arrêté; et ceux qu'il avoit chargés de ce soin l'assiégèrent dans le sanctuaire de l'église de Boizars où il s'étoit réfugié (1). Henri le fit mettre ensuite en liberté, et le somma de comparoître devant la cour de ses pairs à Cornhill. Il déclara ne point vouloir répondre aux chefs d'accusation que l'on éleva contre lui, et remit sa vie et ses biens au bon plaisir de sa majesté : tous ses biens meubles, ainsi que les terres qu'il tenoit directement du roi, furent

(1) Le quarantième jour, la faim le força de se rendre à ses gardes, qui le conduisirent à la Tour.

confisqués au profit de la couronne, et on lui laissa son héritage patrimonial et les terres qu'il tenoit de quelques suzerains. Après plusieurs vicissitudes de fortune et de nouveaux dangers, auxquels l'exposa l'inimitié de l'évêque de Winchester, il trouva enfin un asile dans le pays de Galles, auprès du comte de Pembroke ; et lorsque la paix se rétablit entre le roi et ses barons par les bons offices d'Edmond, nouvel archevêque de Canterbury, Hubert fut compris dans la capitulation (1234, 28 avril), rentra au conseil et recouvra ses biens et ses dignités.

Le règne de Henri dura plus d'un demi-siècle : ce ne fut qu'après la chute d'Hubert qu'il devint son propre maître, et que, choisissant lui-même ses ministres, il devint responsable des actes de son gouvernement. Ces actes sont si nombreux et si souvent contradictoires pendant les quatre années suivantes, que, pour plus de clarté, nous les diviserons sous trois principaux chefs : les guerres du roi avec les puissances étrangères, ses négociations avec le pape, et ses querelles avec ses barons.

Sous le règne de ce prince, il n'y eut entre lui et l'Ecosse que quelques altercations, dont il est toutefois nécessaire de parler, parce qu'elles prouvent que les prétentions à la suzeraineté, depuis converties en droits par Edouard, furent aussi vivement soutenues par son père. On a déjà vu qu'Alexandre II n'avoit pas hésité, quoiqu'il eût rendu hommage au roi Jean, à s'unir aux barons mécontents. Après le départ de Louis, il s'étoit soumis, avoit épousé Jeanne, sœur de Henri (1221), lui avoit rendu hommage, et les différends entre les deux princes

s'étoient ainsi accommodés. Maintenant Alexandre réclamoit la restitution des trois comtés du nord, comme son héritage incontestable, et le paiement des 15,000 marcs remis par Guillaume à Jean, non, disoit-il, comme une amende, mais pour servir de douaire aux deux princesses écossoises élevées à la cour d'Angleterre. Le roi résista à ses demandes, soutint que l'hommage déjà rendu par Alexandre étoit l'hommage-lige de la couronne d'Ecosse, et sollicita l'intervention du pape. Après un long débat, le roi d'Ecosse renonça à ses réclamations; mais la question de l'ancien hommage resta indécise. Après la mort de Jeanne, on la fit revivre; et pour la soutenir, Henri rassembla une nombreuse armée dans les environs de Newcastle. Alors le roi d'Ecosse jugea prudent de négocier, et consentit à un arrangement qui accordoit en substance à Henri ce qu'il demandoit, et dans lequel cependant il éludoit la reconnoissance expresse de sa dépendance féodale (1224, 13 août).

Alexandre eut pour successeur son fils, âgé de neuf ans et du même nom que lui. Il fut couronné, malgré l'opposition de Henri, qui prétendoit qu'il ne pouvoit l'être avant d'en avoir obtenu la permission de son seigneur-lige (1249, 8 juillet). Deux ans après (1251, 26 décembre), Alexandre se rendit à York, en exécution du traité conclu avec son père, pour épouser Marguerite, fille de Henri. Il fit hommage au roi, « pour le Lothian et les autres terres qu'il tenoit de la couronne d'Angleterre, » mais refusa de s'y soumettre pour son royaume, disant que son voyage avoit pour ob-

jet d'épouser la princesse, et non de traiter de matières d'état, trop importantes d'ailleurs pour qu'il pût prendre une décision avant d'avoir consulté ses barons. Mais l'Ecosse tomba vers ce temps-là dans un état complet d'anarchie. Robert de Ros et Jean Baliol furent nommés régents, et séparèrent violemment la jeune reine de son mari. Henri prit sous sa protection la faction opposée, rassembla ses tenanciers, délivra le roi et la reine de leur captivité, nomma une nouvelle régence, punit les membres de l'autre, agissant avec toute la supériorité d'un seigneur féodal, quoiqu'il crût prudent de déclarer que ces mesures ne formeroient « aucun précédent » aux droits et aux libertés du peuple écossois.

Le souverain indigène du pays de Galles, se nommoit Llewellyn, et Henri lui donnoit ordinairement les titres de prince d'Aberthraw et de lord de Snowdon. C'étoit un vassal de la couronne, mais un vassal plutôt porté à la révolte qu'à l'obéissance. Il étoit aussi beau-frère de Henri, ayant épousé une de ses sœurs naturelles (1); mais cette union ne l'avoit pas rendu plus disposé à supporter ce qu'il croyoit un outrage ou une injure. Au reste les habitants des deux frontières étoient des hommes d'habitudes féroces, portés à la rapine et au carnage, vivant entre eux dans une guerre perpétuelle, où ils se livroient, les uns contre les autres, aux plus horribles représailles. Henri porta souvent ses armes dans le

(1) Jeanne, fille de Jean, par Agathe, fille du comte de Ferrers.

pays de Galles; et chaque fois, il fut forcé de se retirer battu et mécontent. Retranché dans ses montagnes ou derrière ses marais, le prince gallois pouvoit défier les plus redoutables antagonistes. Mais Llewellyn mourut; David, son fils et son successeur, emprisonna Griffith, son frère naturel : la femme du captif en appela à Henri, qui déjà venoit de sommer David de comparoître devant lui (1241, 15 août); celui-ci l'apaisa en lui remettant son prisonnier entre les mains. Trois ans après, le prisonnier fut tué dans une tentative qu'il fit pour s'évader; et, délivré de ce dangereux rival, le prince d'Aberthraw chercha à se soustraire à la suzeraineté du roi d'Angleterre, en offrant au pape de tenir sa principauté de l'Eglise romaine. Innocent refusa cette proposition, et Henri se hâta de punir la déloyauté de son neveu. Les mesures sévères qu'il prit pour empêcher l'introduction, par ses marches, d'aucunes marchandises ou provisions dans le pays de Galles, réduisirent bientôt les indigènes confinés dans les montagnes de Merioneth et de Carnarvon aux dernières extrémités; mais à la mort de David (1246), ils élurent pour chefs Llewellyn et David, les deux fils de Griffith : ceux-ci sollicitèrent la clémence du roi d'Angleterre, devinrent ses vassaux, et s'engagèrent à le servir dans ses guerres avec cinq cents de leurs sujets.

On n'a point oublié que la nécessité avoit arraché à Louis de France la promesse de rendre la Normandie, le Maine et l'Anjou, dès qu'il parviendrait à la couronne. Philippe, son père, étant mort en 1223 (le 14 juillet), le

nouveau roi fut sommé de remplir ses engagements et s'y refusa positivement, prétendant que le roi d'Angleterre avoit, le premier, violé le traité, en forçant les barons alliés à acheter à grand prix sa protection, et pour n'avoir point accordé les libertés spécifiées par la grande charte. Louis ne s'arrêta point à un refus : dès que la trève fut expirée, il publia de nouveau la sentence de confiscation portée contre le roi Jean, entra dans le Poitou, prit la Rochelle et d'autres villes, et porta ses conquêtes jusqu'à la rive droite de la Garonne. Ceci se passoit au moment où les violences de Fawkes avoient fait entreprendre le siége de Bedfort. Un parlement de barons fut convoqué à Northampton : après de très vives querelles et la confirmation de la charte, il accorda au roi un subside d'un quinzième; et Richard, le plus jeune de ses frères, partit pour Bordeaux (1225, avril), sous la direction du comte de Salisbury, et avec une force suffisante du moins pour garantir la province de Gascogne. A la requête du légat du pape, il y eut un armistice d'une année; le roi de France mourut avant son expiration (1226, 8 nov.), et les troubles qui accompagnèrent la minorité de son fils Louis IX, semblèrent offrir à Henri, alors âgé d'environ vingt ans, une occasion favorable de recouvrer le patrimoine de ses ancêtres; mais il étoit embarrassé dans ses querelles avec les barons; ses ministres trouvoient dangereux pour eux, ou de l'éloigner de l'Angleterre, ou de se séparer de leur souverain; et l'armistice se renouvela d'année en année, jusqu'à ce qu'Hubert jugeât nécessaire

de céder, du moins en apparence, à la clameur publique. Les habitants de la Guienne, les barons du Poitou et beaucoup de Normands appeloient Henri de tous leurs vœux : il fut arrêté que le roi mettroit à la voile pour aller porter secours à Pierre de Dreux, comte de Bretagne, qui s'étoit ouvertement révolté contre Louis. Tous les barons d'Angleterre et d'Irlande, et les princes de Galles s'étoient rassemblés à Portsmouth. Henri rêvoit déjà la conquête de la France, quand on vint l'avertir qu'il n'y avoit pas de vaisseaux en nombre suffisant pour transporter la moitié de l'armée : dans un accès de rage, il tira son épée, et auroit tué Hubert, si on ne l'en eût empêché (1229). Il fallut renvoyer l'expédition à l'année suivante. Pendant l'hiver, Hubert parvint à se justifier; et au printemps suivant (1230, 3 mai) Henri s'embarqua pour St.-Malo, et s'avança jusqu'à Nantes, tandis que Louis prenoit Angers, Amiens et Oudon. Le roi perdit ensuite son temps en parties de plaisir, fit un voyage en Gascogne, revint une seconde fois à Nantes et retourna en Angleterre (26 octobre). A tort ou à raison, les historiens anglois attribuent cette conduite à l'influence pernicieuse d'Hubert, qui fut accusé, peut-être sans fondement, de recevoir une pension de la reine régente de France.

Elle produisit toutefois, à l'égard du jeune monarque, des impressions fâcheuses : on le considéra comme un lâche qui craignoit de combattre pour l'héritage de ses pères; toutefois il étoit difficile qu'avec un trésor épuisé, et embarrassé qu'il étoit sans cesse dans des querelles

avec les barons, il eût les moyens et le loisir d'entreprendre des expéditions continentales. Dix années s'étant écoulées dans des trèves successivement rompues et renouées, il arriva que le comte de la Marche, le mari actuel de la reine Isabelle, fit hommage à Alphonse, frère de Louis, dernièrement créé comte de Poitou. L'orgueil de la mère de Henri s'en indigna: à son instigation, le comte de la Marche revint à Poitiers, accompagné de sa garde, et y défia publiquement Alphonse: la guerre fut déclarée, et Isabelle implora aussitôt le secours de son fils (1242, 27 janvier). Ni les prières du roi, ni celles de son jeune frère Richard, qui arrivoit de la Palestine, ne purent obtenir la coopération des barons à une guerre qui ne regardoit pas le royaume. Mais Isabelle ne cessant de l'importuner, et l'assurant que sa seule présence formeroit à l'instant même une armée, Henri s'embarqua à Portsmouth avec la reine, son frère et trois cents chevaliers; il relâcha à Royan, et rassemblant ses vassaux et ses alliés, se trouva alors à la tête de vingt mille hommes. Le roi de France, sorti de Paris avec un nombre égal de troupes, avoit vu son armée s'accroître considérablement le long de la route, et tous les deux atteignirent en même temps la petite ville de Taillebourg, les armées n'étant séparées que par la Charente, rivière étroite, mais profonde et rapide. Le pont qui défendoit le passage fut emporté par les François, malgré la résistance vigoureuse des Anglois, qui ne perdirent courage que quand ils apprirent qu'un grand corps ennemi avoit passé la rivière sur un autre point, et marchoit

pour leur couper la retraite. Ils rompirent aussitôt leurs rangs et se réfugièrent précipitamment à Saintes. Henri qui, pour plus grande sûreté, s'étoit écarté de cette masse de fuyards, ne dut son salut qu'à la présence d'esprit de son jeune frère Richard (1). Tous les deux s'échappèrent et atteignirent Saintes dans la nuit.

Le lendemain, au lever de l'aurore, les François étoient en vue de la ville: le comte de La Marche fit aussitôt une sortie, et par degrés les deux armées se trouvèrent engagées. Il y eut, de part et d'autre, beaucoup de sang répandu; et bien que les résultats de l'action ne fussent pas décisifs, le roi de France demeura maître de la position. Il s'ensuivit néanmoins de cette affaire que le comte, sentant le danger de sa situation, traita secrètement avec Louis, s'engageant à quitter avec ses troupes l'armée angloise, à satisfaire Alphonse sur tous les points, et à remettre ses possessions à la discrétion et à la loyauté du vainqueur; et que Henri, instruit de ce traité, quitta Saintes si précipitamment, que les ornements de la chapelle royale et la caisse militaire restèrent abandonnés à l'ennemi. Louis,

(1) Désarmé, et un bâton de pèlerin à la main, ce prince se présenta au corps le plus avancé de l'armée françoise, et demanda à parler au comte d'Artois. Le comte l'introduisit auprès du roi, qui saisit cette occasion pour le remercier des bons offices qu'il avoit rendus aux chevaliers françois en Palestine; et, à sa demande, il consentit à un armistice jusqu'au matin suivant, ne songeant pas que sa condescendance alloit lui ravir la prise importante qu'il étoit au moment de faire.

dont l'armée étoit ravagée par la dyssenterie, ne le poursuivit pas; et une trève de cinq ans fut conclue à la satisfaction des deux monarques.

On prétend que si le monarque françois n'eût consulté que son propre jugement, il eût signé la paix avec l'Angleterre, parce qu'il doutoit de la validité du titre par lequel il possédoit en France des provinces anciennement la propriété des princes anglois, et que, pour obtenir de Henri une renonciation à ses droits, il eût consenti à des sacrifices considérables; tandis que les pairs françois soutenoient qu'il n'avoit pas le droit d'aliéner les domaines de sa couronne. Les négociations se prolongèrent donc pendant dix-sept ans. Louis insistoit sur une entière cession de la Normandie, du Maine, de l'Anjou et du Poitou : Henri demandoit un équivalent. Enfin, la renonciation fut faite; et Louis abandonna au roi d'Angleterre le Limousin, le Périgord, le Querci, promettant de lui payer annuellement la valeur des terres tenues dans la Saintonge et l'Agenois par le comte et la comtesse de Poitou, et à la mort de ces princes, de les réunir à la couronne d'Angleterre. Henri, comme duc de Guienne, s'engagea à faire hommage au roi de France.

Il s'éleva, sous ce règne, de fâcheux démêlés entre le clergé anglois et la cour de Rome, démêlés que les historiens de cette nation, sans en excepter même les plus judicieux, ont représentés sous un faux point de vue, et dominés par des préjugés dont, vu la forme de gouvernement sous laquelle ils étoient nés, il étoit difficile qu'ils ne fussent pas profon-

dément imbus (1). A la hiérarchie spirituelle établie dès l'origine du christianisme, les nations du nord, en étendant leurs conquêtes, avoient insensiblement incorporé les notions de jurisprudence qui leur étoient particulières; et, de même que tous les royaumes qu'ils avoient formés, l'Eglise étoit devenue un grand royaume féodal. Le pape tenoit la place du souverain; les évêques pouvoient être considérés comme les barons; le clergé inférieur représentoit les sous-vassaux; et par une conséquence naturelle de l'application de ce principe, l'évêque, avant d'être saisi de l'administration de son diocèse, juroit fidélité et vassalité au pape; et le prêtre, indépendamment de l'ancienne promesse d'obéissance canonique, faisoit hommage à son évêque. Il en résultoit que, de même que le souverain civil requéroit, dans ses nécessités, des subsides de ses barons et par eux de leurs vassaux, les papes, en de semblables circonstances, faisoient les mêmes demandes aux évêques et au clergé. Ces demandes furent d'abord modiques et proportionnées à des besoins qui n'étoient ni considérables ni pressants: mais, par la suite, l'ambition des empereurs et de plusieurs autres princes, dont les regards ne cessoient de convoiter l'Italie et de s'en disputer les provinces, avoient engagé les papes, défenseurs-nés des libertés de ces belles contrées et menacés eux-mêmes comme princes temporels, dans des guerres dont les

(1) Le docteur Lingard lui-même ne se montre pas entièrement exempt de ces préjugés.

dépenses surpassèrent bientôt les revenus du Saint-Siége. Pendant le règne de Henri, leur longue querelle avec l'empereur Frédéric et ses partisans en Italie, querelle qui les ayant forcés d'aller chercher temporairement un asile au delà des Alpes, et les avoit en même temps accablés d'une dette immense; et les subsides du clergé leur sembloient, avec juste raison, le moyen le plus sûr d'éteindre cette dette et de rétablir leur puissance. Ils demandoient donc au clergé de la chrétienté, des subsides qui, d'année en année, devenoient plus considérables. Le clergé anglois fut le premier qui murmura et qui voulut résister; mais Henri, intimidé par le souvenir de ce qui étoit arrivé à Jean, son père, n'osoit le soutenir que foiblement, à moins qu'il n'y fût momentanément forcé par les murmures unanimes du clergé et des barons.

Sous Innocent IV, le retour plus fréquent de ces impôts les fit supporter avec encore plus d'impatience. Cependant les raisons qu'alléguoit le pape pour les justifier ne sembloient pas pouvoir être facilement rétorquées : il étoit exilé de ses états; à Lyon, où il tenoit sa cour depuis deux ans, il n'avoit d'autre ressource que les contributions du clergé; et « tout ce qu'on lui donnoit étoit employé à soutenir la cause de la religion et de l'état ». A ces raisons, quelques nations répondoient seulement par des plaintes : en Angleterre, on finit par montrer l'opposition la plus décidée. Il leur sembloit injuste, disoient les évêques anglois, de fournir de l'argent pour faire la guerre à l'empereur, qui devoit toujours être considéré

comme un prince catholique, « puisqu'il avoit offert de soumettre la querelle à la décision d'un concile général » ; toutes les Eglises avoient leur propre patrimoine auquel le pape n'avoit pas plus de droit qu'ils n'en avoient eux-mêmes aux revenus de l'Eglise de Rome (1); de même que dans l'ordre civil, la prééminence du pape dans le gouvernement de l'Eglise lui imposoit le devoir de veiller à toutes choses, et ne lui donnoit pas le droit d'en disposer; le superflu des revenus du clergé, s'il y avoit du superflu, appartenoit aux pauvres, et il étoit contre son devoir de l'employer à soutenir une guerre sanglante et destructive. »

Le roi et les barons se montrèrent quelque temps spectateurs indifférents de ces débats; mais l'appauvrissement du clergé finissant par rendre les charges nationales plus lourdes pour les laïques, des ambassadeurs furent envoyés au concile général de Lyon, pour se plaindre, en termes fermes et respectueux, des demandes trop souvent réitérées du pontife. Inno-

---

(1) Le vice de ce raisonnement est facile à découvrir : il repose sur un abus de mots qui faisoit de l'Eglise d'Angleterre une société libre et indépendante. Or, sous ce rapport, il n'y a pas plus d'Eglise d'Angleterre que d'Eglise de France, ou de toute autre nation chrétienne. L'Eglise est une et indivisible; toutes ces Eglises particulières sont des parties dépendantes de l'Eglise de Rome, qui est le centre de cette universalité du christianisme; et sans entrer ici dans le fond de la question, il nous suffira de faire remarquer que c'étoit une très grave erreur que d'établir, au moyen d'une telle supposition, une entière égalité entre le chef et les membres.

cent IV leur fit des promesses qui adoucirent leur mécontentement; mais les besoins de sa position le forcèrent bientôt à revenir à de nouvelles demandes, et l'esprit d'opposition se manifesta avec une nouvelle force et même d'une manière inaccoutumée. Le clergé exposa ses griefs au pontife, et en appela au prochain concile général; les barons insinuèrent clairement qu'ils étoient prêts à tirer l'épée, s'il étoit nécessaire, pour la défense du clergé: le roi même fit cause commune avec eux, et défendit de payer le subside, sous peine d'encourir son déplaisir. Cependant telle étoit alors l'autorité irrésistible du Saint-Siége, que cette opposition s'évanouit peu à peu. Le clergé composa avec le pape pour onze mille marcs d'argent.

Un second grief se rapportoit à ce qu'on appeloit « les provisions papales », au moyen desquelles le pape, suspendant le droit du patron, nommoit de sa propre autorité au bénéfice vacant. Ce privilége, qui en lui-même découle naturellement du pouvoir administratif que possède le Saint-Siége sur la chrétienté entière, et dont les attributions nécessaires sont, comme celles de tout autre pouvoir, d'avoir la faculté de choisir ses agents, afin de maintenir l'ordre et la subordination dans toutes les parties de son gouvernement, étoit devenu abusif dans l'usage: un grand nombre d'Italiens possédoient des bénéfices qui auroient dû être conférés à des membres du clergé anglois; et se débarrassant sur un substitut des devoirs de leur ministère, la plupart alloient en pays étran-

ger recevoir et dépenser leur revenu. Le clergé et les collateurs exhalèrent hautement leurs plaintes; et des plaintes passant à la violence, il se forma une association dont les membres, se répandant avec mystère et activité dans le royaume, assassinèrent les courriers du pape, écrivirent des lettres menaçantes aux ecclésiastiques étrangers ou à leurs intendants, pillèrent les produits de leurs bénéfices, s'emparèrent même quelquefois de leurs personnes et les forcèrent à payer des sommes considérables pour leur rançon. Henri n'interposa que lentement son autorité pour arrêter ces excès. La cause fut portée devant le pape Grégoire IX, qui, faisant une exception en faveur des collateurs laïques, promit que les provisions futures se borneroient aux bénéfices connus pour être à la collation des prélats, des abbés et des corps ecclésiastiques.

Le clergé sentit les conséquences de cette distinction; et dans ses remontrances au pape, il ne cessa de se plaindre des subsides et des « provisions » comme d'abus qu'il lui étoit impossible de supporter plus long-temps. Devenu libre enfin de retourner à Rome par la mort de l'empereur, Innocent se montra plus disposé à écouter ces réclamations, convint de l'abus et en déplora l'existence. Plusieurs palliatifs furent d'abord proposés, qui ne parurent point entièrement satisfaisants : enfin le pontife publia une bulle (1253, 3 nov.) par laquelle il accordoit à tous les patrons de bénéfices possédés alors par des étrangers le droit d'y présenter à l'instant même, déclarant que tous ceux qui seroient présentés devoient et pouvoient pren-

dre possession immédiatement après la mort ou la résignation du présent bénéficiaire, et malgré toute «provision» qui pourroit être dorénavant émanée de lui ou de ses successeurs : la question en resta là, durant tout le règne de Henri.

Mais en 1254, se présentèrent de nouveaux motifs de plaintes. Les aventuriers normands qui s'étoient emparés de la Pouille et de la Sicile, en avoient fait, par concession volontaire, des fiefs du Saint-Siége. Ces deux royaumes étoient passés sous la même condition au dernier empereur Fréderic. Dans ses longs démêlés avec les papes Grégoire et Innocent, toutes les terres qu'il tenoit du Saint-Siége avoient été confisquées; et d'après l'expérience du passé, il fut résolu que désormais la couronne impériale et la couronne de Sicile ne seroient pas réunies sur la même tête. Fréderic avoit deux fils légitimes, Conrad roi de Germanie, et Henri, fils de sa seconde femme sœur du roi d'Angleterre; il avoit en outre un fils naturel, Manfred, prince de Tarente, que l'on accusoit d'avoir contribué à la mort de son père. Innocent, rejetant ces trois princes, offrit successivement la couronne de Sicile à Charles d'Anjou, frère du roi de France, à Richard, frère du roi d'Angleterre, enfin à Henri pour son plus jeune fils Edmond: tous refusèrent par différents motifs, et Henri parce qu'il ne vouloit pas qu'on le crût opposé aux intérêts de son neveu. Sur ces entrefaites, Conrad avoit envahi la Pouille et se préparoit à la conquête de la Sicile, lorsque le jeune Henri mourut subitement, empoisonné, dit-on, par son frère aîné. Alors n'étant plus

retenu par son premier motif, le roi d'Angleterre reçut avec joie le don brillant et précaire que lui offroit le pontife (1254). On arrêta les dispositions militaires qui devoient être faites pour que Henri prît immédiatement, et au nom de son fils, possession des deux royaumes. Innocent s'engagea à avancer 100,000 livres tournois pour les premiers frais de l'expédition, et fit prévenir le roi que la moitié de cette somme étoit déjà déposée à Lyon. La mort de Conrad, qui arriva à cette même époque, ne rendit le pontife que plus ardent à poursuivre l'exécution de son projet, et il crut s'assurer de la fidélité de Manfred, en le confirmant dans sa principauté de Tarente; mais celui-ci, qui aspiroit secrétement à la couronne, suscita un rival à Edmond dans la personne de Conradin, le jeune fils de Conrad, et Henri n'arrivant point, malgré les sollicitations réitérées du pape, l'armée papale fut défaite par Manfred, dans le voisinage de Troja. Innocent mourut cinq jours après cet événement.

(1255). Alexandre IV, son successeur, suivit la même politique : il fut arrêté entre lui et le roi d'Angleterre que la Sicile et la Pouille ne formeroient qu'un seul royaume; qu'Edmond tiendroit du siége apostolique, moyennant le paiement d'un tribut annuel; que Henri se reconnoîtroit responsable de toutes les dettes contractées pour l'exécution de ce traité, et enverroit le plus tôt possible son fils dans la Pouille avec une armée. Mais Manfred, qui avoit gagné la dernière bataille avec un corps de Sarrasins que son père avoit lui-même établis en Italie, continuoit ses succès, et ve-

noit de remporter une seconde victoire sur les troupes du pape, après avoir trouvé le moyen de corrompre les chefs mercenaires qui servoient dans l'armée ennemie. Malgré cette seconde défaite, le pontife pressoit toujours l'arrivée de Henri et de son armée; mais il lui faisoit savoir, en même temps, que son trésor étoit épuisé par les avances qu'il lui avoit faites (elles se montoient à 80,000 livres); qu'il étoit obsédé de créanciers qui menaçoient de saisir les propriétés de l'Eglise, et que dans l'impossibilité de solder les troupes qui avoient défendu la terre de Labour, il les avoit licenciées. Henri, qui ne tenoit pas moins que le pape à ce projet, et qui n'avoit été arrêté jusqu'alors que par l'impuissance où il étoit de l'exécuter, employa, auprès des tenanciers de la couronne, tous les expédients pour en obtenir des subsides : ils s'y refusèrent obstinément, alléguant la témérité de l'entreprise et les chances incertaines du succès. Ce refus fit retomber tout le fardeau de l'imposition sur le clergé. Ce fut vainement qu'il s'épuisa en plaintes et en remontrances, qu'il offrit au roi un don gratuit de 52,000 marcs, et qu'il en appela à la protection du pape : il lui fallut fournir la somme demandée, et il y fut contraint par des menaces d'excommunication et de confiscation. Cependant ce fut une nécessité d'abandonner enfin ce projet de conquête de la Sicile, auquel Henri mettoit d'autant plus d'opiniâtreté, qu'il offroit moins de chances de succès. Manfred continuoit de triompher de tous ses ennemis : à la Sicile et à la Pouille, il avoit ajouté la marche d'Ancône et une partie de la Toscane (1263). Alors Ur-

bain IV, successeur d'Alexandre, ayant obtenu le désistement du prince anglois, offrit la couronne à Charles d'Anjou, que sa brillante victoire dans les plaines de Bénevent et la mort de Manfred, qui périt dans le combat, rendirent possesseur paisible de tout le royaume (1266, 26 février).

Henri avoit hérité de l'antipathie de son père pour la charte de Runnymead; il regardoit ses barons comme autant d'ennemis ligués pour le dépouiller des prérogatives légitimes de sa couronne, et ne mettoit sa confiance que dans des étrangers, auxquels il prodiguoit ses faveurs et les plus hautes charges de l'état. Les nobles anglois considéroient ces charges comme leur appartenant de droit, et formèrent des associations pour soutenir leurs prétentions. Malheureusement pour Henri, le domaine royal avoit été considérablement réduit durant les guerres entre Etienne et Mathilde, et ensuite entre Jean et ses barons; et lui-même avoit accru cette pénurie des finances de la couronne par ses fautes politiques et par ses prodigalités. Ainsi donc, au lieu d'être en mesure de réprimer ses barons, il lui falloit, tous les ans, leur demander un subside, auquel ceux-ci ne consentoient jamais qu'à des conditions pénibles et même dégradantes pour son caractère. Ils l'obligèrent à avouer ses erreurs passées, à confirmer les deux chartes, et à promettre le renvoi immédiat des étrangers : Henri promit, et dès que ses coffres furent remplis, oublia ses promesses. Il ne tarda point à demander de nouveaux secours et à offrir les mêmes conditions ; les barons exigèrent son serment : il le donna, et le

viola avec la même indifférence. Enfin, une troisième fois, il triompha encore de leur opposition, en se soumettant, dans une assemblée solennelle, à l'excommunication, s'il manquoit encore à ses engagements : le subside fut accordé, et le roi revint à ses premières habitudes. Ce n'étoit pas cependant un homme vicieux. Henri étoit religieux, charitable envers les pauvres, ennemi du scandale, et jaloux de conquérir l'estime publique; mais son jugement étoit foible, et il étoit gouverné par ses favoris, qui lui persuadoient qu'il n'étoit pas tenu de garder des promesses forcées et arrachées, au mépris de tous les droits de la couronne.

(1232, 25 décembre.) Après la disgrâce d'Hubert de Burgh, l'évêque de Winchester, Pierre des Roches, ancien gouverneur du roi, avoit obtenu toute sa confiance, et il y a lieu de croire que, l'éloignement du ministre ayant été suivi de la démission des autres officiers du royaume, le nouveau favori saisit cette occasion d'élever et d'enrichir ses parents et ses amis. Cet ascendant des étrangers n'eut pas une longue durée (1233, 11 juillet) : sommés de venir au conseil, les barons s'y refusèrent; le comte-maréchal déploya l'étendard de la révolte dans le pays de Galles; et le nouvel évêque de Canterbury, Edmond, accompagné de plusieurs autres prélats, se rendit auprès du roi, et lui rappela que c'étoit en suivant de pareils conseils que son père avoit été au moment de perdre sa couronne. Henri prit l'alarme : un parlement composé de barons fut convoqué, et Edmond renouvela ses remontrances. Les

étrangers furent à l'instant même congédiés; les insurgés rentrèrent en grâce, et l'on nomma des ministres qui possédoient la confiance de la nation.

(1236, 14 janvier.) A l'âge de vingt-neuf ans, le roi épousa Eléonore, fille de Raymond, comte de Provence. Guillaume, évêque de Valence et oncle de cette princesse, l'avoit accompagnée en Angleterre: il devint bientôt le favori du roi, fut admis au conseil et s'empara de la direction des affaires. Les barons se montrèrent de nouveau mécontents : Henri, pour les calmer, accrut de trois personnes le nombre de ceux d'entre eux qui assistoient au conseil, et n'en craignant pas moins quelque machination nouvelle, obtint du pape un légat pour résider auprès de lui. Le cardinal Othon, choisi pour remplir ce ministère, opéra une réconciliation entre le roi et les grands vassaux; et par son conseil, Guillaume, après avoir été promu au siége de Winchester, vacant par la mort de des Roches, retourna sur le continent.

De nouveaux favoris lui succédèrent; et c'étoient encore deux oncles de la reine: Pierre de Savoie, à qui le roi donna la seigneurie de Richmond, et Boniface de Savoie, qui, à la mort d'Edouard, devint archevêque de Canterbury. Les Anglois, plus mécontents que jamais, mettoient leurs espérances dans Richard, frère du roi, alors en Palestine. Mais ce prince, à son retour, embrassa lui-même la cause des étrangers, en épousant Fanchette, autre fille de Raymond. Isabelle elle-même voulut que les enfants qu'elle avoit eus du comte de la Marche, partageassent du moins les faveurs

qu'obtenoit la famille de Provence. Elle les envoya donc en Angleterre, où ils reçurent, soit des présents considérables, soit de grands établissements. Sa fille Alice épousa le jeune comte de Warenne.

Tandis que Henri enrichissoit ainsi ses parents étrangers, il étoit réduit lui-même aux dernières extrémités. Le temps étoit passé où le despotisme des rois d'Angleterre pouvoit violemment extorquer à leurs sujets tout l'argent qu'il leur plaisoit, pour satisfaire leur avidité ou leur ambition : l'imprudence de Jean avoit fait naître, et la minorité de Henri avoit nourri, un esprit de résistance énergique contre l'exercice illégal de l'autorité ; et les secours demandés par le roi lui étoient assignés par la grande charte, non pas au gré de son caprice, mais selon la sagesse des prélats et des barons. Sa condescendance aux contributions imposées au clergé par le pape, et les dettes qu'il avoit contractées dans l'affaire de Sicile, aigrissoient le mécontentement public ; des sociétés s'étoient formées pour redresser les torts faits à la nation ; à plusieurs reprises on avoit demandé que les officiers de l'état reçussent leur commission en grand conseil ; enfin la constitution fut totalement intervertie par la téméraire ambition de Simon de Montfort, comte de Leicester.

Simon étoit le plus jeune des deux fils du comte de Montfort, nom célèbre dans les annales des guerres religieuses. Héritier, par la renonciation de son frère Amaury, connétable de France, des biens de sa mère Amicia, l'aînée de deux sœurs cohéritières du dernier comte

de Leicester, rapproché du trône par son mariage avec Eléonore, sœur de Henri, il s'étoit attiré, quoique étranger, la faveur de la nation par son opposition constante aux exactions du roi et aux demandes des pontifes. La politique ordonnoit à Henri de le ménager : il n'en fit rien, et se plut même à l'irriter par des affronts. Après l'avoir chargé de fonctions importantes et de confiance, il l'avoit nommé, par lettres patentes, et pour cinq ans, gouverneur de Guienne. Simon ayant usé d'une sévérité, qui peut-être étoit nécessaire dans une province dont la fidélité étoit chancelante, s'y fit des ennemis, fut accusé devant le roi de péculat, de tyrannie et de cruauté, et ses accusateurs, l'archevêque de Bordeaux et les principaux de la noblesse, déclarèrent que si l'on ne faisoit droit à leurs plaintes, ils imploreroient la protection d'un autre souverain. On ne sait jusqu'à quel point leurs accusations étoient fondées ; mais lorsque Simon parut devant ses pairs, il étoit accompagné de Richard, frère de Henri, des comtes de Glocester et de Herefort, qui s'étoient engagés à le mettre à couvert du ressentiment du roi. Ne pouvant obtenir sa condamnation, celui-ci exhala sa colère en termes voilents, auxquels Simon répondit avec une violence égale. Leurs amis les séparèrent. Le comte ne consentit à rendre ses lettres patentes, qu'en recevant une somme considérable, se retira en France pour se soustraire à la vengeance de Henri, et, dans la suite, se réconcilia avec lui.

Richard, quoiqu'il fût en opposition avec son frère, ne s'étoit jamais laissé entraîner à

usurper les droits de la couronne : aussi économe que son frère étoit prodigue, il passoit pour le prince le plus opulent de l'Europe. L'ambition le porta à sacrifier imprudemment cette fortune à la perspective d'une couronne. En 1256, les archevêques de Cologne et de Metz, ainsi que l'électeur palatin, le nommèrent roi des Romains ; peu de semaines après, les autres électeurs donnèrent leurs suffrages à Alphonse, roi de Castille. On persuada à Richard que ses richesses devoient assurer son succès : il partit pour ses états imaginaires (1257, 28 déc.), et fut couronné à Aix-la-Chapelle, en présence d'un grand nombre de princes de l'empire. Les barons, mécontents, n'étant plus retenus par sa présence, se liguèrent pour renverser le trône, et mirent à leur tête le comte de Leicester, grand sénéchal, le comte de Herefort, grand connétable, le comte Maréchal, et le comte de Glocester. Une disette générale souleva en leur faveur le peuple, qui attribuoit ses misères non à l'inclémence du temps, mais aux fautes du gouvernement. Henri avoit convoqué un grand conseil à Westminster : le troisième jour, les barons parurent dans la salle, armés de toutes pièces (1258, 2 mai). Lorsque le roi entra, ils tirèrent leurs épées : « Suis-je donc votre prisonnier, s'écria Henri ? » On le rassura sur ce point ; mais on lui déclara que sa prodigalité et sa partialité pour les étrangers ayant plongé le royaume dans la misère, il devenoit nécessaire que le gouvernement fût confié à un comité de barons et de prélats. Après une vive altercation, le roi jugea qu'il devoit se soumettre. Il fut

convenu que la commission pour la réformation du gouvernement se composeroit de vingt-quatre membres, barons et prélats, dont la moitié déjà choisie, formoit son conseil, dont l'autre seroit nommée dans un parlement qui se tiendroit à Oxford; que le roi solliciteroit du pape l'envoi d'un légat en Angleterre; et qu'à ces conditions, on paieroit ses dettes et l'on soutiendroit les prétentions d'Edmond à la couronne des Deux-Siciles.

Au jour fixé, le grand conseil, désigné dans les annales d'Angleterre sous le nom de « mad parliament, » « le parlement enragé », s'assembla à Oxford (11 juin): les barons, pour intimider leurs adversaires, s'étoient fait suivre de leurs tenanciers militaires, et s'étoient juré de rester fidèles les uns aux autres. Les membres du comité de réforme furent nommés : au nombre des douze choisis par Henri, se trouvoient son neveu, fils de Richard, deux de ses frères utérins, et les grands officiers de la couronne; les chefs de la faction firent partie des douze nommés par les barons. Après avoir fait serment de réformer le gouvernement du royaume pour la gloire de Dieu, le service du roi et l'avantage du peuple, les deux partis désignèrent chacun deux de leurs adversaires, et ces quatre élus furent chargés de nommer quinze personnes pour composer le conseil d'état. Ils procédèrent à ce choix avec une impartialité apparente. Les deux partis en fournirent un nombre égal, mais on eut soin d'en écarter les principaux amis de Henri : son neveu, ses frères et tous les chefs des réformateurs y entrèrent. Ils mirent à leur tête Boniface, archevê-

que de Canterbury, que l'on savoit disposé à soutenir la faction populaire. En peu de temps, le triomphe de Leicester fut complet : le justicier, le chancelier, le trésorier, tous les shériffs et gouverneurs de châteaux royaux furent destitués, et leurs places données aux chefs des réformateurs, ou aux plus dévoués de leurs adhérents. Tous jurèrent de remplir leurs fonctions conformément aux ordonnances du comité et non autrement, et les gouverneurs des châteaux de les rendre à Henri ou à ses héritiers et non à d'autres, sur un ordre du conseil, et à l'expiration de douze années, sur la seule demande du roi (1). S'étant ainsi assuré la souveraine autorité, le comité commença l'œuvre de la réforme, en ordonnant : 1° que quatre chevaliers seroient choisis par les francs-tenanciers de chaque comité, pour exposer devant le parlement les transgressions de l'administration royale ; 2° qu'un nouveau grand shériff seroit nommé annuellement dans les comtés par les francs-tenanciers ; 3° que les shériffs, les trésoriers, justiciers et chanceliers rendroient leurs comptes tous les ans ; 4° que les parlements se réuniroient trois fois par an, en février, juin et octobre. Ils eurent soin que ces

---

(1) Les châteaux royaux étoient ceux de Douvres et des Cinq-Ports, Northampton, Corf, Scarborough, Nottingham, Herefort, Exeter, Sarum, Hadleigh, Winchester, Porchester, Bridgenorth, Oxford, Scherburn, la Tour de Londres, Bamborough, Newcastle sur Tyne, Rochester, Glocester, Horestan et Devizes. Windsor, Wallingford, et quelques autres, restèrent encore en la possession du roi.

assemblées ne fussent composées que de leurs partisans. Sous prétexte d'épargner aux autres membres la peine et la dépense des voyages, ils nommèrent douze personnes pour représenter la communauté, c'est-à-dire le corps entier des comtes, barons et tenanciers de la couronne; et leurs suffrages, joints à ceux du conseil d'état, durent être considérés comme l'expression de la volonté générale.

Ces innovations ne passèrent pas sans opposition. Henri, fils du roi des Romains, Aimar, Guy et Guillaume, frères du roi, et le comte de Warenne, membres du comité, y nourrissoient parmi les amis du monarque un esprit de résistance qui pouvoit devenir fatal aux projets de Leicester et de leurs associés: on résolut de les intimider par des menaces et même par des accusations formelles. Tremblant pour leur liberté et leur vie, les trois frères du roi quittèrent secrètement Oxford, et se réfugièrent, avec leur quatrième frère, Geoffroi de Valence, dans le château de Wolvesham, qui appartenoit à l'un d'eux (1). Ils y furent poursuivis et bloqués par les barons, et n'obtinrent d'autre condition que de sortir du royaume, emportant seulement avec eux six mille marcs d'argent, et confiant le reste de leurs biens à la loyauté de leurs adversaires.

Leur départ anéantit le courage des dissidents: le prince Henri, Jean de Warenne, qui avoit épousé Alice, fille d'Isabelle, Edouard même, le fils aîné du roi, prêtèrent le serment

(1) A Aimar. comme évêque élu de Winchester.

d'obéir aux ordonnances du comité; et ce prince fut obligé, malgré son extrême répugnance, de se former un conseil de quatre réformateurs, pour l'administration du duché de Guienne. Ils demandèrent en même temps au pape la déposition de l'évêque de Winchester et la coopération du légat, pour travailler avec eux à la réforme du royaume. Ils apprirent, peu de temps après, que Richard, roi des Romains, après avoir épuisé ses trésors en Allemagne, revenoit en Angleterre pour y lever de nouvelles taxes sur ses domaines. Ils l'arrêtèrent à Saint-Omer, et là lui firent intimer, de la part de Henri, la défense de s'embarquer avant d'avoir prêté serment d'observer toutes les clauses de la réforme : ce fut une nécessité pour lui de s'y soumettre.

Par le premier traité de Westminster, cette réformation de l'état devoit être terminée avant Noël : ce n'étoit point l'intention de la faction de se dessaisir ainsi du pouvoir; et procédant dans ses travaux aussi lentement qu'elle avoit mis d'empressement à les commencer, elle essaya de justifier ses délais par une proclamation où elle démontroit à la nation l'importance et les difficultés de cette entreprise. Cependant les chefs distribuoient à leurs partisans tous les emplois laïques, et les bénéfices ecclésiastiques à la collation du roi, et se partageoient la plus grande partie du revenu royal. Mais bientôt les vues ambitieuses de Leicester alarmèrent ses partisans, et il s'éleva entre lui et le comte de Glocester une querelle qui menaça l'existence même de la confédération. On les avoit amenés à une réconciliation apparente,

lorsqu'une pétition des chevaliers bacheliers d'Angleterre fit naître de nouvelles alarmes : ils faisoient observer au conseil que, depuis dix-huit mois, il étoit en possession de l'autorité souveraine, que le peuple ignoroit encore quel seroit le résultat de leurs travaux, et le prioit de hâter la réformation. Il fallut se rendre à cette demande qu'il eût été dangereux de mépriser; et dans l'assemblée suivante du parlement, le projet de réforme fut proposé, approuvé et expédié pour être mis à exécution par les juges dans leurs tournées. Il avoit pour objet principal de défendre les tenanciers inférieurs contre l'opposition de leurs seigneurs, et d'épurer l'administration de la justice. Les mesures qu'il présentoit pour y parvenir furent loin de satisfaire l'attente de la nation; et l'on commença, de toutes parts, à désirer que l'autorité souveraine pût être arrachée des mains de quelques nobles factieux, pour être rendue à celui à qui elle appartenoit légitimement.

Henri n'avoit été, pendant deux ans, que l'ombre d'un roi. Forcé de supporter cette humiliation, il ne restoit pas observateur inattentif des événements : il remarqua à la fois, et le mécontement du peuple et les divisions intestines de la faction. Les dissentions continuèrent entre Glocester et Leicester : celui-ci, ne voulant pas reconnoître la prépondérance de son rival, se retira en France, et, le premier, exprima le désir de se réconcilier avec son souverain ; mais alors le prince Edouard, jadis si zélé défenseur des droits de la couronne, se jeta dans le parti de Leicester, leur

plus dangereux ennemi, et cette réunion inattendue éveilla dans le cœur du roi le soupçon d'un complot pour le faire descendre du trône et y placer son fils. Dans ces dispositions d'inimitié, de défiance et de jalousie, les barons se réunirent à Londres (1260, 1er mai) pour se rejoindre à Henri en parlement ; ils y arrivèrent, suivis de leurs tenanciers, se fortifièrent dans leurs logements pour prévenir toute surprise, et la cité entière fut en alarmes : toutefois les bons offices du roi des Romains amenèrent une réconciliation apparente; et les différents partis quittèrent le parlement, renfermant au fond de leurs cœurs tous les sentiments de leur première haine, et plus que jamais résolus d'élever leur agrandissement sur la ruine de leurs adversaires.

Enfin Henri se persuada que le moment étoit venu de ressaisir son autorité : il entra subitement dans le conseil, reprocha aux membres assemblés leurs délais affectés, leur ambition, leur rapacité, leur violation de la confiance publique, déclarant que, dès ce moment, il ne les reconnoissoit plus pour son conseil, se retira à la Tour, s'empara du trésor à la Monnoie, fit fermer les portes de Londres, requit le serment de fidélité de tous ses habitants, et commanda aux chevaliers de plusieurs comtés d'assister en armes au prochain parlement. Les barons assemblèrent aussitôt leurs vassaux, et arrivèrent dans le voisinage de la capitale; mais aucun des deux partis n'osant commencer les hostilités, ils convinrent de remettre leurs différends à la décision du prince Edouard. Il étoit alors en

France, d'où il se hâta de revenir; et, à la grande surprise de ceux qui n'étoient pas dans le secret, il embrassa le parti des barons.

Henri cependant persévéroit dans sa résolution. Le parti de ses ennemis, réduit par les désertions aux deux comtes de Leicester et de Glocester, au grand-justicier, à l'évêque de Worcester et à Hugues de Montfort, faisoit valoir, pour légitimer sa résistance, le serment que le roi et la nation avoient juré à Oxford : on leur répondoit que la même autorité qui avoit fait la loi pouvoit la rapporter ; et pour plus de sécurité, Henri obtint du pape Alexandre une bulle qui le releva de son serment, établissant que les actes d'Oxford étoient injurieux à l'état et au souverain. Il publia cette bulle, nomma un chancelier et un justicier nouveaux, changea tous les officiers chargés des hautes fonctions publiques, et dans deux proclamations, qui se suivirent de très près, annonça qu'il avoit repris l'exercice de l'autorité publique, et adressa à ses sujets une apologie de son administration, depuis quarante-cinq années qu'il étoit monté sur le trône, la mettant en opposition avec celle des barons, et les invitant à prononcer. Les chefs de la faction avoient sommé trois chevaliers de chaque comté du midi de la Trent de les rejoindre à Saint-Albans : le roi les somma de son côté de se rendre à Windsor, pour y assister à la conférence qu'il devoit avoir avec les barons. Plusieurs entrevues eurent lieu à Londres, et n'amenèrent aucun résultat (1262, 2 févr.). Enfin les barons abandonnèrent la plus grande partie des articles provisoires (avril), et le roi

sanctionna tout ce qui tendoit évidemment à la prospérité du royaume. Leicester, mécontent, se retira en France, et Henri déclara que, déterminé à observer et à soutenir chaque article des deux chartes, il puniroit sévèrement quiconque adhéreroit à la confédération des barons.

Devenu libre, Henri se laissa trop facilement persuader de visiter Louis de France; et Leicester profita de l'occasion pour retourner en Angleterre, et réorganiser l'association. Oubliant l'expérience du passé, le prince Edouard s'étoit entouré de soldats étrangers, et avoit confié à leurs chefs la garde des châteaux, ce qui avoit produit le double effet de réveiller les soupçons des barons, et de lui aliéner l'affection des royalistes. Dans leur mécontentement, plusieurs de ceux-ci s'adressèrent secrètement au comte, et entrainèrent dans leur parti un auxiliaire puissant, Gilbert de Clare, fils et successeur de l'ancien antagoniste de Leicester, le dernier comte de Glocester. Henri, averti des projets de ses ennemis, ordonna aux citoyens de Londres et des Cinq-Ports, et aux principaux barons, de lui prêter serment de fidélité, ainsi qu'à son fils aîné, le prince Edouard. Le nouveau comte de Glocester se retira à Oxford, où le rejoignirent ses partisans; et, peu de jours après, Leicester parut à leur tête et déploya la bannière royale. Ils s'emparèrent de Glocester, de Worcester, de Bridgenorth, ravagèrent les terres de tous ceux qui refusèrent d'embrasser leur cause; et leur nombre s'accroissant sans cesse, ils marchèrent sur Londres, où le maire et le peuple

étoient pour eux, tandis que les aldermen (échevins) et les principaux habitants se déclaroient pour le roi. Henri étoit maître de la Tour : Edouard, après avoir enlevé du temple mille marcs d'argent, se retira au château de Windsor. La reine, ayant voulu suivre son fils, fut insultée par la populace ; et il lui fallut la protection du maire pour pouvoir se réfugier en sûreté dans le palais épiscopal, près de St.-Paul.

Le roi des Romains reparut alors comme médiateur; mais Henri n'en fut pas moins obligé de céder au pouvoir toujours croissant de ses adversaires. Il fut convenu que les châteaux royaux seroient de nouveau remis aux mains des barons; qu'on banniroit encore les étrangers; que, sauf les modifications qui seroient jugées nécessaires, les articles provisoires d'Oxford seroient exécutés. Henri revint à son palais de Westminster; on choisit de nouveaux officiers d'état, et les concessions du roi furent notifiées aux conservateurs de la paix dans les différents comtés.

Un article du traité obligeoit à obtenir l'assentiment du parlement : il fut élevé tant d'objections, présenté tant de réclamations d'indemnités pour les ravages commis par les barons, que deux parlements s'assemblèrent sans qu'un arrangement final pût être conclu. Pendant ce temps, plusieurs associés se rattachèrent à la cause royale, les uns mécontents de l'ambition et de l'arrogance de Leicester, d'autres attirés par des concessions de terres ou des promesses de récompense. Le roi se trouva assez fort pour tenir la campagne, et s'il ne

réussit pas dans une tentative qu'il avoit faite sur Douvres, il s'en fallut peu que, dans une rencontre aux portes de Southwark, il ne s'emparât de la personne même de Leicester.

(14 décembre.) La puissance des deux partis se trouvant à peu près balancée, les exhortations pacifiques des évêques furent plus facilement écoutées, et l'on convint de soumettre la contestation à l'arbitrage du roi de France. Le roi et ses adversaires comparurent devant lui à Amiens, Henri en personne, le comte par des fondés de pouvoirs; et Louis, après avoir mûrement examiné l'affaire, prononça en faveur de Henri (1264, 23 janvier). Il annula les articles d'Oxford, comme également contraires aux droits de la couronne et aux intérêts de la nation, ordonna que les châteaux royaux seroient rendus, que le roi seroit maître de nommer les officiers d'état, ceux de sa maison, les membres de son conseil, indigènes ou étrangers, etc. Ce jugement fut confirmé par le pape, avec menace d'excommunication contre ceux qui refuseroient de s'y soumettre.

Les barons déclarèrent à l'instant même cette décision contraire à la vérité et à la justice. Les hostilités recommencèrent, et tous les propriétaires étant alors forcés de se réunir à l'un des deux partis, la guerre civile embrasa presque tout le royaume. Dans le Cornwall et le Devonshire, les royalistes avoient l'ascendant; les deux partis se balançoient à peu près dans les comtés du milieu et sur les frontières du pays de Galles; mais dans les Cinq-Ports, dans la métropole et les districts voisins, Leices-

ter ne trouvoit point d'opposition. Une convention pour leur sûreté mutuelle fut signée d'une part par le maire de Londres, Thomas Fitz-Thomas, son partisan, et la communauté de la cité; de l'autre par Leicester, Glocester, Derby, Hugues-le-Dépensier (Despenser), grand-justicier, et douze barons. Tout individu mâle au-dessus de douze ans devint membre de l'association; on organisa militairement la population entière de la ville; et le Dépensier, se mettant à la tête de ces bandes associées, les mena détruire les deux palais du roi des Romains, à Isleworth et Westminster, et les maisons des partisans de la cause royale. Les juges du banc du roi et de la cour de l'échiquier furent jetés en prison. On fit porter à la Tour les fonds des marchands étrangers et des banquiers, qui pour plus de sûreté, les avoient déposés dans les églises; enfin il se fit un massacre presque général des Juifs, au nombre de cinq cents, hommes, femmes et enfants, et les chefs se partagèrent leurs dépouilles.

Henri avoit sommé les tenanciers de la couronne de le rejoindre à Oxford; Comyn, Bruce et Baliol, lords des frontières d'Ecosse, se réunirent à lui, et il déploya son étendard. Northampton, Leicester, Nottingham, trois des forteresses les plus importantes, tombèrent entre ses mains, avec un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels Simon, fils aîné de Leicester. Il revint ensuite dans le Kent au secours de Henri, son neveu, assiégé dans Rochester, força l'ennemi à lever le siége, et après une tentative infructueuse pour s'assu-

rer la coopération de Cinq-Ports, établit son quartier général dans la ville de Lewes.

Leicester, dont l'armée étoit augmentée d'un corps de citoyens de Londres, sortit de cette ville, et arrivé à Fletching, écrivit au roi, pour lui protester que c'étoit contre ses mauvais conseillers et non contre lui qu'il avoit pris les armes. Henri y répondit par un défi public; le prince Edouard et le roi des Romains déclarèrent au nom des barons royaux que l'accusation étoit fausse, et appelèrent les comtes de Leicester et de Derby à comparoître devant la cour du banc du roi, et à y soutenir leur assertion en combat singulier. Après l'observation de ces formes que l'alliance entre le seigneur et le vassal rendoit nécessaires, Leicester, qui avoit su persuader à son armée que la cause qu'elle défendoit étoit celle du ciel, laissa son étendard et ses bagages sur une colline à environ deux milles de Lewes, et descendit dans la plaine. Les habitants de Londres s'élancèrent les premiers sur l'ennemi en poussant de grands cris : le prince Edouard les reçut, les rompit en quelques minutes et les chassa jusqu'à l'étendard. S'il fût alors revenu sur l'arrière-garde de l'ennemi, il pouvoit s'assurer la victoire; mais le souvenir des insultes que sa mère avoit reçues de la part de ces hommes, le remplissant d'une ardeur de vengeance, il poursuivit les fugitifs, quatre milles encore au delà, avec la fleur de l'armée. Leicester, profitant de la faute du prince, tomba avec le reste de ses forces sur Henri et sur son frère; le corps écossois fut taillé en pièces, et ses chefs Comyn et Bruce se rendi-

rent prisonniers; le roi des Romains eut le même sort, et le roi lui-même abandonné à la fin de ceux qui l'entouroient et qui ne pouvoient plus soutenir le combat, fut lui-même obligé de se rendre. Leicester conduisit son royal prisonnier dans le prieuré.

Quand Edouard revint de sa poursuite, les deux armées avoient disparu. Comme il approchoit de Lewes, les barons en sortirent, et au premier choc, le comte de Warenne avec les frères utérins du roi et sept cents chevaux s'enfuirent à Pevensey, d'où ils s'embarquèrent pour le continent. Le résultat de cette désastreuse affaire fut un traité que l'on conclut, dès le matin suivant, et qui est connu sous le nom de « compromis de Lewes ». Il y fut convenu qu'on rendroit la liberté à tous les prisonniers; que les princes Edouard et Henri resteroient en otages comme cautions de la conduite pacifique de leurs pères; qu'on s'en remettroit à des arbitres de tout ce qui n'auroit point été arrêté à l'amiable dans le prochain parlement.

Le projet d'arbitrage n'étoit qu'un subterfuge pour tromper le vulgaire. Henri, traité par Leicester avec toutes les démonstrations extérieures de respect, ne fut plus entre les mains de ce factieux que l'instrument de son ambition. Il le fit garder à vue dans le lieu qu'il avoit marqué pour sa résidence : au lieu de rendre la liberté au roi des Romains, ennemi plus actif et plus dangereux, il le fit renfermer dans le château de Kenilworth; et on le vit, de sa pleine autorité, apposer le sceau de l'état sur les ordres que l'on publioit

pour l'abaissement de l'autorité royale. Il sut mettre les comtés sous sa dépendance, au moyen d'officiers qu'il y envoya avec le titre de « conservateurs de la paix », et qu'il munit des pouvoirs les plus étendus. S'étant par leur influence créé un parlement entièrement à sa dévotion, il y fut proposé et établi une nouvelle forme de gouvernement, qui devoit durer jusqu'à ce que le compromis de Lewes eût reçu son entière exécution, et dont le but étoit d'en imposer à la nation en lui persuadant que l'autorité avoit été rendue au roi et à son conseil. Ce conseil fut formé en effet, mais de telle manière, qu'il ne se composa que des créatures des chefs de la faction, et les pouvoirs qu'on lui donna furent tels, qu'ils purent s'exercer sans contrôle tant que le parlement ne seroit point assemblé. Il eut en outre la nomination de tous les officiers d'état, de ceux de la maison du roi, et de tous les gouvernements des châteaux royaux.

Le comte jouissoit alors de plus d'autorité que Henri n'en avoit jamais possédé; mais d'un autre côté les nations étrangères et le souverain pontife avoient embrassé avec ardeur la cause du monarque captif. Une flotte s'assembloit à Damne en Flandre, par les soins de la reine Eléonore, pour transporter en Angleterre des milliers d'aventuriers, qui avoient juré d'humilier l'orgueil d'un sujet ambitieux et déloyal. Leicester réunit toutes les forces de la nation au camp des dunes de Barham, prit lui-même le commandement de la flotte, et croisa dans les détroits pour intercepter l'armée des envahisseurs, qui, re-

tenue trop long-temps par les vents contraires, se débanda lorsque le temps de son engagement fut expiré. Le comte trouva en même temps le moyen d'échapper aux effets de l'excommunication que le pape avoit fulminée contre les ennemis du roi, en empêchant toute communication de son légat avec l'Angleterre.

Cependant on le sollicitoit de toutes parts de rendre la liberté aux deux princes, Edouard et Henri. Il parut vouloir acquiescer à ce vœu, et convoqua à cet effet un parlement; mais ce parlement, composé uniquement de ses créatures, et dont il compléta la réunion (et ceci est remarquable) par des représentants des comtés, des cités et des bourgs, se montra plus qu'aucun autre soumis à toutes ses volontés. Connoissant le caractère indomptable d'Edouard, Leicester ne voulut consentir à ce qu'il sortît de sa prison pour venir auprès de son père, que sous la condition qu'il y resteroit encore sous la surveillance de ses gardiens; et il dut prouver sa reconnoissance de cette faveur en cédant au comte et à ses héritiers le comté de Chester, le château du Pic et la ville de Newcastle sous Tyne, propriétés en échange desquelles il devoit recevoir d'autres terres d'un égal revenu (1265, 13 mars). Les conditions de cet arrangement furent fixées et confirmées par le parlement, avec toutes les sûretés additionnelles que la défiance de la faction put imaginer.

En appelant au parlement les représentants des comtés, des villes et des bourgs, Leicester suivoit son système, qui avoit toujours été de s'attirer l'affection du peuple en flattant ses

préjugés. Il y avoit réussi : la masse de la nation le considéroit comme le réformateur des abus, le protecteur des opprimés, le sauveur de son pays ; et dans le clergé même, ses démonstrations hypocrites lui avoient fait des partisans. Dans l'intérieur du royaume, personne n'osoit méconnoître son autorité; et s'il éprouva quelque résistance, qu'il sut bientôt comprimer, ce fut de la part de quelques chefs des frontières de l'Ecosse, et des lords de celles du pays de Galles. Il força Roger de Mortimer, qui étoit à la tête de ceux-ci (1265, 5 janvier), à lui livrer leurs châteaux et à subir un jugement qui le condamnoit, lui et ses partisans, à s'exiler en Irlande. Ils feignirent de s'y soumettre, et se cachèrent près des côtes de la mer ou au milieu des montagnes de Galles, attendant une occasion favorable pour tirer de nouveau l'épée.

Il avoit fallu à Leicester plusieurs années et beaucoup de travaux pour atteindre le faîte de sa puissance : la rapidité de sa chute passa les calculs et les espérances de ses plus grands ennemis. Il avoit jusqu'alors partagé le pouvoir avec les comtes de Derby et de Glocester: son ambition, qui ne vouloit point d'égaux, leur orgueil, qui ne vouloit point se soumettre, ne tardèrent point à les diviser. L'arrestation de Derby, accusé de correspondre avec les royalistes, avertit Glocester de son propre danger : et aussitôt, rappelant Mortimer et les exilés, il déploya l'étendard au milieu de ses tenanciers. Leicester marcha (15 avril) immédiatement sur Hereford avec le roi, le prince et un corps nombreux de chevaliers. Leurs

amis communs intervinrent, et il y eut entre eux une feinte réconciliation; mais Leicester cherchoit à circonvenir son adversaire, et Glocester attendoit, pour la délivrance d'Edouard, le résultat d'un plan qu'il avoit concerté par l'intermédiaire de Thomas de Clare, frère du comte et compagnon du prince. Tout étant préparé, le prince, à qui l'on avoit permis d'aller prendre l'air hors des murs d'Hereford, sous la surveillance de ses gardiens, proposa d'essayer la légèreté des chevaux: on fit plusieurs courses, et, vers le coucher du soleil, parut, sur la montagne de Tulington, une personne montée sur un cheval de bataille gris, et balançant en l'air son bonnet. A ce signal, le prince partit au grand galop: ses gardiens le poursuivirent; mais Mortimer, sortant d'un bois avec une troupe d'hommes armés, reçut Edouard avec des cris de joie, et le conduisit à son château de Wigmore. Une réconciliation s'ensuivit entre lui et Glocester, et ils s'engagèrent à réunir leurs efforts pour délivrer le roi, à condition qu'il gouverneroit suivant les lois, et que les étrangers seroient exclus de ses conseils.

Leicester pensa d'abord que le prince étoit allé rejoindre le comte de Warenne et Guillaume de Valence, débarqués depuis peu de jours avec cent vingt chevaliers sur la côte du Pembrokeshire. Il envoya, au nom du roi, des ordres aux tenanciers militaires de la couronne de s'assembler d'abord à Worcester, ensuite à Glocester; et, accusant Edouard de rebellion auprès des évêques, il requit d'eux une sentence d'excommunication contre tous

les perturbateurs de la paix. Les royalistes, en se rendant maîtres de la Severn, avoient habilement coupé ses communications avec tout le reste du royaume : ils s'emparèrent de Worcester et de Glocester ; on détruisit tous les ponts, la plus petite barque fut coulée ou brisée, les gués furent creusés ou surveillés par de forts détachements ; et Leicester, pris comme dans un filet, resta inactif à Hereford, attendant l'arrivée des troupes qui devoient le rejoindre, et un corps de Gallois qu'il avoit obtenu par l'effet d'un traité d'alliance qu'il venoit de conclure avec Llewellyn. Dès que les Gallois l'eurent rejoint, il marcha vers le sud, prit et détruisit le château de Montmouth, et fixa son quartier général à Newport. Les galères du comte de Glocester, qui bloquoient l'Avon, l'empêchèrent d'exécuter le projet qu'il avoit de se rendre à Bristol ; le prince l'attaqua dans Newport même, s'empara d'une partie de la ville ; et Leicester, avec ses compagnons découragés, se sauva dans le pays de Galles.

Les revers succédoient aux revers, et sa dernière lueur d'espérance s'éteignit par la défaite de son fils Simon de Montfort. Occupé au siége de Pevensey, sur la côte de Sussex, et y ayant reçu l'ordre de se rendre à Worcester, il étoit parvenu, par une marche pénible, au château de Kenilworth, principale résidence de sa famille. Instruit par un espion d'une sortie imprudente que le jeune seigneur avoit faite avec ses compagnons, le prince Edouard le surprit (1er août), enleva toute sa

troupe, et Simon seul, avec ses pages, se sauva dans le château.

Le même jour, Leicester avoit traversé la Severn à gué ; et, ignorant le sort de son fils et les mouvements de l'ennemi, il se dirigea sur Evesham, dans l'intention de continuer le lendemain sa marche pour Kenilworth. Le prince, masquant habilement la sienne, marcha toute la nuit et, le lendemain, se trouva dans le voisinage de son ennemi. Il prit position sur le sommet d'une colline, dans la direction de Kenilworth ; deux autres divisions sous les ordres de Glocester et de Mortimer, occupèrent les autres routes. Comme les royalistes portoient les bannières de leurs captifs, l'ennemi les prit pour l'armée de Simon de Montfort ; mais la méprise fut bientôt reconnue. Leicester, placé sur une éminence, examina leur nombre et leur disposition, et on l'entendit s'écrier : « Que le Seigneur ait pitié de nos ames, car nos corps sont au prince Edouard ! » Il voulut d'abord se faire jour à travers la division de la colline : repoussé, et en danger d'être entouré, il ordonna à ses troupes de se former en cercle et de s'opposer de tous côtés aux charges de l'ennemi. Pendant quelque temps, le courage du désespoir lutta contre la supériorité du nombre. Le vieux roi, qui avoit été forcé de paroître dans les rangs, fut légèrement blessé ; il tomba de cheval, et probablement il eût été tué, s'il n'eût crié à son antagoniste : « Arrête, compagnon ; je suis Harry (Henri) de Winchester ! » Le prince reconnut la voix de son père, vola

à son secours, et le conduisit en lieu de sûreté. Tandis qu'il remplissoit ce pieux devoir, Leicester, qui combattoit à pied, son cheval ayant été tué sous lui, demanda « si l'on faisoit quartier. » Une voix répondit : « Point de quartier pour les traîtres ! » Henri de Montfort, son fils aîné, qui ne voulut pas le quitter, tomba mort à ses pieds : son corps fut bientôt couvert de celui de son père. La victoire fut complète, mais sanglante. Parmi les partisans de Leicester, tous les barons et les chevaliers furent tués, à l'exception de dix qui respiroient encore, et qui guérirent de leurs blessures.

Par cette victoire, le sceptre fut replacé dans les mains de Henri : les barons, désormais sans espérances, rendirent la liberté à tous les prisonniers détenus depuis la bataille de Lewes, et attendirent avec anxiété la détermination du parlement convoqué à Winchester (8 sept.). On y révoqua toutes les concessions et patentes délivrées sous le sceau du roi pendant sa captivité ; les citoyens de Londres furent punis par la privation de leur charte ; la comtesse de Leicester eut ordre de quitter le royaume avec sa famille, et l'on prononça contre les adhérents du dernier comte la confiscation de leurs propriétés. La rigueur de ce dernier article fut adoucie à l'égard de ceux qui pourroient prouver que leur conduite avoit été l'effet de la contrainte. Toutefois ces mesures n'étoient pas de nature à rétablir la tranquillité publique : ceux qui en étoient victimes, réduits au désespoir, eurent encore recours à l'épée, et une guerre dévastatrice désola la plus grande partie du royaume. Le prince Edouard employa plus de deux an-

nées à étouffer ces insurrections partielles et successives; il força Simon de Montfort et ses alliés, refugiés dans l'île d'Axholm, à se rendre à discrétion, fit rentrer dans le devoir les habitants des Cinq-Ports, détruisit les bandes qui ravageoient le Hampshire, le Berkshire et le Surrey. Le seul château de Kenilworth résista à toutes les tentatives que l'on fit contre lui, quoiqu'on eût réuni sous ses murs toute la chevalerie; et, pendant six mois, son gouverneur, Hastings, repoussa toutes les propositions qui lui furent faites au nom du souverain.

L'imprudente sévérité du parlement de Winchester étoit généralement blâmée. On chercha un moyen qui pût concilier à la fois l'indulgence dont on vouloit user envers les victimes et les intérêts de ceux qui avoient profité de la confiscation de leurs biens. Un comité de barons et de prélats fut formé, et leurs arrêts, que l'on appelle « le dictum » de Kenilworth, furent confirmés par le roi dans le parlement. Les délinquants furent partagés en trois classes, suivant la gravité de leurs délits; et ils eurent l'option de racheter leurs propriétés, en payant au propriétaire actuel, suivant la classe dans laquelle ils avoient été placés, sept, cinq et deux années de revenus. Cette faveur fut reçue avec reconnoissance par un grand nombre. La garnison de Kenilworth, qui l'avoit rejetée d'abord, se vit enfin obligée de céder à la famine. Le comte de Glocester essaya un moment de résister, et les habitants de Londres, toujours factieux, s'étoient déjà révoltés de nouveau avec lui; mais à l'approche de l'armée

royale, songeant aux conséquences d'une défaite, il sollicita et obtint son pardon. Sa soumission amena celle des autres insurgés. Le titre de prince de Galles et le droit à l'hommage des chefs gallois satisfirent Llewellyn, et il consentit à faire serment de fidélité à Henri et à lui payer 25,000 marcs. Le roi, portant alors son attention à ce qui pouvoit être avantageux à son peuple, profita des travaux de ses adversaires; et, dans un parlement tenu à Malborough, quelques uns des statuts les plus utiles, établis par les barons, furent, avec d'autres lois, reconnus par l'autorité légitime. Enfin pour détruire les derniers germes de mécontentement, le clergé abandonna un vingtième de ses revenus pour former un fonds qui donnât aux plus pauvres la faculté de racheter leurs propriétés, suivant la décision des arbitres de Kenilworth; et l'on parvint enfin à réduire ceux des proscrits qui s'étoient retirés dans l'île d'Ely, et qui jusqu'alors avoient rejeté toute composition. Ils se soumirent sous la condition de jouir de la faveur qu'avoient obtenue les autres insurgés.

Guido, l'évêque de Sabine, que l'on a vu prendre une part si active dans les débats entre le roi et ses barons, du haut de la chaire de Saint-Pierre où il étoit monté, suivoit avec sollicitude le cours des événements en Angleterre. La nouvelle de la victoire d'Evesham le remplit de joie: il écrivit aussitôt au roi et au prince une lettre de félicitations, dans laquelle il les invitoit toutefois à user avec modération de la victoire, à tempérer la justice par la miséricorde. Le cardinal Ottoboni, qu'il en-

voya comme légat, désapprouva, à son arrivée, les actes rigoureux du parlement de Winchester, et contribua beaucoup aux mesures de conciliation qui ramenèrent la paix. Portant ensuite son attention sur les matières ecclésiastiques, il publia des canons dans un concile à Londres, parmi lesquels plusieurs de ceux qui concernoient les bénéfices en commande, la résidence, les dilapidations, les réparations et la pluralité des bénéfices, conservent encore force de loi dans les cours ecclésiastiques. Avant son départ, le légat recommanda les intérêts des chrétiens d'Orient à un nombreux concours de peuple, rassemblé à Northampton (1268, 25 avril); et il y donna la croix aux princes Edouard et Edmond, à Henri, neveu du roi, à vingt-deux bannerets, et à plus de cent chevaliers.

Le pays étoit en paix; mais les blessures causées par la guerre civile étoient à peine fermées: le roi avançoit en âge, et ses facultés intellectuelles étoient fort au-dessous de ce qu'auroit exigé une semblable position. Une expédition en Palestine dans un pareil moment doit sembler extraordinaire de la part de l'héritier présomptif de la couronne; mais alors tout intérêt cédoit à celui que l'on considéroit comme l'intérêt commun de la chrétienté. Antioche venoit de tomber: à cette nouvelle, le roi de France, malgré les désastres de sa dernière expédition, avoit repris la croix, et Edouard se résolut de partager avec ce prince accompli le danger et le mérite de cette nouvelle croisade. Il fut stipulé, et cette stipulation fut confirmée par des serments et des otages,

que le comte de Glocester, l'homme qu'il craignoit le plus, l'accompagneroit ou le rejoindroit en Palestine (1270, 7 mai). Décidé à emmener avec lui sa femme Eléonore, fille d'Alphonse de Castille, il nomma un tuteur pour ses enfants et des gouverneurs pour ses châteaux; et en cas de mort de son père, commit le soin de la succession et de l'administration du royaume à son oncle le roi des Romains, et après lui, à Henri d'Allemagne, fils de ce monarque; enfin la concession d'une nouvelle charte aux habitants de Londres, et le pardon du comte de Derby, dont les trahisons avoient mérité la punition la plus sévère, furent des actes de popularité dont il jugea prudent de marquer son départ. Cependant l'armée chrétienne étoit déjà en Mauritanie, où Louis avoit été entraîné par Charles, son frère, à porter d'abord ses armes contre le bey de Tunis. Quand Edouard arriva, il trouva le camp plongé dans la douleur la plus profonde (10 nov.). Le prince africain étoit soumis; mais le roi de France venoit de mourir; son fils, Philippe, paroissoit empressé d'aller prendre possession de ses états; l'armée se détruisoit par les maladies, et la navigation de la Méditerranée, en hiver, effrayoit même les plus zélés. Le prince anglois se vit donc forcé de retourner en Italie; et, avec ses compagnons, il fixa son séjour à Trepani, afin de continuer son voyage dans les premiers jours du printemps, et envoya son cousin Henri avec des instructions particulières en Angleterre. Celui-ci s'étoit arrêté à Viterbe, où la curiosité l'avoit amené en même temps que les rois de France et de Sicile,

pour y voir l'élection du pape Clément IV, et, sur le grand matin, il venoit d'entendre la messe dans une église, lorsqu'il fut inopinément assailli par ses deux cousins, les proscrits Simon et Guy de Montfort, qui s'élancèrent sur lui, l'épée à la main. La sainteté du lieu ne put le sauver : de deux ecclésiastiques qui s'interposèrent entre lui et les assassins, l'un fut tué, l'autre laissé pour mort; Henri tomba lui-même sous leurs coups redoublés, et les deux frères remontèrent à cheval, sous la protection du comte Aldobrandini, beau-père de Guy. Les Montfort furent à l'instant même excommuniés par le collége des cardinaux, Charles donna des ordres pour les saisir, et Philippe exprima publiquement une profonde horreur de leur crime; mais leurs démonstrations ne purent ôter de l'esprit d'Edouard que s'ils n'avoient pas trempé dans le meurtre, ils avoient du moins consenti à la fuite des assassins.

Henri, frère du roi, conservoit encore des prétentions à l'empire, et il avoit dernièrement visité son royaume nominal. Quoique avancé en âge, il venoit de se marier une seconde fois, à la fille du baron Théodoric de Falquemort, célèbre par sa beauté, lorsqu'il reçut la nouvelle de la triste catastrophe de son fils, dont il fit déposer le corps dans l'église de l'abbaye de Hales qu'il avoit fondée. Peu de temps après, frappé d'une attaque de paralysie qui l'emporta en peu de mois, ses propres restes furent placés dans le même caveau. Henri suivit de près son frère au tombeau (1272, 2 avril). Sentant ses forces s'affoiblir, il pressoit instamment,

par ses lettres, le retour d'Édouard. L'absence de son fils, la mort de son frère et de son neveu, ajoutèrent toutes les peines de l'esprit aux infirmités du corps : sa santé déclina rapidement, et il expira, à Westminster, dans les plus vifs sentiments de piété. Son corps fut déposé dans la même tombe d'où il avoit autrefois retiré les ossements d'Edouard le confesseur, pour les placer dans une châsse d'or (20 novembre). Avant de fermer la tombe, le comte de Glocester s'avança, et posant la main sur le corps du roi, jura fidélité au prince Edouard; son exemple fut suivi par tous les assistants, et le nouveau souverain fut immédiatement proclamé sous le titre d'Edouard, roi d'Angleterre, lord d'Irlande et duc d'Aquitaine.

On a vu que Henri étoit un bon, mais foible monarque : cependant son incapacité, dans une des époques les plus turbulentes de l'histoire d'Angleterre, lui causa plus de maux personnels qu'elle ne produisit de misères pour ses sujets. Sous ce pacifique gouvernement, le royaume fut plus florissant que sous aucun des princes guerriers qui avoient précédé; et dans ce long règne de cinquante-six ans, on ne compte qu'un petit nombre d'années marquées par les calamités de la guerre. Henri entraîna rarement les tenanciers de la couronne hors du pays, et ne les appauvrit pas par de nombreux scutages pour l'entretien des armées mercenaires. Dans ces loisirs de la paix, l'attention des propriétaires se porta sur l'amélioration des terres; des réglements salutaires encouragèrent l'esprit de commerce, et il y eut à peine un seul port, de la côte de Norwége à celle

d'Italie, qui ne fût annuellement visité par des marchands anglois. Ces faits surprendront ceux qui n'ont fait attention qu'aux remontrances des barons factieux, ou aux plaintes des historiens mécontents (1); mais il n'en est pas moins certain que, de tous les souverains qui avoient régné depuis la conquête, Henri est celui qui leva le moins d'impôts sur les tenanciers de la couronne et sur la nation.

Avant de passer à l'histoire du nouveau règne, il convient de remarquer dans celui-ci quelques particularités d'une grande importance, relativement aux lois, à la police et à l'Eglise d'Angleterre.

Sous le règne de Henri, à l'époque où gouvernoit Leicester, on voit avec surprise paroître une sorte de parlement composé, comme les parlements actuels, de lords spirituels et temporels, et des représentants des comtés, des cités et des bourgs. Etoit-ce une innovation d'un aventurier adroit et hardi, ou simplement le rétablissement d'un ancien usage? La question a été vivement débattue, il y a plus d'un siècle, entre les partisans de la couronne et ceux des libertés du peuple. Examinée depuis avec plus de sang-froid et d'impartialité, l'opinion que l'assemblée de 1265 fut une innovation imagi-

---

(1) Ces historiens étoient des moines ou des ecclésiastiques; et Henri avoit trouvé sa principale ressource dans le dixième des revenus du clergé, qu'il reçut pendant quelques années; impôt qui, bien qu'insuffisant pour rétablir la pénurie de ses finances, étoit de nature, par les formes illégales de la perception, à exaspérer ceux qui étoient forcés de le payer.

née par Leicester a prévalu. L'histoire n'offre pas, avant cette époque, la moindre trace de représentants envoyés par les bourgs et les cités aux conseils nationaux; et si les historiens parlent quelquefois « des applaudissements de la multitude aux décisions du conseil », ces passages ne peuvent s'entendre que des habitants du voisinage des accusés, plaideurs, pétitionnaires, etc., qu'appeloit, sur les lieux, leur devoir ou leur intérêt, et des ecclésiastiques qui accompagnoient les seigneurs, les prélats et les barons. Toutes prétentions contraires, présentées à des époques postérieures, ne peuvent être attribuées qu'à l'ignorance de l'histoire, ou à l'emploi d'expressions légales mal définies.

Tous les grands conseils, sous les premiers rois normands, paroissent avoir été constitués sur les principes féodaux. Que le souverain réclamât un subside extraordinaire, ou qu'il voulût faire des changements dans les lois et les usages du royaume, le consentement du vassal étoit nécessaire pour légaliser ce subside, et son avis pour établir ces nouvelles lois, parce qu'il étoit du devoir du seigneur de le protéger dans ses droits et dans ses intérêts. Il en résultoit que tous ceux qui tenoient en baronnie étoient appelés au grand conseil. Mais bientôt s'établit une ligne de démarcation entre les grands barons, les lords spirituels et temporels, et les barons tenanciers en chef, mais de peu de fortune: les premiers, par l'étendue de leurs propriétés (et par eux, leurs nombreux tenanciers), étoient fortement intéressés à la plupart des actes législatifs, et leur influence

étoit si grande que, sans leur consentement, l'autorité royale ne pouvoit mettre aucune loi à exécution. Il en résulta que leur absence des conseils nationaux fut punie comme une violation de cette fidélité ou vassalité qui les obligeoit envers la couronne. Il n'en étoit pas de même des tenanciers inférieurs : leur présence au conseil, onéreuse pour des hommes d'une fortune médiocre, étoit rarement requise. Ainsi dans les circonstances ordinaires, le grand conseil n'étoit composé que d'évêques et d'abbés, de comtes et de barons, de ministres et de juges, et des chevaliers du voisinage relevant de la couronne. Dans les cas extraordinaires, le roi convoquoit une assemblée de tous les tenanciers en chef.

Mais quoique les vassaux immédiats eussent seuls le droit personnel de présence au parlement, il y eut des cas dans lesquels les représentants des comtés furent requis d'y siéger, avant 1265. Dans tous les temps, le souverain a dû chercher à s'assurer, autrement que par les rapports intéressés de ses ministres ou de ses barons, de l'état réel du pays, de ses produits, des dommages éprouvés par son peuple, de la rapacité de ses officiers. Il chargeoit ordinairement de ce soin, dans chaque province et sous serment, une commission de chevaliers qu'il nommoit lui-même, ou faisoit nommer par la cour du comté. Lorsque Guillaume-le-Conquérant voulut ratifier les statuts de ses prédécesseurs Anglo-Saxons, il ordonna que « douze nobles et sages hommes », pris dans chaque comté, se réuniroient en sa présence, et lui feroient connoître quelles étoient les lois

réelles du royaume. On voit dans la grande charte, que « douze chevaliers » devoient être élus à la cour de chaque comté, pour s'enquérir des mauvaises coutumes des shériffs, forestiers, etc. Henri III, en 1223 et en 1258, créa des commissions du même genre pour prendre des informations tant sur les droits et libertés de la couronne, que sur les excès, transgressions et offenses comimses par less hériffs, baillis et autres officiers publics. On peut observer les mêmes usages relativement à la perception des taxes : levées d'abord sous l'inspection des juges ambulants, nous trouvons qu'en 1220, cette opération se fait par le shériff, accompagné de deux chevaliers choisis en cour publique du comté. Ces chevaliers n'étoient pas membres du parlement, mais seulement chargés des affaires du comté, ayant tout à la fois le soin de lever les taxes et de faire leur rapport sur les abus qu'ils découvroient. Arrivés à ce degré, il ne leur falloit qu'un pas de plus pour être introduits dans le grand conseil, comme représentants de leurs électeurs, revêtus par eux du pouvoir d'accorder des fonds, et de solliciter « des redressements », seules fonctions que, pendant un long période après son établissement, la chambre des communes se soit hasardée à exercer.

La plus ancienne ordonnance qui convoque au parlement « les représentants des comtés » est datée de la quinzième année du règne de Jean (1213) ; elle prescrit, entre autres choses, « que quatre sages chevaliers du comté se rendront à Oxford pour traiter avec ceux-ci des affaires du royaume. » On ne peut guère

douter que ce ne fût une convocation de parlement, car elle est conçue dans les mêmes termes que les ordonnances de date plus récente. À la vérité, elle ne fait point connoître si ces chevaliers doivent être élus par le shériff ou par le comté; mais cette ambiguité est détruite par un acte de 1254, où semblable convocation est faite par la reine Eléonore et le comte de Cornwall, régent (Henri III étoit alors en Gascogne) : il y est expressément dit que ces chevaliers seront choisis par les habitants de chaque comté, « et se réuniront afin « de déterminer quel subside ils pourroient « accorder au souverain, et de façon que ces « chevaliers pussent répondre dudit subside « pour leurs comtés respectifs. » Le même exemple se reproduit sept ans plus tard, où ces mêmes chevaliers sont requis d'assister à un parlement que le roi tiendroit à Windsor, « à l'effet de s'occuper des intérêts communs « du royaume, et pour se convaincre que le « roi ne se proposoit rien qui ne fût pour l'hon- « neur et l'avantage commun du royaume. »

On a agité la question de savoir si ces chevaliers étoient seulement les représentants des tenanciers de la couronne, ou bien de tout le corps des francs-tenanciers. Le langage des anciens édits semble prouver en faveur de cette dernière opinion: on n'y fait jamais mention « de tenanciers en chef » ; ils ne demandent au candidat d'autre titre que d'être « chevalier loyal et discret », et aux électeurs, que de pouvoir faire partie de la cour du comté; ils veulent que les élections soient faites « en pleine cour », qui, comme nous le savons, comprenoit tous les

francs-tenanciers sans distinction; et ils investissent les personnes élues du pouvoir de lier par leurs votes non seulement les tenanciers de la couronne, mais tous les individus du ressort de la cour du comté. On peut donc assurer, en l'absence d'autorités contraires, que l'élection appartenoit anciennement, comme dans les siècles suivants, à la totalité des francs-tenanciers, soit qu'ils relevassent du roi, ou d'un seigneur possesseur de fief, par service militaire ou tout autre service libre.

Mais si nous trouvons parfois les chevaliers de la province parmi les membres des grands conseils, rien ne porte à croire qu'ils fussent accompagnés « des députés des villes et des bourgs »; et l'on n'en trouve aucune trace avant l'administration de Leicester. Ce fut donc bien certainement une innovation, mais une innovation que le cours des événements auroit nécessairement introduite de toute autre manière, dans l'espace de peu d'années. Dans le laps de deux siècles, et, par une marche progressive, les cités et les bourgs étoient sortis de leur nullité primitive, par l'accroissement continuel de leur population. Ils devoient à la pauvreté de leurs seigneurs, d'avoir successivement acquis les priviléges les plus importants. Au lieu de services individuels, leurs habitants payoient maintenant une simple rente; leurs compagnies étoient reconnues par des chartes; ils avoient acquis le droit de tenir des foires, de demander des péages, de choisir leurs premiers magistrats et d'établir leurs propres lois. Autrefois, quand le roi obtenoit un subside de ses tenanciers en chef, il

imposoit une taille sur ses bourgs, que levoient violemment et arbitrairement les officiers royaux. Fatigués de ces vexations, ils offrirent souvent, au lieu de la taille, une forte somme qui, lorsqu'on l'acceptoit, étoit reçue et payée par leurs propres magistrats : c'étoit en réalité leur permettre de se taxer eux-mêmes; et cette innovation une fois introduite, il parut plus convenable et plus régulier de faire exercer le nouveau privilége par des députés réunis en masse, que de le confier à tant de communautés séparées et discordantes. Cette amélioration, qu'avoit saisie le discernement de Leicester, abandonnée un moment, après sa chute, fut rétablie avec la fin du règne de Henri III; et l'on vit, dans ses dernières années, les représentants des cités et des bourgs appelés régulièrement au parlement, aussi bien que ceux des comtés.

Dans l'origine, l'obligation d'assister « aux grands conseils » se bornoit aux ecclésiastiques qui tenoient leurs biens en baronie : le reste du clergé séculier et régulier dont ils ne formoient qu'une petite partie, jouissoit de l'avantage de posséder ses revenus francs des exactions auxquelles les tenanciers féodaux étoient assujettis. La couronne ne tarda point à vouloir s'emparer d'un privilége si important : on essaya d'abord d'étendre les subsides accordés, pour leur propre compte, par les évêques, à tout le clergé de leurs diocèses, mais sans succès, et probablement par la raison que les prélats n'avoient aucun droit sur la propriété de leurs subordonnés. En 1206, Jean trouva le moyen de surmonter cette difficulté :

il appela tous les abbés et tous les prieurs au parlement, et il en obtint le vote d'un treizième. Il écrivit alors aux archidiacres et au clergé de chaque diocèse pour les inviter à suivre un aussi louable exemple. Son fils marcha sur ses traces, convoqua de même les abbés et les prieurs en parlement, pour qu'ils lui accordassent un subside, chargea les évêques de percevoir des contributions volontaires, et finit par envoyer aussi des lettres de convocation aux doyens et aux archidiacres qui devoient se rendre au parlement, munis de procurations du clergé inférieur qu'ils présidoient. Les levées d'argent faites par Innocent IV firent naître une nouvelle méthode : elles avoient été votées dans un synode, et Edouard I[er] pensa qu'il en pouvoit être ainsi des demandes de la couronne; durant tout son règne, on le voyoit demander des subsides au clergé, tantôt en parlement, tantôt en synode. Le clergé finit par préférer la dernière de ces deux méthodes. Sa présence au parlement étoit pour lui un fardeau plutôt qu'un honneur. Dans les synodes, il jouissoit d'une plus grande liberté de débats. La couronne consentit graduellement à ce qu'il désiroit; et, pourvu qu'il accordât l'argent demandé, il importoit peu qu'il s'assemblât en synode ou en parlement.

Le lecteur a été témoin des tentatives réitérées de la législature pour amener l'exécution complète de la grande charte : ses articles constitutifs devinrent les principaux objets des débats du peuple avec la couronne ; et chaque confirmation nouvelle qu'on en faisoit, bien

qu'elle fût une preuve du mépris qu'on en avoit fait, ajoutoit cependant quelque chose à sa stabilité. Lorsqu'il se présentoit de nouveaux cas, on faisoit de nouvelles dispositions; et c'est ainsi que, dans un grand conseil tenu à Merton en 1235, les droits des veuves furent plus exactement définis, et l'on fit plusieurs sages réglements relatifs aux tutelles, aux droits des pupilles, aux intérêts divisés du seigneur et de ses tenanciers, etc.

Le clergé étoit parvenu, plusieurs années auparavant, à faire abolir l'ancienne coutume du jugement par épreuve, qui, bien que consacré par des cérémonies religieuses, avoit toujours été condamné par les papes comme un appel illicite au jugement de Dieu. La difficulté fut d'imaginer une forme de jugement qu'on pût substituer à celle que l'on venoit de détruire : enfin, dans la troisième année de Henri, il fut ordonné aux juges ambulants de diviser en trois classes les prisonniers qui étoient dans le cas d'être assujettis au jugement par épreuve; et les punitions furent graduées, dans ces diverses classes, depuis la prison et l'exil, jusqu'à la simple formalité de donner caution pour la bonne conduite à venir de l'accusé. On ne peut douter que l'abolition du jugement par épreuve n'ait contribué à l'établissement de l'institution du jury.

Dans la trente-sixième année de son règne, Henri publia des réglements pour « la conservation de la paix » qui méritent d'être remarqués : il renouvela et améliora l'assise des armes, qui avoit été introduite par son grand-père, et il fut fait, des différentes classes, une organisa-

tion nouvelle et également favorable à la sûreté intérieure des bourgs et des villes, et à celle des grandes routes et des marchands voyageurs. Le guet se faisoit la nuit, dans les villages, par quatre ou six hommes armés d'arcs, de flèches et d'autres armes légères; dans les bourgs, par une compagnie de douze hommes; et dans les villes, par une compagnie de six, stationnée à chacune des portes. Si quelque étranger essayoit d'entrer ou de sortir du moment que le guet étoit en exercice, on l'arrêtoit et on le retenoit, pour l'interroger, jusqu'au lendemain. Le voyageur qui arrivoit ne pouvoit rester plus de quarante-huit heures dans un village ou dans une municipalité, à moins que ce ne fût pendant la moisson, ou que son hôte ne voulût lui servir de caution. Quant au marchand en voyage, le maire et le bailli étoient tenus de lui fournir une garde dès qu'il le requéroit; s'il faisoit le compte de son argent en leur présence, et qu'ensuite il lui fût volé, il pouvoit reprendre le montant de sa perte sur les habitants, considérés, dans un tel cas, comme coupables de violation de leur devoir envers le roi, pour n'avoir pas pris les mesures nécessaires à la conservation de la paix dans leur voisinage.

L'Église d'Angleterre produisit, durant ce long règne et le précédent, plusieurs prélats qui s'illustrèrent par leur savoir et par leurs vertus. Trois sont remarquables : Langton, déjà connu par son zèle pour la cause des libertés publiques, et sa suspension de ses fonctions archiépiscopales; rétabli dans le gouvernement de son diocèse, après l'affermissement

de Henri sur le trône, il borna désormais tous ses soins aux affaires ecclésiastiques, et le fruit de ses travaux fut un code de discipline en quarante-deux articles, qu'il publia dans un synode à Oxford. Après lui, le siége de Canterbury fut occupé par Edmond Rich, prélat qui égaloit en savoir les hommes les plus savants de son siècle, et qui les surpassoit tous en piété. Il n'avoit accepté cette haute dignité qu'avec répugnance, se sentant à la fois incapable de supporter les désordres du siècle et de trouver en lui ce qu'il falloit de force pour les réprimer. L'expérience justifia ses craintes : le prélat rencontra de toutes parts des obstacles auxquels il succomba après une lutte de plusieurs années. Alors résignant volontairement son siége, il se retira en France dans un monastère, et y mourut l'année suivante. Six ans après, Edmond fut mis par Innocent IV au nombre des saints.

Le plus remarquable des trois fut Robert-Grossetête, évêque de Lincoln : ce n'étoit pas seulement un homme, ainsi que le déclare le moine Bacon, parfait en science divine, c'étoit encore un des plus vigoureux caractères de son siècle; et on le vit déployer dans le gouvernement de son Eglise une énergie et une persévérance que les plus vertueux eux-mêmes admiroient, sans oser ni pouvoir l'imiter. Rigoureux observateur des canons, il refusa constamment l'institution à tout ecclésiastique, ou possesseur de plusieurs bénéfices, ou employé soit dans les cours judiciaires, soit à la levée des impôts, et à tous ceux qui ne vouloient pas s'astreindre à la ré-

sidence. Plaintes, reproches, menaces, rien ne put ébranler ses résolutions : décidé à établir la réforme dans toutes les parties de son diocèse, malgré l'opposition générale qui s'élevoit contre lui, il fit deux fois le voyage de Rome, et insista jusqu'à ce qu'il eût obtenu du pontife les pouvoirs qui lui étoient nécessaires: alors ses chapitres furent obligés de reconnoître non seulement la juridiction nominale de leur évêque, mais encore sa juridiction effective. Il visita les couvents et les monastères, déposa les supérieurs négligents ou incapables, et rétablit l'observance des règles monastiques. Défenseur intrépide de l'autorité du Saint-Siége et de la supériorité « indirecte » du pouvoir spirituel sur le temporel, il lui arrivoit cependant de contester quelquefois l'exercice de cette autorité. Aucun pontife, aucun légat ne put obtenir de lui qu'il donnât l'institution à des ecclésiastiques étrangers présentés aux bénéfices ; et l'événement prouva que les papes eux-mêmes reconnoissoient qu'une semblable pratique pouvoit avoir des inconvénients, car la résistance énergique de Grossetête, loin d'exciter leur colère ou leur ressentiment, les porta eux-mêmes, ainsi qu'on l'a déjà vu, à chercher des remèdes pour obvier à l'abus des « proviseurs ».

La plupart des enfants de Henri moururent en bas âge : deux fils et deux filles lui survécurent. Edouard, l'aîné, avoit épousé Eléonore, fille de Ferdinand, roi de Castille, et jouissoit, pendant la vie de son père, d'un revenu de 15,000 marcs. Edmond avoit obtenu, par la confiscation des biens des Montfort,

les immenses propriétés et tous les honneurs de cette famille. Ce fut ainsi que se posèrent les fondements de la puissance au moyen de laquelle les descendants de la maison de Lancastre purent arracher le sceptre des mains de Richard II, et le retenir au préjudice de l'héritier légitime. Les filles de Henri étoient Marguerite, reine d'Ecosse, et Béatrix, duchesse de Bretagne.

SUPPLÉMENT.

Gouvernement des Anglo-Saxons. — Coutumes féodales. — Rangs de la société. — Cours de justice. — Crimes. — Esclaves.

On sait peu de choses de la constitution civile des Anglo-Saxons. Les écrivains étrangers en ont rarement parlé, et les historiens nationaux n'ont jamais songé qu'on pourroit un jour leur reprocher de n'avoir pas décrit des institutions avec lesquelles ils étoient familiarisés depuis leur enfance.

Le caractère guerrier et dévastateur des Saxons ressemble à celui des aventuriers danois des neuvième et dixième siècles. Les deux peuples étoient des rejetons d'une même branche gothique. Les rois de la mer, Hengist et Cerdic, ne furent, dans leur temps, que des chefs de pirates, animés du même esprit que les barbares dont la férocité céda à la persévérance d'Alfred, mais l'emporta sur la pusillanimité d'Ethelred. Que le lecteur transfère aux Saxons le système militaire des Danois, leur soif de pillage, leurs cruautés sans motif, et il se formera un tableau exact de l'état de la

Bretagne depuis la première défection d'Hengist jusqu'à l'établissement de l'octarchie.

Déjà chez les Germains de l'époque de Tacite, chaque capitaine ou chef étoit accompagné d'un certain nombre de partisans ou vassaux, qui faisoient son cortége en temps de paix, et le suivoient au combat en temps de guerre. De ce parentage artificiel, de ce principe qui lioit réciproquement le seigneur à son vassal et le vassal à son seigneur, est découlé le système féodal, avec sa longue série d'obligations, d'hommages, de suite, de services, de provisions, de relief, de curatelle, de scutage, etc. Il ne fut point introduit en Angleterre par Guillaume-le-Conquérant : le germe en existoit chez les Saxons, même dans les premiers temps de leur gouvernement; et il s'y développa long-temps avant l'extinction de la dynastie. Cette sorte de parenté artificielle entre le seigneur et son homme ou vassal, étoit bien comprise de tous, et les devoirs qu'elle imposoit étoient remplis avec fidélité de part et d'autre. Nous avons vu que lorsque Cynewulf fut surpris dans la nuit à Merton, ses hommes refusèrent de l'abandonner, et même de lui survivre; et que le lendemain, les quatre-vingt-quatre compagnons de Cyneheard, enveloppés par des forces supérieures, aimèrent mieux succomber dans une lutte sans espoir, que de violer la foi qu'ils avoient jurée à un assassin et à un proscrit. La conséquence de cette doctrine étoit que, de tous les liens formés par la nature ou inventés par la société, on regardoit comme le plus sacré celui qui attachoit le seigneur à son vassal. La vio-

lation d'un engagement si solennel constituoit le crime le plus honteux et le moins pardonnable. Alfred déclara qu'il ne pouvoit s'expier, et les lois prononcèrent contre le coupable la confiscation et la mort.

Les obligations toutefois étoient réciproques. Le vassal et ses compagnons avoient part aux faveurs du seigneur, et vivoient sous sa protection. C'étoit un contrat cimenté par des serments. « Au nom de Dieu, disoit l'inférieur « en mettant ses mains dans celle de son chef, « je promets de t'être fidèle et sincère, d'ai- « mer tout ce que tu aimes, et de haïr tout ce « que tu hais, conformément aux lois de Dieu « et des hommes; de ne jamais faire, par mon « vouloir ou mon pouvoir, par mes paroles ou « mes actions, ce qui peut te nuire, pourvu « que tu reçoives mon service comme il « convient, et que tu remplisses les conditions « dont nous sommes convenus, quand je me « suis soumis à toi et à ta volonté. »

Cette dernière condition servoit de prétexte ordinaire à la rupture de ces engagements. Les lords en appeloient à cette condition, toutes les fois qu'ils osoient désobéir aux ordres de leur souverain, le seigneur-roi (the king lord). Le sous-vassal, à la vérité, ne pouvoit être forcé à porter les armes contre le chef de l'état; mais il ne lui venoit jamais à l'esprit de douter de la doctrine de son chef immédiat, et il l'accompagnoit toujours au champ de bataille. Nous avons dit que Godwin et ses fils ne marchèrent qu'avec répugnance contre leur seigneur-roi. Cependant leurs « hommes » les suivirent en grand nombre; et après la soumis-

sion des chefs, on ne leur demanda que de reporter leurs hommages aux « mains du roi ».

Les vassaux anglo-saxons étoient divisés en deux classes : les uns étoient vassaux par choix, c'est-à-dire qu'ils choisissoient leur propre seigneur; d'autres étoient vassaux par tenure ou mouvance de fief. Ils tenoient de leurs seigneurs des propriétés à vie, ou héréditaires, sous l'obligation du service militaire. Ces fiefs s'appeloient folclands, de *folgian*, suivre, parce que le tenancier étoit obligé de suivre son seigneur.

On ne peut douter que les conquérants de la Bretagne ne se soient partagé les terres conquises. Ce fait est prouvé par l'état des propriétés foncières qui leur appartenoient, et par l'arpentage général qui en a été fait originairement. Chaque district, chaque royaume avoit été partagé entre autant de familles qu'il y avoit de portions de terres nommées hides (fiefs de quarante ou même de cent arpents), ou sowlings (bruyères ensemencées). L'île de Wight en contenoit douze cents; le royaume de Sussex, sept mille; celui de Mercie, douze mille. Le roi prenoit la plus grande portion de ces divisions, et le reste se répartissoit entre les chefs, ses vassaux immédiats. Il s'opéroit alors une subdivision. Chaque propriétaire principal se faisoit un petit empire, et se réservant une part considérable, distribuoit le reste à ses compagnons, sous diverses proportions et convictions, ou tenures. Cette forme de distribution s'altéra considérablement par la suite; mais on en conserva cependant les traits originaux.

Le recueil authentique nommé le Domesday (1) présente un tableau exact de l'état de la contrée, non seulement sous le Normand Guillaume, mais encore sous Edouard, son prédécesseur anglo-saxon. Dans le comté de Kent, par exemple, sur quatre cent trente terres, cent quatre-vingt-quatorze, ou près de la moitié, appartenoient à la couronne, et le reste étoit inégalement partagé entre l'archevêque de Canterbury, l'évêque de Rochester, les deux abbés de Saint-Austin et de Saint-Martin, la reine Edithe, les comtes Godwin, Harold et Lewin, Childe Alnod (2), Childe Brixi et Sbern Biga. Ces onze personnes étoient les grands tenanciers en chef, les pricipaux thanes du roi, et les pairs réels du comté. La plupart possédoient, en outre, des portions de terres en commun avec des thanes inférieurs, comme sous-tenanciers, relevant de la couronne ou des vassaux immédiats du roi; et il est probable que toutes les terres des Anglo-Saxons leur imposoient originairement l'obligation du service militaire. Les barbares avoient acquis leurs nouveaux établissements par l'épée, ils entendoient les conserver par le même moyen. Mais, après leur conversion au christianisme, il s'établit une distinction entre le clergé et les laïques, les thanes spiri-

---

(1) Le Domesday est le livre terrier ou l'arpentage que fit faire Guillaume-le-Conquérant : c'est le cadastre féodal de l'Angleterre.

(2) Childe Alnod. Cette expression équivaut à celle de fils d'Alnod ou Fitz Alnod.

tuels ou ecclésiatiques, et les thanes mondains. Il étoit du devoir des premiers de s'employer aux offices de dévotion et de charité; et on leur défendit de se mêler au fracas des armes, et de répandre le sang. De là vint que leurs biens-fonds furent successivement exemptés de toute espèce de service. Cette indulgence dégénéra en abus dans la Northumbrie: les laïques, en se revêtant d'habits monastiques, obtenoient de la foiblesse ou de la cupidité du prince la jouissance des mêmes exemptions. Le vénérable Bède, en 734, écrivit à l'archevêque d'York, frère du roi, sur les conséquences qui en pouvoient résulter, et témoigna son appréhension que la suppression des tenures militaires ne laissât le royaume sans défenseurs. Les princes merciens, plus prudents, en abolissant toute autre charge en faveur des corps ecclésiastiques, maintinrent les trois principales obligations : celle du fœstengeweore ou réparation des forteresses, celle du bryge-geweore ou construction des ponts, et celle du fyrd-færelde ou service militaire. Ethelwulf rendit ce privilége aux membres du clergé; mais durant l'invasion des Danois, ils eurent le patriotisme d'y renoncer.

Ces exemptions démontrent l'existence du service militaire obligé dès le commencement du gouvernement anglo-saxon; et le Domesday confirme pleinement cette obligation vers la fin du même gouvernement. On l'exigeoit également des vassaux qui se choisissoient leurs propres seigneurs, et de ceux qui en recevoient des terres. Il paroît qu'on fournissoit un soldat (miles) par cinq hides ou deux

cents arpents de terre. Ce soldat devoit servir pendant deux mois ; et si ses propres possessions ne comportoient pas la quantité de terres exigée par la loi, les autres propriétaires lui formoient une paie de quatre shillings par chaque hide ou quarante arpents. La loi vouloit aussi que l'on possédât deux cents arpents de terre pour obtenir la dignité de thane, *miles regis dominicus*.

L'accomplissement de ces services militaires fut exigé par des lois nombreuses portées par les rois saxons, depuis le siècle d'Ina (700) jusqu'au règne de Canute (1030). On punissoit le réfractaire par la confiscation de ses terres, ou par une amende déterminée. Dans le Worcestershire, la propriété personnelle du vassal par choix étoit mise à la merci du roi : s'il n'étoit que tenancier, son lord ou seigneur devoit fournir un substitut, ou payer une amende de quarante shillings qu'il prélevoit sur les biens du délinquant. Les bourgeois d'Oxford avoient le choix d'envoyer vingt soldats ou de payer vingt livres. A Warwik, quiconque se refusoit aux sommations, payoit cent shillings d'amende ; à Colchester, chaque famille payoit douze sous pour tenir lieu de tout service militaire. C'est l'origine de la prestation, appelée scutage par les féodalistes normands.

Indépendamment de ces services, il y avoit des droits de shériffs, des hidages ou taxes sur les terres, des féages d'ealdormen et officiers publics ; enfin une variété d'impositions dont il seroit impossible de retrouver l'origine. Mais, dans le nombre, il se trouvoit une obli-

gation qui avoit beaucoup de rapport avec ce que l'on a nommé depuis le droit de pourvoyance : elle consistoit à fournir des fourrages, des provisions et le logement à tous les grands de la suite du roi, quand il voyageoit dans la contrée, et non seulement à eux, mais encore à leurs serviteurs, chevaux, chiens et faucons. Cette prestation étoit illimitée et accidentelle, et par conséquent vexatoire et oppressive. Canute essaya de l'abolir, sur la fin de son règne.

Au roi appartenoit le droit de disposer du bénéfice ou fief à la mort du tenancier, et celui de ratifier le partage de ses autres possessions. Aussi, le vassal, dans son testament, avoit-il toujours le soin d'en demander la confirmation à son supérieur, en donnant provision pour le paiement de ce que les Saxons appeloient le *heriot*, et les Normands le *relief*. Ainsi Elfhelm, après avoir laissé son « heriot » au roi, termine son testament en ces termes: « Je te supplie, mon seigneur bien-aimé, de « protéger mon testament, et de ne pas souf« frir qu'il soit annulé. Dieu m'est témoin « que j'ai toujours obéi à ton père, loyal en« vers lui de cœur et d'action, et que je t'ai « toujours été fidèle et attaché. » L'archevêque Ælfric « lègue également à son seigneur son « meilleur vaisseau avec son grément, soixante « casques, soixante cottes de mailles ; » et ensuite il lègue à d'autres « si c'est la volonté de son seigneur, etc. » Le heriot d'un comte étoit de quatre chevaux sellés, de quatre autres sans selles, de quatre casques, de quatre cottes de mailles, de huit lances, de huit boucliers

de quatre épées et de cent mancuses d'or; le heriot d'un thane du roi étoit de la moitié du heriot d'un comte; celui d'un thane inférieur étoit son cheval et ses armes, avec l'offre de ses chiens ou de ses faucons. S'il mouroit sans testament, le paiement du heriot conservoit son bien dans sa famille; s'il expiroit en combattant pour son seigneur, on lui faisoit remise du heriot.

Les rois saxons, comme les princes normands, réclamoient quelquefois la tutelle des héritières et le droit de les marier. Les expressions de la loi ne sont pas cependant formelles. Elles établissent qu'aucune fille ou veuve ne doit être forcée à se marier contre sa volonté, et elles défendent qu'une femme soit vendue en mariage, tout en lui permettant d'accepter un présent de son mari. Cet usage prévaloit aussi dans les bourgs royaux, et aucune femme ne pouvoit s'y marier sans la permission du roi.

La distinction des rangs et l'administration de la justice se trouvoient, en substance, établies d'une manière uniforme chez toutes les nations d'origine gothique. La population libre des Anglo-Saxons se partageoit « en eorl et ceorl », homme d'extraction noble ou de naissance roturière. On nommoit les premiers ethel-born (nés de nobles). Cette distinction étoit purement personnelle : elle ne conféroit ni pouvoir ni propriété, mais elle satisfaisoit l'orgueil; et de nombreuses plaintes attestent l'arrogance du noble saxon envers son inférieur, et la répugnance avec laquelle le « full-

born » (homme de haute naissance) supportoit la supériorité du « less-born » (de naissance inférieure), que le mérite ou la faveur avoient élevé au-dessus de lui. La terminaison en « ing », ajoutée au nom du premier ayeul connu, désignoit sa postérité. Ainsi, les Uffinga étoient descendants d'Uffa ; et les Oiscinga, les descendants d'Oisc. Le titre d'Etheling, le fils du noble, étoit réservé aux membres des familles régnantes.

Le cyning ou king (roi) tenoit le premier rang parmi les ethel-born. On a sans doute remarqué, dans la succession à la couronne, des déviations de la ligne directe de descendance héréditaire. Mais, soit que le nouveau monarque fût héritier immédiat ou collatéral de son prédécesseur, le consentement du witan précédoit toujours son couronnement. C'est pourquoi les écrivains originaux parlent ordinairement de leurs rois comme portés au trône par élection. Le cyning étoit le lord des principaux chefs, et, par eux, celui de leurs vassaux respectifs. L'étendue de ses possessions, ses richesses, le nombre de ses thanes, lui donnoient un pouvoir suffisant pour humilier les plus superbes et réduire les plus factieux de ses sujets. Trois fois l'an, on rappeloit leur dépendance aux grands-tenanciers de la couronne. Aux fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, le souverain les sommoit de renouveler leur hommage. Ils paroissoient devant lui comme ses créatures, tandis qu'il étoit assis sur son trône, la couronne en tête et un sceptre dans chaque main. Il exerçoit une au-

torité incontestée sur les forces nationales de terre et de mer. Il étoit juge suprême, et recevoit les appels de toutes les cours de justice. Les amendes ou were étoient versées dans son trésor. Il pouvoit commuer la peine de mort, et délivrer les prisonniers. Il nommoit les ealdormen, les shériffs, les baillis des bourgs et les juges, les changeoit selon son caprice ou son équité. « Sa paix », ou sa protection, garantissoit tout homme à qui elle étoit accordée des poursuites de ses ennemis; et, en tout temps, il la donnoit aux personnes qui se trouvoient dans le rayon de quatre milles de sa résidence, aux voyageurs sur les quatre grandes routes, et aux marchands ou à leurs serviteurs, aussi long-temps qu'ils se trouvoient employés sur les rivières navigables. La plus légère infraction à la paix du roi étoit sévèrement punie.

La femme du cyning étoit connue sous le nom de « Quenn », reine, et partageoit les honneurs de la royauté. Cette distinction lui fut enlevée par le crime d'Eadburge, fille d'Offa, qui avoit empoisonné son mari Brihtric, roi de Wessex. Dans l'excès de leur indignation, les witans punirent les épouses innocentes de leurs rois à venir, en abolissant, avec le titre de reine, tous les honneurs de la royauté pour les femmes. Ethelwulf rendit à sa jeune épouse, Judith, couronnée en France, le droit de s'asseoir à ses côtés sur le trône. Mais les dernières reines anglo-saxonnes, quoique solennellement couronnées, se contentèrent du titre modeste de lady. On ne les priva cependant jamais de l'influence naturel-



lement attachée à leur situation ; et personne n'osoit solliciter une faveur du monarque sans offrir un présent à son épouse.

Après la famille royale, le rang le plus élevé étoit celui d'ealdorman ou de comte. On les nommoit quelquefois « vice-rois, princes et satrapes ». Les districts qu'ils gouvernoient au nom du roi étoient appelés shires ou provinces ; ce sont aujourd'hui les comtés. Le devoir de l'ealdorman, comme représentant du monarque, étoit de conduire au combat les guerriers de sa province (shire), de présider avec l'évêque les tribunaux du comté, et de pourvoir à l'exécution de la justice. Il recevoit un tiers des amendes et des rentes payées au roi dans le ressort de sa juridiction.

Il existoit une autre classe d'hommes nommés « comites ou gesiths, » mot qui signifie serviteurs ou compagnons. Ils portoient aussi le nom de « regales socii, » et de « sodales regis ». Ils étoient officiers de la maison du roi, obligés de le servir et de l'accompagner à tour de rôle. Peut-être étoient-ils intermédiaires entre l'ealdorman et le thane, ou entre ceux-ci et les ceorls.

Les titres de « heretoch » et de « hold », qui désignent les commandements militaires importants, ainsi que celui de « child », ne sont pas déterminés d'une manière satisfaisante. Le dernier paroît avoir quelque rapport avec le titre espagnol d'infant.

Les thanes, ainsi appelés de « thegnian, servir », formoient un ordre nombreux et distingué, divisé en classes plus ou moins élevées,

les thanes du roi, les thanes des ealdormen, et ceux des prélats. Ce fut par leurs honorables services à la guerre qu'ils devinrent possesseurs de leurs terres; et « Milites » est le terme qu'emploient communément pour les désigner les écrivains normands. La loi exigeoit un guerrier par cinq hides de terre, et l'acquisition d'une propriété de cette étendue suffisoit pour élever un ceorl au rang de thane. Mais, sans cette propriété, quoiqu'il pût accompagner le roi au champ de bataille, quoiqu'il possédât un casque, une cotte de mailles, une épée à garde d'or, il étoit condamné à rester dans la condition humble et subordonnée de ceorl. On admit une exception politique en faveur des marchands qui formoient des compagnies, ou gilds, et possédoient des terres en commun.

Les gerefas, ou baillis, étoient des officiers de grande importance, placés par le roi et les principaux propriétaires dans leurs domaines respectifs. Les plus considérables étoient ceux des provinces, des ports et des bourgs. Il entroit dans leurs attributions de percevoir les taxes, de faire appréhender au corps les malfaiteurs, de requérir des cautions, de recevoir les rentes et de représenter leur seigneur. Ils étoient assesseurs, quelquefois juges principaux, et il leur étoit ordonné de conformer leurs décisions aux instructions du cadastre général.

La plus basse classe des hommes libres étoit celle des ceorls ou laboureurs. Plusieurs d'entre eux possédoient des bocklands ou terres franches; d'autres tenoient des terres de leurs seigneurs par le paiement d'une rente, ou en

échange de quelque service libre. Le relief de ces derniers étoit fixé à la rente d'une année. Ils pouvoient quitter à volonté leurs établissements et chercher un autre seigneur. Comme homme libre, le ceorl ne pouvoit être mis aux fers, ni soumis au châtiment ignominieux du fouet. Le were ou prix de sa vie s'élevoit à deux cents shillings.

Les formes judiciaires devant les tribunaux anglo-saxons n'auroient nullement convenu à un état de civilisation plus avancé; mais ces anciennes cours subsistent encore sous différents noms; et l'on peut découvrir dans leur jurisprudence l'origine des diverses institutions qui composent aujourd'hui l'administration de la justice dans les tribunaux anglois.

La plus basse juridiction, parmi les Anglo-Saxons, étoit celle de « sac et soc ». C'étoit le droit de tenir les plaids, et d'imposer des amendes dans un ressort déterminé. Ce privilége paroît avoir été exercé par les grands thanes et quelques uns des moins élevés: mais les uns prenoient connoissance de tous les crimes commis dans leur district (soke), et la juridiction des autres se bornoit à des délits d'une nature particulière. L'usage de tenir ces assises dans le vestibule du château seigneurial les fit appeler « hall-motes ».

La cour du hundred (grande division du comté), nommée hundred-mote, étoit supérieure au hall-mote. Il y avoit séance chaque mois, sous la présidence de l'ealdorman ou du bailli, accompagné des principaux ecclésiastiques et francs-tenanciers (free-holders).

Une fois l'an, on s'assembloit extraordinairement, et tout individu mâle au-dessus de l'âge de douze ans étoit obligé de s'y présenter. La situation des gilds et tythings (association de dix familles) y étoit déterminée; et il n'étoit permis à aucun homme de disposer de lui selon sa volonté, qu'il n'eût donné caution pour sa conduite future. Ces cours jugeoient les délits et prononçoient sur les causes civiles. C'est devant elles que l'on passoit des contrats, que l'on ratifioit des échanges, que l'on concluoit des marchés, et que l'on faisoit des paiements. Mais parfois, dans les affaires d'une haute importance, on en appeloit à un tribunal plus nombreux. L'ealdorman alors convoquoit une assemblée des hundreds voisins, ou d'un tiers du comté. La première se nommoit la cour du lathe (tour ou circonférence); et la seconde, celle du trything (tiers).

Des attributions plus élevées, une juridiction plus étendue, distinguoient le shire-mote ou cour du comté. Il s'assembloit deux fois l'an, au commencement de mai et d'octobre. Les grands propriétaires étoient tenus d'y assister en personne, ou de s'y faire représenter par le chapelain, le bailli et quatre des principaux tenanciers. L'évêque et l'ealdorman, ou comte, le présidoient avec une égale autorité; et ils avoient pour assesseurs le shériff et le plus noble des thanes royaux. On commençoit l'appel des procédures par les causes relatives aux droits et immunités de l'Eglise; on passoit ensuite aux confiscations et amendes

au profit de la couronne, enfin, aux contestations entre les particuliers. Dans ce dernier cas, il étoit du devoir de la cour d'amener à conciliation les parties, en leur proposant un compromis. Si l'accommodement étoit rejeté, la cour prononçoit un jugement définitif. C'étoit aussi dans ces occasions que l'on promulguoit les lois rendues dans le grand conseil de la nation.

L'établissement des shires (provinces ou comtés) et des hundreds (canton, centuries) est antérieur au gouvernement d'Alfred; mais Alfred peut avoir perfectionné ce système. La division en shires est commune à toutes les nations du Nord. On a généralement pensé que le nom de hundred avoit été donné au district habité par cent (hundred) familles libres; mais cette hypothèse a trouvé des contradicteurs.

Quant à l'institution des *tythings* (décuries), ce nom indique une subdivision de l'hundred, ou une association de dix familles voisines. La loi ordonnoit que tout homme libre fût enrôlé dans une de ces associations, dont les membres étoient perpétuellement responsables les uns des autres. Si l'un d'eux venoit à se soustraire à la justice, on donnoit aux neuf autres un mois de délai pour retrouver le fugitif : si, à cette époque, il ne comparoissoit pas, on levoit sur ses biens l'amende proportionnée à son délit, et, en cas d'insolvabilité, sur ceux du tything.

Outre ces tribunaux locaux, le hall-mote, le hundred-mote et le shire-mote, on pouvoit, en dernier ressort, en appeler à l'autorité du

monarque. Partout où se trouvoit le roi, il avoit la faculté d'assembler promptement une cour. Il adjoignoit aux thanes et aux ecclésiastiques attachés à sa personne, les prélats et la noblesse du voisinage, et, avec leur assistance, il concilioit les parties ou prononçoit un jugement définitif. Mais ces tribunaux accidentels étoient éclipsés par l'éclat et l'éminente dignité des mickle-synoths ou wittena-gemots (les grandes réunions ou assemblées des conseillers), qui étoient convoqués régulièrement aux fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, et, occasionnellement, à d'autres époques, selon que l'exigeoient des circonstances difficiles ou des besoins imprévus. On a prétendu que non seulement les tenanciers militaires y avoient droit de présence, mais encore que les ceorls y assistoient aussi, au moyen de leurs représentants, les borsholders (chefs) des tythings. La dernière partie de cette assertion est dépourvue de toute apparence de vérité, et la première, établie sur des bases peu solides. Le retour annuel de ces assemblées, trois fois dans le court espace de six mois, eût été un insupportable fardeau pour les petits propriétaires ; et l'on a quelques raisons de croire que les plus riches eux-mêmes ne s'y présentoient que lorsqu'ils étoient appelés par des événements importants, ou attirés par le voisinage de la cour. Leurs principaux membres étoient les thanes spirituels et temporels qui relevoient immédiatement de la couronne, et qui pouvoient rassembler des vassaux militaires. Tout acte législatif émané du roi devoit obtenir l'assentiment des membres de cette assemblée ; car, sans leur consentement et leur appui, il

eût été impossible de les mettre à exécution. Dans un grand nombre de chartes, on a conservé les signatures des witans; elles excèdent rarement le nombre de trente, et ne s'élèvent jamais à soixante. Elles contiennent le nom du roi et de ses fils, de quelques évêques ou abbés, d'un nombre à peu près égal d'ealdormen et de thanes, et quelquefois ceux de la reine et d'une ou deux abbesses. Il est fait aussi mention de « fidèles », venus à la suite de leurs lords ou seigneurs, et cités comme témoins ou approbateurs; mais il n'existe aucune preuve qu'ils aient pris part aux délibérations.

L'étendue des pouvoirs de cette assemblée n'a pas été déterminée exactement. A elle appartenoit, en cas de vacance du trône, le choix d'un nouveau souverain; et on lui voit exercer ce droit, non seulement après le décès de chaque roi, mais encore pendant le séjour d'Ethelred en Normandie. Elle le força à faire avec la nation un contrat solennel, avant de le reconnoître une seconde fois roi d'Angleterre. Dans le préambule des lois saxonnes, le roi prend quelquefois un ton hautain : il décrète; les witans donnent leurs avis; il se nomme lui-même le souverain; les membres du parlement sont *ses* évêques, *ses* ealdormen, *ses* thanes. Dans d'autres occasions, ce style royal disparoît, et les actes législatifs sont attribués à la coopération des witans et du roi. Dans leur capacité judiciaire, les witans arbitroient ou décidoient entre eux les affaires civiles; ils citoient les criminels d'état, et prononçoient des sentences contre les coupables. Comme législateurs, ils étoient chargés

de pourvoir à la défense du royaume, à la poursuite et à la punition des crimes, et à l'impartiale administration de la justice.

Dans tous ces tribunaux, les juges étoient des francs-tenanciers ayant rang à la cour, et ensuite appelés ses pairs. Mais il paroît que l'autorité réelle appartenoit au président et à ses principaux assesseurs, dont l'opinion étoit suivie et approuvée par tous les autres membres. Les procédures étoient simplifiées et facilitées par une coutume dont nous avons déjà parlé. Dans tous les cas où la propriété mobilière ou immobilière se trouvoit intéressée, si quelqu'un réclamoit à raison d'achat et de donation, s'il se trouvoit détenteur de biens volés, s'il étoit entré par violence sur les terres d'autrui, il étoit obligé de produire le témoignage de la cour et celui des gens devant lesquels la transaction sur laquelle il fondoit son propre droit devoit avoir été passée légalement. Sur ce témoignage, les juges décidoient souvent les affaires civiles; mais si l'une ou l'autre des parties avançoit un fait dont l'évidence ne pouvoit être établie, on lui faisoit prêter serment; puis on citoit un certain nombre de « free-holders (possesseurs de francs-fiefs), » ses voisins, qui juroient sur leur conscience qu'ils croyoient fermement à la vérité de ce qu'elle avoit avancé. Le nombre de ces témoins étoit fixé par la loi; quelquefois on le laissoit à la discrétion de la cour; et l'on a vu des hommes s'offrir par centaines à jurer en faveur d'un protégé, ou pour satisfaire des vengeances particulières. La valeur de chaque serment étoit estimée par le rang

et la richesse de la personne. Le serment d'un thane du roi valoit ceux de six ceorls, et celui d'un ealdorman, les serments de six thanes. Le roi et l'archevêque, dont les paroles passoient pour sacrées, étoient exempts de l'obligation du serment; et la même indulgence s'étendoit quelquefois aux rangs les plus élevés de la noblesse. Si pourtant la question restoit encore douteuse, on formoit un jury de douze ou trente-six juges (free-tenants) qui, se retirant à part, délibéroient entre eux, et rendoient un verdict (*verè dictum*, réponse du jury) qui décidoit la difficulté.

Les formes de la procédure criminelle, quoique fondées sur les mêmes principes, différoient à de certains égards. Aussitôt que le hundred-mote étoit assemblé (il en étoit probablement de même pour tout autre tribunal), le bailli et les douze thanes les plus âgés se mettoient en tournée pour s'informer de tous les délits commis sous la juridiction de la cour; et ils prêtoient serment « de ne faire comparoître aucun innocent, et de ne laisser échapper aucun coupable. Sur leur simple dénonciation, l'accusé étoit souvent condamné; mais s'il protestoit de son innocence (s'il plaidoit « not guilty », non coupable), et que sa réclamation fût admise, il lui restoit deux manières de se défendre, le lada ou serment, et l'ordeal, épreuve ou jugement de Dieu. Il commençoit, dans la justification par serment, par prendre Dieu à témoin de son innocence, soit en paroles, soit en actions, du crime dont il étoit accusé. Il produisoit alors ses témoins (compurgators), qui juroient

à leur tour qu'ils regardoient son serment comme exact et véridique. On exigeoit que ces témoins, ou jureurs, fussent pris parmi les free-holders (francs-tenanciers) ses voisins, et selon l'importance du délit, leur nombre varioit de quatre à soixante-douze. Tantôt ils étoient choisis par les juges, tantôt désignés par le sort : souvent ils étoient amenés devant la cour par la partie elle-même. Si leur sentiment venoit à l'appui de celui de l'accusé dans la forme voulue par la loi, son innocence étoit aussitôt reconnue.

Lorsque, au contraire, on avoit recours à l'ordeal ou épreuve, on fournissoit une caution, et l'époque étoit fixée par la cour. Comme la décision se trouvoit alors remise à la justice de Dieu, l'accusé passoit trois jours en jeûnes et en prières. Les épreuves les plus usitées étoient celles de l'eau et du feu. Dans le premier cas, on allumoit du feu sous un vase plein d'eau, dans une partie écartée de l'église. On plaçoit au fond du vase une pierre ou une masse de fer d'un certain poids. Après avoir récité les litanies, l'accusé y plongeoit son bras et retitoit le poids qu'on y avoit placé. Le prêtre enveloppoit immédiatement dans un sac de toile le bras du patient, y apposoit le sceau de l'église, et ne le brisoit que le troisième jour. Si le bras alors étoit parfaitement guéri, on proclamoit l'innocence de l'accusé ; sinon il subissoit le châtiment dû à son crime. Dans l'épreuve du feu, l'accusé saisissoit une barre de fer rouge, faisoit trois pas marqués d'avance sur le pavé, et la jetoit par terre. Le traitement de la brûlure et les indices de crime ou

d'innocence étoient absolument les mêmes que dans l'épreuve par l'eau bouillante.

Je dois observer que les mœurs nationales opposoient plus d'un obstacle à l'administration impartiale de la justice. La subornation, masquée par des présents, se frayoit un chemin jusqu'au prince sur son trône, comme jusqu'au bailli sur son tribunal; et quelques personnes trouvoient plus prudent de garder le silence, que d'augmenter elles-mêmes la profondeur de la plaie, en achetant la protection de ses amis et des juges.

Les crimes les plus fréquents chez les Anglo-Saxons étoient l'homicide et le vol. Un meurtre en provoquoit un autre, et le devoir de la vengeance étoit un legs sacré qu'on transmettoit à sa postérité. A ces maux, la législation n'osoit appliquer d'autres remèdes que la réparation pécuniaire; et le sort du misérable qui avoit commis un homicide étoit de trembler sans cesse pour ses jours, ou d'acheter par des présents le pardon de ses adversaires. Tout homme libre étoit placé dans l'une des trois classes «twyhind, syxhind et twelfhind»: la première comprenoit les ceorls, et la dernière les thanes royaux; dans la seconde étoient rangés les ordres intermédiaires de la société. Le were d'un individu de l'une de ces classes, la valeur légale de sa vie, la compensation de son meurtre, augmentoient dans la proportion de deux cents shillings à six cents, et de six cents à douze cents. Le were d'un ealdorman était le double du were d'un thane du roi; celui d'un etheling, le triple; et celui d'un roi, le sextuple. Pour expliquer de

quelle façon le were étoit exigé et payé, on peut supposer l'assassinat d'un thane de la classe twelfhind. Le meurtrier pouvoit se fortifier contre les attaques de ses ennemis, à l'abri des murailles de son château; ou fuir, et se placer sous la protection d'un des asiles autorisés par les lois. Il n'étoit jamais permis à ses adversaires de procéder immédiatement à l'œuvre de la vengeance. S'il s'enfermoit dans sa maison, on pouvoit l'entourer, afin d'empêcher sa fuite, mais on devoit lui laisser une semaine avant de commencer les hostilités. S'il atteignoit, comme asile, le palais d'un roi, d'un etheling ou d'un archevêque, on lui accordoit un répit de neuf jours; et un de sept jours dans une église consacrée, ou dans la maison d'un ealdorman ou d'un évêque. Quelquefois il se remettoit lui-même comme prisonnier aux mains de ses ennemis, qui se trouvoient forcés de le garder sain et sauf l'espace de trente jours. Si, durant cet intervalle, il pouvoit donner des sûretés pour le paiement du were, on le mettoit en liberté; sinon sa personne et sa vie étoient abandonnées à la merci de ceux qui le retenoient. L'offre du were une fois faite, le reste se terminoit conformément à la loi. Douze garants, dont huit choisis parmi les parents paternels, et quatre parmi les parents maternels du meurtrier, se présentoient pour répondre du paiement de l'amende; et les deux parties juroient immédiatement, sur leurs armes, de respecter la paix du roi, chacune de son côté. Trois semaines après, cent vingt shillings, le « healsfang » ou prix de la mise en liberté, étoient

partagés entre le père, les fils et les frères du mort. Après trois autres semaines, une somme égale, sous le nom de « manbote, » étoit payée au lord en compensation de la perte de son vassal. Après un autre intervalle de trois semaines, le « fight-wite » ou l'amende du combat, entroit dans les trésors du roi, ou du lord sous la juridiction duquel le meurtre avoit été commis. Un dernier délai de vingt et un jours précédoit le premier paiement général du were à tous les parents du défunt, et l'on prenoit des termes à l'amiable pour la liquidation totale, soit en numéraire, soit en bétail. Cet accommodement fait, les familles étoient réconciliées; et tout souvenir de l'offense étoit censé entièrement effacé.

Le brigandage étoit une autre espèce de crime, dont la fréquence troubloit la paix de la société. On le trouve dans le clergé comme chez les laïques, parmi les thanes et parmi les ceorls. Une réunion de sept individus étoit appelée, par la loi, theofas : au-dessus de ce nombre, mais au-dessous de trente-six, elle prenoit le nom de hlothe: lorsqu'elle étoit plus nombreuse, on lui attribuoit la dénomination d'army (armée); et à chacune de ces diverses désignations répondoit une peine différente. Dans un pays ouvert et peu habité, il étoit facile à des hordes de pillards telles que nous venons de les décrire, de détourner secrètement ou d'enlever de vive force les bestiaux des fermes écartées. Pour la première fois, le coupable étoit condamné à une triple restitution de l'objet; pour la seconde, au paiement de son were, et au bannissement ou à

la mort : alors ses biens étoient confisqués au profit de la couronne, et sa vie remise à la merci du roi. Pour la troisième enfin, il devoit être mis à mort sans espoir de pardon ; le tiers de ses biens étoit remis au roi ; le second tiers à la tribu ou au tything qui avoit été volé, et le reste à sa veuve et à ses enfants. Cette sévérité fut cependant adoucie par Athelstane, qui fit grâce de la vie au criminel quand il n'avoit pas atteint l'âge de quinze ans, ou que la valeur du larcin ne dépassoit pas un shilling. Canute abolit totalement la peine de mort.

Les différentes classes dont nous venons de décrire les coutumes constituoient la nation anglo-saxonne. Elles seules possédoient la liberté, le pouvoir ou la propriété. Cependant elles ne formoient qu'une foible partie de la population, dont peut-être les deux tiers vivoient dans l'état d'esclavage. Le nombre des esclaves s'augmenta par les Saxons nés libres qui furent réduits à la servitude par insolvabilité, ou faits captifs à la guerre, ou privés de la liberté en punition de leurs crimes, ou contraints d'y renoncer eux-mêmes pour se soustraire aux horreurs de la misère. La dégradation, ou réduction d'un homme libre à l'état d'esclave, se passoit devant un certain nombre de témoins. L'infortuné déposoit sur la terre son épée et sa lance, symboles de la liberté, y ramassoit la serpe et l'aiguillon, attributs du servage, et, se mettant à genoux, subissoit, en signe de soumission, l'imposition des mains de son maître.

Tous les esclaves, cependant, n'étoient pas rangés dans la même catégorie. Dans les plus

anciennes lois, nous voyons le « esne » distingué du « theow », et nous trouvons des esclaves femelles du premier, du second, du troisième rang. Dans des actes postérieurs, il est question de bordars, de cocksets, de pardings et d'autres dénominations barbares dont il seroit inutile de chercher la signification, quand il seroit possible de la trouver. La classe la plus nombreuse des esclaves étoit celle dont les individus vivoient sur la terre du seigneur, autour de sa demeure, appelée en saxon « tune », et en latin « villa. » De ce dernier mot, les Normands formèrent celui de vilains, et la réunion des cabanes qui leur servoient de demeure s'appela village. Les uns labouroient la terre, les autres exerçoient la profession pour laquelle on les avoit élevés. Ils recevoient, en retour, quelques portions de terrain, qui, jointes à leur industrie personnelle, servoient à leur entretien et à celui de leurs familles. Mais tous étoient privés également des priviléges d'hommes libres. Il leur étoit défendu de porter des armes; ils étoient passibles de châtiments ignominieux, tels que le fouet et la marque. Leurs personnes, leurs familles, leurs biens, de quelque nature qu'ils fussent, étoient la propriété de leur lord (seigneur); et celui-ci pouvoit à son gré disposer d'eux par donation ou par vente; les attacher au sol ou les en séparer; les faire passer, avec les terres, à un nouveau propriétaire, ou les partager par testament entre ses héritiers.

Nous observerons cependant que la rigueur de leur sort fut singulièrement adoucie par l'influence de la religion. L'évêque étoit le

protecteur constant des esclaves de son diocèse, et son autorité étoit sans cesse employée à les mettre à l'abri de l'oppression. Ils avertissoient les seigneurs, à chaque instant, que l'homme libre et l'esclave sont égaux aux yeux de Dieu, que l'un et l'autre ont été rachetés au même prix, et que le maître sera jugé avec autant de rigueur qu'il en a déployé envers ses dépendants. En général les devoirs de l'esclave étoient fixes et positifs. Les lois mêmes lui supposent une propriété quelconque, puisqu'elles autorisent la commutation légale de la peine du fouet en une amende de 6 shillings, et qu'elles fixent le relief d'un vilain sur une ferme au prix de ses meilleurs bestiaux.

La perspective de la liberté étoit pour eux un puissant mobile d'industrie et de bonne conduite. Avant d'être en état de se racheter eux-mêmes, plusieurs d'entre eux obtenoient cet avantage de la bonté d'un bienfaiteur. D'autres étoient émancipés par la justice et la reconnoissance de leurs maîtres; d'autres encore devoient leur liberté à des motifs de religion. La manumission étoit un acte de charité souvent recommandé par les prédicateurs; mais la commisération s'attachoit beaucoup plus au sort des «wite theows» (ceux qui avoient été réduits en esclavage par sentence judiciaire), qu'à celui des individus nés dans la servitude et qui n'avoient jamais goûté les douceurs de la liberté. Les évêques, au concile de Calcuith, arrêtèrent qu'à leur mort, leurs esclaves de toutes les classes seroient mis en liberté. La manumission, pour être légale, devoit être faite en public, dans le marché, au tribunal du canton, ou dans l'église, au pied

du grand autel. Le lord prenoit son esclave par la main, le présentoit au bailli, au shérif ou à un ecclésiastique, lui donnoit une épée et un lance, et lui déclaroit que « les chemins « lui étoient ouverts, et qu'il étoit libre d'al- « ler partout où cela lui plairoit. »

Il est à propos d'ajouter que la vente et l'achat des esclaves étoient publiquement tolérés à l'époque des Anglo-Saxons. On voyoit ces malheureux vendus, pêle-mêle avec le bétail, dans les marchés; et nous avons des raisons de croire que le prix d'un homme étoit ordinairement quatre fois celui d'un bœuf. L'importation des esclaves étrangers ne souffrit jamais aucune difficulté; mais l'exportation des indigènes étoit défendue sous des peines sévères. Cependant l'habitude et l'amour du gain défioient, chez les Northumbres, tous les efforts de la législation. Comme les sauvages de l'Afrique, on les accuse d'avoir enlevé, non seulement leurs compatriotes, mais même leurs amis et leurs parents, et de les avoir vendus comme esclaves dans les ports du continent. Les habitants de Bristol ont été les derniers à abandonner cet infâme trafic.

Il nous reste à examiner une classe d'hommes, en partie libres, en partie esclaves : les habitants des cités, des bourgs, des ports, qui étoient la propriété, quelquefois d'un seul, quelquefois de plusieurs riches particuliers. Les bourgeois, en général, artisans et ouvriers, étoient divisés en deux classes : dans la première étoient rangés ceux qui occupoient leurs maisons pour une rente fixe, et qui avoient la liberté de les quitter quand il leur plaisoit; la seconde comprenoit les vilains ou

descendants de vilains qui avoient eu la permission de quitter leur pays pour se livrer au commerce, et qui vivoient dans des maisons considérées comme portions du fief dont ils avoient originairement fait partie. Ces bourgeois étoient encore annexés au sol, et transférables avec lui. Ils pouvoient être contraints à venir accomplir dans leur pays les mêmes devoirs que leurs frères. Mais ces inconvénients étoient compensés par de grands avantages. Ces gens étoient parfaitement protégés contre tout ennemi. Ils jouissoient du bénéfice d'un marché pour la vente des produits de leur industrie, et ils formoient entre eux des confréries ou corporations qui garantissoient la bonne conduite de tous les membres, et qui étoient gouvernées par le bailli de leur seigneur. Cependant les priviléges et les charges, les coutumes et les devoirs des habitants des différents bourgs, et quelquefois dans le même lieu, sont si variés, si compliqués, si contradictoires, qu'il est impossible de les classer d'une manière distincte, ou d'en donner une définition exacte. Ils prirent sans doute naissance dans les besoins, les caprices ou la faveur des divers propriétaires; et les personnes qui désireroient satisfaire plus amplement leur curiosité à ce sujet peuvent avoir recours aux pages authentiques du Domesday.

FIN DU PREMIER VOLUME.

PARIS, IMPRIMERIE ET FONDERIE DE J. PINARD,
RUE D'ANJOU-DAUPHINE, N° 8.

TABLE

DU

PREMIER VOLUME.

GUILLAUME Ier,

SURNOMMÉ LE CONQUÉRANT.

RICHARD I[er].

JEAN,

SURNOMMÉ SANS TERRE, OU LACKLAND.

SUPPLÉMENT.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

